Marie-Irène NGAPETH BIYONG

Cameroun

Combats pour l'indépendance



Défense, Stratégie & Relations Internationales

L'Harmattan

Cameroun :
Combats pour l'indépendance

Collection **Défense, Stratégie & Relations Internationales**
(D.S.R.I)
(Dirigée par **Manga-Akoa François**)

Depuis la chute du Mur de Berlin le 09 novembre 1989 qui a entraîné celle du Bloc socialiste est-européen dirigé et dominé par l'Union soviétique, puis celle de l'URSS le 08 décembre 1991, signant ainsi la fin de l'affrontement entre les pays du pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN, la guerre a pris plusieurs formes inédites jusqu'alors. Le terrorisme international, les guerres asymétriques, la guerre économique se sont exacerbés grâce au développement exponentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, la privatisation de l'usage de la force, jusqu'alors réservé à l'Etat, a rendu possible l'externalisation de plusieurs services de l'Etat. En effet, plus que jamais, se vérifie l'adage de Héraclite qui affirme que la guerre est la mère de toute chose. Tel un veilleur qui attend l'aurore, la collection **D.S.R.I** scrute l'horizon de ce nouveau siècle, décrypte et prospecte l'actualité internationale en ses aspects politiques, diplomatiques, stratégiques et militaires.

Dernières parutions

Alain Didier OLINGA, *L'Accord de Greentree du 12 juin 2006 relatif à la presqu'île de Bakassi*, 2009.
Richard M. KEUKO, *Guerre et conflits modernes. Petit lexique pour comprendre les notions*, 2008.
Marie-Irène NGAPETH BIYONG, *Cameroun. Ccombats pour l'indépendance*, 2008.
Pierre-Paul DIKA, *La nouvelle Afrique du Sud face à la mondialisation : les défis globaux d'une puissance africaine*, 2008.
Édouard BIZIMANA, *Quelle diplomatie pour les pays post-conflit ?*, 2008.
Mehdi BELAID, *Le Mouvement de Libération du Congo. De la guérilla au parti politique*, 2008.
Mamadou Aliou BARRY, *Le commerce moderne des armes en Afrique. Données chiffrées, circuits et acteurs*, 2008.
Pierre-Paul DIKA, *Les fondements de la politique étrangère de la nouvelle Afrique du Sud : acteurs, facteurs et instruments*, 2008.

Marie-Irène Ngapeth Biyong

Cameroun : Combats pour l'indépendance

L'Harmattan

5-7, rue de l'Ecole polytechnique ; 75005 Paris

http://www.librairieharmattan.com
harmattan1@wanadoo.fr
diffusion.harmattan@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-07532-0
EAN : 9782296075320

... à ma famille...

... aux patriotes camerounais morts pour que vive le Cameroun

... à toutes les femmes et à la jeunesse camerounaise des générations présentes et futures.

.."La liberté d'observation et de jugement que l'Union des Populations du Cameroun revendique sur l'attitude des gouvernements, des partis, des personnages et des organes de presse veut dire que nous avons le droit de ne pas être d'accord avec la politique intérieure d'un gouvernement, d'un parti politique, que nous avons le droit de ne pas aimer les idées politiques d'un personnage, que nous avons le droit de ne pas approuver l'orientation de tel ou tel journal, mais qu'en dépit de cela, nous pouvons réaliser l'accord avec ces pays, ce parti, cet homme, cette femme ou cette publication sous la seule bannière de l'anticolonialisme".

Ruben Um Nyobè
In "Ce que veut le peuple camerounais" 1953

"Qu'est-ce que la volonté si elle plie ?
"Qu'est-ce que la liberté si elle cède ?"

François Mitterand
In "Document pour l'Histoire" (Politique 1938-1981)

Avant propos.

Tout peuple, grand ou petit a un passé qui lui est propre. Ce passé peut être brillant, glorieux ou sombre, riche en évènements heureux ou malheureux, chaque évènement avec ses hauts et ses bas. Ces évènements qui se succèdent dans l'espace et dans le temps constituent son histoire, l'histoire d'un peuple, d'une nation.

Dans l'histoire des peuples émergent des hommes ou des femmes dont l'action hautement remarquable dans des domaines précis, à des époques précises, rend ces peuples célèbres. Ainsi, en évoquant par exemple l'histoire de France, on parlera avec fierté de l'action salvatrice de Jeanne d'Arc brûlée vive par les anglais sur le sol français, sous les yeux des français ; on parlera du Général De Gaulle, libérateur de la France de l'occupation nazie, cet illustre personnage, répudié des rênes du pouvoir par le truchement d'un simple référendum. De même l'on n'omettra pas en évoquant la constitution du vaste empire français, de parler de la témérité de Napoléon Bonaparte malgré sa défaite à Waterloo et sa triste fin à Sainte-Hélène.

Le Cameroun, pays aux vertus inestimables, aux potentialités diverses et insondables ne saurait faire exception à ce principe universel.

Depuis l'indépendance du Cameroun, les jeunes Camerounais dont la tendance est de porter tôt ou tard l'Histoire du Cameroun en jugement, s'enlisent de jour en jour dans le ridicule système des enjambées historiques qui consiste à épiloguer interminablement, d'une part sur la résistance à la conquête coloniale de Martin Paul Samba, Rudolf Manga-Bell, ces héros de l'époque pré-coloniale, d'autre part sur l'œuvre accomplie par certaines

grandes figures camerounaises et plus particulièrement Charles Atangana, le Sultan Njoya et bien d'autres encore, pour ensuite faire un saut vertigineux sur le quart de siècle du règne d'Ahidjo et la succession de ce dernier. Des volumes et des encyclopédies se succèdent et inondent le marché. Les livres sur l'histoire du Cameroun, dont le caractère mercantile n' échappe à personne, publiés pourtant par des cadres camerounais, traitent la lutte héroïque du peuple camerounais en quelques lignes, décrivent les partis qui ont marqué cette période cruciale sans ordre d'importance ou chronologique, assimilent les patriotes et nos héros nationaux à de vulgaires rebelles, à des terroristes ou à des assassins, à des hors-la-loi.

Cette forme de présentation des faits historiques vise à passer systématiquement sous silence, par complaisance politique ou par manque d'informations objectives, la lutte légitime menée par le vaillant peuple camerounais pour son unité et son indépendance nationales. Ainsi, des erreurs politico-historiques se glissent et se perpétuent[1] consciemment ou inconsciemment, de faux chroniqueurs déforment notre histoire sacrée.

"Combats pour l'indépendance" se propose d'apporter sa modeste contribution à l'histoire en levant un pan de voile sur une phase de cette partie "tabou" de l'histoire de la lutte du peuple camerounais dans le cadre des revendications nationales, afin d'essayer d'informer objectivement les jeunes générations sur le fondement et les principales phases de cette lutte menée héroïquement sous diverses formes par notre peuple pendant plus d'une décennie, et au cours de laquelle de vaillants combattants sont tombés, d'autres torturés ou exilés pour que triomphe la liberté, lutte dont l'aboutissement logique a été l'autonomie (1959) puis l'indépendance, (1960) et enfin la réunification (1961).

"Combats pour l'indépendance" laissera de côté tout problème susceptible de donner lieu à des débats de personnes, à des polémiques stériles, car ce qui compte et dont le triomphe est indiscutable reste la lutte pour l'indépendance et l'unification du Cameroun.

"Combats pour l'indépendance" rend hommage au peuple camerounais vaillant et invincible, aux patriotes morts, emprisonnés ou exilés pour la cause de la liberté de notre peuple, à tous les intervenants anonymes dont l'action menée avec pondération et efficacité a contribué à aider et à encourager les patriotes camerounais en quelque lieu qu'ils soient pour mener à bien leur programme d'action.

"Combats pour l'indépendance" rend hommage aux étudiants camerounais tant de l'intérieur que de l'extérieur qui, dans des circonstances et dans des conditions souvent difficiles, ont fait un apport positif pour la lutte anticolonialiste en informant l'opinion nationale et internationale par des conférences données au prix d'énormes sacrifices et à travers des tracts et organes de presse[2].

Il rend ensuite hommage aux braves femmes qui, entreprenantes et pleines de sagacité, ont brillé par des actions ingénieuses et efficaces pendant la période de lutte dans la clandestinité[3].

"Combats pour l'indépendance" rend enfin un vibrant hommage au peuple français, bien différent des colonialistes français, et à tous les peuples du monde entier épris de justice, de paix et de liberté qui n'ont cessé d'aider les patriotes et le peuple camerounais en lutte pour l'unité et l'indépendance nationales, ainsi que pour le bien-être des populations camerounaises.

L'auteur

PREMIERE PARTIE

TITRE I

RAPPELS HISTORIQUES

Chapitre 1

Premiers contacts du Cameroun avec le monde extérieur.

Les historiens occidentaux situent la découverte[4] du Cameroun entre le VIè et le Vè siècle avant Jésus-Christ.

Cette constatation est développée dans le récit sur le périple que fit à cette époque le chef carthaginois Hannon dont l'expédition, partie de Carthage, franchit le détroit de Gibraltar et, longeant la côte occidentale africaine, se serait trouvée au fond du golfe de Guinée sur la côte camerounaise. Ce qui l'impressionna selon le rapport, fut un immense brasier découvert la nuit et qui s'élevait si haut qu'il semblait se confondre avec les étoiles. Le jour venu, il s'aperçut qu'il s'agissait d'une très haute montagne qu'il surnomma "Char de Dieu", d'où dévalaient des torrents de feu et en contrebas de laquelle se trouvait une île.

Cette description correspond au paysage typique de la baie de Biafra aux confins de l'embouchure du fleuve Wouri surplombée par le Mont Cameroun alors en éruption.

Bien plus tard, au XIVè siècle, les marchands portugais en quête de nouveaux clients découvraient l'estuaire du Wouri où grouillaient des bancs d'un genre particulier de crevettes migra-

trices[5]. Surpris par ce spectacle étrange, ils appelèrent ce cours d'eau Rio dos camaroes qui veut dire "Rivière des crevettes" d'où l'appellation de Cameroun donnée à notre pays, où s'installèrent les portugais pour des besoins commerciaux.

1. Le Cameroun et la traite des esclaves.

Les côtes camerounaises ont constitué aux 17è et 18è siècles le centre important des dépôts pour trafic négrier facilité par les chefs et rois des populations côtières, notamment les rois Bell et Akwa qui en tiraient profit. La traite des esclaves, officielle au 17è siècle, clandestine vers le 18è siècle, précédée et aggravée par certaines pratiques dont l'esclavage traditionnel et le sacrifice humain, fut interdite vers la deuxième moitié du 19è siècle grâce à la signature des traités internationaux d'abolition et à l'interdiction du sacrifice humain, grâce aussi à l'action des missionnaires.

Selon certains témoignages, le trafic d'esclaves posait de sérieux problèmes aux négriers étrangers ; car les Camerounais achetés, jaloux de leur liberté, préféraient se donner la mort au cours de la longue traversée, soit en se jetant dans l'eau, soit en se livrant à une partie de rixe contre les geôliers plutôt que de se résigner à l'ignominie de l'esclavage.

2. Les européens au Cameroun : l'occupation allemande.

Le Cameroun, pays révolutionnaire par essence mais dont l'hospitalité paradoxalement légendaire a, au cours de son histoire, par ses richesses naturelles et ses côtes à la végétation luxuriante, attiré les explorateurs occidentaux en quête de débouchés sûrs pour un commerce prospère : Portugais, Hollandais, Anglais, Français s'y relaient. Ce sont des commerçants à l'allure débonnaire, des missionnaires sauveurs des âmes perverses, chasseurs ou protecteurs casqués, fusils en bandoulière...

Mais ces contacts à caractère commercial, social ou religieux[6] au départ, voilent à peine le désir de conquête. Dès lors, ces différents explorateurs rencontrent une certaine résistance à la pénétration à l'intérieur du pays. De l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, des groupements nationaux de résistants ayant le plus souvent à leur tête leurs chefs de clans ou de tribus, avec comme mot d'ordre "barrer la voie à l'étranger", se constituent.

Au cours des vingt dernières années du 19è siècle, les Anglais venant du vaste Nigéria, les Français venant du Congo par le bassin de l'Ogoué ou du Tchad, les Allemands débarqués sur nos côtes à Douala, à Victoria ou à Kribi, affluent dans le pays et tentent d'occuper les zones traversées.

3. Accords et traités germano-camerounais.

Pendant que les missionnaires de diverses représentations religieuses s'installent sur la côte de Douala, Victoria, Kribi, les représentants de grandes maisons de commerce allemandes engagent des négociations avec les rois de Douala en vue de la conclusion d'accords commerciaux dont le premier, signé le 30 janvier 1883 est ainsi conçu :

Nous, soussignés, chefs de la ville d'Akwa, avons établi le contrat suivant avec Edouard Schmidt, agent de la Maison commerciale Woermann[7] *de Hambourg.*

Nous donnerons (assurerons) toute protection aux gens et propriétés de M. Schmidt ou de ses successeurs qu'il pourrait envoyer sur notre rivage et nous nous engageons à faire payer à tout Camerounais d'Akwa ou d'un autre quartier une amende d'après le montant ainsi fixé pour les différents délits suivants :

1- Tout homme pris en train de voler quelque chose à l'intérieur de la concession ou sur les bateaux aura une amende d'un fût d'huile ;

2- Tout homme se rendant dans le voisinage immédiat de la Maison allemande avec des armes à feu ou tout autre engin

offensif et menaçant de causer un dommage à la personne des employés de M. Schmidt ou d'arrêter une quelconque de ses embarcations aura une amende de huit fûts d'huile ;

3- Tout homme qui arrête un autre homme ou son chargement dans le voisinage de ladite Maison aura une amende de dix fûts d'huile;

4- Nous promettons de nous tenir pour responsables de toute amende infligée à un homme et de la payer nous-mêmes au cas où il manquerait de le faire ;

5- Toutes les amendes doivent être payées à M. Schmidt qui paiera ensuite au Roi Akwa la moitié du montant de l'amende en marchandises comme compensation de son propre dérangement;

6- Toute palabre au sujet du commerce ou de toute autre cause qui pourrait s'élever ici, doit être arrêtée jusqu'au retour de M. Schmidt, au cas où elle ne pourrait être réglée sur-le-champ, et s'il arrive que M. Schmidt se trouve sur le fleuve, la palabre sera alors portée devant lui et le Roi Akwa, ou ses représentants.

Au cas où aucune entente ne pourrait être obtenue, l'affaire sera portée devant la Cour d'équité dont la décision sera définitive pour les deux parties.

Nous tous, les chefs soussignés comprenons pleinement que ce vaste emplacement sur notre rivage soit considéré à juste titre comme un navire et nous nous engageons nous-mêmes à ne causer aucun ennui à M. Schmidt ou à ses employés; nous convenons aussi que M. Schmidt a le droit de renvoyer tous les indigènes qui ont provoqué une palabre depuis leur entrée dans la concession et nous acceptons que tout homme dont M. Schmidt considère le départ comme nécessaire, doit aussitôt quitter la place. D'autre part, M. Schmidt convient de payer au Roi d'Akwa une taxe de quatre vingts krus[8] pour la protection que celui-ci donnera annuellement à partir du 1er février 1883.

Cet accord est signé à la Maison de commerce allemande, sur

le fleuve Wouri, à la ville d'Akwa, le 30 janvier 1883.

Suivent les noms de 18 signataires dont :

King Akwa - Black Akwa - Duke Akwa - Lauton Akwa - Manga Akwa - Jim Ekwalla - etc...

Cet accord est suivi, dix-huit mois plus tard par la signature du traité des 11 et 12 juillet 1884[9] dont voici la teneur :

Nous soussignés, roi et chefs du territoire nommé Cameroun, situé le long du fleuve Cameroun entre les fleuves Bimbia au Nord et Kwa-kwa au Sud et jusqu'au 4è degré 10 de latitude Nord, avons aujourd'hui au cours d'une assemblée tenue en la factorerie allemande, volontairement décidé que:

Nous abandonnons totalement aujourd'hui nos droits concernant la souveraineté, la législation et l'administration de notre territoire à M. Edouard Schmidt, agissant pour le compte de la firme Jantzen et Thormahlen, tous deux à Hambourg et commerçants depuis des années dans ces fleuves.

Nous avons transféré nos droits de souveraineté, de législation et d'administration de notre territoire aux firmes sus-mentionnées avec les réserves suivantes :

1- Le territoire ne peut être cédé à une tierce puissance.

2- Tous les traités d'amitié et de commerce qui ont été conclus avec d'autres gouvernements étrangers doivent rester pleinement valables.

3- Les terrains cultivés par nous et les emplacements sur lesquels se trouvent des villages doivent rester la propriété des possesseurs actuels et de leurs descendants ;

4- Les péages doivent être réglés annuellement comme par le passé, aux rois et chefs ;

5- Pendant les premiers temps de l'établissement d'une administration ici, nos coutumes locales et nos usages doivent être respectés.

Cameroun, le 12 juillet 1884

Signé : Ed.Woermann Signé : Roi Akwa

Auraient également signé ce traité :

Dika Mpondo de Bonélèkè Endene Akwa, Endene Ngando de Bonejang Coffee Angwa, Toy Mbonguè de Bonaminkengué John Angwa, Mbomè Mwangè de Bonaminkengué.

Von Bismarck, Empereur d'Allemagne, nomme Gustave Nachtigal[10] qui s'est distingué dans les opérations pour la conquête des territoires africains, comme Commissaire chargé de prendre possession des nouvelles acquisitions allemandes au Cameroun. Aussitôt débarqué, il hisse le drapeau allemand à Douala le 14 juillet 1884 au cours d'une petite cérémonie officielle et malgré les protestations des représentants de l'Angleterre qui amorcent timidement des négociations pour une tutelle anglaise avec certains chefs de l'autre rive du Wouri à Bonabéri ; dans le même temps, le Représentant de la France conclut un traité[11] jamais ratifié avec le roi de Malimba[12] au terme duquel ce dernier cède la moitié de son territoire à la France pour des besoins commerciaux et militaires ; en retour il reçoit de cette dernière une maison en zinc, un fusil de chasse et des cartouches.

Notes

1- Dans *Les Carnets secrets de la décolonisation*, il est dit que "Madame Ngapeth, Secrétaire Générale de l'UDEFEC exilée à Karthoum a été remplacée par Ngo Mintamack Jeanne assurant l'intérim." Cette information est une contre vérité grossière ; la Secrétaire Générale de l'UDEFEC, Madame Ngapeth née Biyong Marie Irène auteur de la présente publication, n'ayant été ni exilée à Karthoum, ni remplacée par Ngo Mintamack Jeanne qui était la présidente de la section régionale de notre organisation dans l'ancienne Sanaga Maritime. Voilà un exemple d'erreur politico-historique.

2- Le plus remarquable fut *Kaso* dont la publication, malgré l'interdit dont il était souvent frappé, a énormément contribué à populariser l'objet et le fondement de la lutte des patriotes camerounais.

3- Les femmes camerounaises ont joué un grand rôle dans le service de liaison et brillaient dans l'art de semer la police colonialiste pendant les heures sombres de la lutte clandestine.

4- Par le navigateur carthaginois Hannon.

5- Les mbéatoe (en douala) et non les crabes comme d'aucuns l'ont cru.

6- Les anglais prêchent l'abolition de la traite d'esclaves ou évangélisent, venant de Fernando-Pô ; parmi eux Joseph Merrick, Jackson Füller, et le chef de file Alfred Saker qui prête le nom de la Reine d'Angleterre à la ville de Victoria, tandis que les missionnaires presbytériens américains débarquent à Kribi et s'installent à Batanga .

7- Le premier Allemand nommé Mann fait l'ascension du Mont Cameroun en 1861 ; son compatriote, Adolf Woermann installe son établissement commercial à Douala en 1868

8- Un Krus correspond à 12 marks.

9- Cf : Abel Eyinga *Dossier Camerounais N° 9 -10 mai 1977* pages 40-41

10- Nachtigal sera secondé dans son épopée coloniale par Barth et Flegel ses compatriotes. Il a prêté son nom aux chutes de la Sanaga : les chutes Nachtigal.

11- Les Français auraient signé un premier traité de protectorat avec le chef Imalé à Batanga - côte kribienne, puis un traité de cession du territoire par le capitaine Godin.

12-) Malimba vers l'embouchure de la Kwa-Kwa en Sanaga Maritime (Edéa).

Chapitre 2

Premières manifestations de résistance au Cameroun.

L'occupation tripartite du Cameroun par des nations étrangères rivales ne durera pas longtemps, les allemands ayant opté pour la force et la violence[1]. Ils partent de la côte après avoir détruit le quartier Joss dans le Canton Bell et bombardé Bonabéri qui constitue une poche de résistance soutenue apparemment par l'Angleterre, pénètrent à l'intérieur du pays, sous la houlette du grand conquérant Dominick et jusque dans les régions du Nord, du Nord-Ouest, du Centre, de l'Est, délogeant à leur passage Hollandais, Anglais et Français. Cependant, ils rencontrent beaucoup de difficultés pour implanter leurs postes de commandement, des foyers de résistance à l'occupation s'étant constitués dans tout le pays[2] afin de conserver l'indépendance du peuple.

De 1891 à 1912, des points de révoltes caractérisés par des troubles sanglants sont signalés ça et là, donnant lieu à des batailles rangées opposant les conquérants décidés aux populations autochtones inflexibles, et parmi lesquelles il faut citer la révolte des populations de Fako à Buéa, des makaés et des njems, les batailles de Yoko, Tibati, Kousséri, Yola, Banyo, la bataille qui oppose Bouba Djida et Haman Souley, le Lamida de Rey-Bouba aux allemands. Les bassas et les bakokos abattent les

arbres et dressent des barrages sur les voies de communication afin d'empêcher la pénétration allemande à l'intérieur du pays. Ces différents foyers de résistance sont maîtrisés mais au prix de têtes de nombreux soldats et officiers allemands tués par des groupes autochtones armés de lances, d'arcs, de sagaies et de flèches empoisonnées.

Parmi les résistants de cette époque mémorable nous citerons les plus éminents : Rudolf Douala Manga Bell, Chef des doualas et Martin Paul Samba d'ethnie boulou, département de l'Océan (Kribi).

1. Rudolf Douala Manga Bell (1873-1914)

Fils du roi des doualas et fonctionnaire après ses études primaires à Douala, secondaires et universitaires en Allemagne, il remplace son père Manga Ndoumbè descendant du Roi King Bell à la tête de la chefferie après la mort de celui-ci, le 2 septembre 1908.

Les doualas, sous la conduite de leur jeune chef, organisent la résistance contre l'occupant allemand; ils refusent entre autres abus de payer l'impôt et diverses taxes excessives et s'opposent catégoriquement à l'application des textes administratifs ordonnant l'expropriation de leurs terres[3] parce que contraires aux dispositions du traité germano-camerounais. Ils élèvent une vive protestation par lettre adressée au gouvernement de l'empire allemand contre ces mesures arbitraires d'exploitation appliquées dans leur territoire.

Considéré par l'autorité en place comme instigateur de ces manifestations de rébellion, Rudolf Douala Manga Bell est destitué le 4 Août 1913. Ngosso Din, secrétaire et parent du chef déchu est secrètement envoyé en Allemagne auprès du gouvernement impérial. Il est arrêté et ramené au Cameroun.

Accusé de haute trahison envers l'Empire pour instigation à la révolte des chefs et notables notamment le Sultan Njoya qui

lui aussi, supporte mal les abus commis par l'autorité allemande; Douala Manga Bell est soupçonné d'être en contact avec une puissance étrangère. Il est condamné à mort et pendu le 8 août 1914 ainsi que Ngosso Din. En dépit du recours en grâce introduit par des missionnaires résidant à Douala.

Affolés par l'exécution de leur chef prestigieux et par l'arrestation de ses principaux notables, les doualas quittent les abords immédiats de la côte pour trouver refuge plus loin et les colons allemands occupent finalement les terres convoitées et frappées de mesures d'expropriation.

2. Martin Paul Samba [4].

Originaire d'Akak, dans l'actuel département de l'Océan, Martin Paul Samba est né vers 1870. Il fait ses études et son service militaire en Allemagne d'où il sort avec le grade de Commandant.

Rentré au Cameroun en 1912 en pleine occupation allemande, il est révolté de voir la façon dont son pays est exploité, ses compatriotes maltraités. Il conçoit l'idée de remplacer le gouverneur allemand dans son pays. Informé de cette intention, le Gouverneur le dégrade publiquement, ce qui amène ce jeune et bouillant nationaliste à démissionner carrément de l'armée allemande. Il entreprend aussitôt avec certains chefs locaux l'entraînement clandestin de jeunes Camerounais au maniement des armes afin d'organiser un soulèvement populaire contre l'occupant. Il commande à cet effet des armes d'Europe et recrute de jeunes volontaires.

Quand le 3 août 1914 éclate la guerre entre les grandes puissances et l'Allemagne, Samba prend contact avec le gouverneur français à Brazzaville dont il sollicite le soutien et à qui il confie par lettre son intention d'attaquer l'armée allemande au Cameroun. Comme dans toute entreprise révolutionnaire surgissent toujours des brebis galeuses; le brouillon de la lettre de Samba est porté à Von Hagen, chef de l'Unité administrative de

la Région. Celui-ci met immédiatement Martin Paul Samba aux arrêts ainsi que tous ses collaborateurs. Il est fusillé trois jours après devant la prison d'Ebolowa. Ses collaborateurs subissent le même sort dont Madola et Edandé Mbida à Kribi.

Les témoins de cette scène tragique affirment que lorsque Martin Paul Samba est placé au poteau d'exécution, il crie avec force :

"Vous n'aurez pas le Cameroun!"[5] C'était le 8 août 1914.

Après cette mort tragique, ce héros camerounais est immortalisé par une chanson que l'on fredonne jusqu'à l'heure actuelle, au coin du feu dans les veillées familiales de certains villages du Sud-Cameroun.

En "bulu"	En "français"
Bia yi wo Paul Samba	Nous te pleurons Paul Samba
Bia yi wo Paul Samba	Nous te pleurons Paul Samba
Bot bese ya Kamerun	Tout le peuple du Kamerun
Be bili wo beta ngun	De toi ressent la fierté
Bia yi wo Paul Samba	Nous te pleurons Paul Samba

Ces nombreuses expéditions aboutissent à la prise des principaux points stratégiques du territoire par les troupes allemandes, si bien que les Anglais et les Français se voient obligés de s'incliner ; les premiers en renonçant par l'accord du 21 mars 1885 au territoire occupé autour du mont Cameroun jusqu'aux environs de Calabar[6], les deuxièmes, en se dessaisissant de la région Sud du Cameroun et de toutes les autres localités précédemment occupées suivant l'accord du 24 décembre 1885.

Afin d'éviter les guerres pour la conquête coloniale entre diverses nations européennes en quête d'intérêts de toutes sortes en Afrique, une conférence réunissant quatorze nations dont la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Belgique se tient à Berlin. D'autres accords suivent jusqu'en 1895: ils limitent les

frontières du Cameroun dont la superficie est de 495 000 km^2.

Plus tard, quand éclate le conflit entre l'Allemagne et la France à propos du Maroc[7] alors protectorat allemand, un accord est conclu entre l'Allemagne et la France. Cette dernière, afin d'avoir certains droits sur le territoire marocain, cède une partie de ses possessions d'Afrique Équatoriale en reculant ses frontières orientales et méridionales, faisant ainsi gagner près de 300 000 km^2 au territoire du Cameroun sous occupation allemande. Par cette nouvelle convention franco germanique, le Cameroun passe de 495 000 km^2 à 790 000 km^2 [8].

Ce petit aperçu historique montre de façon claire la réalité historique de la prise de conscience des Camerounais face aux visées de domination étrangère. Mais nous ne pouvons conclure ce chapitre sans évoquer brièvement deux autres personnages dont le rôle au cours de cette période mérite d'être souligné: le Sultan Njoya, roi des bamouns et Charles Atangana Ntsama Chef des éwondos et des benes.

3. Le Sultan Njoya .

Njoya est le seizième roi de la dynastie bamoun. A la mort de son père en 1888, il est proclamé roi selon le testament de ce dernier, mort en guerre. Mais il est trop jeune pour commander et sa mère Ndjapdunké assurera la régence avec autorité et compétence.

A 15 ans Njoya monte sur le trône et assume ses fonctions de roi. Autoritaire, intelligent et même surdoué, il organise une puissante armée, crée et développe l'art bamoun, invente l'écriture bamoun. Fidèle adepte de l'islam, il prend le titre de Sultan. Il fonde une religion pittoresque qui associe l'islam au christianisme et dont il définit la doctrine dans un livre. Il construit un merveilleux palais à Foumban, et fabrique pour sa cour un moulin mécanique à maïs .

Quand arrivent les allemands, le Sultan Njoya neutralise ses guerriers qu'il désarme par ruse afin de garantir la sécurité de

son royaume. Fonctionnaire, il sert fidèlement le régime allemand. Mais plus tard il se révoltera contre les abus commis par l'autorité administrative allemande. Le Sultan Njoya peut être considéré comme un génie de l'histoire contemporaine du Cameroun.

4. Charles Atangana Ntsama .

Né à Mvolyé vers 1885 peu après l'arrivée des allemands au Cameroun, il suit ses études à l'école allemande à Kribi dans d'excellentes conditions grâce aux rapports que la famille Atangana Essomba son père, entretient avec les premiers fonctionnaires allemands installés à Yaoundé, notamment le Major Dominick qu'il accompagne dans la plupart de ses déplacements à travers le pays.

Fonctionnaire polyvalent de l'administration allemande, et homme influent, il intervient souvent en faveur de certains chefs locaux, menacés d'exécution car malgré l'occupation quasi totale du Cameroun par l'administration allemande, celle-ci n'est pas acceptée partout : les groupements boulous, bassas, makas, bamvelés et bamilékés se constituent et rendent pendant plusieurs années la tâche difficile aux conquérants allemands. Charles Atangana se range du côté du terrible Major Dominick pour la pacification du pays, sollicitant la clémence en faveur des autochtones rebelles et exhortant ces derniers à se soumettre à l'autorité établie.

En récompense des services rendus, le gouvernement allemand l'envoie en Allemagne en compagnie de son épouse Marie Biloa et quelques notables camerounais dont Nanga Eboko[9]. Pendant son séjour en Europe, il est reçu par le Pape Pie X. Il se distingue dans sa connaissance profonde de la langue allemande et la phonétique susceptible de faciliter l'apprentissage de la langue des "éwondos" aux missionnaires et fonctionnaires allemands. Il est nommé professeur de la langue éwondo à l'université de Hambourg en Allemagne.

A son retour au Cameroun, il devient Chef Supérieur des éwondos et des benes. Mais la guerre éclate entre l'Allemagne et les alliés en 1914. L'armée allemande bat en retraite en 1916, cherche refuge en Guinée Espagnole entraînant de gré ou de force les principaux chefs et notables parmi lesquels Charles Atangana qui dirige lui-même les fuyards éwondos et Nanga Eboko. Pendant la fuite, le frère de Charles Atangana, Atémengué, suivi d'un important groupe de fugitifs éwondos rebrousse chemin et regagne Yaoundé, la capitale. Il est nommé chef à la place de son frère par les autorités françaises en place. Charles Atangana et ses compagnons gagnent l'île de Fernando-Pô[10] puis évacués et internés à Madrid en Espagne, ils ne seront rapatriés qu'à la suite du Traité de Versailles signé le 28 juin 1919 entre l'Allemagne et les alliés mettant fin à la première guerre mondiale ; mais Charles Atangana est assigné à résidence à Dschang. Dès son installation, Charles Atangana est chargé de la surveillance des travaux de construction de nouvelles routes, travail qu'il assure avec compétence, cette capacité lui vaut la confiance de l'administration française. Il intervient en outre au recrutement des manoeuvres le long du tracé du chemin de fer pour la construction du tronçon reliant Eséka à Yaoundé, responsabilité qui lui permet de ménager ses anciens administrés pour cette longue et pénible besogne[11]. Cet acte de générosité, digne d'éloges et de gratitude de la part des siens amène les éwondos à réclamer au gouvernement français le retour de Charles Atangana à la tête de leur chefferie, car disent-ils, lui seul est capable de bien les commander. Cette doléance est accordée et Charles Atangana restera à la chefferie des éwondos jusqu'à sa mort naturelle intervenue en 1943 à Yaoundé.

Sans contester le caractère nationaliste de l'oeuvre accomplie par ces deux personnages qui sont deux grandes figures de l'Histoire contemporaine du Cameroun, l'on ne saurait l'associer à celle de Rudolf Douala Manga Bell ou à celle de Martin Paul Samba, tous deux premiers héros de la résistance camerounaise dont la mémoire mérite honneur et vénération de tous.

Notes

1- Les troupes allemandes dirigées par le Contre Amiral Knorr débarquent à Douala le 18 décembre 1884 et foncent à l'intérieur pour la grande conquête coloniale.

2- Seule la localité de Foumban est prise sans résistance notable, le chef Njoya en ayant dissuadé ses sujets à qui il conseille de traiter les blancs en amis, parce qu'ils sont des hommes sages. Cette ruse lui permet de désarmer ses vaillants guerriers.

3- Surtout le plateau Joss au quartier Bonanjo est convoité.

4- De son vrai nom Mébenga m'Ebono du village d'Etoudou Engong aujourd'hui disparu

5- Deux ans à peine après cette prophétie de Martin Paul Samba devant ses bourreaux, les allemands, chassés par les troupes alliées quittent le Cameroun en débandade.

6- Calabar : région côtière du Nigéria vers la frontière avec le Cameroun.

7- C'est le conflit dit : Coup d'Agadir.

8- C'était la superficie du Cameroun avant la répartition en 2 zones. Elle ne sera plus que de 475 000 km^2 plus tard.

9- Qui a donné son nom à la ville de Nanga-Eboko, chef lieu du département actuel de la Haute-Sanaga.

10- Actuellement appelée Guinée Equatoriale.

11- Les populations bassas, bamilékés appelées vulgairement banyan kômba ou batong-tou, ont été les plus utilisées pour ce tracé de chemin de fer. Des centaines de travailleurs y périrent.

Chapitre 3

Division arbitraire du Cameroun.

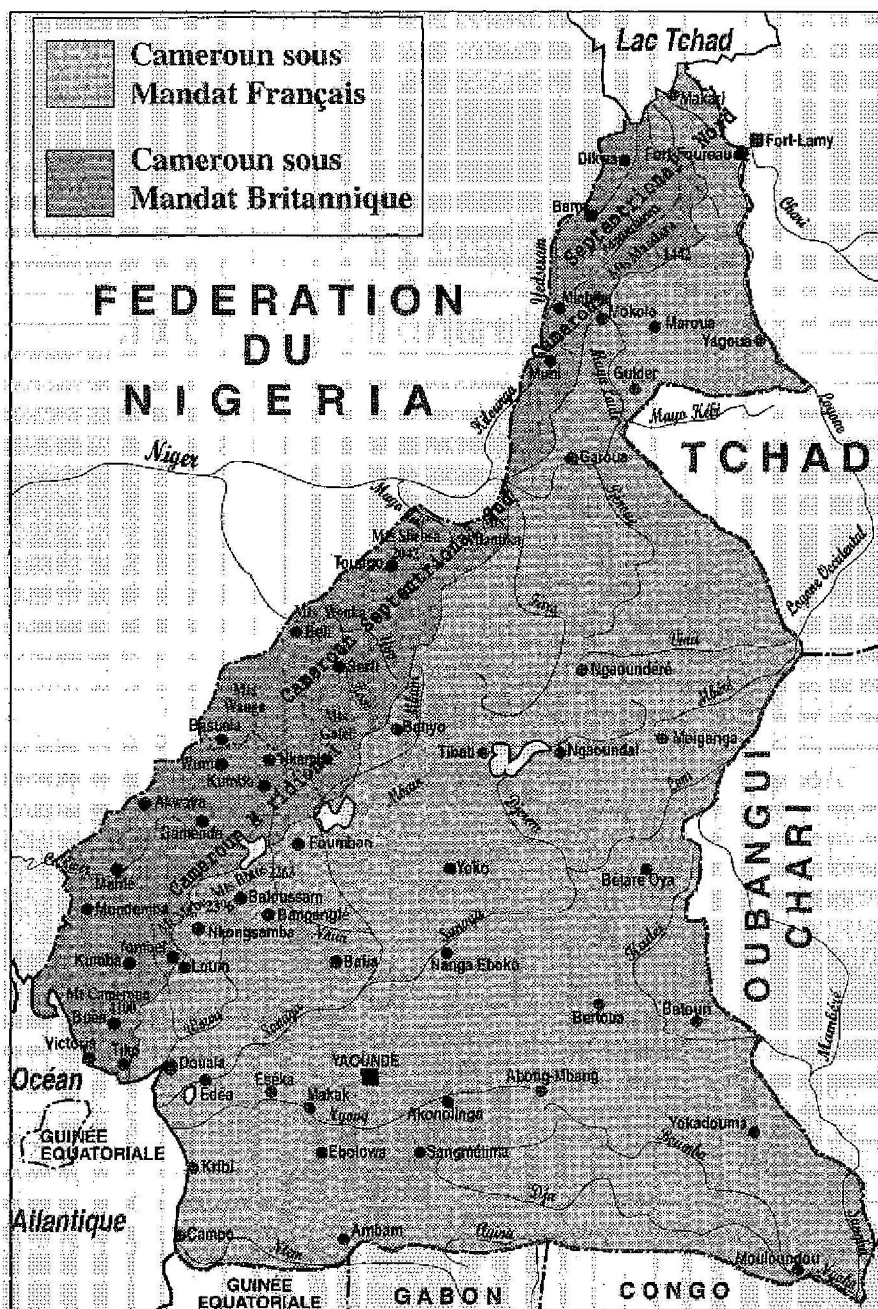
Malgré les accords sur le Cameroun conclus entre l'Allemagne et l'Angleterre d'une part, l'Allemagne et la France d'autre part, cette dernière éprouve une certaine rancoeur d'avoir concédé d'importantes étendues de ses possessions d'Afrique Centrale (et notamment le Cameroun) à l'Allemagne. Cette impression ressort plus tard dans la déclaration du Général Tito: "Abandonner le Cameroun à l'Allemagne c'est multiplier par dix les risques de guerre et par cent les difficultés de la gagner si elle éclate. Concéder le Cameroun à la France c'est multiplier par dix les chances de maintenir la paix européenne..."

Ainsi, de tout temps, le Cameroun, plus que tout autre territoire de l'Afrique, suscite la convoitise de nombreuses puissances coloniales. Aussi, lorsque l'Allemagne déclare la guerre à la France et à la Russie au début du mois d'août 1914, la première préoccupation des forces alliées consiste-t-elle en la reprise des possessions allemandes du Cameroun. Celui-ci est encerclé dès le 5 août 1914 sur trois fronts ;

1-Le front nord par la brèche du Tchad et du nord du Nigéria;

2-Le front Est et Sud-Est par les colonnes venues de l'A.E.F. (Congo, Moyen Congo et Gabon).

3-Le front maritime dans l'Ouest et le Sud-Ouest du



Mars 1916: le Cameroun est partagé en 2 zones:
la zone britannique et la zone française.

Cameroun par les troupes en provenance de la zone britannique: du Nigéria, de la Gold-Coast (Ghana), de la Sierra Léone, et les troupes françaises parties de Dakar. L'attaque est foudroyante sur tous les fronts. Malgré la résistance des troupes allemandes, les alliés, aidés par la majorité des populations autochtones qui redoutent la brutalité, la cruauté et les méthodes de terreur allemandes, infligent des lourdes pertes à l'occupant allemand. C'est la débâcle totale. Les alliés rentrent le 7 janvier 1916 dans la capitale (Yaoundé) pendant que près de 1000 soldats allemands battent en retraite, replient dans le Sud du pays et gagnent la Guinée Espagnole emportant 1400 soldats et porteurs camerounais ainsi que quelques notabilités camerounaises, sous le commandement de Zimermann.

La campagne du Cameroun se termine le 20 février 1916. Jusqu'au 4 mars 1916, le Cameroun est sous le régime de Condominium franco-britannique à la demande du Conseil Supérieur des Nations. Le 6 mars 1916 deux généraux représentant les forces franco-britanniques ayant participé à la reconquête du Cameroun partagent le Cameroun en deux zones d'influence :

-la zone occidentale, une bande de 85 000 km² confiée au gouvernement britannique,

-la zone orientale, la plus grande, est confiée au gouvernement français, elle représente près de 9/10è de la superficie totale.

Le 14 mars 1916, le gouvernement français usant de ses prérogatives coloniales internes, récupère les étendues de territoires de l'A.E.F. cédées en 1911 au Cameroun allemand, lors de la conclusion des accords sur le conflit d'Agadir ramenant la superficie du Cameroun à environ 475 000 km².

Le 4 avril 1916, le Général Aymerich est nommé Gouverneur au Cameroun .

Le 5 septembre 1916, il est remplacé par un gouverneur civil: Léon Fourneau.

Après la campagne du Cameroun, la guerre se poursuit dans le reste du monde. Mais la défaite allemande est irréversible sur tous les fronts et sa reddition en 1919 devant les alliés vainqueurs lui vaut la perte radicale de ses anciennes colonies solennellement proclamée au cours de la conférence de paix réunie le 28 juin 1919 à Versailles. Cette déchéance est consignée dans le traité de paix signé à Versailles qui stipule en son article 119 : *l'Allemagne renonce en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur ses possessions d'Outre-Mer.*

Au lendemain de la guerre, les puissances victorieuses misent sur l'appropriation pure et simple des colonies allemandes. Cette folle ambition est farouchement combattue par le président américain Thomas Wilson qui propose leur remise à la Société des Nations voire leur internationalisation. Il devient ainsi le promoteur et le défenseur de la formule de Mandat finalement adoptée avec trois variantes et qui est définie dans l'article 22 du Traité de paix, document annexe du pacte de la Société Des Nations. Cet article constitue un compromis visant à concilier les intérêts des puissances alliées et ceux des populations des territoires en cause défendus par le Président Wilson et qui fait des puissances vainqueurs, des nations tutrices. Il classe les ex-colonies allemandes en 3 catégories (A,B,C).

1- Les populations et peuples de la catégorie A n'ont besoin d'être guidés que pendant un laps de temps jusqu'à leur capacité de se diriger eux-mêmes.

2- Les mandats permanents plus ou moins sine dié concernent l'administration des territoires classés dans la catégorie B dont les populations sont considérées par les puissances coloniales comme étant "de civilisation trop rudimentaire" ; ce qui ne permet pas à ces populations de s'administrer elles-mêmes.

3- Des possessions et territoires, qu'en raison de leur superficie réduite, de leur maigre population ou de leur contiguïté avec le territoire de la puissance mandataire, sont soumis aux lois et à

l'administration du mandataire sous réserve des garanties prévues dans l'intérêt des populations autochtones.

Voici du reste résumé le début de l'article 22 définissant les principes généraux du pacte de la S.D.N. relatifs à la deuxième catégorie de mandat (mandat B) ; dont le Cameroun fait partie.

...Afin de donner une administration aux territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne, le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation et il convient d'incorporer dans le présent acte des garanties pour l'accomplissement de cette mission.

La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter ; elles exerceraient cette tutelle en qualité de mandataires au nom de la S.D.N..

1. Le Mandat de la Société Des Nations (SDN).

Le conseil de la S.D.N., après avoir évoqué l'article 119 du Traité de paix avec l'Allemagne signé le 28 juin 1919 à Versailles, après avoir souligné l'engagement des puissances mandataires en l'occurrence la France et la Grande Bretagne et confirmé ledit mandat, statue en ces termes, dans l'accord du mandat français réaffirmé dans l'acte du 10 juillet 1922 de la S.D.N..

Article 1: Désignation du Cameroun comme territoire sous mandat français.

Article 2: Définition des responsabilités du mandataire, à savoir la paix, la sécurité, le bien-être matériel et moral, le progrès social des habitants.

Article 3: Enumération de certains interdits : les bases militaires ou navales, les fortifications, la force militaire indigène.

Article 4: Les recommandations : l'abolition de l'esclavage et le commerce d'esclaves; l'interdiction du travail forcé ou obligatoire (sauf les travaux pour le service public mais sous condition d'une rétribution équitable). La protection des autochtones contre toute contrainte et toute fraude, la surveillance de contrat de travail et du recrutement des travailleurs.

Le commerce de spiritueux et le trafic d'armes et de munitions sont interdits, la liberté religieuse garantie.

Articles 5 et 6: Il est recommandé en outre à la puissance tutrice d'assurer aux ressortissants des pays membres les mêmes droits qu'à ses propres ressortissants notamment en ce qui concerne l'acquisition des biens mobiliers et immobiliers, l'exercice des professions et industries, la liberté de navigation, une complète égalité économique, commerciale et industrielle. La faculté de pénétration des missions religieuses ou culturelles, etc.

La Société Des Nations est chargée du contrôle de l'exécution de ce mandat et exige des autorités de tutelle la présentation d'un rapport circonstancié annuel.

Le 10 juillet 1919, le Cameroun est divisé en deux zones et le 20 juillet de la même année, la France reçoit officiellement de la S.D.N. le mandat d'administrer la partie orientale du Cameroun tandis que l'Angleterre reçoit la partie occidentale.

Les deux puissances mandataires délimitent les frontières séparant les deux zones. Un délai de six mois est accordé aux populations des deux zones habitant près de la frontière commune pour s'installer dans la zone de leur choix.

Les forces coloniales franco-britanniques, sous la bannière de la S.D.N. formée de puissances plus ou moins intéressées par les possibilités de toute nature qu'offre le territoire camerounais, compromettent dès lors l'entité du territoire national et créent en même temps l'un des objets fondamentaux des revendications du

peuple camerounais : le retour du Cameroun à ses frontières d'avant la première guerre mondiale.

Pour administrer la zone du Cameroun oriental qui lui est confiée, le gouvernement français rattache cette partie du territoire au grand ensemble de l'Afrique Equatoriale Française composé du Tchad, de l'Oubangui Chari (actuelle République Centrafricaine), du Congo et du Gabon, voilant à peine ses visées annexionnistes dans ce qu'elle appellera plus tard l'Union française, ensuite la Communauté française. L'Angleterre, quant à elle, intègre la partie occidentale après l'avoir de nouveau sectionnée, dans deux des trois provinces autonomes du Nigéria. Mais chaque partie du Cameroun a à sa tête un Gouverneur nommé par les gouvernements des métropoles des puissances mandataires respectives.

C'est ce système d'annexion subtile qui régira l'administration coloniale camerounaise jusqu'à l'éclatement de la deuxième guerre mondiale en 1939.

2. Occupation du Cameroun par les puissances mandataires.

Dès la signature du mandat de la Société Des Nations et en application des accords découlant dudit mandat, les puissances mandataires en l'occurrence la France et l'Angleterre ouvrent les portes du territoire aux colons blancs de diverses nationalités et sous certaines réserves[1]. C'est d'abord des administrateurs à casque colonial, des commissaires flanqués de gendarmes aux képis flambant neuf, ensuite quelques enseignants[2] et de rares médecins.

Des exploitants forestiers et miniers, des commerçants, des planteurs débarquent par contingents. Des missionnaires, véritables pionniers de la colonisation s'installent çà et là et jusqu'au fin fond de nos campagnes les plus reculées[3].

Les voies de communication sont peu nombreuses sinon inexistantes dans certaines régions, les voitures rares. Le typoye[4] constitue la plupart de temps l'unique moyen de locomotion pour

le colon en déplacement. Ce meuble rustique est confectionné par les indigènes qui assurent le port du colon, en se le relayant d'un village à l'autre, sous la contrainte des chefs de villages des localités traversées, et cela sans contrepartie. Les bagages accompagnant l'illustre voyageur sont véhiculés de la même manière à dos d'homme: c'est l'heure de l'indigénat pourtant décommandé par la S.D.N..

De leur côté, les exploitants forestiers et miniers ouvrent des chantiers de coupe de bois, d'exploitation de pierres précieuses et autres à charrier vers leurs métropoles respectives pendant que les planteurs blancs s'élancent à l'assaut des régions les plus fertiles du territoire et s'installent comme bon leur semble.

Afin d'assurer l'évacuation d'énormes richesses exploitées, l'administration entreprend les travaux de tracé de certaines routes et poursuit la construction du chemin de fer commencée par l'administration allemande.

Tous ces travaux exigent une main d'œuvre abondante et bon marché, voire gratuite. Les chefs de villages ou de clans, sur ordre des autorités administratives, sont chargés de la fournir. Ils reçoivent en échange quelques prébendes : fusils de chasse, bouteilles de liqueur, médailles, feuilles de zinc, etc.

Pour échapper à la corvée, les villageois désertent le village et fuient dans la forêt où ils restent des journées entières. Pour les arrêter, il se forme de véritables battues humaines sous la conduite des chefs[5] dont l'autorité est mise à l'épreuve. Quant aux travailleurs affectés à la construction des routes ou du chemin de fer, ils ont en contrepartie du travail effectué, une maigre pitance à la fin de la journée.

Exposés aux rigueurs des intempéries de toutes sortes, sans soins médicaux et souvent cravachés impitoyablement par les chefs ou contremaîtres blancs, quelques-uns y crèvent d'épuisement, de maladie ou d'accidents tandis que les plus résistants succombent dans les mois qui suivent la fin de leur long et dur labeur[6], appelé communément "Njong Messi".

Notes

1- Tous devaient servir les intérêts coloniaux de l'administration.

2- Les premiers furent : Zezouin, Puig, Joriot, Pruca, Galéazzi, etc.

3- Leur rôle : amadouer d'éventuels groupes de foyers de résistance

4- Construction faite d'un fauteuil en rotin et de piquets attachés latéralement sur le fauteuil destiné au port du chef.

5- L'administration coloniale française a confirmé et même augmenté l'autorité des Chefs coutumiers qui exercent sur leurs sujets une autorité semi-féodale. Dans certaines régions du pays, où ils se comportent en véritables tyrans.

6- Le travail obligatoire de construction de routes et singulièrement de celle du tronçon du chemin de fer reliant Eséka et Yaoundé constituera pendant plusieurs années l'objet du désarroi familial; la personne qui y est affectée étant présumée condamnée à mort. Mon oncle paternel Binyè Batind, y trouva la mort, la famille n'apprit sa mort que plusieurs semaines après.

Chapitre 4

La deuxième guerre mondiale et ses répercussions au Cameroun.

En 1934, Hitler s'empare du pouvoir en Allemagne. Son ambition: élargir l'empire allemand, exterminer les juifs et dominer le monde. Pour cela, il prépare une guerre à outrance.

En Europe, il occupe l'Autriche, la Tchécoslovaquie et écrase la Pologne en 1939. L'Angleterre et la France interviennent pour protéger la Pologne, mais la France, mal préparée perd le combat en juin 1940. Elle est occupée par l'Allemagne après la signature de l'armistice par le Maréchal Pétain[1]. Cette reddition hâtive est désapprouvée par un grand nombre de citoyens français. Le Général De Gaulle par l'appel du 18 juin lancé de Londres, invite les Français tant de l'intérieur que de l'extérieur à poursuivre la lutte. Il convie ceux de l'intérieur à s'organiser en force de résistance contre l'occupant allemand.

Cet appel reçoit immédiatement un écho favorable au Cameroun qui, avant même cette date, par des réactions manifestées sous diverses formes[2], est hostile à l'administration allemande.

Afin de concrétiser cette appartenance du Cameroun aux forces françaises libres, le Colonel Leclerc, envoyé spécial du Général de Gaulle, débarque à Douala dans la nuit du 26 au 27

août 1940 en pirogue. Il prend, au nom de la France libre, le commandement du territoire à l'aube du 27 août 1940. A son passage, de nombreux Camerounais sont engagés volontairement comme combattants dans l'armée de la France libre et prennent part aux combats organisés en Afrique et en Europe pour la libération de la France.

Les populations civiles quant à elles, participent aux opérations de ravitaillement des troupes en campagne par une fourniture accrue des denrées: riz pour nourrir les soldats, latex pour la fabrication des roues et autres engins de guerre. Une collecte nationale est même lancée pour contribuer à l'achat des avions de guerre[3]. Toutes les possessions françaises et sous-mandat français et notamment celles de l'Afrique Equatoriale se mettent résolument en guerre pour libérer la France occupée par l'ennemi; beaucoup de combattants africains y sont héroïquement tombés.

La deuxième guerre mondiale, longue et coûteuse en vies humaines et en fonds, prend fin le 7 mars 1945 par la capitulation de l'Allemagne intervenue après l'entrée des Etats-Unis en guerre aux côtés des forces alliées franco-britanniques, et le harcèlement par l'armée russe sur le front de l'Europe orientale. La bombe atomique fut utilisée pour la première fois par les forces aériennes des Etats-Unis.

Mais avant cette date, le chef du gouvernement de la France libre, le Général De Gaulle, réunit le 30 janvier 1944 une Conférence Africaine à Brazzaville devenue capitale de la France combattante. D'importantes résolutions y sont prises. Il y est décidé entre autres que: *Les populations françaises ou autochtones de l'empire doivent être pleinement associées aux bienfaits du renouveau français espéré*. La Conférence recommande en outre *l'accession aussi rapide que possible des populations autochtones à la responsabilité politique et décide de libérer l'homme de la misère, de la maladie et de l'ignorance*[4]. A la fin de la guerre, l'Organisation des Nations Unies (ONU),

créée par les puissances victorieuses, remplace la Société Des Nations (SDN). Les nations membres y délèguent des représentants. L'ONU élabore et adopte une charte à San Francisco signée le 26 juin 1945, la Charte des Nations Unies dont le but primordial est la sauvegarde de la paix, des droits fondamentaux de l'homme, des nations grandes et petites, Charte dont les dispositions seront explicitées et renforcées par la publication le 10 décembre 1948 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ces deux documents comportant des déclarations adoptées unanimement au lendemain d'un conflit mondial extrêmement long et meurtrier, constituent à juste titre le fondement de la lutte universelle des peuples pour la liberté, la dignité de l'homme, la paix et la justice dans le monde.

La Charte de l'ONU stipule en son préambule :

Nous, peuples des Nations Unies, sommes résolus :

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indiscibles souffrances ;

- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits de l'homme et des femmes ainsi que des nations grandes et petites ;

- à créer les conditions nées des traités et autres sources du droit international ;

- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.

En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

De la Charte des Nations Unies, il faut retenir, en ce qui

concerne l'avenir du Cameroun et autres territoires sous tutelle les dispositions suivantes :

Article 75: L'Organisation des Nations Unies établira sous son autorité un régime international de tutelle pour l'administration et la surveillance des territoires qui pourront être placés sous ce régime en vertu d'accords particuliers ultérieurs.
Ces territoires sont désignés ci-après par l'expression "territoires sous tutelle".

Article 76: Conformément aux buts des Nations Unies énoncés à l'article premier de la présente Charte, les fins essentielles du régime de tutelle sont les suivantes :

Favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction, favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes dans l'indépendance.

Partant de ces principes qui explicitent de façon claire et nette les dispositions du texte du mandat de l'ex S.D.N. relatives à l'avenir des territoires non autonomes, les Accords de tutelle pour le Cameroun sous administration française sont signés le 13 décembre 1946 ; le préambule en est ainsi libellé :

- Attendu que le territoire connu sous le nom du Cameroun s'étendant à l'Est de la ligne fixée dans la Déclaration signée le 10 juillet 1919 a été administré par la France conformément au mandat défini par l'acte du 10 juillet 1922;

- Attendu qu'il importe dans l'intérêt même des populations du Cameroun de poursuivre l'évolution administrative et politique du territoire en question en vue de favoriser, conformément à l'article 76 de la Charte des Nations Unies, le progrès politique, économique et social de ses habitants;

- Attendu que la France a manifesté le désir de placer la partie du Cameroun qu'elle administre actuellement sous le régime de tutelle conformément aux articles 75 et 77;

En conséquence l'Assemblée Générale des Nations Unies approuve les termes suivants du régime de tutelle pour ledit territoire.

Le gouvernement français s'engage :

- à faciliter les visites périodiques du territoire sous tutelle auxquelles l'Assemblée Générale ou le Conseil de Tutelle pourrait faire procéder;

- à convenir avec ses organes les dates auxquelles ces visites auront lieu, ainsi que les modalités de leur organisation.

L'autorité chargée de l'administration prendra des mesures nécessaires en vue d'assurer une participation des populations du territoire par le développement d'organes démocratiques représentatifs et de procéder, le moment venu, aux consultations appropriées en vue de permettre à ces populations de se prononcer librement sur leur régime politique et d'atteindre les fins définies par l'article 76 de la Charte.

Mais paradoxalement à ce principe de liberté d'expression des populations concernées, sur leur régime politique défini par une consultation appropriée, les mêmes accords de tutelle disposent en leur article 4 :

L'autorité administrante aura pleins pouvoirs de législation, d'administration et de juridiction sur le territoire et, sous réserve des dispositions de la Charte et du présent accord, l'administrera selon la législation française comme partie intégrante du territoire français.

Malgré l'opposition de certaines délégations et plus particulièrement la délégation de l'Union Soviétique à la 4è Commission qui souligne le fait que les populations camerounaises n'ont pas été consultées pour cette option qui n'est qu'une assimilation subtile de leur pays dans l'empire colonial français, l'article 4 est adopté.

Cette réflexion justifiée de l'Union Soviétique, et les appréhensions que suscite la formulation de l'article 4 des Accords de

tutelle, exigent des explications du représentant de l'autorité administrante en l'occurrence la France. Mais contre toute attente c'est le franco-camerounais, Alexandre Ndoumbè Douala Manga Bell,[5] élu député du Cameroun à l'Assemblée Nationale française peu après la libération en 1945, inclus à dessein dans la délégation française pour présenter et défendre les accords de tutelle aux Nations Unies, qui prendra la parole devant la 4è Commission de l'Assemblée Générale. Parlant au nom de la France dont il est tenu de défendre les intérêts en sa qualité de citoyen français, plutôt qu'au nom des populations camerounaises dont il trahit les intérêts pour la cause desquels son illustre père Rudolf Douala Manga Bell sacrifia sa vie, le député franco-camerounais débite sans sourciller les mensonges les plus ignobles. Il déclare notamment :

...Mes compatriotes ont eu la connaissance du texte d'accords préparé par la France. Ils le trouvent à leur goût, je vous demande donc de l'adopter sans modification.

Se fiant aux déclarations du seul Camerounais présent à ce débat historique, la quatrième Commission a adopté ces accords sans modification.

Quant à la présentation du même texte des accords à l'Assemblée plénière le 13 décembre 1946, elle est assurée par le fossoyeur le plus dangereux des intérêts camerounais, le Docteur Louis Paul Aujoulat, également membre de la délégation française à l'ONU, député représentant les expatriés français du Cameroun (un millier environ) à l'Assemblée Nationale française. Il assume en même temps les fonctions du Secrétaire d'Etat aux colonies dans le gouvernement français.

Parlant du projet d'Accords, il déclare notamment:

Nous sommes allés plus loin encore; nous avons donné à nos projets d'accords une large publicité auprès des populations indigènes. Les textes ont été diffusés officiellement, ils ont été longuement discutés par les autochtones en réunions publiques. Ils ont reçu leur adhésion : celle-ci s'est traduite très correcte-

ment au Cameroun par l'élection triomphale du candidat qui s'est engagé à faire triompher ces projets devant l'ONU.

Quelle escroquerie morale! quel cynisme! Or ni le député franco-camerounais Douala Manga Bell, ni l'administration française n'a présenté à quiconque ce texte qui restera ignoré du public camerounais jusqu'à sa parution au journal officiel près de deux ans après son adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Tout au long de ce grand débat en séance plénière, le délégué de l'Union Soviétique et le délégué de l'Inde de Néhru[6] dénoncent les dispositions de l'article 4 des Accords de tutelle et démontrent qu'elles constituent une violation flagrante de la charte de l'ONU. Mais leur opposition à l'adoption des Accords de tutelle se heurte à la majorité de la coalition occidentale réactionnaire dont le travail en coulisses est favorisé par la prise de position en faveur des accords par le fils de l'un des premiers héros et résistants camerounais, le député Alexandre Ndoumbè Douala Manga Bell. C'est ainsi que, le 13 décembre 1946, l'Assemblée Générale de l'ONU adoptera dans son intégralité et à une forte majorité le texte des Accords de tutelle sur le Cameroun présenté par la France[7], plaçant dès lors notre pays dans une situation juridique équivoque que le gouvernement français exploitera à fond comme nous le verrons plus loin.

Ce forfait politique perpétré, les deux compères, (Aujoulat et Manga Bell) regagnent le Cameroun; mais ils se gardent de donner le moindre compte-rendu de leur cynique mission aux populations camerounaises qui, des années durant, continueront à leur faire confiance, voire même à les ovationner[8].

Plus tard et à maintes reprises, l'Union des Populations du Cameroun, par la voix de ses représentants pétitionnaires à l'ONU, réclamera la révision des Accords de tutelle, notamment l'article 4, ainsi que la fixation d'un délai pour l'indépendance du Cameroun. Ces multiples démarches resteront lettre morte.

Notes

1- Chef du Gouvernement de la France occupée. A la libération, il sera jugé, condamné à mort puis gracié par le Général de Gaulle.

2- Sous l'instigation du Gouverneur Bruno (socialiste) le mouvement de la Jeunesse Camerounaise Française (JEUCAFRA) est né, il vise à contrecarrer le sentiment germanophile en gestation au Cameroun. Certains cadres Camerounais tels que Soppo Priso, Bétotè Akwa, Fouda André, Atangana Ntsama, Lobé Bell, Pouka Louis Marie, etc l'animent, allant même jusqu'à la proclamation de l'intégration du Cameroun dans l'empire colonial français. Dans l'euphorie de cette impulsion le grand zélé de la JEUCAFRA Louis Marie Pouka dédie et lit en 1938 au cours d'un meeting tenu à Douala le poème dont l'extrait suivant prône le bonheur d'être intégré Français :

...Ainsi donc Messieurs, l'évangile à prêcher pour me saisir d'une expression biblique, l'évangile à prêcher dis-je, c'est l'adhésion ferme et irrévocable de tous les Camerounais à la France, car la France est l'ange de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité humaine. Par elle, nous pourrons, si ce n'est pas nos fils et petits-fils, dans un lointain avenir, jouir des bienfaits de la liberté et dans la nuit des tombeaux, nos cendres tressailliront de joie et d'orgueil de voir ce beau pays le Cameroun, cette terre prodige, appartenir du Tchad à la rive du Wouri, à la patrie de Charlemagne et de Saint Louis.

Comme quoi le griotisme ne date pas seulement de nos jours. Mais le Cameroun ne mordra pas juridiquement à l'hameçon empoisonné comme nous le développerons plus loin.

3- Chaque villageois était tenu de fournir une quantité donnée de riz, de latex cueilli en brousse et apprêté d'une certaine façon, sous peine de sanction. Il y eut beaucoup trop de victimes dans cette tâche pénible dont feu Bayiha, notable de Sombadjeck, père du Commissaire de police Bayock Bayiha Joseph. Les élèves étaient également concernés par cette collecte. Je donnais ma part, 50 centimes alors que je me trouvais à l'Ecole Normale de Foulassi en 1943.

4- Cette déclaration solennelle faite par les plus hauts représentants de la France combattante au moment crucial de son histoire n'est pas tombée au Cameroun dans les oreilles des sourds, malgré l'ambiguïté du texte de ses conclusions ainsi conçu : *Les fins de l'oeuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écarte toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire; la constitution éventuelle, même lointaine des self gouvernements dans les colonies sont à écarter.*

Cette dangereuse hypothèque sera levée le 26 juin 1945 avec l'adoption de l'article 76 de la Charte de San Francisco.

5- Fils du martyr Rudolf Douala Manga Bell.

6- Dans la soirée qui a suivi ce débat, le délégué soviétique se trouve nez à nez, dans les couloirs de l'Assemblée, avec le Dr Aujoulat. Il recule de quelques pas et lance la boutade : Je ne veux pas devenir votre partie intégrante.

7- Il en fut de même du texte présenté par la Grande Bretagne.

8- Plusieurs parents naïfs de nombreuses régions camerounaises, outre le Littoral, donnèrent à la naissance de leurs fils, le nom de Ndoumbè qui était considéré comme idole nationale.

Chapitre 5

L'éveil de l'esprit revendicatif et la naissance du syndicalisme.

Le nationalisme camerounais, ainsi que nous venons de le souligner, n'est pas un phénomène récent. Dès la consécration de la division du Cameroun au profit des puissances coloniales, les populations camerounaises manifestent leur refus à cette occupation coloniale et dénoncent avec force la division artificielle et arbitraire du Cameroun. Des Camerounais, individuellement ou groupés, expriment leur position sous forme de pétitions dont les premières parviennent à Genève, siège de la Société des Nations dès 1930. La plus remarquable pour sa clarté est celle d'un groupe de jeunes Camerounais résidant en Europe représenté par Mandessi Bell et Moumé Etia qui, en 1937, posent sans équivoque le problème de l'avenir politique du Cameroun. Ils écrivent en substance : *Le développement politique, les intérêts et la dignité des populations du Cameroun exigent que, conformément aux voeux de ces populations et à l'esprit du régime du mandat, le Cameroun soit doté, sans plus attendre, du statut du mandat "A"*[1] *seul susceptible de l'acheminement vers cette indépendance nationale à laquelle il aspire et qui est seule capable de sauver ce pays des maux qui l'accablent.*

Mais sous le bref régime de mandat de la SDN, aucune forme de groupement solide ou de rassemblement de ces individualités nationalistes embryonnaires ne voit le jour au Cameroun. Toutefois, les timides prises de position nationalistes sur l'avenir du Cameroun constituent un épouvantail dont le gouvernement français jauge le danger ; ainsi en anticipe-t-il l'étouffement par:

-la création d'abord, dès 1938, d'un mouvement, la Jeunesse Camerounaise Française (JEUCAFRA) dont le but est, sous le fallacieux prétexte de prévenir une reconquête éventuelle du Cameroun par l'Allemagne nazie, d'amorcer le processus d'intégration du Cameroun dans l'Empire Colonial français.

-la création ensuite d'une classe privilégiée de Camerounais qui serviraient de relais entre les masses ignorantes et misérables et la métropole exploitatrice.

Mais la JEUCAFRA n'a qu'une existence éphémère; le rôle qui lui est initialement assigné se voit neutralisé avec le déclenchement des hostilités en 1939 et l'installation d'un gouvernement des forces françaises libres à Brazzaville, parallèle au gouvernement de la France occupée.

Il est à noter que, les conclusions des travaux de la Conférence de Brazzaville malgré leur tendance à l'expansionnisme colonial, laissent une certaine ouverture, une marge d'action pour la promotion du bien-être et le progrès des populations africaines. Cette ouverture débouche en une prise de conscience nationale accrue qui amènera le Général De Gaulle, chef du gouvernement de la France libre, à prendre certaines mesures propres au respect des libertés publiques en faveur des populations des territoires d'Outre-Mer, notamment le droit syndical et le droit de vote qui est accordé à une certaine catégorie de citoyens des deux sexes en septembre 1945. Les Camerounaises et Camerounais iront ainsi pour la première fois aux urnes en octobre 1945 pour porter leurs suffrages à l'occasion du vote de l'Assemblée Constituante française à celui qui les livrera un an plus tard pieds et mains liés aux colonialistes français, Alexandre Ndoumbè Douala Manga Bell.

Malgré l'adoption par certaines puissances des conventions internationales sur l'abolition de l'esclavage, malgré la prise de position du texte de mandat de la SDN recommandant l'interdiction du travail obligatoire ou forcé dans les territoires non autonomes et la protection des autochtones contre la contrainte, les travailleurs camerounais tant du secteur public que privé continuent à louer leur service sous des conditions révoltantes qui rappellent à peu de chose près le système esclavagiste. Le droit du travailleur camerounais est bafoué : mal rémunéré, il ne bénéficie d'aucune prestation substantielle en logement, soins médicaux, congés payés, assurance maladie, etc. Il est ainsi exposé à tous les aléas de la vie alors que son collègue expatrié jouit d'énormes privilèges pour un même rendement la plupart du temps. Cette forme d'exploitation des populations autochtones traduit dans les faits la violation flagrante de la mission civilisatrice confiée par la SDN à la France et suscite l'indignation des bonnes volontés. Certains fonctionnaires expatriés parmi lesquels des instituteurs[2] multiplient des occasions de contacts périodiques avec un certain nombre de fonctionnaires camerounais: ceux-ci s'organisent en clubs d'amis, en cercles d'étude.

Au cours de leur réunion, des problèmes touchant leur emploi et les conditions de vie des travailleurs camerounais sont débattus. Dès lors, le ferment syndical est irréversiblement jeté et avec lui la montée du levain patriotique.

La lutte pour la cause du travailleur camerounais devient impérative. Les premières bases de l'organisation syndicale dénommée l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) sont implantées à Douala et à Yaoundé, consacrant ainsi les mesures de l'administration coloniale prises par la Conférence de Brazzaville relatives aux libertés publiques dans les territoires non autonomes[3].

Plus tard, ce mouvement s'intensifie. En 1945, pendant que la JEUCAFRA siège en congrès à Douala, les travailleurs camerounais, las de vivre misérablement avec leurs bas salaires, formulent des revendications dans le cadre syndical. Leurs revendications sont rejetées par leurs employeurs en majorité blancs. Un ordre de grève est lancé ; il est suivi par les cheminots et soutenu par les anciens combattants résidant à Douala qui, à leur débarquement à la fin de la deuxième guerre mondiale qu'ils ont menée avec courage, ont été dépouillés de leurs biens d'équipement par les autorités coloniales en poste à Douala. Le mécontentement se généralise et dégénère en émeutes en septembre 1945, favorisant la provocation des colons français qui se livrent au massacre de paisibles travailleurs au lieu d'entreprendre des négociations avec les représentants syndicaux pour apaiser le mécontentement des grévistes, comme cela se doit. On dénombrera des dizaines de pertes en vies humaines.

Evoquant cet évènement dramatique Jean Suret Canale écrit :

"Face à l'administration complaisante ou impuissante, les colons avec l'aide de l'armée s'organisent en groupes paramilitaires. Ils se répandent à leur tour dans les rues, tirant à vue sur les indigènes, hommes, femmes et enfants qu'ils aperçoivent". Il y aura ainsi une centaine de morts. Les blessés ne se comptent pas. Le 25 septembre, ils tentent d'arrêter le secrétaire européen du syndicat des cheminots, Lalaurie, arrosant sa maison à la mitraillette. Lalaurie se défend à coups de revolver tuant un de ses agresseurs et blessant un autre. Il est sauvé par l'intervention de la gendarmerie. Le Gouverneur l'expulse sur Brazzaville avec d'autres syndicalistes européens.

Mais les insurgés qui tiennent la tour de contrôle font revenir l'avion qui les transporte, les passent à tabac sur le terrain de l'aviation jusqu'à ce que l'administration les mette en sécurité à la prison avec trois dirigeants syndicalistes camerounais, également menacés. Ils seront expulsés plus tard.

A Yaoundé où il n'y avait pas eu de grève, les dirigeants syndicalistes Donnat, professeur à l'Ecole Primaire Supérieure, Riout et Madame Jacquot, institutrice, sont également arrêtés, pris au début d'octobre (les deux premiers) ou expulsés (Madame Jacquot et son mari, administrateur des colonies). Le MRP se solidarise avec les colons insurgés, les groupes paramilitaires ne seront désarmés que le 9 octobre.

Malgré cette réaction brutale et barbare des colons français, rien n'arrête les travailleurs dans leur élan revendicatif; ils s'organisent de plus belle. Plusieurs centrales syndicales sont créées dans les grands centres d'activités économiques. Elles s'affilient aux principales organisations syndicales métropolitaines : la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC), la Force Ouvrière (FO)[4] et la plus importante la Confédération Générale des Travailleurs (CGT)[5] dont le secrétariat général est confié en 1947 à un jeune Camerounais fonctionnaire des Services Civils et Financiers, ancien élève de l'une des Ecoles Supérieures Privées reconnues les plus réputées de l'époque, l'Ecole Normale de Foulassi[6]. Calme et plein de dynamisme, ce jeune militant syndicaliste, Ruben Um Nyobè puisque c'est de lui qu'il s'agit, s'attelle à l'organisation méthodique des travailleurs. Il les regroupe par secteurs d'activité. Très tôt, il gagne la confiance d'un grand nombre de travailleurs et grâce à la popularité dont jouit son Secrétaire Général, la CGT s'implante profondément dans tous les secteurs et particulièrement dans le secteur dominant de la paysannerie qui représente les 95 % de la population active camerounaise. Son souci de l'évolution politique du pays l'amènera, malgré ses activités syndicales, à participer à la création du tout premier parti politique révolutionnaire camerounais, le Rassemblement camerounais (RACAM) dont l'impact sur les cadres camerounais est tel que l'administration française, par des manoeuvres de pression et de corruption le tue dans l'oeuf.

Notes

1- Mandat de courte durée.

2- Parmi ceux-là, il faut citer les instituteurs Donnat, De Parpe.

3- En Afrique Occidentale et Equatoriale notamment.

4- Centrale syndicale d'obédience socialiste.

5- Centrale syndicale d'obédience communiste.

6- Les plus grands cadres du Cameroun ont été formés dans cet établissement dirigé par les Professeurs célèbres protestants (Messieurs Anker, Cavin, et Mademoiselle Fromel). Cet établissement aujourd'hui tombe en ruine.

TITRE II

NAISSANCE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN (UPC)

Chapitre 1

La cristallisation irréversible du nationalisme camerounais.

Le passage du Cameroun du régime de mandat de la Société Des Nations à celui de tutelle issu de la Charte de San Francisco n'a pas dans la pratique, constitué un évènement à la mesure des changements socio-politiques qu'impliquent les différents textes adoptés par les grandes puissances: textes tendant à garantir la paix et la sécurité internationales au lendemain de la deuxième guerre mondiale, et qui proclament le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La Constitution française de 1946 proclame le principe de la primauté des intérêts des populations des territoires dont la France assure la mission civilisatrice. Malgré cette proclamation solennelle, le gouvernement français n'abandonne pas pour autant ses méthodes traditionnelles de domination coloniale qui consistent à maintenir les populations intéressées dans la misère et l'ignorance afin de perpétuer l'exploitation d'immenses ressources dont recèlent ces territoires, véritables mamelles nourricières des industries métropolitaines en matières premières.

Après la signature des Accords de tutelle et l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme intervenue le 10 mai 1948, de timides innovations sont enregistrées; c'est d'abord la présence d'un nombre infime d'élus représentant les popula-

tions non autonomes dans les Assemblées métropolitaines.[1] Assemblée Nationale, Conseil de la République (Sénat) Assemblée de l'Union française, Conseil Économique et Social[2].

Minoritaires, ils jouent le rôle de simples figurants et sont loin de constituer une force agissante susceptible d'apporter des changements notables qui s'imposent en faveur des populations des territoires qu'ils sont censés représenter. Sur le plan institutionnel local, des assemblées représentatives dont la composition, le fonctionnement et la compétence seront développés plus loin, créées pour masquer le caractère superficiel des reformes qu'appelle l'application des dispositions de l'article 76 de la Charte de San Francisco relatives aux territoires sous tutelle. L'ère nouvelle prônée à Brazzaville un an avant la fin des hostilités prend dès lors la forme d'un beau rêve sous l'aspect chimérique. Mais plus chimérique encore est la perspective d'une quiétude de l'oppresseur dans le système colonial sous le climat brûlant de l'Afrique embrasée avec la naissance des organisations syndicales dans un grand nombre de pays de l'Afrique francophone, l'abolition légale[3] du travail forcé et de l'indigénat, la présence d'une minorité d'élus africains dans les assemblées métropolitaines et l'arrivée de quelques étudiants africains en Europe. D'ores et déjà, la conscience politique se met en marche, l'oppresseur sent indubitablement comme une certaine mouvance de sable sous ses pieds. L'échine de l'oppressé naguère souple se raidit petit à petit. Il sait désormais que la discrimination raciale, l'inégalité civique et électorale, les inégalités socio-politiques qui caractérisent le système colonial portent gravement atteinte à sa dignité d'homme libre, et qu'il faut, non seulement les combattre, mais les vaincre.

Ce sentiment du combat pour la liberté de l'opprimé se concrétise par la naissance des partis politiques dans certains pays d'Afrique. Mettant à profit leur présence en France, la plupart des élus africains, qui jouissent du soutien que leur appor-

tent certains élus progressistes français, conçoivent l'idée de créer un mouvement panafricain dont le but serait de rassembler les mouvements démocratiques africains afin de coordonner leur action dans la lutte anti-impérialiste.

Un appel est immédiatement lancé pour la tenue de l'Assemblée Constitutive du grand mouvement panafricain à Bamako, capitale du Mali.

Malgré le travail de sape et les manoeuvres de diversion entreprises par le ministre de la France d'Outre-Mer Marius Moutet[4], qui veut faire jouer le Gouverneur Général de Dakar sur les divergences opposant les organisateurs de la réunion afin de faire avorter la tenue de l'Assemblée, son entreprise de diversion est mise en échec et l'Assemblée se tient avec succès à Bamako du 11 au 13 octobre 1946. L'organisation est mise sur pied sous la dénomination de Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A).

L'Assemblée Constitutive du RDA se donne comme objectifs:

1- L'émancipation de divers pays du joug colonial par l'affirmation de leur personnalité politique, économique, sociale et culturelle ; l'adhésion librement consentie à l'union des nations et des peuples, fondée sur l'égalité des droits et des devoirs.

2- L'organisation de l'union de toutes les classes et non d'un parti politique, expression de telle ou telle classe ;

3- La création d'un mouvement de masse très large qui soit à la fois l'expression de la masse elle-même et non d'un parti d'avant-garde;

4- La reconnaissance pour les divers territoires, régions et sections locales, d'une large autonomie, tant dans les formes d'organisation que dans l'orientation et l'action du mouvement, et se donne comme objectif la libération des peuples d'Outre-Mer opprimés. Enfin l'assemblée de Bamako prévoit et tient son premier Congrès à Abidjan en Côte d'Ivoire en 1947.

Le Cameroun y est représenté par le Secrétaire Général de l'USCC, Ruben Um Nyobè qui est élu au poste de vice-président, tandis que Félix Houphouët Boigny garde la présidence du mouvement panafricain[5].

De retour au Cameroun où le terrain est propice pour une action concrète dans l'optique du programme du RDA, Um, entouré d'un groupe de nationalistes (Ngom Jacques, Charles Assalé, Bagal Guillaume, Abessolo Nkoudou, Yap Emmanuel), lance l'idée de la création d'un mouvement de libération nationale. Il voit le jour à Douala le 10 avril 1948 sous la dénomination de l'"Union des Populations du Cameroun" (UPC). Um continuera à assurer le secrétariat général de l'USCC, la nouvelle organisation étant dirigée par un groupe de nationalistes d'ethnies et de confessions diverses parmi lesquels M. Bouli Léonard, catholique convaincu, d'ethnie béti qui est élu au poste de Secrétaire Général. Mais ce jeune compatriote subit une telle pression de Monseigneur Graffin appuyé par Fouda André qu'il ne tardera pas à accuser une certaine défaillance nuisible pour la jeune organisation. L'organisation ne sera redressée qu'après le retour de Um Nyobè qui participe en 1948 au Congrès de la CGT à Paris en sa qualité de Secrétaire Général de l'USCC. En effet au cours de la réunion du Comité Directeur, les membres de cet organisme flétrissent l'attitude de Monsieur Bouli Léonard, et nomment à titre provisoire Ruben Um Nyobè au poste de Secrétaire Général de l'UPC, nomination qui sera entérinée au cours du premier congrès tenu à Dschang du 10 au 13 avril 1950 et qui a vu l'élection de Djoumessi Matthias à la présidence de l'UPC. Il convient de signaler que le RDA, dès son premier Congrès constitue en son sein un comité de coordination. Organisme dynamique, véritable tête pensante du mouvement[6], il adopte dans son intégralité le rapport présenté le 2 octobre 1948 par son Secrétaire Général, Gabriel d'Arboussier portant sur la lutte pour l'application du principe fondamental du "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" et sur la nécessité pour les

africains en lutte de faire la politique; d'Arboussier déclarera à cet effet :

Nous ne cesserons pas de faire de la politique, nous politiserons nos assemblées, car nous avons toujours revendiqué pour l'élu, le droit de contrôle et de gestion des affaires du pays qui s'exerce par la politique.

C'est dans ce contexte africain en pleine mutation où souffle un air panafricain révolutionnaire, que le mouvement qui caractérisera désormais la prise irréversible de conscience nationaliste pour l'avènement de la souveraineté et de l'unité nationale du Cameroun, posera ses premières bases. L'appartenance de l'UPC à ce grand ensemble ayant adopté comme programme commun clair, la libération de l'Afrique du joug colonial, constitue un stimulant précieux pour le nationalisme. Fort de l'accueil enthousiaste que les nationalistes camerounais réservent au programme de lutte de libération nationale, Ruben Um Nyobè laisse la direction de l'USCC entre les mains de jeunes éléments dynamiques et persévérants[7] pour se consacrer à l'organisation de l'Union des Populations du Cameroun dont le but est précisé dans l'article premier de ses statuts à savoir :

...Grouper et unir les habitants du territoire en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie....

La première préoccupation de ses dirigeants est l'organisation et l'éducation des masses camerounaises sur les problèmes fondamentaux inhérents à leur émancipation et au devenir du pays. Le travail est difficile, les embûches de toutes parts dressées par les colonialistes qui ne ménagent rien pour briser, à l'instar de l'éphémère RACAM, cette force naissante.

Afin de se consacrer entièrement à l'organisation de l'UPC qui prend de l'ampleur, le Secrétaire Général démissionnera de la Fonction Publique. Parallèlement à ce travail d'organisation, l'UPC entreprend des démarches visant à amener les puissances tutrices à prendre des mesures concrètes en vue d'amorcer le

processus qui mène aux fins essentielles du régime de tutelle conformément à l'article 76 de la Charte des Nations Unies qui en définit le but à savoir :

Favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction, favoriser également leur évolution progressive vers la capacité de s'administrer eux-mêmes dans l'indépendance.

L'indépendance constituant la fin logique du régime de tutelle, avec le développement économique et social comme préalable indispensable et l'instruction comme moyen pour assurer la capacité des populations à l'auto-administration, quels jalons préconiser pour assurer une fin de tutelle dans l'esprit de la charte? Le peuple camerounais en lutte à l'avant-garde de laquelle se place l'UPC n'a cessé de réclamer la création des organes législatifs et exécutifs ainsi que l'institution des assemblées locales au niveau des régions et des subdivisions, afin de permettre à un grand nombre de Camerounais de participer, par le jeu de la démocratie découlant du suffrage universel, à la gestion des affaires de leur pays. Dans cette optique, le Secrétaire Général de l'UPC édite, de 1950 à 1954, des brochures et publications diverses qui explicitent la pensée profonde des patriotes camerounais :

1 -*Les conditions historiques des mouvements de libération nationale dans les pays colonisés.*

2 -*Ce que veut le peuple kamerunais.*

3 -*Les propositions concrètes.*

4 -*Manifeste sur le procès de l'incompréhension.*

5 -*Les solutions pour la vraie détente au Kamerun* .

L'UPC ne se contente pas d'organiser les masses camerounaises, mais elle l'informe. Pour cela, elle lance un organe de presse, *la Voix du Kamerun*, mensuel dont l'orientation militante reste le plus grand support des patriotes camerounais en lutte

pour la libération du pays, mais sa parution sera sérieusement handicapée par des manoeuvres de toutes sortes, des lenteurs dans l'impression et des saisies injustifiées. Les dirigeants contourneront cette difficulté en publiant des tracts lorsque le besoin se fait sentir.

Notes

1- La proposition de loi sur l'abolition du travail forcé et l'indigénat est adoptée par l'Assemblée Nationale française ; celle relative aux allocations familiales en faveur des enfants mineurs, loi dite Lamine Guèye dont l'application abusive tend à la généralisation de la polygamie et à l'explosion démographique.

2- Le Cameroun a des représentants dans ces différentes chambres : 3 députés, 3 sénateurs, 2 conseillers au Conseil Economique et Social, 5 conseillers de l'Union française. Ces 3 derniers groupes sont apparus sur la scène politique en 1952.

3- Légalement, le travail forcé et l'indigénat sont abolis, mais dans les faits, ces fléaux existent bel et bien. Il était le fait des chefs féodaux et traditionnels et pesait sur l'élite locale confinée à des postes uniquement subalternes.

4- Marius Moutet, Ministre socialiste français, ordonne aux administrations locales de s'opposer par tous les moyens à la tenue du Congrès de Bamako. Il envoie un télégramme à cet effet à Barthes, Gouverneur général de l'AOF. En AEF les collectes destinées à financer le voyage des députés sont confisquées. Ces manoeuvres influencent Lamine Guèye, Senghor et Yacine Diallo, députés socialistes qui ne seront pas présents à Bamako. Ils porterons leur adhésion néanmoins au RDA, mais ne tarderont pas, sous l'instigation des députés et ministres socialistes, de créer le mouvement des Indiens d'Outre-Mer, puis le Parti du Regroupement Africain PRA, ensuite le Parti de la Fédération Africaine.

5- Gabriel d'Arboussier élu Secrétaire Général du RDA a joué un grand rôle dans l'orientation politique du RDA : au cours de la réunion du comité de coordination tenue à Dakar en 1948 et analysant le danger qui guette le R.D.A, il déclare : *De plus, l'impérialisme non seulement exerce sa pression sur l'ensemble des populations, mais il cherche également à jouer sur les contradictions entre classes et couches sociales diverses.*

6- De nombreux élus francophones africains adhèrent au RDA dont Ahmed Sékou Touré, Modibo Keita, Ouezzin Coulibaly, Félix Tchicaya, Fily Dabo Sissoko (Soudan), Apithy etc.

- Aucun élu camerounais n'a évidemment pris part à ces grandes rencontres panafricaines, ni fait dans quelque domaine que ce soit une proposition de loi ou texte susceptible d'améliorer le sort des populations camerounaises.

7- Monsieur Ngom Jacques Henri, collègue de Ruben Um Nyobè dans les Cercles d'études du Professeur Donnat, est porté au Secrétariat Général de l'USCC.

Chapitre 2

Processus pour la réunification.

Dans son vaste programme d'éducation de masse, l'UPC ne perd pas de vue le problème du retour du Cameroun à ses frontières d'avant la colonisation anglo-française. L'UPC élabora en conséquence un programme d'actions concrètes en vue de la réunification du territoire arbitrairement divisé en deux zones par des frontières artificielles. Ce programme est largement développé dans *Les Conditions historiques des mouvements de libération nationales* qui devient un outil précieux de campagne pour la réunification. Dès 1950-1951 des contacts directs sont pris entre les Camerounais des deux zones et se réitèrent. Leur aboutissement logique est la tenue à Kumba d'un congrès, le Congrès historique de Kumba qui réunit du 14 au 17 décembre 1951 les Camerounais des deux zones partisans de la réunification[1]. Au cours de ces assises les participants s'engagent solennellement à mener de front le combat pour faire réunifier le Cameroun, arbitrairement divisé par les colonialistes. Un programme commun de lutte est élaboré. Il prévoit la constitution d'un Comité de l'unité camerounaise (Kamerun United National Comitee) qui aura comme objectifs :

- Unification immédiate du Kamerun,
- Fixation d'un délai à la durée des Accords de tutelle,
- Révision desdits accords sur les propositions à élaborer par

les populations elles-mêmes comportant notamment l'expression "partie intégrante" qui figure dans les Accords de tutelle sous administration française. Une clause sera élaborée tendant à écarter toute éventualité d'inclusion du Kamerun sous administration britannique dans le territoire du Nigéria.

A l'issue d'une nouvelle rencontre à Tiko en 1952, les deux délégations publient la déclaration suivante :

Déclaration Commune de Tiko 1952.

Faite par les représentants des deux mouvements nationaux camerounais.

Les représentants du Kamerun United National Congress et de l'Union des Populations du Cameroun se sont rencontrés à Tiko, (Cameroun sous administration anglaise) le vendredi 22 août 1952.

Etaient présents :

a) Pour le Kamerun United National Congress

Messieurs Dibongué Jabéa, Président du KUNC, Lucas Ayissi, Area Président du French Cameroon Welfare Union (Tiko) Frédéric Tante Coffi, Area Président du Kamerun United National Congress (Tiko)

b) Pour l'Union des Populations du Cameroun:

Messieurs Ruben Um Nyobè, Secrétaire Général de l'UPC, Abel Kingué, membre du Comité Directeur de l'UPC, Directeur Gérant du Journal "La Voix du Kamerun".

Après un échange de vue portant sur l'examen de la situation politique dans les deux parties du Cameroun, les leaders du mouvement national du pays ont pris la résolution suivante relative à la mission d'enquête des Nations Unies[2] devant venir incessamment au territoire :

- Pour le succès des revendications nationales du peuple camerounais et pour l'efficacité de l'action à mener en faveur de l'unification du pays, les représentants des deux mouvements

nationaux estiment qu'il est indispensable de provoquer la convocation d'un congrès général de l'unité camerounaise, devant se tenir, si possible dans le territoire du Cameroun sous administration française. Ce congrès devra se tenir dans le courant du mois de septembre 1952 et aura comme base de discussion la question de l'unification du Cameroun, de la fixation de l'octroi de l'indépendance et de la constitution d'un self government.

Les représentants du KUNC et de l'UPC considèrent que la réunion d'un congrès pan-camerounais avec comme base de discussion les questions soulevées ci-dessus, est absolument conforme aussi bien au régime international de tutelle dont bénéficie le Cameroun, qu'à la résolution adoptée en janvier 1952 par la Commission de tutelle de l'ONU, invitant les autorités chargées de l'administration à faire des propositions concrètes pour le délai auquel l'indépendance sera octroyée aux territoires sous tutelle placés sous leur administration.

- Les représentants des deux mouvements s'engagent à donner une large publication à la venue prochaine d'une mission d'enquête du Conseil de tutelle de l'ONU au Cameroun, et à déployer tous leurs efforts pour éclairer les masses camerounaises:

1-Sur les buts du régime international de tutelle dont jouit leur pays.

2-Sur le caractère de la future mission de l'ONU qui ne sera pas une Mission de visite comme celle de 1949 mais une mission d'enquête dont l'issue devra donner lieu à la présentation des propositions devant l'Assemblée Générale de l'ONU sur le problème de l'unification .

3-Sur le rôle qui leur incombe dans l'importante question de l'unification de leur pays.

- Les représentants des deux mouvements s'engagent à procéder à une étude approfondie sur la question de l'unification et à présenter au futur congrès pan-camerounais des propositions

devant contribuer à l'élaboration d'une pétition commune sur la question d'unification dont le texte sera remis à la mission d'enquête de l'ONU.

- Les signataires de la présente déclaration estiment que pour l'efficacité de la défense des revendications du peuple camerounais, il est indispensable de favoriser la coopération plus étroite entre les deux mouvements nationaux. Ils émettent le voeu de voir se réaliser dans les plus brefs délais, la création d'un comité exécutif de l'unité camerounaise dont le principe a été admis au Congrès tenu à Kumba du 14 au 17 décembre 1951.

- Convaincus d'exprimer l'opinion de la grande majorité des populations camerounaises, les signataires de la présente déclaration font appel à tous les Camerounais de bonne volonté et à tous les partisans du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscrit dans la Charte des Nations Unies, pour soutenir et faire aboutir une revendication chère aux citoyens camerounais dignes de ce nom : l'Unification[3].

La présente déclaration faite à Tiko le vingt-deux août mil neuf cent cinquante deux, à trois heures vingt-cinq minutes a été rédigée en anglais et en français.

Signatures :

Jabéa Dibongué	*Ruben Um Nyobè*
Lucas Ayissi	*Abel Kingué*
Fréderic Tante Coffi	

La Déclaration Commune de Tiko constitue l'acte historique issu du travail en profondeur conçu et mené par l'UPC sous la conduite de son Secrétaire Général dans le processus de la réunification. Le schéma du programme ainsi tracé d'un commun accord, les deux mouvements travailleront désormais de concert pour la réalisation du programme commun, convaincus de l'issue victorieuse du combat engagé.

Fidèle à sa politique coloniale plus libérale que celle de son collègue français, et conformément aux Accords de tutelle et Résolutions de l'ONU, le gouvernement britannique institue des

réformes dans la zone occidentale. Il y organise des élections afin de donner aux populations locales les pouvoirs d'expression et de décision. Il crée dès 1957 une Assemblée investie du pouvoir législatif, et des communes. Un exécutif responsable devant l'assemblée est constitué. C'est cet embryon de gouvernement local qui prendra désormais des décisions pour la vie de l'ensemble de cette partie du territoire en concertation avec le Haut-commissaire qui représente le gouvernement du Royaume-Uni à Buéa. Avant cet évènement, un certain nombre d'élus camerounais siègent au parlement fédéral du Nigéria et dispose d'un représentant M. Mukètè Victor, au gouvernement autonome de la fédération à Lagos.

A l'issue de ces différentes consultations, les partisans du programme de l'unification arrêté à Kumba sont déclarés majoritaires à l'Assemblée législative. Selon les pratiques anglo-saxonnes, la formation de l'exécutif leur revient de droit. Ce rôle échoit au leader du KUNC, le Dr Endeley, qui forme le premier gouvernement autonome du Cameroun sous administration britannique.

Mais une fois porté au poste de Premier ministre, le leader du KUNC mordra à pleines dents le hameçon de la corruption "intégrationniste". Il renie le programme pour lequel il est élu voire porté au pouvoir, entraînant dans sa déviation quelques partisans de la réunification dont Salomon Tandem Muna. Il prêchera, malgré la pression populaire, le rattachement du Cameroun à la fédération du Nigéria, position qu'il défendra pendant le référendum en 1961 et qu'il développera à l'occasion du débat sur ledit référendum organisé par l'ONU[4].

Ce revirement spectaculaire du leader du mouvement nationaliste, plutôt que de conduire à l'exclusion des renégats corrompus comme cela se doit, aboutit à la scission du mouvement. Les Camerounais restés fidèles à la cause de l'unification constituent le KNDP (Kamerun National Democratic Party) dirigé et animé par John Ngu Foncha, Augustin Ngom Jua et bien d'autres, qui mèneront la bataille jusqu'à la phase finale.

Notes

1- Au cours de ce congrès le Secrétaire Général de l'UPC résume le programme du mot élévation du standard de vie, lutte pour l'abolition effective du travail forcé, contre le racisme dans l'agriculture, le commerce, contre l'expropriation, pour la création d'écoles, l' amélioration du régime des prisons, pour l'indépendance et l'unification.

2- Cette mission d'enquête présidée par un chinois de Taïwan la plus réactionnaire que le Cameroun ait reçue est venue en fin 1952.

3- Si au lieu d'aller à l'assaut contre l'UPC le représentant de l'Elysée au Cameroun avait amorcé une action similaire en faveur de l'unification dans le Nord, nous n'aurions pas perdu ce Cameroun septentrional.

4- Le Docteur Endeley (KNC) et Mbilé de KPP (Kamerun People Parti) étaient les seuls pétitionnaires à l'ONU à demander l'intégration de la zone occidentale camerounaise au Nigéria en avril 1961.

Chapitre 3

Prise de conscience des femmes camerounaises.

1. Mon entrée dans la politique .

Jeune camerounaise, épouse et mère de bonne-heure, je reste durant les premières années de ma carrière administrative l'esprit candide de toute jeune femme de famille chrétienne qui fait son entrée dans la vie active. Je reste certes hostile à toute forme d'exploitation ou de domination fondée sur l'injustice à l'endroit des socialement faibles. En mère responsable, soucieuse de l'encadrement de mes enfants, j'abhorre toute sortie nocturne et toute rentrée tardive, sources de scènes de ménage aux conséquences souvent regrettables pour la vie du foyer. Toutefois, mon adhésion en 1949 à l'UPC peu après sa création par les soins de mon époux militant convaincu de ce mouvement, se limite jusqu'en 1951 à la possession de la carte de l'UPC. Je n'assiste pas aux réunions dont les séances se multiplient et se prolongent tard dans la nuit.

Or cette soirée-là, une soirée pas comme les autres, un samedi soir, par un beau clair de lune, j'aperçois un groupe de militants venant de différents quartiers de Douala, dont le Secrétaire Général de l'UPC, précédé de mon époux. Ils s'installent autour de la grande table de notre modeste salle à manger qui sert en même temps de salon dans notre domicile à New-Bell Seven

Ndjongo. Le but de la réunion: la mise en forme du prochain numéro de l'organe d'expression du mouvement: La Voix du Kamerun. Installée dans un fauteuil placé en retrait et à demi-ensommeillée, je suis par intermittence leurs interminables discussions portant sur le style, le fond et la portée politique des phrases, de tel ou tel article. Ce long débat s'achève tard dans la nuit au moment où s'élèvent les premiers chants du coq. Je me lève péniblement, me donne le devoir de venir à la porte accompagner nos distingués hôtes. Au moment de traverser le seuil de notre porte, un éminent membre du bureau de l'UPC le jeune Félix Moumié me défie :

-Madame Ngapeth est une réactionnaire, elle n'assiste jamais aux réunions. Nous allons trouver une compagne digne au camarade Ngapeth, nous ne pouvons pas tolérer que nos militants aient comme compagnes des épouses réactionnaires-.

Le Secrétaire Général qui franchit le seuil de la porte à ce moment s'arrête net et rétorque avec un calme tout naturel dont il avait le secret: -nous n'allons pas donner une autre épouse au camarade Ngapeth mais nous allons faire de Madame Ngapeth une grande combattante pour l'indépendance du Cameroun, pour un avenir meilleur, et pour le bonheur de ses enfants-. Et, se tournant vers moi se rassure:

-N'est-ce pas chère camarade ?-

Une telle conviction ne peut que susciter une réponse affirmative de l'interlocuteur. Mon oui tombe, rassurant.

Cette réplique du Secrétaire Général d'une hauteur psychologique remarquable aux propos désobligeants prononcés à mon endroit par le membre du bureau politique, le virulent Félix Moumié, produit en moi un effet si dynamisant que je me décide dès cet instant à rejoindre les rangs des patriotes camerounais et combattre de toutes mes forces, pour l'aboutissement des revendications nationales: l'unification et l'indépendance du Cameroun.

2. Naissance de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises. (UDEFEC)

Les mesures prises par l'administration française en faveur des populations camerounaises, malgré l'inefficacité de leur impact politique sur l'avenir du Cameroun, n'ont pas laissé indifférentes les femmes camerounaises. Cela s'est concrétisé par la prise de conscience des femmes face à certaines occasions et plus particulièrement au moment du renouvellement de mandat des députés à l'Assemblée Nationale française en 1951. En effet, de nombreuses candidatures sont enregistrées parmi lesquelles celle d'une jeune enseignante sortie de la première promotion de l'Ecole Supérieure de Yaoundé, Mademoiselle Niat Julienne. L'exploit est de taille et suscite des commentaires. Certains traditionalistes notoires crient même au scandale, tournant au ridicule leurs attaques insensées contre l'acte de bravoure et la témérité de cette intellectuelle, pionnière à sa manière de la lutte pour le respect de la personnalité juridique de la femme et de l'égalité en droit dans notre société en mutation.

Cette expérience, malgré son aboutissement négatif (notre compatriote n'ayant pas été élue) reste un acte de courage dont le principe fait du chemin au delà même des expériences des camerounaises de l'après-guerre.

Par la suite, Mademoiselle Niat Julienne crée à Douala une association de Femmes: l'Union des Femmes Camerounaises dont j'encourage le lancement; mais les objectifs et les orientations de cette association ne seront pas à la mesure de mes ambitions militantes. Car Mademoiselle Niat est partisane de l'Union française; elle m'entraînera dans une rencontre de la la Jeunesse de l'Union Française tenue à Yaoundé en 1951.

Un an plus tard (fin 1951) se tient à Vienne en Autriche sous l'égide de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIF) une conférence baptisée Conférence pour la Défense de l'Enfance. Le Cameroun y est représenté par



Les participants à la recontre de Yaoundé en 1951: on reconnaît au 1er rang accroupie à gauche Mlle Azang Madeleine, debout de droite à gauche Mme Ngapeth (2è) Mme Tagny Jeannette 4è (le visage), Mlle Niat Julienne 9è (au centre de la photo).

Mademoiselle Emma Ngom, devenue plus tard Madame Mbem, accompagnée du patriote André-Claude Nyobè. Au retour de la délégation camerounaise et à l'occasion des réunions de compte-rendu organisées à Douala, l'idée de créer un mouvement germe et se précise.

Les premières bases sont jetées pour la constitution d'une organisation essentiellement féminine, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC). L'Assemblée constitutive se tient à Douala, quartier Koumassi le 3 août 1952. Elle élit un bureau de six membres,[1] adopte les statuts. Ceux-ci sont déposés, mais ils seront, à la demande des autorités administratives, modifiés en assemblée générale siégeant successivement le 22 février et le 12 avril 1953 à Douala. Ils obtiennent enfin l'agrément des autorités administratives et l'organisation a dès lors, une existence légale.

Le but et l'objet de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises sont définis à l'article 4 de ses statuts ainsi conçus : *Le but et l'objet de l'organisation sont :*

- *La défense de la famille camerounaise dans le domaine matériel, moral, intellectuel et culturel ;*

- La défense des droits des femmes sur le plan économique, social et civique.

- S'intéresser plus particulièrement au sort de l'enfance dans notre pays.

Dès sa création, l'UDEFEC entreprend le travail d'organisation et d'éducation de femmes citoyennes, mères et épouses.

Mais consciente qu'aucune amélioration ne peut apporter le bien-être dans les familles camerounaises aussi longtemps que le pays restera sous domination étrangère, l'UDEFEC appuie sans réserve les revendications nationales du peuple camerounais : la réunification et l'indépendance du Cameroun. Elle assiste du 28 au 30 septembre 1952 au deuxième congrès de l'Union des Populations du Cameroun en qualité d'invitée.

En 1952 lorsque la deuxième Mission de visite de l'ONU passe au Cameroun, une forte délégation de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises lui remet des pétitions réclamant l'unification et l'indépendance à terme de notre pays. Elle appuie à cet effet le représentant de l'UPC à la huitième et à la neuvième session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

En 1953, l'UDEFEC s'implante dans certaines régions du Cameroun: Mungo, Sanaga-Maritime, Bamiléké, Nyong et Sanaga et bien entendu Wouri.

Du 6 au 8 août 1954, l'UDEFEC tient son premier Congrès au cours duquel le bureau est remanié, congrès à l'issue duquel d'importantes résolutions sont prises relatives à l'organisation du mouvement et à ses revendications.

3. Relations de l'UDEFEC avec les autres organisations.

L'UDEFEC est une organisation anti-colonialiste indépendante. Elle regroupe des membres de diverses organisations, sous réserve que ces membres soient anti-colonialistes et suivent la ligne de conduite de l'UDEFEC. Une femme membre ou non de l'UPC et de n'importe quel mouvement démocratique et anticolonialiste peut adhérer à l'UDEFEC.

L'UPC, la CGT et tous les autres mouvements anti-colonialistes sont des alliés de l'UDEFEC dans la lutte anti-colonialiste pour la défense de l'enfance, de la famille etc.

L'UDEFEC entretient des rapports d'amitié fraternelle avec les organisations féminines à l'échelon africain, français et international.

4. L'UDEFEC et la lutte nationale du Cameroun.

Le premier Congrès de l'UDEFEC se prononce pour les revendications nationales du Cameroun et engage toutes les femmes camerounaises à lutter pour l'unification et l'indépendance du Cameroun.

Le Congrès, après avoir écouté le rapport général et les rapports des délégués venant de l'intérieur du pays, élève une vigoureuse protestation contre la projection des films de gangsters à travers le Cameroun; contre l'arbitraire dont fait usage l'administration devant les revendications légitimes des masses camerounaises.

L'UDEFEC ose espérer que pour cette fois-ci, ces revendications aboutiront, car telle est la volonté du peuple camerounais.

A cet égard le congrès établit un cahier de revendications ainsi qu'il suit :

1-La multiplication des dispensaires, des maternités et l'amélioration des conditions d'hygiène dans les établissements existant actuellement.

2-La multiplication des écoles qui sont à présent très insuffisantes afin d'instruire le plus grand nombre possible d'enfants au moins jusqu'au niveau du CEPE, car la proportion des enfants scolarisés est dérisoire par rapport à la masse d'enfants scolarisables.

3-Dans l'immédiat, le rétablissement du poste antenne médicale de Ndog-Bianga (Edéa), la construction d'un poste antenne médicale dans les localités suivantes : Nkom, Bodipo, Tomel-

Lokat (subdivision de Ngambè) et dans d'autres régions à raison d'un poste antenne tous les 10 km.

4-La cessation de la spoliation des plantations des femmes veuves dans la région Mungo.

5-La multiplication des marchés périodiques partout où c'est nécessaire. L'assainissement des places des marchés des villes, notamment à Douala, Nkongsamba, Yaoundé, etc.

6-L'arrêt du chômage qui sème la misère dans les familles et pousse les jeunes à commettre des vols pour pouvoir vivre.

7-La protection des récoltes contre les gros animaux sauvages (éléphants notamment).

8-La création de nombreuses écoles ménagères dans les quartiers et les cantons pour l'éducation de la femme camerounaise et la formation des maîtresses spécialisées.

9-La multiplication des jardins d'enfants dans les villes et le transport en car des jeunes noirs et gardiennes africaines.

10-L'instauration dans les localités des cours d'adultes pour femmes.

11-L'octroi des bourses de formation professionnelle en France à un plus grand nombre de jeunes gens des villes aussi bien que des campagnes, surtout dans le domaine éducatif, médical et ménager; la jouissance des bourses internationales par les Camerounais des deux sexes, la suppression du concours arbitraire d'entrée en classe de seconde; la réduction du taux de pension pour les élèves non boursiers du second degré sur l'ensemble du territoire.

12-La diminution des taux d'impôt et la suppression de l'injuste impôt de capitation.

13-La multiplication des voies routières économiques pour permettre l'évacuation des produits agricoles. La liberté pour les femmes de vendre des victuailles près des lieux de travail pour les ouvriers.

14-La création des orphelinats sous l'administration directe de l'autorité publique.

15-L'augmentation des prix des produits agricoles.

16-L'approvisionnement des maternités en médicaments, lits et literie en quantité suffisante.

17-L'ouverture immédiate des anciennes routes de la période allemande Kopongo - Bafia - Ndonga - Mouanko.

18-La création d'une école rurale à Ndonga - Ndog-Bianga. En moyenne chaque canton doit avoir au moins une école rurale.

19-La cessation du recrutement de fortune des matrones destinées aux maternités africaines. Les matrones ont un travail délicat. Elles doivent suivre un cours de formation pour leur travail. Leur salaire doit être amélioré.

20-La facilité dans la procédure des jugements supplétifs pour les enfants d'âge scolaire.

21-La prise de mesures énergiques contre l'alcoolisme.

22-L'institution d'un régime démocratique de sécurité sociale et de prestations familiales.

23-La démocratisation de la Société Africaine de Prévoyance (S.A.P.) avec la pleine participation des cotisants.

24-La restauration de son caractère traditionnel à la dot suivant les coutumes de chaque région.

25-Pour Edéa : le Congrès s'élève contre les abus commis au marché d'Edéa consistant à faire payer à une même commerçante la patente et le ticket du marché ; contre les amendes abusives d'abord, et arbitraires ensuite infligées à des femmes pour des faits d'une banalité notoire ; il demande que cesse une fois pour toutes la coupure d'eau potable d'usage public dans la ville sans avis préalable.

26-Le Congrès demande la multiplication des bornes fontaines dans les centres urbains.

27-Sur le plan national, le Congrès demande que soient mises en application les propositions concrètes soumises par l'Union des Populations du Cameroun au gouvernement français et à

l'ONU pour la réunification et l'indépendance de notre pays.

Dans le cadre des activités de l'UDEFEC, le Congrès décide du lancement d'un organe d'information *Femmes Kamerunaises* dont les modalités de publication seront arrêtées à la prochaine session du Conseil Central. Un programme des cours d'alphabétisation est projeté pour l'année 1955.

Enfin le Congrès constitue un Conseil Central de quinze membres au sein duquel un bureau de six membres est élu; en voici la composition :

Présidente Générale:
Madame Mbem
née EmmaNgom
vice-Présidentes:
Madame Kamé Monique
Madame Teck Cécile

Secrétaire Générale:
Madame Ngapeth
née Biyong Marie Irène
Secrétaire Générale Adjointe:
Madame Ouandié
née Eding Marthe

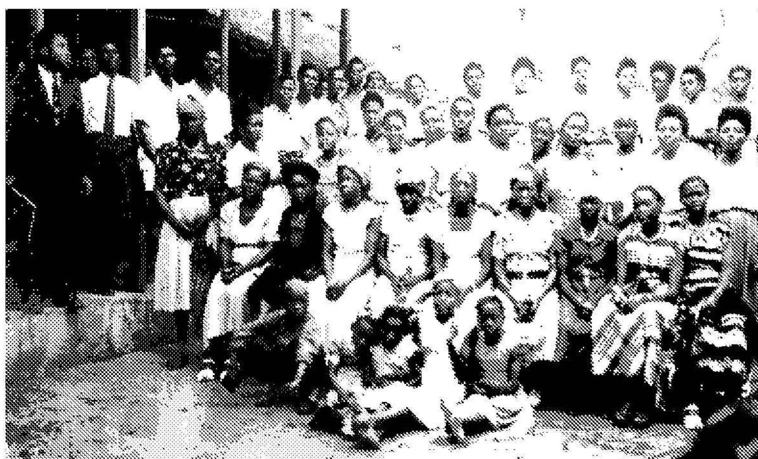
Trésorière: Madame Meïdo Marie

Peu après le congrès, des délégations de femmes se constituent tant à Douala qu'à Yaoundé pour porter aux autorités les résolutions prises au cours de ces assises, et relatives aux revendications des femmes camerounaises. Elles insistent sur la cessation de la projection des films immoraux dans les salles de cinéma et réclament des restrictions dans l'octroi de licences pour débits de boissons qui polluent la plupart de quartiers des grandes villes.

En guise de réponse, le Délégué du Gouvernement[2] à Douala répond ironiquement à la délégation des femmes : - mais faites-en des pétitions à l'ONU- puis il poursuit:

- "...Vous perdez votre temps derrière l'ONU. L'ONU est une organisation dont la majorité des membres sont des blancs. Vous croyez que nos frères de race vont nous laisser tomber pour vous soutenir et vous donner l'indépendance[3]?"

Devant des attitudes et des propos aussi grotesques qu'injurieux émanant d'une autorité administrative de haut niveau, l'UDEFEC ne peut que s'atteler plus résolument à la lutte de libération nationale, seule gage de salut du peuple camerounais.



Le Conseil Central, le Bureau Directeur et quelques invités au 1er Congrès de l'UDEFEC le 8 août 1954 à Douala

Notes

1- Agnès Bahebek (Présidente) Rosalie Gwodog et Marie Poll (vice-Présidentes) Emma Ngom (Secrétaire Générale) Ndjock Mispa (Secrétaire Générale adjointe), Marie Meïdo (Trésorière Générale).

2- Il s'agit de M. Godefroy, qui a dirigé la répression à Douala, depuis l'arrivée de Roland Pré au Cameroun. Il sera nommé Conseiller Technique au Cabinet du Chef du Gouvernement camerounais Ahmadou Ahidjo en 1958 et serait probablement l'auteur des textes répressifs précédant l'indépendance.

3- Ibidem.

Chapitre 4

Travaux du deuxième congrès de l'UPC.

Les quatre premières années d'existence de l'UPC, caractérisées par la mise en place des premières structures du mouvement à travers le pays, marquent le début d'une période de prise de conscience nationale irréversible. Conscient et encouragé par ce succès incontestable dont les éléments essentiels sont :

- le succès du premier congrès de l'UPC tenu à Dschang ;
- l'implantation du mouvement dans diverses régions du pays;
- la rencontre historique de Kumba et ses implications ;
- les élections de 1951 et 1952 et les enseignements qu'on peut en tirer; le Comité Directeur de l'UPC convoque le deuxième congrès. Celui-ci se tient du 28 au 30 septembre 1952 à Eséka, en dépit des mesures d'intimidation et de pression déployées par l'administration pour empêcher, voire faire avorter le congrès.

Au centre des débats sont portés les thèmes :

- Unification et indépendance du Cameroun

Dans son rapport, et s'agissant de l'unification, le Secrétaire Général de l'UPC développe les réponses aux questions suivantes :

-L'unification est-elle possible ?

-L'unification est-elle contraire à l'intérêt des populations camerounaises ?

-L'UPC est-elle qualifiée pour poser la question d'unification ?

-Qui s'oppose à l'unification et pourquoi ?

L'intervenant déclare en substance :

L'unification est possible, car la division du Cameroun est artificielle et préjudiciable au peuple camerounais. Elle ne repose que sur des raisons d'intérêt colonial. Le pays n'en souffrirait nullement, l'unification commandant la création d'une seule administration, donc un budget unique, l'institution d'une seule Assemblée législative et notre potentiel culturel enrichi grâce à l'enseignement des deux langues, l'anglais et le français dans les écoles du Cameroun unifié. L'UPC, de par ses objectifs définis dans ses statuts est naturellement qualifiée pour poser le problème d'unification.

Quant à la question de savoir qui s'oppose à l'unification et pourquoi ? Le Secrétaire Général répond en ces termes :

Il est évident que les colonialistes ne peuvent admettre l'unification. L'impérialisme anglais exploite une partie du Cameroun, l'impérialisme français en exploite l'autre. L'un et l'autre savent que l'unification constituerait un pas vers l'indépendance, et cela, ils n'en veulent pas. C'est donc pour ces raisons d'exploitation coloniale que les puissances dominantes s'opposent à l'unification.

Abordant le problème de l'indépendance et de l'avenir du Cameroun, le Secrétaire Général ajoute :

Nos adversaires, les colonialistes, disent que nous aurons l'indépendance un jour, mais qu'il faut patienter, attendre deux mille ans et être ce que la France est. Mais quand nous demandons qu'on nous dise combien de temps il nous reste sur les deux mille ans, on nous accuse d'être "agitateurs" et "anti-français". Cela prouve donc qu'une bonne volonté des colonialistes de

nous accorder notre indépendance se manifestera toujours en paroles et non en actes.

...Enfin est-ce que l'accession du Cameroun à son indépendance signifiera l'expulsion des blancs de notre pays ? Cela est impensable aussi bien sur le plan politique que sur le plan diplomatique. Un Cameroun indépendant aura des représentants dans tous les pays, aura le libre échange avec tous les pays...demandera son admission à l'Organisation des Nations Unies où siègent actuellement les représentants de 60 pays et où l'Angleterre et la France sont membres permanents au Conseil de Sécurité. Comment dans une telle situation, un pays comme le nôtre peut avoir la folie de préconiser l'expulsion des étrangers s'il devenait indépendant. L'indépendance signifie le gouvernement du Cameroun par les Camerounais et au profit des Camerounais. A ce moment là comme aujourd'hui, la population du Cameroun se composera des originaires du pays et des étrangers installés dans le territoire. Par exemple dans les pays aujourd'hui indépendants, il n'est pas dit qu'on a mis tous les étrangers à la porte. L'Inde est libre aujourd'hui. Hier l'Inde était colonie anglaise mais l'Inde n'a pas chassé les blancs, encore moins les anglais de son territoire national. Il en est de même des autres pays qui hier, colonisés comme l'est le Cameroun aujourd'hui, et qui sont devenus indépendants comme le sera le Cameroun demain. Les colonialistes savent parfaitement cela, mais ils font faire une propagande de division par des autochtones dont ils exploitent l'ignorance et l'ambition, le profit personnel immédiat.

... Des gens sont accrédités pour déclarer que revendiquer notre indépendance c'est vouloir le recul de notre pays parce que nous n'avons rien encore, nous ne sommes pas prêts. Ici, la question est la même que la question de l'unification. Le Cameroun aura son indépendance dans le cadre de la Charte des Nations Unies qui pose le principe de l'interdépendance des peuples du monde. A ce titre le Cameroun indépendant traitera

commercialement et politiquement avec tous les pays amis et nous souhaitons que la France et la Grande Bretagne soient classées au premier rang de ces pays amis. Quel est le pays qui peut avoir la prétention de vivre et de se suffire à lui-même aujourd'hui ? alors c'est le jeune Cameroun indépendant au coeur de l'Afrique qui nourrirait le désir insensé de pratiquer une politique qui a fait la chute de tous les Etats dont les gouvernements essayèrent de baser leur politique sur les haines nationales et raciales ? Il faut être dupe pour se laisser convaincre par une telle propagande. Mais nous excusons toujours nos compatriotes à qui l'on s'applique à tout cacher en matière politique. Il importe surtout de connaître les mobiles qui sont à l'origine de la propagande mensongère qui tend à décourager les Camerounais dans leur lutte de libération. Il y a surtout la politique d'assimilation. Les colons anglais parlent très peu de l'intégration dans le Commonwealth de la partie du Cameroun confiée à leur administration. Mais ils ont un procédé subtil qui est aussi dangereux que la politique d'assimilation menée chez nous par le gouvernement français. Tout au Cameroun sous administration anglaise, du point de vue administratif et législatif, dépend du Nigéria et relève dans les moindres détails du gouvernement du Nigéria. Le Conseil de Tutelle a eu même à s'en plaindre un certain temps. Les élus du Cameroun siègent aux Assemblées nigérianes où ils ne disposent d'aucune majorité capable de leur permettre de décrocher des conquêtes propres à leur territoire et conformes au statut particulier de celui-ci. Cette situation fait donc du Cameroun sous administration britannique une véritable partie intégrante du territoire Nigérian, autrement-dit du territoire britannique puisque le Nigéria reste l'une des importantes colonies anglaises de l'Afrique Noire.

Au Cameroun sous administration française, l'intention est plus ouverte et l'on a même essayé de constitutionnaliser l'assimilation des pays sous tutelle en créant un vocable creux, celui

de "territoires associés" qui n'a aucune définition juridique ni dans la constitution, ni dans aucun autre acte du droit français ou international. L'assimilation du Cameroun comme territoire français est consacré dans le texte des Accords de tutelle adoptés par l'ONU le 13 décembre 1946 sur proposition du gouvernement français dont M. Aujoulat, actuel Secrétaire d'Etat au Ministère des Colonies, député du Cameroun et président de l'ATCAM était le présentateur et le défenseur devant l'ONU. Je manquerais à mon devoir si je ne vous montrais les moyens utilisés par Aujoulat et Douala Manga Bell à l'époque pour faire adopter les Accords de tutelle notamment l'article 4, cela situera ceux qui continuent à penser qu'ils peuvent se passer de la politique. Mais Aujoulat, laissant croire que les populations avaient approuvé le texte des accords de tutelle... le fit adopter sans modification.

C'est ainsi qu'il est inséré dans le texte des Accords de tutelle actuellement applicables au Cameroun sous administration française une clause à l'article 4 qui prévoit que - la France administrera le Cameroun comme partie intégrante du territoire français -. Nous nous sommes élevés contre cette mesure d'assimilation avant même qu'une première mission des Nations Unies ait visité notre pays en 1949, mais c'est surtout au cours du passage de cette mission que nous avons eu l'occasion de concrétiser notre revendication en l'inscrivant sur nos pétitions comme l'une des plus essentielles de nos aspirations nationales et elle doit aujourd'hui servir de base de discussion sur la détermination de la position du Cameroun vis-à-vis de l'Union française que nous combattons.

L'Union française eût été une innovation progressiste si elle était orientée dans le sens de la constitution du 27 octobre 1946. Mais pour le cas particulier du Cameroun, l'adhésion à l'Union française devait tenir compte des prescriptions de l'article 61 selon lesquelles la position de chaque Etat associé de l'Union française est déterminée par l'acte qui définit ses rapports avec

la France. Or aucun acte n'a été établi jusqu'ici pour définir les rapports du Cameroun avec la France.

Un tel acte ne peut être négocié que par le gouvernement camerounais soumettant ses projets à la ratification de l'Assemblée camerounaise investie des pouvoirs législatifs. C'est donc dire que, pour le Cameroun, la question d'être membre ou non de l'Union française ne saurait être posée avant la réunification et avant la constitution d'un gouvernement camerounais comportant d'autre part la création d'une Assemblée Législative camerounaise. Ainsi donc notre position devant la question de l'Union française est une position d'abstention, mais pas une abstention passive pour regarder les assimilationnistes induire le peuple en erreur. Notre abstention consiste à dire aux Camerounais que le moment de demander s'ils veulent rester au sein de l'Union française ou non n'est pas encore arrivé et qu'ils ont à s'occuper de la question vitale pour l'émancipation de leur pays, c'est la question de la réunification..

Le Secrétaire Général de l'UPC conclut son rapport par une série de propositions et recommandations :

1- Campagne d'explication sur la portée de la Mission de visite de l'ONU conformément aux résolutions prises à la rencontre de Kumba.

2- Envoi d'un représentant de l'UPC aux Nations Unies à la prochaine session de l'Assemblée Générale.

3- Campagne en vue de l'inscription des jeunes éléments dans les listes électorales et participation des représentants des organismes de base de l'UPC à la Commission de renouvellement des listes électorales.

4- Nécessité de faire procéder au renouvellement des cartes de membre de l'UPC chaque année et campagne intensive pour le recrutement de nouveaux adhérents.

A la fin des travaux qui sont marqués par la participation de tous les délégués et même des invités aux débats, le congrès élit

son bureau et son Comité Directeur au sein duquel siège une femme, Madame Ngantsué Lucie, cultivatrice à N'Lohé, dans le Mungo[1].

Le Congrès mandate le Secrétaire Général de l'UPC pour exposer les revendications populaires (l'unification et l'indépendance du Cameroun) devant la quatrième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies et décide du lancement d'une souscription nationale pour assurer les frais de voyage du délégué populaire pour les Nations Unies.

A l'issue de ce congrès qui connaît un succès inespéré, les délégués adoptent la résolution dont voici les grandes lignes :

Le deuxième congrès de l'Union des Populations du Cameroun, réuni à Eséka du 28 au 30 septembre 1952 :

- Adresse un salut fraternel à tous les délégués et invités qui ont franchi toutes les difficultés créées par les colonialistes pour venir participer à ses grandioses assises;

- Il adresse du même coeur son salut à l'immense majorité des Camerounais et Camerounaises qui placent leur confiance au grand mouvement de libération nationale, mais que la politique de brimades et de répression pratiquée par les colonialistes maintient provisoirement hors de ses rangs.

- Le Congrès dénonce cette politique de chantage, d'intimidation et de répression sanglante menée par les représentants du gouvernement français dans les territoires d'Outre-Mer comme en France même et flétrit avec force la provocation du mois d'août 1952 qui a coûté morts et blessés au peuple togolais à l'occasion d'une paisible manifestation qui avait pour but de traduire la volonté des togolais d'obtenir la réunification et l'indépendance de leur pays.

- Enregistre avec satisfaction le succès éclatant de la préparation comme de la tenue du congrès en dépit des entraves de toutes sortes et du déploiement des forces policières par une administration apeurée qui est une preuve de la force immense du mouvement national camerounais.

- Approuve les décisions du 15 juillet 1951 du Comité Directeur de l'UPC dont l'exécution a permis au mouvement de faire des progrès considérables marqués notamment par le succès politique obtenu par les candidats de l'UPC aux élections du 30 mars 1952 à l'Assemblée Territoriale du Cameroun. Les résultats de ces élections ont marqué en effet en faveur du mouvement une progression allant jusqu'à 451 % par rapport aux résultats obtenus au scrutin du 17 juin 1951 pour les élections législatives. Par contre, durant la même période, l'ESOCAM, mouvement crée et épaulé par l'administration a enregistré des échecs à tel point qu'on est désormais convaincu de son extinction à brève échéance.

- Engage les militants et responsables à poursuivre inlassablement les méthodes d'organisation préconisées par le Comité Directeur au cours de sa réunion du 15 juillet 1951 et à développer la campagne d'explication que nous avons dénommée à juste titre "le procès de l'incompréhension",

- Réaffirme son adhésion à la politique fondamentale du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) qui s'est prononcé au cours de son Congrès de 1949 pour le camp de la démocratie et de la paix, c'est-à-dire pour le camp anti-colonialiste...

- En conséquence condamne la politique de compromission actuellement menée par Félix Houphouët Boigny, président du Comité de coordination du Rassemblement Démocratique Africain et les autres dirigeants et élus du mouvement qui le suivent[2]*. Le Congrès approuve en conséquence le Secrétaire Général du RDA, Gabriel d'Arboussier qui a su dénoncer cette politique dans une lettre ouverte adressée à Houphouët - Boigny en mai-juin 1952. Dans le souci du redressement du mouvement d'émancipation africaine, le Congrès invite le président en exercice du Comité de coordination à réunir immédiatement et valablement ledit Comité en session plénière .*

S'agissant de la réunification du Cameroun ...Par le fait même que la réunification est la condition primordiale indispensable

pour la marche du pays vers son indépendance, le Congrès invite tous les Camerounais de bonne volonté à soumettre à la mission d'enquête des Nations Unies se trouvant actuellement au Cameroun, les propositions suivantes :

1-Réunification immédiate du Cameroun ;

2-Institution d'une Assemblée Législative du Cameroun réunifié, élue au Collège unique et au suffrage universel ;

3-Institution d'un Conseil de gouvernement mixte avec une majorité des Camerounais dans la proportion de 4/5;

4-Fixation d'un délai de cinq ans à compter du 1er janvier 1952 pour l'octroi de l'indépendance.

- Le Congrès engage les pétitionnaires à dénoncer toute politique qui consisterait soit à incorporer une partie du Cameroun dans l'administration nigériane, soit à considérer tout ou partie du pays comme partie intégrante de l'une quelconque des métropoles des autorités chargées de l'administration.

En ce qui concerne le Cameroun et l'Union française, après un long exposé de motifs qui reprend les points essentiels soulevés à cet effet dans le rapport du Secrétaire Général, le Congrès démontre la contradiction entre le texte des Accords de tutelle, notamment l'article 4 inspiré par le texte de l'Acte du Régime de Mandat sous le pacte colonial d'une part, l'article 76 de la Charte des Nations Unies qui institue le régime de tutelle dont les fins essentielles sont le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes d'autre part.

Le Congrès désapprouve hautement les déclarations faites à New-York en décembre 1946 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies par Messieurs Douala Manga Bell et Aujoulat tous deux envoyés par le gouvernement français et n'ayant aucun mandat de la population autochtone à cet effet. Le Congrès estime donc qu'il est prématuré aussi bien juridiquement que politiquement de demander aux Camerounais à l'heure actuelle leur avis sur l'admission de leur pays au sein de l'Union française.

- Le Congrès attire l'attention des populations camerounaises et de la Mission des "Nations Unies" se trouvant actuellement au territoire sur le faux que constitueraient les affirmations de certaines pétitions laissant croire que les Camerounais "souhaitent leur évolution au sein ou dans le cadre de l'Union française". De telles pétitions ne peuvent être que le résultat des manoeuvres de l'administration française qui a engagé une large campagne à cet effet à la veille de la venue de la Mission d'enquête du Conseil de tutelle de l'ONU.

- Il fait appel à tous les Camerounais et Camerounaises pour signer et faire signer en masse la pétition demandant la réunification du Cameroun et les réformes résultant de cette réunification.

- Il mandate le Comité Directeur de l'UPC pour présenter à la Mission d'enquête de l'ONU des propositions concrètes et conformes à l'intérêt du peuple camerounais sur les modifications à apporter au texte des Accords de tutelle actuellement en vigueur.

Quant aux problèmes de la paix:

- Le Congrès considère le maintien de la paix dans le monde comme condition essentielle à l'émancipation du peuple camerounais et des autres pays dépendants. Il dénonce la fausse propagande qui consiste à laisser croire que le déclenchement d'une troisième guerre mondiale constituerait un moyen d'émancipation rapide des pays coloniaux..., invite les militants et responsables de l'UPC à mener une large campagne d'explication pour faire comprendre à tous nos frères que l'intervention d'une troisième guerre mondiale constituerait un danger si les forces impérialistes étaient vainqueurs.

Afin de hâter l'accession des pays coloniaux à leur indépendance et de permettre leur développement pacifique, *le Congrès demande à l'Organisation des Nations Unies d'user de toute sa haute autorité pour :*

1-faire cesser toutes les guerres actuellement en cours et obtenir le règlement pacifique de ces conflits dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscrit dans la Charte des Nations Unies ;

2-aboutir à la conclusion d'un pacte de paix entre les cinq grandes puissances, ceci après condamnation des armes atomiques et autres armes de destruction massive.

Fait à Eséka, le 30 septembre 1952

Ainsi qu'on vient de le remarquer, les travaux du deuxième Congrès de l'UPC et les points développés dans la résolution finale constituent le fondement de la lutte du peuple camerounais, le "crédo" des mouvements anticolonialistes dont l'action est inspirée par la Charte des Nations Unies et les Accords de tutelle. Il n'entre en aucun cas dans les intentions des patriotes camerounais de déclarer la guerre à l'administration française encore moins à expulser les blancs dès l'indépendance acquise. Les patriotes camerounais demandent uniquement que la puissance tutrice tienne compte des engagements pris, respecte le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et engage honnêtement sans plus tarder le processus par lequel les fins essentielles du régime de tutelle seraient atteintes dans des délais convenables. Ils la rassurent du respect des principes du droit international sur l'interdépendance des nations et l'amitié entre les peuples par le Cameroun indépendant.

Mais comment le gouvernement français entame-t-il ce processus? Comment dans la pratique réalise-t-il l'engagement qu'il signa volontairement le 13 décembre 1946 dans le cadre de la Charte des Nations Unies ?

Les réponses à ces questions font l'objet du prochain chapitre.

Notes

1- Son mari, Fayep Pierre est également élu membre du Comité Directeur de l'UPC. Réfugiée à Tombel, elle y est morte battue sauvagement par une bande de femmes irresponsables de la place. Paix à son âme!

2- Tel que Léopold Sédar Senghor.

Chapitre 5

Exercice de la tutelle française au Cameroun.

1. Situation politico-économique.

Contrairement au gouvernement britannique qui, en application des recommandations du Conseil de tutelle de l'ONU, fait élire dès 1954, une Assemblée Législative munie d'un Conseil de Gouvernement au Cameroun occidental, l'administration française reste inflexible à ses positions de domination systématique et n'entreprend aucune mesure propre pour la mise en application des dispositions de l'article 76 de la Charte des Nations Unies à savoir :

... Favoriser le progrès politique économique et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que le développement de leur instruction, favoriser également leur évolution progressive vers la "capacité de s'administrer eux-mêmes dans l'indépendance.

L'indépendance constituant les fins essentielles du régime de tutelle, le développement économique et social comme préalable indispensable et l'instruction comme moyen pour assurer la capacité des populations autochtones à l'auto-administration, quels jalons préconiser, quelles étapes prévoir pour atteindre cet objectif dans l'esprit de la Charte ?

Le peuple camerounais en lutte à l'avant-garde de laquelle se place l'Union des Populations du Cameroun, réclame dès la création de ce mouvement, l'institution des organes législatif et exécutif, ainsi que la création des assemblées locales au niveau des régions et subdivisions, afin de permettre à un grand nombre de Camerounais de participer, par le jeu de la démocratie découlant de l'institution du suffrage universel, à la gestion des affaires de leur pays. C'est ce processus que suit, malgré certaines imperfections[1] l'administration britannique au Cameroun occidental tandis qu'au Cameroun sous administration française, les actions engagées dans ce sens portent à croire que la puissance tutrice met tout en oeuvre pour retarder le plus possible l'échéance de la levée de tutelle dont le délai n'a pas par ailleurs été fixé par les signataires des Accords de tutelle le 13 décembre 1946.

Sur le plan politique, et fidèle à sa politique d'assimilation subtile consacrée par l'adoption de l'article 4 des Accords de tutelle, la France, puissance tutrice fait élaborer les lois qui régissent le Cameroun sous administration française à l'Assemblée Nationale[2] française où siègent, au nom de quatre millions de Camerounais deux bonshommes qui, de surcroît, sont tous deux citoyens français parmi plusieurs centaines de députés tous autant Français qu'assimilés[3]. Dans cette optique, le Cameroun est représenté à l'Assemblée de l'Union française par 5 conseillers[4] tandis que deux Camerounais siègent au Sénat français[5], deux autres au Conseil Economique et Social[6].

Dans le cadre institutionnel local, le décret du 25 octobre 1946 institue une Assemblée Représentative (ARCAM) de 40 membres mais ses attributions sont exclusivement consultatives; le pouvoir de décision étant réservé au Gouverneur, chef suprême du territoire. La première assemblée mise sur pied en 1947 est élue pour 5 ans sur deux collèges électoraux composés de 24 Camerounais et de 16 Français; le Règlement Intérieur de l'ARCAM réserve la présidence de l'assemblée à un citoyen français.

En 1952 l'ARCAM est remplacée par l'Assemblée Territoriale camerounaise (ATCAM) composée de 50 membres élus également sur deux collèges : le premier collège réservé aux Français compte 18 sièges tandis que 32 sièges reviennent aux Camerounais élus par le deuxième collège. Mais voilà que paradoxalement à cette répartition de sièges, trois Français dont le fossoyeur du peuple camerounais, le Dr Aujoulat[7], sont élus au deuxième collège et représentent dès lors les Camerounais de leur circonscription électorale. Si bien que l'Assemblée compte en fait 21 Français et 29 Camerounais.

En application du Règlement Intérieur de l'Assemblée camerounaise, le citoyen français Aujoulat, représentant les populations du Nyong et Sanaga est porté à la présidence de l'Assemblé Territoriale camerounaise où siègent vingt neuf Camerounais tous bénéficiant des faveurs des autorités administratives parce que acquis à la politique de domination coloniale et profitant du fait que les 90 % de la population camerounaise est formée d'illettrés.

Un autre fait est à noter dans la composition de cette assemblée: la présence de M. Charles Assalé, membre co-fondateur de l'Union des Populations du Cameroun et membre influent de l'USCC (affiliée à la CGT française, grâce à laquelle il siège au Conseil Economique et Social) et Djoumessi Matthias, élu président de l'UPC au premier congrès de ce mouvement tenu en 1950 à Dschang, tous deux ayant préféré le ralliement à l'administration française, (condition siné qua non de leur accès à l'ATCAM) à la poursuite de la lutte de libération au sein de l'Union des Populations du Cameroun[8].

Ainsi, avec la présence d'un grand nombre d'élus français (42%), techniciens fieffés en matière d'exploitation coloniale[9] dans une assemblée composée uniquement d'élus à la dévotion du colonisateur, ayant à sa tête le plus dangereux, le plus vicieux que le système colonial ait délégué au Cameroun, le pillage de notre pays entre dans une phase aux dimensions insoupçonnables, que connaîtra désormais le Cameroun.

L'institution des assemblées locales n'est même pas envisagée, l'administration faisant accroître au contraire l'autorité des chefs traditionnels. Ceux-ci, dans la plupart des localités jouent le rôle de magistrat, cela, après plus de 30 ans de présence française au Cameroun.

Toutes les réclamations du peuple camerounais en lutte pour sa libération, les recommandations réitérées du Conseil de tutelle en vue de l'institution du collège unique, du suffrage universel et de l'institution des assemblées à compétences étendues y compris un exécutif sont restées lettres mortes.

Ce n'est que sous la pression populaire et au lendemain des massacres de mai 1955 que la loi du 18 novembre 1955 instituera les communes au Cameroun. Le suffrage universel et le collège unique réclamés à maintes reprises par les patriotes camerounais seront pratiqués pour la première fois au Cameroun le 18 novembre 1956 à l'occasion des élections des membres des communes de plein exercice des villes de Yaoundé, Douala et Nkongsamba.

Cet immobilisme intentionnel du gouvernement français dans le processus institutionnel du territoire fera l'objet des critiques de plusieurs membres du Conseil de tutelle en sa dix-neuvième session (1957) et le représentant de l'Inde pour le définir, déclare:

... Le progrès politique dans le territoire n'avait pas été une évolution ininterrompue vers l'indépendance, mais il avait été marqué par des périodes de stagnation, d'atermoiements et d'indécision, ce qui avait conduit à des luttes intestines et montré souvent que les réformes n'étaient pas à la mesure des aspirations de la population. Des réformes conformes aux principes recommandés par le Conseil de tutelle en 1949 et en 1950[10] *n'avaient commencé à être mises en application qu'en 1956*[11]. *Entre temps, le mécontentement politique avait provoqué les troubles de mai 1955.*

Quant à la responsabilisation des Camerounais en vue de les

préparer à l'auto-administration, elle est décrite dans le rapport annuel de l'autorité administrative dont la véracité est, l'on peut bien s'en douter, sujet à caution. Voici ce que dit le rapport de 1955 présenté par la puissance tutrice au Conseil de tutelle dans ce domaine:

... Au cours de l'année 1955 il y avait au Cameroun 835 fonctionnaires détachés d'autres cadres[12]. *Il y avait 222 fonctionnaires (86 européens, 136 africains) dans le cadre A ; 1812 fonctionnaires (86 européens 1726 africains) dans le cadre B et 4470 africains tous dans les cadres locaux. L'autorité déclare en outre que de 1948 à 1955, la progression a été de 1044 à 2627 pour les européens et de 4329 à 16 996 pour le personnel africain...*

... En ce qui concerne la direction du personnel, il est prévu que des fonctionnaires autochtones seront[13] *appelés à exercer les fonctions d'adjoint à un chef de subdivision ou de deuxième adjoint dans une région*[14]. *Après avoir suivi des cours spéciaux à Yaoundé, ils seront affectés à des postes de commandement ou de centralisation. A la fin de 1955 un poste administratif, quatre secteurs ou sous-secteurs de Douala, et quatre postes d'adjoints à des chefs de subdivision étaient tenus par des africains*[15]...

Evoquant le problème de la camerounisation des cadres, le rapport poursuit (dans des contradictions qui accusent éloquemment les contre-vérités dont il s'est affublé):

...Quelques soixante Camerounais appartenant au cadre supérieur avaient été nommés à des postes habituellement occupés par des fonctionnaires des cadres généraux métropolitains dont six postes de chefs de subdivision et quatre d'adjoints aux chefs de région. En outre deux Camerounais avaient été nommés chefs de services[16]...

En admettant même que les informations ci-dessus données par l'autorité administrante dans son rapport soient fondées malgré les contradictions qu'on y relève, l'on peut se demander combien de siècles mettrait le gouvernement français à ce ryth-

me pour former convenablement les Camerounais appelés à occuper les postes de direction de toutes les structures du pays puisque les quelques cadres supérieurs, à la fin de 1955 et malgré le sang de patriotes dont le sol de leur pays est arrosé sont relégués uniquement aux fonctions d'adjoints dont on connaît les compétences et les conditions de travail dans un cadre à vocation raciste tel que le Cameroun en plein régime colonial.

Dans le secteur privé ou para-public, le spectacle est plus flagrant encore: la totalité des responsabilités est entre les mains des cadres métropolitains, les africains ne jouant que le rôle de simples exécutants à la merci des caprices des expatriés, détenteurs du pouvoir absolu de gestion. Ils jouissent de tous les avantages de l'entreprise dont les postes importants constituent la chasse gardée des cadres expatriés qui ne souffrent d'aucune perspective de relève par les Camerounais, quand bien même ceux-ci en ont les aptitudes requises. Jusqu'en avril 1957 les lois camerounaises seront prises au Palais Bourbon avec la participation fictive de deux figurants, représentant plusieurs millions de Camerounais, prétendument titulaires de la double citoyenneté et qui, dans leur propre pays, ne jouissent d'aucun privilège inhérent à leur double identité.

Sur le plan économique, l'exploitation des richesses naturelles des pays non autonomes et l'occupation des points stratégiques qu'offrent leurs territoires constituent les raisons fondamentales de la colonisation sous des formes diverses, source de l'insécurité permanente dans le monde. Ainsi, la tendance à la surexploitation du Cameroun amène le gouvernement français à consentir des investissements destinés à la mise en place de certaines structures sur le territoire, non dans le but d'en constituer le patrimoine national pour les besoins et l'intérêt des Camerounais, mais plutôt pour accroître et alimenter les industries métropolitaines en matières premières et à peu de frais, au profit de l'occupant et pour l'expansion de son économie.

C'est ainsi que le bois , le café, le cacao, le coton, le caout-

chouc, les bananes, les peaux, les palmistes, l'huile de palme exploités et qui ne subissent aucune transformation substantielle locale[17] sont exportés à destination de la France.

Il en est de même des produits de notre sous-sol: l'or de Bétaré-Oya et de Batouri, le rutile des environs de Nanga - Eboko, le minerai d'étain de Mayo Darlé et la perspective d'exploitation des gisements de fer de Kribi, de bauxite dans le Mungo et dans l'Adamaoua, de pétrole et de gaz dans les régions côtières.

Cette exploitation à outrance de notre économie pour les besoins de l'industrie française est esquissée dans *La Presse du Cameroun*[18] numéro du 30 novembre 1955 où on lit ceci :

Mille cent quatre vingts grammes d'or ont été produits le mois dernier au Cameroun. 2233 grammes valant 490 000 F CFA ont été exportés à destination de la France tandis que 340 grammes ont été utilisés pour les besoins locaux du territoire. Au cours du même mois 14,5 tonnes de minerai d'étain ont été produits à Mayo-Darlé et 14 tonnes environ de rutile contenant 95 % d'oxyde de titane ont été extraites par la firme Cortizas et Elaridi...

Si, de par ces productions l'on établit le volume des exportations et que l'on considère les investissements consentis par la France, soit pour construire une route, un pont, un port maritime ou fluvial, un aéroport, soit pour la réalisation de tout autre projet à caractère économique, l'on peut se demander à qui profite en fin de compte ces investissements sinon à la puissance tutrice qui n'a par ailleurs aucun compte à rendre à quiconque dans ce domaine.

Il est institué au Cameroun une société de prospection pétrolière SEREPCA où le Cameroun ne détient que 11 % du capital social, le reste étant détenu par les sociétés étrangères. La prospection et l'exploitation d'autres ressources minérales sont également aux mains des sociétés étrangères qui, bien plus, disposent des concessions de longue durée.

L'ENELCAM et l'ALUCAM d'Edéa, la cimenterie de Douala[19] n'ont d'impact économique sur le territoire qu'à cause de l'utilisation, pour son fonctionnement, d'un certain nombre d'ouvriers camerounais soumis à des salaires fort dérisoires[20]. L'énergie électrique étant une denrée de luxe pour le foyer du Camerounais moyen.

Cette constatation est clairement énoncée dans l'organe d'information des hommes d'affaires français :

Un Cameroun indépendant est sans doute économiquement viable. Il suffit d'ailleurs de constater l'importance des bénéfices faits par les sociétés françaises installées au Cameroun. Pour ne citer qu'un exemple, il faut estimer à sept milliards et demi (7 500 000 000 F CFA) la différence entre les sommes reçues de France par le secteur privé et les sommes rapatriées en France (estimation faite à Douala en 1956 par le directeur de l'Institut d'Emission). Il convient d'ajouter à ces avantages ceux qui sont inhérents à l'appartenance du Cameroun à la zone franc.

Un autre Français M. Jean Lecerf dans l'article intitulé: *Edéa, test des possibilités industrielles de l'Afrique* écrit:

Faut-il conclure que cette usine apportera au Cameroun un appoint décisif? Non! l'intérêt du projet est ailleurs. C'est d'abord qu'il nous fournit de l'aluminium dont la zone franc a un intense besoin. Nous en exportons en devises fortes. Nous ne tarderons pas à en importer, car la consommation double en dix ans. Surtout Edéa est un test. Son succès permet d'envisager avec confiance des réalisations plus vastes et qui nécessitent un financement international.

Rien de plus édifiant que cette analyse. L'industrie et le commerce camerounais sont des domaines réservés exclusivement aux européens qui ont également le monopole d'accès aux marchés mondiaux et aux crédits, ne fut-ce que le crédit agricole.

A ce titre ils ont la majorité de sièges à la Chambre de commerce et d'industrie. En 1955 sur 70 membres de cette chambre on compte 44 européens et 26 africains. Par contre dans la Chambre d'agriculture, secteur pénible où aucune amélioration

vers la modernisation des méthodes archaïques employées par les nationaux n'est jamais intervenue, on compte 27 européens, 39 africains et 17 divers (dont 12 représentants de coopératives et sociétés de prévoyance, 5 représentants des syndicats agricoles).

Pendant que l'agriculteur camerounais trime malgré les recommandations du Conseil de tutelle à cet égard, son homologue européen reçoit de l'aide: crédit agricole, tracteur, engrais etc... Cette constatation des faits amènera le représentant de l'URSS au Conseil de tutelle de la dix-neuvième session à dénoncer cette discrimination dans la participation en ces termes:

Le refus par l'autorité administrante d'accorder l'indépendance politique au Cameroun était motivé par des calculs économiques précis.

2. La Situation Sociale.

La situation sociale du pays n'est guère plus brillante que l'aspect politico-économique décrite ci-dessus.

L'instruction étant à la base de tout progrès, pendant plus d'un quart de siècle d'occupation française, la scolarisation des enfants camerounais se fait au ralenti. A peine 1/5è des enfants scolarisables va à l'école. Dans certaines régions même (Est) la scolarisation atteint à peine les 10%, ailleurs (Nord) elle est de 6%. Des rares écoles dont la plupart en campagne, construites en matériaux provisoires, sont éloignées environ 15 km les unes les autres. Les maîtres manquent de formation professionnelle et leurs conditions de travail sont déplorables: classes aux effectifs pléthoriques (80 à 200 élèves par classe), manque de manuels et fournitures scolaires, manque de logements pour les enseignants etc.

Par ailleurs, l'autorité administrante fait obstruction à l'accès aux bourses d'études que d'autres Etats mettent à la disposition des jeunes camerounais.

Il ressort du rapport de l'autorité administrante, dont la véracité est sujette à caution, qu'il existe en 1955; 520 écoles primaires publiques comptant 68 099 élèves dont 19 255 filles, soit moins d'un tiers tandis que les enseignements privés comptent 168 écoles avec leur effectif de 176 969 élèves dont 44 844 filles. Aucun Camerounais n'assure les fonctions d'inspecteur.

D'après le même rapport :

L'enseignement du second degré regroupe 21 établissements publics[21] dont un seul collège technique (Douala) contre 28 établissements secondaires privés[22]. A cette date, il n'existe pas d'établissement supérieur au Cameroun. A la fin du cycle secondaire, quelques rares bourses sont attribuées. Pour l'année 1955-1956, 183 jeunes gens seulement dont 13 filles reçoivent des bourses d'études de formation pour la France. Par ailleurs, la scolarisation des filles souffre d'un retard déplorable, l'autorité administrante ayant observé une indifférence significative vis à vis de l'éducation de la femme camerounaise dont la condition n'a connu aucune amélioration. La dot dont le taux reste exorbitant, le défaut de consentement, la polygamie encouragée par l'application de la loi Lamine Guèye[23], la brimade pendant le veuvage, sont des problèmes auxquels les femmes sont assujetties malgré la présence de la civilisation française.

Les jeunes filles sont exclusivement reléguées aux services de basses conditions de serveuses de bars (avec ce que cela comporte de disponibilité immorale), de bonnes d'enfants, faute de formation professionnelle appropriée.

En revanche, les services de bureau, de dactylo, de sténo, de compteuse ou caissière de banque, de vendeuses dans les secteurs privés et publics sont réservés aux dames et jeunes filles françaises, les autochtones ne s'y rencontrant que dans la proportion de 1 à 2%.

Le cinéma qui constitue l'un des meilleurs moyens pour l'éducation de la masse est exploité et employé au Cameroun à des fins purement mercantiles et contraires aux intérêts moraux et culturels des populations camerounaises.

Les colons tiennent le monopole des films et ne font passer que ceux qui sont susceptibles d'égarer la jeunesse en favorisant la délinquance juvénile qu'aggravent le chômage, le manque d'écoles, l'alcoolisme qui endort, bâillonne, et tue.

Dans le domaine de la santé, des actions timides sont entreprises, mais la mortalité infantile sévit; elle varie entre 45 et 55% du fait de la malnutrition et de la sous-alimentation d'une part, du manque de soin pré et post natal d'autre part.

Le rapport officiel pour 1955 signale 43 formations hospitalières[24], 243 infirmeries et dispensaires auxquels il faut ajouter quelques centres de traitement de lépreux.

Le personnel sanitaire comprend pour la même année :

71 médecins diplômés dont 3 Camerounais;

60 médecins diplômés (locaux) de Dakar;

70 sage-femmes dont 6 Camerounaises;

Le secteur privé comprend pour tout le Cameroun :

13 médecins, 7 chirurgiens dentistes;

20 pharmaciens.

Aucun Camerounais n'est responsable, ils sont tous sous l'autorité des expatriés. Il faut préciser que la sécurité sociale n'existe pas pour le travailleur autochtone.

En ce qui concerne la réglementation du travail, malgré l'institution du code du travail applicable dans certains secteurs[25], des conflits collectifs dus au défaut de l'extension de son application dans d'autres secteurs, perturbent le monde du travail.

Ce n'est qu'en 1956 que les modifications souhaitées interviennent, comportant des dispositions sur le principe du libre exercice du droit syndical et celui de la liberté d'opinion des travailleurs, la représentation du personnel, le congé payé, le salaire par catégorie professionnelle et les conditions de travail, cela après plusieurs cas de conflits sociaux collectifs.

Ce survol de la situation politique, économique et sociale du pays après près de 40 ans de présence française démontre claire-

ment qu'il n'entrait pas dans les intentions de la puissance tutrice de conduire de bon gré le Cameroun vers la souveraineté conformément aux engagements pris à l'occasion de la signature des Accords de tutelle.

Il n'a d'ailleurs jamais été relevé dans l'histoire coloniale française que la France accorde une indépendance fortuite et bénévole aux pays colonisés; le grand principe et le fondement même de la colonisation étant l'exploitation des pays colonisés et le maintien des nationaux dans l'ignorance et dans la misère.

Aussi l'Union des Populations du Cameroun établit-elle dès sa création un programme hardi visant à tout mettre en œuvre pour l'avènement le plus rapidement possible de l'indépendance et l'unification du pays, seuls gages du progrès, du bien-être matériel et moral des masses camerounaises. Ce programme bien défini ne rencontre pas l'agrément de l'autorité administrante comme on devait s'y attendre, comme nous le verrons plus loin.

3. Réaction du gouvernement à l'action de l'UPC.

L'Union des Populations du Cameroun s'est tracé dès sa création un programme d'action précise au centre duquel figure l'information des instances des Nations Unies en même temps qu'une ouverture pour une négociation directe avec la puissance tutrice.

Ce programme consacre par ailleurs une grande part à l'éducation des masses sur le rôle des Nations Unies pour la libération des peuples coloniaux et le devoir des nations tutrices, de préparer les pays concernés à l'indépendance.

Mais les autorités en place et singulièrement l'administration française au Cameroun ne conçoit pas ainsi le rôle qui lui est dévolu. Dès 1950, les autorités administratives font déchaîner une vague de mesures d'intimidation, suscitent des oppositions

africaines partout où l'UPC a une implantation. Des organisations fantoches[26] sont créées çà et là. Leur seule visée: contrecarrer l'action patriotique camerounaise. Mais les masses camerounaises leur restent indifférentes. Tous les moyens sont mis en oeuvre par l'administration coloniale pour briser le nationalisme montant: corruption, pression, favoritisme à outrance, intimidation. Malgré ces manoeuvres, rien n'arrête la marche du peuple vers le noble but qu'il s'est assigné.

Des groupes d'organisateurs bénévoles et volontaires vont jusque dans l'arrière pays porter le message pour le salut du peuple opprimé. L'organisation s'intensifie, concrétisée par la constitution des comités et structures de base. Cela inquiète l'administration coloniale. Des mesures draconiennes sont prises par le Haut-commissaire de la République au Cameroun[27] elles visent les dirigeants de l'UPC dont la majorité sont jusque là rassemblés à Douala où ils exercent dans la Fonction Publique[28]. Ils reçoivent de nouvelles affectations afin de les isoler les uns des autres pour, se disent les colonialistes, amortir l'action néfaste de ces "trublions". Les dirigeants fonctionnaires sont donc affectés dans les coins les plus reculés du pays.

Un dirigeant se voit affecté dans l'extrême-Nord avec résidence à Maroua, un deuxième est affecté à Yagoua, un troisième à Yoko, un quatrième à Abong-Mbang. D'autres militants sont affectés à Ambam et à Djoum[29].

Ces affectations considérées comme disciplinaires constituent une aubaine pour l'expansion du mouvement qui, en quelques mois seulement se voit implanté dans ces régions au grand étonnement des colonialistes désemparés.

Très vite l'organisation connaîtra des dimensions inattendues. Dans leur désarroi les colonialistes reviendront sur leur décision, les affectations impromptues ayant porté des effets contraires à leur visée.

4. L'UPC se fait entendre à l'ONU.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les Accords de tutelle prévoient l'envoi périodique des missions de visite de l'ONU dans les territoires sous tutelle. Ces missions ont pour rôle de constater sur place les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Régime de tutelle. Parallèlement à ces visites périodiques, l'Assemblée Générale peut accorder des auditions aux ressortissants des pays sous tutelle en qualité de pétitionnaires ou recevoir des pétitions des populations des pays intéressés.

En septembre 1952, l'UPC réunie en congrès, décide d'envoyer son Secrétaire Général soutenir les revendications nationales devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York pendant que partout dans le territoire, se prépare l'arrivée de la deuxième Mission de visite de l'ONU au Cameroun[30].

Afin de financer le voyage du délégué de l'UPC aux Nations Unies, des souscriptions sont lancées. En moins de deux semaines les fonds nécessaires pour couvrir les frais de voyage et de séjour sont collectés[31]. Malgré les difficultés pour remplir les formalités de voyage, le délégué populaire se rend aux Nations Unies où il expose de vive voix le fondement de la lutte du peuple camerounais. Il réclame devant cette haute instance internationale la fixation d'un délai pour l'indépendance[32]. Il propose que ce délai soit de dix ans pour compter de la date de signature des Accords de tutelle le 13 décembre 1946. Il demande en outre la révision des Accords de tutelle notamment l'article 4 dont les dispositions n'ont pas tenu compte des aspirations du peuple camerounais nullement consulté à cet effet au moment de la signature des accords. Parlant de la partie occidentale du territoire, le Secrétaire Général de l'UPC demande que les populations de cette zone soient consultées par référendum pour exprimer leurs aspirations sur le problème de la réunification.

Il est à noter que, au cours de cette même session de l'Assemblée Générale, des soi-disant pétitionnaires représentant

des mouvements fantoches[33] dont l'ESOCAM représenté par Bisseck Guillaume et autres[34] interviendront non pour exposer un programme concret de revendications, mais pour contrecarrer les revendications nationalistes et même porter des attaques au Secrétaire Général, le traitant d'illuminé et d'utopiste[35].

D'autres renégats camerounais entraînés par le Dr Louis Paul Aujoulat signent le 24 octobre 1952 une motion s'opposant à l'audition du Secrétaire Général de l'UPC par l'Assemblée Générale de l'ONU. Malgré ces contradictions et autres intrigues montées par les ennemis de la cause nationale, cette audition est bel et bien accordée car elle est une cause juste, elle doit triompher.

Dès son retour au Cameroun, des tournées sont organisées à travers le pays et au cours de celles-ci, le délégué de l'UPC rend compte de sa mission. C'est par des ovations patriotiques que les populations accueillent le délégué populaire pendant que d'autres soi-disants pétitionnaires sont si hués qu'ils n'osent pas tenir la moindre réunion de compte rendu de leur funeste mission.

Notes

1- Défaut d'élection au suffrage universel. Les femmes n'ont pas le droit de vote et ne sont pas éligibles. Ce n'est qu'en 1958 après que l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises ait revendiqué ce droit en faveur des femmes du Cameroun occidental en déposant devant l'Assemblée législative du Cameroun occidental la lettre ouverte (voir annexe 1 page 480) lettre traduite en anglais par un étudiant camerounais à l'Université d'Ibadan, Zooh Ekha Ngahki

2- Dr Louis Paul Aujoulat et Ndoumbè Douala Alexandre.

3- Aimé Césaire entre autres.

4- Soppo Priso, Njoya Arouna, Kemajou Daniel, Ahmadou Ahidjo, Monthé Paul.

5- Okala, Kotouo.

6- Ngom Jacques, Charles Assalé.

7- Dr Aujoulat (Centre) Champeau (Littoral Planteur); Ninine (Avocat Nord).

8- Djoumessi Matthias qui a tourné le dos à l'UPC est remplacé au congrès d'Eséka par le jeune Félix Roland Moumié (Médecin), absent au congrès .

9- Dr Louis Paul Aujoulat, parrain d'Ahidjo et ses successeurs potentiels.

10- Voir débat Conseil de tutelle 19è session 1957.

11- Après les évènements sanglants.

12- Toujours des expatriés.

13- C'est le cas de M. Mvié Rostand dans la région du Wouri à Douala (1953 - 1954)

14- Toujours des expatriés.

15- Alors qu'au Cameroun occidental d'importants postes de responsabilités sont tenus par des Camerounais, M. Kissof occupe le poste de Dio (Chef de région) - Ndoumou, directeur des T.P. Kwetté - directeur de la C.D.C. - Madame Gwanoula, directrice du service social - etc.

16- Nous sommes en 1955 après les évènements sanglants.

17- A l'exception d'une infime quantité d'huile de palme pour la fabrication du savon de ménage.

18- Quotidien de l'administration française au Cameroun .

19- Le ciment local coûte trop cher pour des travailleurs moyens dont la grande majorité habite des taudis.

20- C'est ce que relèvera le représentant de la Syrie à la 19è session du Conseil de tutelle "la participation des autochtones aux activités économiques autres que l'agriculture ou aux organes de direction ou de planification économique n'est pas satisfaisante".

21- A ma connaissance, il n'existe en 1955 que quatre établissements secondaires publics: un à Yaoundé, un à Douala, un à Nkongsamba, et un à Ebolowa; plus quelques établissements secondaires privés en plus du Collège technique de Douala.

22- C'est ici l'occasion de rendre hommage à l'oeuvre accomplie par les missionnaires protestants et catholiques en faveur de la formation de la jeunesse en général, des filles en particulier.

23- Loi adoptée par l'Assemblée Nationale française qui accorde sans limite et sans discernement les allocations familiales aux pères de familles. Cette loi a encouragé la polygamie africaine.

24- Parmi lesquelles on compte quatre maternités dignes de ce nom dont deux (les mieux équipées), réservées aux européennes exclusivement (un à Douala et un à Yaoundé).

25- Travaux publics et bâtiments. Entreprises commerciales et industrielles, banques.

26- ESOCAM, INDECAM, BLOC DEMOCRATIQUE CAMEROUNAIS (BDC), PSC etc...

27- Cela se passe sous le Gouverneur socialiste Soucadeaux.

28- Instituteurs - Médecins - Douaniers etc...

29- Le Président Félix Moumié est affecté à Maroua, Tagny Mathieu à Yagoua, Ouandié Ernest à Yoko ; Fozo'o Ekabé à Ambam, Yémback à Ebolowa etc...

30- La première Mission a eu lieu en 1949. M. Soppo Priso, pourtant signataire de la motion de l'Assemblée Territoriale présidée par Aujoulat contre l'audition en 1952 du Secrétaire Général de l'UPC à l'ONU souscrira le billet d'avion aller et retour Douala - Paris - Douala - au profit du délégué populaire Ruben Um Nyobè.

31- Même les Camerounais déclarés adversaires de l'UPC ont souscrit dans l'anonymat pour le voyage du pétitionnaire de l'UPC.

32- Il cite l'exemple d'un autre pays sous tutelle: la Somalie dont l'indépendance fut proclamée après 10 ans de tutelle.

33- Leur voyage, séjour et y compris l'enveloppe noire sont assurés par le gouvernement français.

34- Parmi tant d'autres, nous citerons le représentant du Parti Socialiste camerounais, le sénateur Charles Okala qui apporta la contradiction aux déclarations du Secrétaire Général de l'UPC en 1952 affirmant "qu'au Cameroun tout va presque au rythme de l'avion".

35- Plus tard, ce parlementaire pétitionnaire reconnaîtra que la plus grave erreur politique qu'il ait commise fut le fait pour lui d'aller contredire l'UPC devant les Nations Unies.

Chapitre 6

Des oppositions africaines aux attentats colonialistes.

1. L'attentat de Foumban.

Devant l'échec de leurs valets aux Nations Unies à la suite de l'accueil que les populations camerounaises ont réservé au délégué populaire, les ennemis de la cause nationale envisagent d'autres méthodes: les attentats. Ceux-ci sont dirigés contre les principaux dirigeants et partisans de l'indépendance. Le premier attentat est organisé à Foumban; il vise la personne même du Secrétaire Général de l'UPC, Ruben Um Nyobè. Le 25 mars 1953, au cours d'une conférence dont la tenue est autorisée régulièrement, il est assailli par un groupe d'individus[1] armés de gourdins. Pendant l'échauffourée à laquelle les organisateurs de la conférence s'attendaient le moins du monde, les assaillants attaquent le Secrétaire Général, lui assénant des coups de gourdins sur la tête et sur le dos.

Grâce à la vigilance des camarades présents à la conférence dont les corps ont servi de couverture et bouclier humain au Secrétaire Général, ce dernier s'en tire vivant. Mais il porte une blessure profonde à l'arrière du crâne[2]. Plusieurs camarades sont grièvement blessés. Un patriote conduit le Secrétaire Général dans une case non loin du lieu de la réunion et le cache dans un grenier[3].

Une demi-heure environ après cet incident, le Chef de Région du Noun accompagné du commissaire de police débarque d'une jeep, escortés par des gardes armés jusqu'aux dents pour assurer la protection du conférencier prétendent-ils, alors qu'ils espéraient le trouver dans une situation dramatique.

- Dès que j'ai entendu et reconnu leur voix, (nous dira le Secrétaire Général plus tard) j'ai quitté ma cachette et me suis placé à l'entrée du grenier. J'ai toussé pour attirer leur attention. Ils se sont tournés vers moi et m'ayant aperçu, le Chef de Région de s'enquérir, ironique :

- Alors! qu'est-ce qui se passe ?-

et j'ai répondu immédiatement:

-Il se passe ce que vous avez organisé minutieusement-

Après cette brève réplique, j'ai sauté à terre, sachant leur responsabilité engagée, j'ai rejoint les camarades qui m'attendaient afin de recevoir les premiers soins qu'exigeait mon état.

2. L'attentat de Mbouroukou.

Quelques mois plus tard, le 13 décembre, le scénario se répète, mais il a connu comme cadre la petite ville de Mbouroukou, dans la région la plus fertile du pays, le Mungo et comme cible le vice-président de l'UPC, M. Kingué Abel qui y effectue une mission d'organisation dans cette partie du pays[4]. Le vice-président et ses compagnons sont attaqués par surprise à la faveur de la nuit par une bande d'inconnus armés de gourdins et de machettes. Il est grièvement blessé, ainsi que les camarades qui l'accompagnent[5]. De la maison où ils sont accueillis, ils répéteront en choeur ces paroles de Christ :

-Seigneur! pardonne leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font-

Notes

1- Dont Mbouombouo Zacharie, un militant de l'UPC qui avait détourné le produit du placement de 1 500 cartes du parti et qui, pour échapper aux poursuites, avait rejoint le camp adverse.

2- Cette blessure a laissé une cicatrice, laquelle a valu le sobriquet de "crâne" au Secrétaire Général par ses proches.

3- Dans l'Ouest du pays on a coutume de garder les récoltes de maïs et d'arachide au plafond qui sert de grenier, une espèce de trappe. On y monte à l'aide d'une échelle ou en s'arcboutant de chaque côté de l'entrée.

4- Fief électoral d'un élu de même ethnie que le vice-président de l'UPC, Kémajou Daniel, conseiller à l'Assemblée de l'Union française.

5- Dont Kamé Sakéo, membre du Comité Directeur de l'UPC.

Chapitre 7

Fragilité des structures de l'Union française au Cameroun.

La présence de cinq figurants camerounais à l'Assemblée de l'Union française n'a aucun intérêt pour les populations camerounaises qui rejettent l'association irréalisable du colonisateur et du colonisé malgré le forcing tenté.

En juillet 1953 je viens comme à l'accoutumé chez notre ami le Dr Tagny Mathieu en compagnie de mes enfants passer les vacances scolaires à Yaoundé, dont la douceur du climat attire en cette période de l'année. Je trouve dans cette cité un certain remue-ménage inhabituel. Renseignée, on m'apprend la tenue le lendemain même d'une rencontre de la Jeunesse de l'Union française sous les hospices de la jeunesse camerounaise. L'occasion me paraît de taille et suscite ma curiosité, encouragée par Mademoiselle Azang Madeleine, enseignante[1]. Le Lycée Leclerc, seul établissement public secondaire de la capitale offrant des structures adéquates, sert de cadre pour abriter cette rencontre internationale des jeunes. Les délégués camerounais sont de vieux fonctionnaires venus de Dschang, Douala, Yaoundé et quelques curieux glanés çà et là pour grossir l'effectif camerounais.

Un certain nombre de délégués de l'Afrique occidentale et équatoriale; bien entendu, des jeunes français et françaises auxquels s'est adjoint un sud-vietnamien, proche collaborateur de Bao Dai[2] du Vietnam dont l'intervention avait été fort appréciée par l'assemblée de jeunes délégués africains à cette rencontre[3]. Les délégations arrivent la veille de l'ouverture solennelle. Celle-ci, présidée par le Secrétaire Général de la Jeunesse de l'Union française le guinéen Laurent Lawrence a lieu au rez-de-chaussée du grand bâtiment du Lycée Leclerc.

Le thème de la rencontre est: le renforcement des liens entre les jeunes des pays de l'Union française;

Les moyens préconisés sont :

1- La multiplication des rencontres;

2- L'octroi des bourses d'études dans le cadre de l'Union française.

La rencontre dure cinq jours. En dehors des exposés dont la plupart prônent et exaltent les avantages qu'offre le cadre privilégié de l'Union française, sont prévues des excursions et des soirées récréatives. La plus impressionnante est la projection d'un film sur les populations du Nord-Cameroun (les Kirdis) leur mode de vie, (une vie primaire), projection dont l'opportunité en cette occasion précise est vivement controversée par un grand nombre de Camerounais présents à la soirée.

Le point de mire de la rencontre reste incontestablement la visite du barrage d'Edéa nouvellement mis en fonction et présenté comme une gigantesque réalisation française au Cameroun.

La séance de clôture a lieu dans la salle de conférence de l'Assemblée Territoriale en présence des membres de l'ATCAM avec comme invité de marque venu pour la circonstance, le poète apôtre de la négritude, Léopold Sédar Senghor qui débite à cette occasion ses proses exaltant le bonheur d'appartenir à la grande famille de l'Union française.

La soirée se termine par une réception faste sous les sons d'ingres, offerte par le Haut-commissaire de la République française au Cameroun, le gouverneur socialiste Soucadeaux, au Cercle Municipal de Yaoundé.

Avant de se séparer, les cadres de la Jeunesse de l'Union française se réunissent et projettent la tenue d'une rencontre similaire à Singapour, dans l'archipel de la Malaisie.

Celle-ci se tient effectivement en fin 1954 au lieu dit, mais se termine en queue de poisson. Une partie de la délégation camerounaise à cette rencontre ayant dénoncé au cours d'un débat en assemblée plénière, l'appartenance du Cameroun à l'Union française du fait de son statut particulier. Le conflit ouvert est porté pour arbitrage devant des Camerounais réunis à Douala au début de l'année 1955 pour entendre le compte-rendu des délégués à la rencontre de Singapour, sous l'arbitrage du Secrétaire Général de la Jeunesse de l'Union française Laurent Lawrence, dépêché au Cameroun pour mettre fin à ce désordre dans un pays à problèmes qu'était à cette époque le Cameroun[4]. Mais cette réunion tenue au Centre d'Apprentissage de Bonapriso se termine, elle aussi en queue de poisson, les participants dont la majorité, hostile à l'Union française ayant rejeté l'objet même de la réunion.

Au cours des chaudes discussions entre partisans et adversaires de l'Union française, le porte-documents de Laurent Lawrence ce guinéen héraut de l'Union française au Cameroun disparaît mystérieusement[5].

Ainsi s'était éteint, tel un feu de paille, le mythe de la Jeunesse de l'Union française au Cameroun.

1. Quand la justice colonialiste se déchaîne contre le nationalisme camerounais.

L'influence de l'UPC sur toutes les couches sociales ne cesse de s'accroître et une vive inquiétude s'empare des autorités administratives. Celle-ci se manifeste sous divers aspects: des actes d'agression se multiplient contre les patriotes, des pour-

suites judiciaires sont intentées contre les dirigeants du mouvement national qui sont à nouveau rassemblés à Douala, par ordre du Haut-commissaire. Les colonialistes dans leur déchaînement sont prêts à tout et veulent aller jusqu'au bout du cynisme. Dès lors, la situation exige un encadrement et une assistance judiciaire permanentes pour la défense des patriotes poursuivis ou en voie de l'être. Les avocats défenseurs exerçant au Cameroun par pression ou par dévotion sont presque tous acquis à la politique coloniale[6]. C'est donc aux avocats français résidant en France, à ces Français partisans et défenseurs du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que l'UPC fait appel pour assurer la défense des patriotes contre l'arbitraire colonialiste. Mais le peuple camerounais subit avec calme et sérénité tous ces assauts qui ont en définitive comme effet, la poussée du nationalisme vers des horizons plus élevés, plus hardis et plus précis.

2 . Une adhésion historiquement spectaculaire.

C'est dans cette euphorie populaire de la lutte de libération nationale qu'interviendra une adhésion qui, par son caractère particulier mérite d'être soulignée: la venue dans les rangs de l'UPC d'un jeune camerounais, titulaire du CEPE, fils d'un chef traditionnel, auxiliaire de l'administration locale française, arbitrairement révoqué (précisait-on) de ses fonctions de Secrétaire de police, M. Mayi Matip Théodore, qui de surcroît offre bénévolement ses services à la direction de l'UPC. Ses connaissances élémentaires en droit public et privé lui valent le poste de Secrétaire Administratif à la permanence de l'UPC en plein essor. Celle-ci naturellement assure la défense des intérêts de la nouvelle recrue dans le conflit qui l'oppose à son ancien employeur au tribunal (Chambre sociale), cause que la partie civile gagne avec bonheur grâce à l'intervention de l'Avocat de l'UPC, Maître Cevaer, du Parti communiste français.

La marque de confiance faite à l'ex-fonctionnaire de la sûreté coloniale française est jugée trop hâtive et a été à l'époque

vivement controversée par la plupart des membres du Comité Directeur de l'UPC.

Mais le jeune transfuge (dont la carrière politique reste un grand exploit, peut-être unique du genre dans l'histoire contemporaine de l'UPC) pliera, à plusieurs reprises, mais ne rompra jamais.

En effet, arrêté avec plusieurs autres patriotes[7] au lendemain des évènements de mai 1955 et emprisonné pendant deux ans, il sort de prison et rejoint le Secrétaire Général de l'UPC au Maquis-Est. Il en sortira trois ou quatre jours après l'assassinat "mystérieux" de son grand compagnon et prêchera le ralliement aux maquisards restés dans les forêts. Il se rendra ensuite à l'ONU en 1959 avec d'autres Camerounais dont le Premier ministre de l'époque Ahmadou Ahidjo. A l'ONU, il rencontrera le président de l'UPC Félix Roland Moumié en bonne compagnie avec l'ex-Premier ministre de la Loi cadre André Marie Mbida[8] l'homme de "l'ultimatum historique de Boumnyébel"[9]. La rencontre de Théodore Mayi Matip avec son Président Moumié, (celui-là même qui l'avait coopté deux ans plus tôt à la tête de la JDC à Kumba en destituant le président démocratiquement élu, Mpaye Hyacinthe, prisonnier politique) n'a pas été sereine; le Président Moumié l'ayant déclaré traître à la patrie, pour son ralliement au régime Ahidjo, alors que lui-même (Moumié) de son vivant s'est bien gardé de devenir le Hô Chi Minh du Cameroun. L'histoire se prononcera peut-être un jour sur ce problème.

De retour de l'ONU, M. Théodore Mayi Matip[10] se présente aux élections partielles en Sanaga-Maritime le 12 avril 1959 . Il est élu député et siège à l'Assemblée Législative du Cameroun. Plus tard, il signe avec Okala Charles, Mbida André Marie, Eyidi Bébé, un manifeste dénonçant l'autoritarisme naissant du régime Ahidjo qui voulait la fusion des autres partis politiques existants, dans son parti l'Union Camerounaise, considéré à tort ou à raison comme parti régional de la province du Nord. Les quatre

signataires sont jetés en prison. Ils en sortent deux ans plus tard.

Précisons que Théodore Mayi Matip est l'un des rares témoins éclairés des circonstances de l'assassinat le 13 septembre 1958[11] du Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè, dit-on par l'armée française dans le petit village de Libel Li Ngoy, près de Boumnyébel.

Notes

1- Actuelle Madame veuve Mbono Samba

2- Président fantoche pro-français du Vietnam opposé à la lutte patriotique vietnamienne, dirigée par le nationaliste Hô-Chi-Minh qui a fini par chasser les colonialistes français après leur défaite à Dien-Bien-Phu.

3- Il relève les inégalités de toutes sortes existant entre le citoyens de l'Union française, non Français en territoire français et ceux de France en territoire français et jamais l'inverse. Il demande que des mesures soient prises pour combler cette lacune.

4- Nous sommes en décembre 1954, début 1955. Les dirigeants de l'UPC sont de nouveau concentrés à Douala qui est en ébullition, l'UPC ayant conquis la sympathie des masses laborieuses de la capitale économique.

5- Les autorités administratives locales mettront la disparition du porte-documents du traître guinéen à l'actif de l'UPC nullement concernée dans ce conflit de Singapour . Il s'en suit une répression sauvage et des perquisitions illégales dans les domiciles de divers responsables de l'UPC à Douala.

6- Quelques rares soutiennent dans l'ombre l'action patriotique des responsables et militants traqués.

7- Dont Marthe Bahida, Ngom Jacques, Gwodog Rosalie, Ngansi Jean, Deffo Sébastien etc ...

8- A Boumnyébel, le futur compagnon pétitionnaire de Félix Roland Moumié à l'ONU déclarait aux populations en 1957 "N'écoutez pas les gens qui viennent vous demander de l'argent pour aller plaider votre indépendance à l'ONU, ils ne voudraient utiliser ces cotisations, c'est à dire, votre argent, que pour satisfaire leurs propres besoins et vivre à vos dépens. Le fondateur de l'UPC est allé deux fois à l'ONU pour demander l'indépendance. Qu'a-t-il ramené, D'autres upécistes ou membres de ce mouvement de la soi-disant Action Nationale y sont allés eux aussi.

9- André Marie Mbida avait donné en 1957 un délai de 10 jours aux maquisards des "pays bassa" et "bamiléké" après lesquels ces "pays" seraient réduits en cendres. Il dira en substance: "En conséquence ... (cf légende photo page suivante)

10- Seul survivant des traqués abattus le 13 septembre 1958, seul survivant des résistants au parti unique emprisonnés par Ahidjo, devenu 1er vice-président de l'Assemblée Nationale pendant près de vingt ans. M. Mayi Matip,

(après avoir adhéré avec un grand nombre de militants et militantes de l'UPC dans le parti dit unifié l'UNC mis en place le 1er septembre 1969 par Ahidjo, parti qui absorba tous les mouvements existants parmi lesquels ceux de l'ex Cameroun sous administration britannique dont le plus important, le KNDP de John Ngu Foncha), se présentera de nouveau aux élections en 1970 après une longue traversée du désert. A l'Assemblée nationale M. Mayi Matip Théodore occupera le confortable fauteuil du premier vice-président sous le régime Ahidjo et même pendant plusieurs années sous le Régime de Paul Biya avec tous les privilèges qui en découlent. Les trois compagnons de prison (Okala, Eyidi, Mbida) sont morts successivement dans les cinq ans qui ont suivi leur libération. "L'énigme Mayi" dans l'histoire de la révolution camerounaise s'expliquera-t-elle un jour?

11- Ce dossier devrait s'ouvrir un jour dans le cadre de l'histoire en jugement, ou par le truchement d'un "Comité Vérité"



L'Ultimatum de Boumnyébel devant les habitants, flegmes .

"En conséquence, un délai maximum de 10 jours est donné à tous les bassas qui se trouvent actuellement dans la forêt pour rentrer au village...

Tous ceux, quels qu'ils soient qui, dans ce délai de 10 jours ne seront pas rentrés dans leurs villages seront considérés comme des véritables rebelles au gouvernement camerounais et seront traités comme tels."

Chapitre 8

La naissance de la Jeunesse Démocratique du Cameroun. (J.D.C.)

En 1953, une conférence internationale des Jeunes se tient à Budapest en Hongrie sous l'égide de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique (FMJD).

Les mouvements progressistes camerounais, cordialement invités, y sont représentés par un délégué, M. Kingué Abel. Au cours de ces assises, les jeunes venant du monde entier condamnent la guerre et ses causes dont le colonialisme, forme de domination qui exploite et qui menace la paix mondiale partout où il existe.

De retour de Budapest, le délégué à la conférence de la FMJD convoque une assemblée pour rendre compte de sa mission. La décision de créer une organisation politique des jeunes au Cameroun y est prise. L'assemblée constitutive convoquée le 28 août 1954 à Douala siège, rédige et adopte ses statuts. Elle élit un Comité Exécutif de dix membres et un Conseil National au sein duquel figurent certains intellectuels camerounais[1].

Les buts de l'organisation sont définis à l'article 2 de ses statuts qui stipule que la JDC a pour but de :

- *Grouper et unir les jeunes camerounais des deux sexes afin de permettre leur évolution plus rapide;*

- S'efforcer d'établir une compréhension et une coopération plus étroite entre les jeunes dans les domaines économique, social, éducatif, politique et culturel sans discrimination de croyances religieuses ou philosophiques.

- La JDC doit contribuer à la lutte pour l'unification et l'indépendance nationales, à l'élimination du colonialisme et de la féodalité sous toutes leurs formes.

- Elle doit assurer la paix, l'amitié, la sécurité, la démocratie, l'élévation du standing de vie des populations du Cameroun et l'éducation de la génération montante pour assumer les responsabilités d'un citoyen libre dans son pays.

- Lutter contre le clanisme, le tribalisme, le régionalisme, le racisme dans tous les domaines.

- Lutter pour l'application effective de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le Comité Exécutif de la JDC mène une activité remarquable dans l'organisation des jeunes, habitant les grandes villes.

La JDC connaît en moins d'un an d'existence, un développement inattendu. Elle jouera un grand rôle dans l'accélération du processus des actions en faveur de l'indépendance et de la réunification du Cameroun.

Note

1- Parmi lesquels Dr Tagny Mathieu, Dr Maah Thimothée, Fozo'o Ekabé, Meynick Benjamin , Essombè Calvin etc.



Le Comité Exécutif de la JDC Août 1954. On reconnaît, debout de g à d : Fosso François (1er) Ngansi Jean (2è), Meynick Benjamin (3è) , Mayi Matip (6è) , Tchientcheu Emmanuel (9è) Assis de g à d: Mme Meïdo Marie, Mme Nouvezem, Kingué Abel, Marie Ngapeth et Hyacinthe Mpaye accroupi entre Kingué et Marie Ngapeth.

Chapitre 9

L' audition des pétitionnaires upécistes aux Nations Unies.

L'évolution de la situation politique du pays exige que les hautes instances des Nations Unies soient informées des aspirations profondes et réelles des populations du Cameroun. Elle commande en même temps la mise des autorités administratives du territoire devant leurs responsabilités face à ces aspirations. Aussi les forces populaires anti colonialistes décident-elles de déléguer en cette fin d'année (1954) deux pétitionnaires aux Nations Unies pour défendre le bien fondé et l'adéquation des propositions concrètes présentées par l'UPC comme processus pour l'aboutissement des revendications nationales au gouvernement français. Ces délégués sont Ruben Um Nyobè et Kingué Abel, représentant respectivement l'UPC et la JDC. Ils sont tous deux mandatés par la grande Confédération Générale des Travailleurs Camerounais (CGTC) et par l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC).

Les propositions concrètes à développer portent sur une préparation plus accélérée des Camerounais à la gestion des affaires de leur pays par:

1- La création des assemblées locales au niveau des subdivisions.

2- La création des communes de plein exercice.

3- L'institution d'une Assemblée Législative élue au suffrage universel et d'un gouvernement à majorité camerounaise.

4- La garantie de l'exercice des libertés publiques et syndicales.

5- L'engagement du dialogue avec les dirigeants des mouvements les plus représentatifs du Cameroun afin de jeter des bases solides de l'amitié franco-camerounaise.

Malgré les difficultés d'entrée aux Etats-Unis, difficultés rencontrées au Consulat des USA qui soutient le gouvernement français dans sa politique coloniale, les délégués populaires, avec l'aide d'amis français, obtiennent leur visa d'entrée aux Etats-Unis et interviennent brillamment devant la Commission de tutelle de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Par une audition spéciale (la quatrième Commission en sa 447è séance) accordé au Secrétaire Général de l'UPC le 29 novembre 1954, celui-ci fait une importante mise au point relative aux objections de toutes natures soulevées par les adversaires des revendications nationales. Il déclare en substance:

"Monsieur le Président,

Si vous voulez bien me permettre, avant de pouvoir répondre à la question posée par l'honorable représentant des Philippines, je vous demanderai la permission de faire une mise au point qui a pour but de compléter ma déclaration d'hier que j'ai remise au secrétariat, mais c'est une partie dont je n'ai pas donné lecture. Etant donné que les diverses délégations ont demandé la circulation de ce document et que le secrétariat n'a pas pu incorporer cette partie de ma déclaration dans le document publié, je vous demanderai la permission d'en donner lecture.

C'est une partie très brève qui peut être contrôlée, elle est numérotée de la page 1 à 9 qui n'est pas une partie nouvelle, c'est une partie qui est comprise dans la déclaration que j'ai remise hier sous le titre "Les objections". Cette partie contient des renseignements très importants qui sont nécessaires à la compréhension des membres de la quatrième Commission.

"LES OBJECTIONS"

"Quelles sont maintenant les objections communes qu'on oppose à nos revendications nationales?

D'abord difficultés d'ordre linguistique;

En deuxième lieu, existence des tribus;

En troisième lieu, manque de maturité des populations;

En quatrième lieu, manque d'unité ethnique qui rentre dans le cadre du problème ethnique.

Nous avons réfuté tous les arguments découlant de ces objections au cours de la première audition devant la quatrième Commission lors de la septième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Pour ce qui est de la question linguistique, objection que l'on croit notamment, opposer à notre demande d'unification, il me sera loisible de présenter les observations suivantes :

Premièrement, étant donné que nous demandons la réunification du Cameroun tel qu'il existait au temps de l'administration allemande, peut-on nous dire qu'avant l'arrivée des Allemands, les Camerounais ne communiquaient pas entre eux?

En deuxième lieu, les allemands sont restés au Cameroun pendant plus de trente ans; y a t-il quelqu'un pour nous apporter la moindre preuve que tous les Camerounais de l'époque parlaient allemand ?

En troisième lieu, les Anglais et les Français administrent le Cameroun depuis 38 ans. Or, au Cameroun sous administration française, sur une population de plus de trois millions

d'habitants, on ne peut pas compter trois cents mille personnes, c'est-à-dire le dixième de la population à la plus large estimation, parlant le français. Au Cameroun sous administration britannique, à l'exception du pidgin qui est également parlé dans le Cameroun sous administration française, rares sont les éléments s'exprimant correctement en anglais. C'est pour cette raison que dans les deux parties du territoire les fonctionnaires français ou britanniques communiquent avec le public indigène par l'intermédiaire des interprètes.

Si après plus de soixante-dix ans de présence des puissances coloniales, les populations du Cameroun n'ont pas encore pu trouver une langue commune, il ne faut pas en attribuer le tort aux patriotes qui luttent pour l'unification et l'indépendance de notre pays. Cela signifie tout simplement que si nous attendons soixante-dix ans encore, en l'an deux mille quatorze, nous entendrons toujours dire que les Camerounais ne parlent pas la même langue. Etant entendu que la langue est l'un des éléments fondamentaux pour le développement de la culture d'une nation, la colonisation perdrait sa raison d'être si elle devait oeuvrer pour permettre au pays colonisé d'instituer une langue nationale. Refuser de donner suite aujourd'hui à nos revendications sous prétexte que les Camerounais ne parlent pas la même langue, c'est accuser les puissances coloniales de n'avoir rien fait pour donner une langue commune à notre peuple.

Mais, outre la possibilité que nous avons d'instituer une langue nationale après l'accession à notre souveraineté, nous avons proposé pour l'immédiat la vulgarisation de l'enseignement du français et de l'anglais dans les deux parties du pays, et ce, à partir de l'enseignement élémentaire. Convient-il de faire remarquer que la question de langue anglaise ou française ne se pose que pour des relations d'ordre officiel, mais pour les contacts populaires, moi-même, il est des rares cas où je donne des conférences en langue française, la plupart de

mes conférences dans les localités autres que les grandes villes sont faites en langues vernaculaires les plus parlées et écrites pour la plupart. Une dernière remarque sur ce point consisterait à souligner le fait que rien n'établit que tous les pays seront obligés de forger une langue nationale parmi leur population. Nous connaissons de nombreux pays qui ont adopté comme langue de culture une ou plusieurs langues étrangères et cela ne les a diminués en rien. Pour terminer sur cette question de langue, je me permettrai de dire, Monsieur le Président, que l'institution d'une langue commune n'est pas une condition préalable pour l'accession d'un pays à son indépendance. Par contre, l'institution d'une langue commune qui découle d'ailleurs des dispositions constitutionnelles d'un pays ne peut être que le fruit de l'exercice de la souveraineté par ce pays. Par conséquent, au lieu qu'on nous accuse de ne pas parler une langue, c'est à nous que revient le rôle d'accuser tous ceux qui, par leur politique ou par leur complicité, empêchent ou entravent la réalisation des bases de l'indépendance du Cameroun, dont l'unification est la condition préalable ou simultanée, mais jamais exclue.

On a également parlé de l'amalgame des tribus existant au Cameroun comme facteur d'entrave à la réalisation de l'indépendance. Je répondrai à cette assertion par deux exemples. M. Bisseck, qui est venu ici l'année dernière, et qui est également attendu ici cette année, a évalué à 136 le nombre de tribus qui composent la population du Cameroun. Il a dit que ces tribus n'admettaient pas de liens entre elles. M. Bikanda, auteur du fameux article de presse dont j'ai parlé par ailleurs, a également présenté l'existence des tribus comme un obstacle majeur à la réalisation de l'indépendance.

Mais c'est dans la pratique que nous avons confondu l'un et l'autre des deux hommes.

Il est intéressant de dire ici que depuis son retour au Territoire, M. Bisseck n'a pas osé aller tenir une réunion dans

son propre clan. Or, j'ai dans la collection des photos que je tiens à la disposition de l'Assemblée, des vues montrant la portée de l'accueil qui m'a été réservé par la population de cette contrée. Quant à M. Bikanda, après l'avoir confondu au cours d'un meeting public à Yaoundé, le 9 mai de cette année, je l'ai invité dans sa tribu d'origine où je devais parler de l'indépendance alors que lui soutiendrait sa thèse de maintien de notre pays sous le régime colonial. Le 19 octobre dernier, lorsque j'étais de passage à Lolodorf, région d'origine de M. Bikanda, je trouvais des foules qui m'attendaient depuis deux jours. Pour le dernier exemple, j'en appellerai au témoignage de M. Kemajou, qui siège ici comme membre de la délégation française. Lors des élections partielles du 4 avril de cette année, alors que lui bénéficiait de l'appui de l'administration et des chefs administratifs venus de la région bamiléké, Abel Kingué, candidat de l'UPC, qui est d'ailleurs originaire de la même région que M. Kemajou, était soutenu par des patriotes venus des diverses régions du territoire. Par la même occasion, des candidats originaires de la région bamiléké s'étaient présentés à Douala pour retirer des voix au candidat qui bénéficiait de l'appui de l'UPC, mais les électeurs surent leur infliger l'échec qu'ils méritaient. C'est ce qui nous a permis de dire que le tribalisme n'est pas valable en politique, c'est-à-dire que pour les patriotes camerounais, les considérations tribales n'entrent pas en jeu quand il faut poser le problème de l'indépendance. Mais conscient de l'importance que présentent les tribus pour le développement de la culture camerounaise, le Comité Directeur de l'UPC a élaboré une étude sur la question pour éclairer les masses. Cette étude sera publiée prochainement sous forme de brochure.

Quant à ce qui consiste à dire que les Camerounais n'ont pas la maturité nécessaire pour diriger les affaires de leur pays, je me bornerai à citer le témoignage de deux publicistes de grande réputation, qui ne peuvent souffrir d'aucune accusa-

tion de sympathie pour notre mouvement. Dans un long article consacré au mouvement d'émancipation dans les divers pays africains, et publié dans le numéro du mois de mars de cette année de la revue "Sélection du Reader Digest", M. John Gunther a conclu comme ceci, je cite : "J'ai rencontré bon nombre d'africains qui admettent leur incapacité actuelle totale à mener leur barque politique. Pourtant, les nationalistes estiment que l'art de gouverner s'acquiert par la pratique et ils préféreraient de beaucoup un mauvais gouvernement autochtone à une sage administration étrangère. C'est en marchant d'abord à quatre pattes que les petits enfants apprennent à se tenir sur leurs jambes." Plus édifiante est cette opinion de M. Mannoni, auteur d'un ouvrage intitulé "Psychologie de la colonisation", auquel s'est référé M. René Servoise dans l'introduction du numéro spécial de la revue "Politique Etrangère" dont j'ai parlé hier, Mannoni a dit :

"Une loi sociologique qui ne souffre pas d'exception nous permet d'affirmer que n'importe quel peuple est capable de se gouverner et de s'administrer lui-même, fût-il ignorant et arriéré autant qu'il est possible de l'imaginer, à condition, bien entendu, qu'on le laisse libre de choisir ses propres méthodes".

Après ces deux citations, Monsieur le Président, il ne me semble plus nécessaire d'ajouter un commentaire. Je voudrais seulement dire que pour nous, patriotes camerounais, il n'est pas question de remplacer l'administration étrangère par un "mauvais gouvernement autochtone". Nous sommes convaincus que si les propositions concrètes que j'ai soumises ici hier à votre Assemblée rencontraient l'approbation des Nations Unies et recevaient une application juste et loyale, c'est un gouvernement autochtone bien préparé qui remplacerait les actuelles administrations étrangères.

Il me reste maintenant pour terminer, Monsieur le Président, à répondre aux deux accusations qui sont portées contre l'Union des Populations du Cameroun par la puissan-

ce administrante, qui espère par ce biais persuader les Nations Unies vers l'opinion que les problèmes évoqués par notre mouvement seraient de faux problèmes.

Le gouvernement français dit que l'UPC n'est pas un mouvement national camerounais. Dans la classification faite dans ses rapports annuels, le gouvernement essaie de créer une rubrique spéciale pour l'UPC. En la présentant cependant comme un parti local, l'administration s'efforce de persuader l'opinion internationale sur la présentation selon laquelle l'UPC ne serait qu'une filiale du parti communiste français. On prend prétexte sur le fait que l'UPC n'a pas suivi les élus du Rassemblement Démocratique Africain, qui se sont désapparentés des groupes communistes des assemblées françaises. Or, on sait que le fameux désapparentement dont il s'agit n'a pas été le résultat d'un changement idéologique, mais, tout simplement, les élus en question ont cédé à la pression gouvernementale au moment où M. Coste-Floret, alors Ministre des Colonies menait en Côte d'Ivoire, pays de Félix Houphouët, alors Président du Rassemblement Démocratique Africain, une répression sanglante. M. Ninine vous a dit l'année dernière que ces élus avaient adhéré à l'UDSR, parti gouvernemental, auquel appartient M. René Pléven, Ministre de la guerre. Je dois compléter la déclaration de M. Ninine en signalant que ce parti est également le parti de M. Mitterand, actuel Ministre de l'Intérieur, qui dirige en Algérie des opérations qui dépassent le cadre d'une simple répression. On sait qu'en 1948, au moment où le député du Dahomey, M Apithy, qui siège également ici dans la délégation française, était exclu du Rassemblement Démocratique Africain sous la présidence de M. Houphouët, la campagne d'Houphouët à l'époque visait son éventuelle participation au Gouvernement d'Union Démocratique, réclamé à l'époque par certaines couches de la population française.

Lorsque le conflit est né au sein du groupe parlementaire en 1950, l'Union des Populations du Cameroun, qui n'avait pas

d'élu en France, réclama en vain la réunion du Comité de Coordination pour entendre les deux parties. M. Houphouët et ses partisans s'y refusèrent et poussèrent leur renoncement à la lutte en votant la confiance au gouvernement de la répression qui maintenait nos militants dans les geôles.

Le gouvernement et ses porte-parole ont dit aussi que les militants de l'UPC participaient aux assemblées du Conseil mondial de la paix. Je ne vois pas là une preuve d'appartenance à un parti communiste. Je connais des hommes qui sont très loin d'être communistes comme le philosophe Jean-Paul Sartre, qui assiste cependant aux congrès du Mouvement mondial de la paix. Personnellement, je n'ai jamais eu l'heureuse occasion de participer aux rencontres internationales organisées par le Mouvement mondial de la paix. Mais je ne peux manquer de témoigner mon admiration pour un mouvement qui, dès sa création en 1949, avait dénoncé le colonialisme comme l'une des principales sources de conflits armés. Nul ne peut contester cette réalité. Le sang coule aujourd'hui en Afrique du Nord à cause du colonialisme. Partout où l'on trouve d'importantes gouttes de sang en Afrique noire, il faut en rechercher le causes dans le colonialisme. Il ne sera jamais possible d'arriver à la paix du monde aussi longtemps que subsistera le régime colonial. On a dit que nous bénéficions de l'appui des communistes au sein des assemblées françaises. Je ne crois pas utile de m'étendre sur ce point. Nous sommes victimes de l'oppression coloniale, nous ne pouvons qu'exprimer nos sentiments de gratitude envers tous ceux qui peuvent nous aider dans notre souffrance. Il y a un point sur lequel l'on n'insiste plus, c'est celui où l'on a prétendu que notre mouvement recevait des fonds de l'étranger. Les autorités étrangères qui opèrent des fouilles illégales en ce moment dans les installations de notre mouvement, ont pu constater les registres de la comptabilité de notre mouvement, notamment les souches des carnets témoignant la rentrée en masse des souscriptions. Mais

le slogan de l'UPC, organisation communiste, n'a aucun effet dans l'opinion camerounaise et n'en a jamais eu d'ailleurs. L'effort actuel du gouvernement français consiste à dresser contre l'UPC ceux des Etats membres des Nations Unies qui ont adopté dans leur politique intérieure des mesures anticommunistes. Là aussi, je crois que le gouvernement subira un bon échec. Car, supposer que l'UPC soit un mouvement communiste, et que le peuple du Cameroun soit en accord avec son programme, il serait injuste de brimer ce mouvement, car le respect de la liberté d'opinion est un droit qui découle de la Charte et des Accords de tutelle. Qu'il me soit permis seulement de dire une fois de plus à la quatrième commission que le contenu de l'Union des Populations du Cameroun est même incompatible avec la structure d'un parti de classe. Notre mouvement lutte pour des objectifs bien précis. Son premier but consiste à unir et grouper les populations du Cameroun en vue de l'évolution plus rapide de celles-ci et l'élévation de leur standing de vie. Nous comprenons qu'aucun des objectifs ainsi définis ne saurait être atteint si notre pays ne jouit pas de son indépendance. C'est pourquoi nous combinons notre lutte quotidienne pour l'amélioration du sort des populations avec la lutte pour les objectifs nationaux.

Le 8 janvier 1953, au cours d'une conférence de presse que j'ai donnée à Paris, j'ai défini comme ceci la position de notre mouvement vis-à-vis des partis politiques, intérieurs ou extérieurs ; mais avant de donner la citation de la déclaration que j'ai faite, je voudrais faire une autre communication qui peut montrer que l'Union des Populations du Cameroun n'est pas la seule à être classée dans le camp des subversifs. Il suffit qu'à un degré quelconque une puissance ou un groupe d'hommes prenne position contre le colonialisme pour être classé dans le camp des adversaires de la France, comme on a l'habitude de dire, et de considérer ce groupe ou ce pays comme se trouvant

dans le camp des subversifs.

Je voudrais me référer au témoignage de M. Paul Reynaud, ancien vice-président du Conseil des Ministres du gouvernement français qui, en sa qualité de vice-président du Conseil des Ministres du gouvernement français, avait effectué une tournée en Afrique au mois de février de cette année. A son retour, M. Reynaud a été interrogé par le Journal "Le Monde", et voici la réponse de M. Reynaud :"Ceux qui croient qu'à la différence de l'Asie, l'Afrique est la terre de l'immobilisme se trompent ; l'Islande, arme de certains impérialistes, l'Inde, qui voit dans l'Afrique un réservoir pour son immense population, et le communiste, ennemi de l'homme blanc d'occident, sont des facteurs qui viennent dans le destin de l'Afrique".

Je voudrais maintenant pour terminer, Monsieur le Président, donner lecture de la déclaration que j'ai faite à une conférence de presse le 8 janvier 1953 à Paris, pour préciser la position de notre mouvement :

"Les peuples coloniaux ne peuvent faire ni la politique d'un parti, ni celle d'un Etat, ni à plus forte raison celle d'un homme. Les peuples coloniaux font leur propre politique, qui est la politique de libération du joug colonial, et dans leur lutte pour cet objectif si noble, les peuples coloniaux observent et jugent. Ils observent les gouvernements, les partis, les personnages, les organes de presse, non sur leurs idéologies et leurs programmes, mais seulement, et seulement, sur leur attitude à l'égard des revendications des populations de notre pays. Voilà la position de l'Union des Populations du Cameroun au service du peuple camerounais."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce sera la dernière intervention à l'ONU de celui qui, le premier, a eu l'audace et la ferme conviction que l'indépendance du Cameroun, comme son retour à ses frontières précoloniales est possible et même certaine pour peu que l'on pose le problème avec détermination, magnanimité et abnégation. La simplicité, la précision et la haute substance politique de son intervention désamorce toute controverse aux revendications nationales et au processus conçu et établi par l'UPC pour l'avènement de l'unification et l'indépendance nationales. Les renégats camerounais les plus fanatisés baisseront désormais la tête et plieront devant le flambeau de l'histoire symbolisé par l'UPC naguère contestée par les opportunistes acquis à la politique coloniale, ainsi que leurs coreligionnaires à la tête des partis fantoches. Plus tard certains pousseront l'affranchissement au ridicule de l'improvisation caractérisée par l'exil volontaire au cours duquel des alliances factices et démagogiques sont conclues avec d'éminents représentants des forces progressistes camerounaises[1].



Rentrés au Cameroun, les délégués populaires tiendront des meetings de compte rendu de leur mission dans les principales villes du Cameroun Ici en janvier 1955, un meeting à Douala: une vue partielle de l'assistance.

Au cours de cette session de 1954, l'un des contradicteurs camerounais, de surcroît Conseiller de l'Union française, membre de la délégation française aux Nations Unies M. Kemajou Daniel déclare forfait. Il rentre au Cameroun sans avoir placé un seul mot relatif à l'objet de sa présence dans l'enceinte du Palais de Verre de Manhattan, parce que buté devant l'impasse de l'histoire. Rentré au pays, il est incapable de prendre la parole au cours d'une réunion organisée par ses amis du parti socialiste camerounais[2] pour faire le compte rendu de sa mission fantôme aux Nations Unies, accueilli dès son apparition à la tribune par d'interminables huées de brouhaha de l'auditoire indigné.

A l'opposé de telles réunions si perturbées, des meetings publics sont organisés par l'UPC à travers le pays; au cours de ces meetings, les délégués populaires rendent compte de leur brillante mission aux Nations Unies devant les foules attentives et intéressées. Ces rassemblements sont des occasions des manifestations populaires à l'issue desquelles des nouvelles adhésions sont naturellement enregistrées par les mouvements anticolonialistes.

Dans le souci de formation et d'éducation des militants et responsables, l'UPC ouvre au début de l'année 1953 une école de cadres[3] à l'intention des jeunes camerounais et camerounaises membres des organisations anti-colonialistes dont le rôle est de former, d'encadrer et d'éduquer les militants des organes de base des mouvements concernés, sur la façon de présenter leurs revendications et de rédiger les rapports d'activités. Cette première promotion, baptisée Promotion Volcan, compte une trentaine de membres cadres qui reçoivent en deux semaines une formation accélérée convenable pour l'application du programme en vue de l'aboutissement des revendications nationales conformément aux résolutions des Nations Unies. Leur action sera remarquable dans l'organisation de nos mouvements à travers les régions jusque là imparfaitement organisées[4].

Cette poussée, cette explosion des forces révolutionnaires pacifiques enragent les colonialistes harcelés par le mouvement syndical des cadres locaux, ils ne laisseront aucune occasion pour intimider, voire commettre des exactions sur les patriotes camerounais. Des meetings populaires se succèdent, encerclés par d'imposantes forces de police dont le but est d'impressionner et d'intimider les patriotes.

C'est ainsi que à l'occasion d'une fête scolaire organisée à Douala, je me trouve nez à nez avec deux administrateurs de colonies. Celui qui me connaissait bien, M. Bonneau, Chef de Secteur administratif de New-Bell, me présente à son collègue, non comme institutrice comme cela se devait en cette circonstance précise, mais comme Secrétaire Générale de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises qui réclame l'indépendance du Cameroun. Pour toute réponse, son collègue rougit jusqu'aux oreilles et dit en se tournant vers moi avec les instincts le plus belliqueux du monde au grand étonnement de mes collègues, interloquées :

Vous voulez l'indépendance hein ! vous l'aurez peut-être, mais nous, avant de partir, soyez en assurés, nous allons vous égorger tous[5].

Cette déclaration cynique traduit éloquemment l'aveu du sombre dessein et le crime que le gouvernement français nourrit contre les patriotes camerounais en lutte pour la réunification et l'indépendance de leur pays. Les évènements sanglants du mois de mai 1955 en constituent le dénouement.

Pour mieux situer ces tristes évènements il faut revenir à la date du 29 décembre 1954, date de la nomination au Cameroun d'un Haut-commissaire de la République ayant fait ses preuves en matière de répression coloniale, M. Roland Pré, dont l'ordre de mission comporte un calendrier précis: - Dans six mois, l'on ne devrait plus parler de l'UPC au Cameroun-.

Il est appuyé dans sa politique répressive par deux députés élus du deuxième collège Alexandre Ndoumbè Douala Manga Bell et Louis Paul Aujoulat, tous deux citoyens français auteurs et seuls négociateurs des Accords de tutelle qui donnent à la France un blanc seing sur le Cameroun. Dès la prise de fonction du Haut-commissaire, la direction de l'UPC réitère dans un télégramme sa disponibilité pour le règlement pacifique du problème camerounais dans la compréhension mutuelle, eu égard aux propositions concrètes présentées par l'UPC. A cette main tendue des patriotes camerounais, Roland Pré lève une main de fer.

Au passage du Gouverneur Roland Pré[6] dans le Nord-Cameroun, plusieurs militantes de la section de l'UDEFEC de Garoua à qui le Gouverneur refuse l'audience sollicitée, sont arrêtées et torturées par la police. L'une d'elles, enceinte de six mois fait une fausse couche par suite des coups reçus. Dès sa prise de fonction, le gouverneur Roland Pré établit un programme d'action pour le déclenchement de la répression. Il multiplie les recommandations pour cette fin à ses collaborateurs, les Chefs de Région et de Subdivision à qui il demande de tout mettre en œuvre pour "contrer l'action communiste"[7].

Dans une lettre adressée au Chef de Subdivision de Djoum M. Hubert, Chef de Région du Dja-et-Lobo recommande de *susciter des oppositions africaines et rendre la vie impossible aux meneurs upécistes.*

Les autorités font des déclarations intempestives et scandaleuses telles que: -La France se maintiendra au Cameroun envers et contre tout- ou -si les Camerounais continuent à parler d'indépendance, cela se soldera par des coups de feu[8]-.

C'est face à ce dilemme, à cette attitude radicalement négative du gouvernement français que le 22 avril 1955, les organisations progressistes du Cameroun, l'UPC, la CGT, la JDC et l'UDEFEC adoptent *La Proclamation Commune pour la fin du Régime de tutelle et l'édification d'un Etat camerounais souverain.*

Notes

1- En 1959, l'ex Premier ministre adversaire numéro un de l'UPC partira à Accra son lieu d'exil volontaire, pour réclamer lui aussi l'indépendance et la réunification immédiates à l'ONU et soutient (dit-il) sans réserve l'intervention du président de l'UPC Félix Roland Moumié et d'autres nationalistes qui défilent à la tribune des Nations Unies pour les mêmes revendications en cette session historique.

2- La réunion organisée par Messieurs Monthé Paul, Koloko Levis et Noumbissié Louis Augustin, pour le compte rendu fantôme de M. Daniel Kemajou s'est tenue à la salle de fête d'Akwa. Les organisateurs n'ont pas pu maîtriser l'auditoire déchaîné à la seule apparition du délégué manqué. C'est grâce à mon intervention en ma qualité de Secrétaire Générale de l'UDEFEC qu'un calme relatif est intervenu.

3- Les professeurs sont : Félix Roland Moumié, Sendè Jean Paul, Mayi Matip Théodore et bien sûr le Secrétaire Général de l'UPC. Marthe Ouandié sera déléguée de l'UDEFEC dans la première promotion de l'école des cadres.

4-Volcan roulera comme une toupie à travers les régions.

5- Effectivement, le sang des patriotes égorgés a arrosé abondamment l'indépendance du Cameroun dans la nuit du 31 décembre 1959 au 1er janvier 1960 .

6- Les activités du Gouverneur seront caractérisées par des déplacements d'une région à une autre; on le surnommera "Gouverneur ambulant" .

7- La vie des upécistes, depuis ce jour devient impossible, ils seront traqués dans tous les domaines partout où ils se trouveront.

8- Déclarations de l'Administrateur des colonies M. Bonneau, rapportée par le chef traditionnel de New-Bell.

Chapitre 10

Proclamation commune pour la fin du régime de tutelle, pour l'édification d'un Etat camerounais souverain.

Voici le texte intégral de la Proclamation Commune adoptée, signée et publiée le 22 avril 1955 à Douala au quartier Koumassi, déclaration qui fut à la base du désarroi du gouvernement français caractérisé par les évènements de mai 1955 à travers le Cameroun.

1- Elections générales avant le premier décembre 1955, pour l'installation d'une Assemblée nationale constituante.

2- Institution immédiate d'un Comité Exécutif sous forme de Gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales.

3- Installation immédiate au territoire d'une commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place des organes du Nouvel Etat camerounais.

Peuple camerounais,

Nous voici dans un tournant décisif de l'histoire de notre pays.

Depuis 1949, l'Union des Populations du Cameroun, les organisations populaires les plus importantes aussi bien dans le Cameroun sous administration française que dans le Cameroun sous administration britannique, réclament la fixation d'un délai à la durée de tutelle en vue de l'accession du Cameroun à son indépendance.

En novembre 1946, nous avions demandé que ce délai fût fixé à 10 ans pour compter du 13 décembre 1946, date de la conclusion des Accords de tutelle.

En décembre 1949, une ancienne colonie italienne, la Somalie, moins évoluée en tous points de vue que ne l'était le Cameroun en décembre 1946, était placée sous le régime international de tutelle pour une durée de 10 ans.

Depuis lors, le peuple camerounais n'a cessé de revendiquer avec force la fixation d'un délai en vue de cette fin du Régime de tutelle. Les patriotes camerounais ont salué toutes les résolutions que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adoptées à cet effet.

Pour dissiper tout malentendu, nous croyons nécessaire de donner ci-après les raisons qui ont guidé les auteurs de la présente proclamation.

Raisons juridiques

Le but du Régime de tutelle est l'accession des territoires intéressés à l'autonomie ou à l'indépendance (article 76b de la Charte des Nations Unies.)

Le gouvernement français et le gouvernement britannique en adhérant à la Charte des Nations Unies et en signant les Accords de tutelle, ont solennellement accepté cette clause.

Des résolutions pertinentes des Nations Unies n'ont cessé de préconiser les mêmes objectifs permettant l'accession des territoires sous tutelle à l'indépendance dans les délais les plus rapides.

La présente proclamation n'est donc pas un mot d'ordre insurrectionnel, mais l'expression normale d'une aspiration dont personne ne doute plus ni de l'actualité, ni de la vitalité.

S'agissant du problème de l'Union française, les représentants de la France à l'ONU ont reconnu eux-mêmes, à plusieurs reprises, que les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun

seront libres de décider eux-mêmes, à la fin de la tutelle, s'ils veulent entrer dans l'Union française, ou s'ils veulent assumer leur indépendance hors de cette union. Comme nous l'avons toujours dit, la possibilité d'une telle prise de position passe par l'accession préalable des pays intéressés à leur indépendance. On ne peut donc nous accuser de porter atteinte à l'autorité de la France quand nous demandons ce qui est notre droit le plus absolu: l'indépendance immédiate. Ce faisant, nous avons au contraire la conviction de rendre vivant l'engagement solennel contenu dans la Constitution française et selon lequel "la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge, à la capacité de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires".

Raisons politiques

La France et la Grande Bretagne, bien que membres fondateurs des Nations Unies, bien qu'ayant signé les Accords de tutelle, se sont contentées de traiter le Cameroun "comme une partie intégrante" de leurs empires coloniaux respectifs et n'ont voulu prendre aucune mesure sérieuse pour préparer notre pays à son indépendance. Cependant, le gouvernement britannique, tout en continuant sa politique d'intégration de la partie du Cameroun confiée à son administration à sa grande colonie du Nigéria, a néanmoins tenu compte de la réaction populaire et a accepté l'institution dans la partie Sud du Cameroun d'un embryon d'organes législatif et exécutif.

En ce qui concerne le gouvernement français, après avoir inondé les Nations Unies de déclarations mensongères sur la situation de la partie du Cameroun administrée par la France, les représentants français sont passés à un nouveau stade de la comédie diplomatique en faisant des promesses dont la réalisation est restée dans les salons du Palais des Nations Unies à New-York. Ainsi, le gouvernement français pouvait continuer au Cameroun une politique de colonisation dont le cynisme et la

violence n'ont rien à envier dans certains domaines, aux méthodes connues au temps de l'indigénat.

Depuis des années, le peuple camerounais demande l'octroi des pouvoirs législatifs à l'Assemblée Territoriale du Cameroun. Les Nations Unies font des recommandations en ce sens, les colonialistes français font la sourde oreille.

Depuis des années, le peuple camerounais demande la création des assemblées locales à l'échelon régional ou à l'échelon de subdivision, cette revendication correspond aux recommandations pertinentes des Nations Unies, notamment à celles contenues dans la résolution 752 adoptée par la huitième session de l'Assemblée Générale de l'ONU en date du 9 décembre 1953. A cela, les colonialistes français opposent un silence et un mépris qui ne peuvent manquer de révolter l'esprit des hommes de bonne volonté.

Depuis des années, nous revendiquons la participation des camerounais à la gestion des affaires de leur pays par l'intermédiaire des organes représentatifs, législatif et exécutif. Cette revendication correspond aux principes du système international de tutelle et aux voeux maintes fois réitérés de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Non seulement le gouvernement français ne tient aucun compte de cette aspiration et des recommandations de l'ONU la concernant, mais les colonialistes français s'appliquent à vouloir dévier le débat en opposant à nos revendications politiques, le slogan ahurissant des réalisations, qu'avant d'être le patrimoine national de demain ne profitent aujourd'hui qu'aux colonialistes qui exploitent honteusement les hommes et les richesses du Cameroun. Les colonialistes français aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, ne confient un poste de responsabilité à un autochtone que moyennant un marchandage politique par lequel le bénéficiaire du poste se voit contraint de renier ses opinions et par là-même sa patrie camerounaise.

Pendant que le peuple est ainsi trompé, opprimé et pillé, les

colonialistes français continuent à déclarer cyniquement que "l'ONU n'a rien à voir dans les affaires du Cameroun", que "la France se maintiendra au Cameroun envers et contre tout", que si les aspirations à l'indépendance continuent à s'affirmer, "cela se soldera par des coups de feu". Pour illustrer tout cela, on affiche dans les bureaux administratifs la liste des morts français des deux dernières guerres mondiales et on invite les Camerounais à "y penser". Quand les patriotes camerounais veulent hisser le drapeau des Nations Unies pour appliquer une résolution de l'Assemblée Générale de cet organisme adoptée au cours de sa quatrième session, les colonialistes français, appliquant le mot d'ordre de l'administration Roland Pré, suscitent des oppositions africaines en armant des mercenaires pour massacrer ceux dont le seul tort est d'être à l'avant garde de la lutte pour l'unité et l'indépendance du Cameroun.

Ce qui est plus regrettable, c'est que le Conseil de tutelle de l'O.N.U dont nous connaissons la majorité réactionnaire continue à prodiguer ses félicitations au gouvernement français comme pour l'encourager à violer les recommandations de l'ONU.

Devant une telle situation, le peuple camerounais comprend à quel point ses intérêts et son avenir sont dangereusement menacés et les patriotes camerounais n'auraient aucune excuse à ne pas prendre leurs responsabilités dès à présent.

La politique de Roland Pré compromet les chances de la France.

Le gouverneur français Roland Pré, Haut-commissaire de France au Cameroun disposait à sa prise de fonction au territoire le 29 décembre 1954, des atouts importants pour être l'homme historique de France et du Cameroun.

A son arrivée, Roland Pré a trouvé un peuple décidé à défendre sa cause jusqu'au bout, c'est-à-dire à obtenir son indépendance. Il trouvait pendantes dans son cabinet, les proposi-

tions concrètes pour l'unification et l'indépendance du Cameroun. Par un télégramme en date du 30 décembre 1954, le président de l'Union des Populations du Cameroun, Félix-Roland Moumié, réaffirmant les propositions concrètes, assurait le représentant du gouvernement français du concours des patriotes dans le cas où il adoptait une politique de compréhension.

Ainsi donc, Roland Pré avait toutes les possibilités d'appliquer une politique conforme aux intérêts du peuple camerounais. Il pouvait soumettre à l'Assemblée Territoriale un projet d'arrêté portant création des assemblées de subdivision que réclament les citoyens camerounais.

Il pouvait proposer à son gouvernement l'institution urgente d'une Assemblée Législative et d'un Conseil de Gouvernement à majorité camerounaise.

Il pouvait favoriser la création de communes de plein exercice dans les villes importantes en demandant une loi spéciale et urgente pour le Cameroun.

Il pouvait garantir l'exercice de libertés publiques en ordonnant notamment le respect de la liberté des réunions, de presse, d'association, etc.

Il pouvait garantir le libre exercice du droit syndical et prendre des mesures appropriées pour faire l'application loyale du Code du travail, et la revalorisation de la fonction publique.

Il pouvait, pour la mise en exécution d'un tel programme, engager le dialogue avec les dirigeants des mouvements progressistes; une telle politique aurait jeté les bases d'une véritable amitié franco-camerounaise.

Mais Roland Pré a choisi une voie contraire.

Au lieu de favoriser la mise en place des organes véritablement représentatifs, il s'est contenté de multiplier les réunions et les machinations en s'appuyant sur les éléments les plus détestés du pays.

Au lieu de garantir l'exercice des libertés publiques, il a pris l'engagement de "contrer" le mouvement national par sa politique de répression et de provocation.

Au lieu de garantir le libre exercice du droit syndical, il a expulsé la C.G.T du local que le gouvernement avait affecté à cette organisation à la suite des massacres de septembre 1945. Les agents de Roland Pré à Douala, dispersent par la force les meetings syndicaux qui ne se tiennent plus en fin de compte comme cela s'est passé hier à la faveur de la vigilance populaire.

Au lieu d'appliquer le Code du travail, il utilise la force pour briser les grèves afin de protéger les intérêts sordides des colonialistes.

Au lieu de mener une politique d'entente et de compréhension, Roland Pré s'évertue à aller en guerre contre les dirigeants politiques et syndicaux les plus en vue en multipliant les poursuites contre les victimes des abus des fonctionnaires français et veut jeter en prison ceux qui souffrent d'être les accusateurs frustrés par les magistrats du régime.

Au lieu d'engager le dialogue avec les dirigeants politiques qui incarnent l'espoir du peuple camerounais, Roland Pré ordonne les perquisitions domiciliaires à l'occasion des affaires de droit commun dans lesquelles le Mouvement national n'est impliqué ni de près, ni de loin; ces perquisitions ont pour seul but de permettre aux fonctionnaires français de la police de s'enquérir sur les documents politiques, de faire main basse sur les documents et autres objets lors des perquisitions hors la présence ou la représentation des propriétaires des domiciles respectifs.

Pire que cela, les agents de la perquisition commettent des effractions dans le seul but d'endommager le mobilier le plus précieux qu'ils trouvent dans les lieux perquisitionnés.

Il est démontré ainsi que Roland Pré ne peut pas représenter la France au Cameroun. Ainsi donc, les Français de France et

les honnêtes Français vivant au Cameroun, doivent comprendre que la politique de Roland Pré compromet dangereusement les chances d'une véritable amitié franco-camerounaise. A ces Français, nous lançons un appel solennel pour qu'ils joignent leurs efforts aux nôtres pour permettre l'aboutissement de nos revendications car il ne sert à rien de cacher les réalités à l'opinion française; en faisant cela, Roland Pré et ses hommes veulent répéter au Cameroun la terrible expérience de l'Indochine. C'est aujourd'hui qu'il faut nous aider; c'est aujourd'hui qu'il faut prendre notre cause au sérieux car, c'est nous qui représentons l'expression vivante du peuple camerounais, c'est nous qui représentons le vrai Cameroun de demain. Tout le monde sait qu'il n'est à la pensée d'aucun d'entre nous de chasser l'élément étranger de notre pays.

Ce que nous voulons, c'est notre indépendance et nous le disons bien haut, car nous sommes sûrs de notre victoire. Notre main vous est cordialement tendue.

Le dernier mot appartient au peuple camerounais.

L 'article 76 de la Charte des Nations Unies et les Accords de tutelle prévoient que toutes les solutions de l'autonomie ou de l'indépendance dans les territoires sous-tutelle, doivent tenir compte des aspirations librement exprimées des populations intéressées.

Depuis deux ans, le Peuple camerounais a montré qu'il était à la hauteur de ses responsabilités. Les colonialistes qui ont mis tout en oeuvre pour briser la volonté populaire sont allés d'échec en échec.

Les trois points du programme, sur lequel se fondent les propositions concrètes, le peuple camerounais a réalisé des progrès impressionnants.

Sur la question de l'unification et à la lumière des évènements, les deux autorités administrantes se sont rendu compte de ce que les Camerounais ne voulaient ni l'intégration dans le Nigéria, ni l'engloutissement dans ce qu'il est convenu d'appeler l'Union française. Et ainsi, grâce à la lutte du peuple camerounais, les

autorités françaises ont été obligées de reconnaître que le Cameroun n'était pas dans l'Union française; les autorités britanniques savent que l'écrasante majorité de la population du Cameroun sous administration britannique s'oppose de façon vigoureuse, à l'intégration dans le Nigéria. Par cela, notre revendication de non intégration dans les empires coloniaux des deux puissances administrantes a été couronnée de succès.

Devant la neuvième session des Nations Unies, nous n'avons plus soutenu le principe de fixation d'un délai pour l'accession à l'indépendance, nous avons seulement proposé l'institution des organes appelés à préparer la voie de l'indépendance.

La question du délai se trouve ainsi périmée, les propositions concrètes concernant la création des organes représentatifs, exécutif et législatif restent valables non plus comme moyen de préparation de délai de l'indépendance, mais comme moyen d'édification du nouvel Etat camerounais.

Ainsi donc, les propositions concrètes restent valables, nous devons continuer à les soutenir, mais non plus comme revendications à réalisation lointaine, mais comme base de discussions pour l'édification de l'Etat camerounais.

En posant le problème de cette façon là, les signataires du présent manifeste ne promettent pas l'indépendance au peuple camerounais comme pourraient le croire certains esprits malveillants et bornés. Notre seul désir est de rassembler toutes les bonnes volontés du pays pour la défense et l'aboutissement de notre chère aspiration à l'unité et à l'indépendance. Cela veut dire que si les patriotes camerounais veulent triompher dans cette noble lutte, la seule voie pour eux c'est de s'organiser au sein des mouvements populaires qui sont les flambeaux conducteurs des destinées du peuple camerounais.

Les patriotes camerounais, par une prise de conscience de plus en plus affirmée, ont montré combien ils étaient capables de se mettre à la tête de leurs propres destinées. Ils savent qu'ils ne sont pas seuls. Ils savent qu'ils comptent sur la solidarité agissante de tout notre peuple. Ils savent qu'ils peuvent compter sur

les éléments français honnêtes vivant dans le pays. Ils savent qu'ils peuvent compter sur ceux des autres citoyens étrangers qui ne sont pas corrompus par le chantage des colonialistes déchaînés. Ils savent qu'ils peuvent compter sur la solidarité agissante du grand peuple de France qui a su faire peser du poids de sa réprobation pour contraindre le gouvernement français à négocier l'armistice en Indochine. Ils savent qu'ils peuvent compter sur la compréhension des milieux internationaux qui ont été jusqu'ici abusés par la tromperie des colonialistes français sur le problème camerounais. Mais les patriotes camerounais savent qu'ils doivent compter avant tout, sur leur propre conviction et sur leur propre détermination.

Les Nations Unies et le problème camerounais.

La question camerounaise est pendante aux Nations Unies, depuis bientôt six ans. Durant cette période, la majorité réactionnaire du Conseil de tutelle a comblé le gouvernement français de tous les éloges, et les doléances des pétitionnaires camerounais ont été examinées dans les conditions qui pouvaient trahir le mépris de certains membres de l'ONU pour le Régime international de tutelle. La cause camerounaise n'a été prise au sérieux qu'à partir de 1952, année où un représentant authentique des populations s'est présenté devant la quatrième Commission où siège une majorité des puissances ne partageant pas la politique colonialiste. Cependant, il était possible à l'ONU de prendre des décisions fermes et concrètes sur la question camerounaise. Or, certains membres de l'ONU ont fait passer des questions politiques avant la question nationale camerounaise, se laissant aller à la propagande haineuse des colonialistes français, certains membres de l'ONU ont refusé de se pencher sur les revendications de notre peuple sous prétexte que ces dernières étaient présentées par des subversifs.

Cette attitude regrettable ne nous a nullement découragé car nous avons trouvé auprès de la majorité des membres de

l'Assemblée Générale de l'ONU un esprit de compréhension et un sens de devoir que nous avons su apprécier à leur juste valeur dans nos écrits comme dans nos déclarations. Nous espérons qu'à la lumière des évènements, l'ensemble des membres de l'ONU comprendront qu'ils ont été trompés par les deux puissances administrantes et ainsi, ils admettront que le peuple camerounais a, lui aussi, une place sous le soleil.

Conclusion.

Nous avons la ferme conviction que l'immense majorité de nos compatriotes trouveront leur expression dans le présent Manifeste. Nous avons l'espoir que tous les étrangers vivant dans notre pays comprendront que la véritable sauvegarde de leurs intérêts se trouve dans l'indépendance du Cameroun, et les intérêts supérieurs de leurs nations respectives ne peuvent être sauvegardés que dans la collaboration avec un Etat camerounais souverain.

Les patriotes camerounais, eux, ont compris que l'amélioration de leur situation matérielle ne peut être garantie qu'au sein d'un Cameroun unifié et indépendant.

C'est donc en organisant et en éduquant les masses, c'est en liant nos actes à nos paroles, c'est dans la collaboration de tous et de toutes sans distinction de couleur, de classe ni de croyance que nous mériterons d'être nous-mêmes les serviteurs de l'histoire de notre pays et de l'histoire tout court. C'est en faisant preuve de compréhension que nous parviendrons à la réalisation d'une Nation camerounaise dans le concert des peuples libres et égaux du monde entier.

Mais aujourd'hui plus que jamais, nous invitons tous les patriotes, tous les amis de la vérité, tous ceux qui sont convaincus du succès inéluctable de notre lutte, à faire preuve dans leur campagne d'explication d'une vigilance accrue.

Nous leur demandons de mener la grande campagne populaire dans l'ordre et la discipline, dans un calme particulier.

Nous leur faisons comprendre, à ce moment où notre lutte opi-

niâtre a atteint une phase historique, que la moindre défaillance de leur part, risquerait d'avoir de fâcheuses conséquences. Ce n'est pas pour rien que des administrateurs des colonies, par conséquent des collaborateurs de Roland Pré, ont affirmé à Boum Pierre que -si le courant communiste continue (en langage clair si les orages populaires continuent à gronder du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest pour conjurer le colonialisme), cela se soldera par des coups de feu- . On comprend dès lors ce qui couve dans l'imagination naïve de ces messieurs qui ont déclaré par la bouche d'un magistrat français, Barnicaud, qu'il existait une "épreuve de force entre l'administration et l'U.P.C". Nous n'ignorons pas dans quelles conditions ont été orchestrées les provocations qui firent de Madagascar une métropole avec ses 90 000 morts. Nous n'ignorons pas que c'est à une situation analogue que les colonialistes voudraient aboutir au Cameroun en parlant de coups de feu. Et c'est parce que nous sommes conscients du statut particulier de notre pays que nous déclinons nos responsabilités dans tout ce qui se tramerait dans les milieux colonialistes autour du problème national camerounais, en laissant nos détracteurs seuls juges de leurs actes. C'est parce que nous sommes conscients du statut particulier de notre pays jouissant du régime international de tutelle - ce qui exclut sans équivoque tout parallélisme avec Madagascar et l'Indochine - pour ne citer que ces deux exemples précis mis en avant pour venir à bout de la combativité du peuple camerounais. Nous engageons tous les patriotes à redoubler de vigilance dans leur travail d'organisation des masses pour retourner le courant en faveur de l'unification et l'indépendance immédiates du Cameroun. En travaillant dans le calme, calme qui évidemment n'exclut pas la fermeté en faisant preuve de vigilance, les patriotes ne tomberont jamais dans le panneau des provocations colonialistes. Forts de cela, et convaincus d'arriver à l'indépendance sans verser une seule goutte de sang, nous envisageons l'avenir avec beaucoup d'optimisme.

Fait à Douala, le 22 avril 1955

Pour le Bureau du Comité Directeur de l'UPC.

Le Président :	Les vice-présidents:	Le Secrétaire Général:
F.-Roland Moumié	*Abel Kingué*	*Ruben Um Nyobè*
	Ernest Ouandié	

Pour le Bureau Central de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (C.G.T)

Le Secrétaire Général

Ngom Jacques

Membres

Mbilla Marcus, Mayoa Beck, Nokmis David, Yem Georges, Bissay Luc, Kohn J. Emile, Song Félix.

Pour le Comité Exécutif de la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC),

Le Secrétaire Général

François Fosso

Le Responsable à la Presse, *Théodore Mayi Matip*

Le Responsable à l'Education, *Meynick Benjamin,*

Le Responsable à l'Organisation, *Ndjock Aloys,*

Le *Médecin Maah Timothée*, membre du Conseil National.

Pour le Bureau de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises, (UDEFEC)

La Secrétaire Générale:

Marie Ngapeth.

Membres :

Marthe Moumié - Lydie Matip - Marthe Ouandié - Marie Ibang Marie Meïdo -Lydie Nkwé - Titi Ewané - Régine Doumbè -Marie Nyetam - Gertrude Omog - Marthe Bahida

Délégation du Nord:

Adji Bakari - Hamann Hamado - Hamoua Hamanselbe - Awa Adda .

Chapitre 11

Signes avant coureurs de l'offensive colonialiste.

La situation sociale n'est guère brillante en ce début d'année 1955, plus particulièrement dans le secteur public parmi les agents des cadres locaux de la fonction publique, organisé au sein de l'Inter-Syndicat des Fonctionnaires des Cadres Locaux (ISFCL) très puissants dans le pays. Ces travailleurs réclament la revalorisation de leur salaire indiciaire.

Aux revendications légitimes présentées aux autorités compétentes, le Haut-commissaire répond par une offensive aveugle dont l'expression se trouve dans une lettre qu'il a adressée à ses représentants régionaux et ses collaborateurs dont voici la teneur.

CIRCULAIRE N° 742/CF

Messieurs les Chefs de Régions,

Messieurs les Chefs de Subdivisions,

Messieurs les Chefs de Services.

Je vous ai informé par diverses correspondances et en particulier, par circulaires N°36/CC et N°630/CF/CC du 10/03/55 des revendications formulées par les fonctionnaires des cadres locaux et du détail des positions prises de part et d'autre.

J'avais chargé l'Inspecteur des affaires administratives

M. Regal de suivre plus spécialement cette affaire. J'avais chargé l'Inspecteur des Affaires Administratives de maintenir le contact avec la délégation de l'I.S.F.C.L à Douala. De nombreux entretiens que ce fonctionnaire a eus avec ces délégués, je crois pouvoir conclure que, l'UPC, par le canal de la C.G.T. s'est emparée des revendications professionnelles des agents en cause au profit de sa politique d'agitation systématique.

En effet la position de la délégation n'a été qu'en se raidissant; la C.G.T. y introduisant ses éléments les plus décidés, pour finalement la faire diriger par deux agitateurs politiques communistes notoires: le postier Yemback et l'instituteur adjoint Ngapeth. L'administration doit en prendre acte si une nouvelle grève éclatait, cette éventualité n'étant pas écartée. Il est de son devoir de tout faire pour qu'elle soit mise en échec, échec qui serait celui de l'UPC qui a cherché la lutte sur ce terrain.

Je vous demande donc dans le cadre général de la politique de contact avec votre personnel que je vous ai demandé de suivre, de tenter de dissocier les éléments sains des politiquement irréductibles ; par une action sur ceux-là et ceux-là seuls car sur les autres nous perdrions notre temps et exciterions leur agressivité. Nous devons faire comprendre que l'agitation entretenue par l'I.S.F.C.L. n'est plus que le paravent commode de l'UPC. Vous commenterez les avantages obtenus par les agents des cadres locaux. Vous ferez constater que l'administration a donné une satisfaction essentielle -le rattachement des indices locaux aux indices métropolitains- qu'en conséquence ils ne seront plus isolés dans leurs revendications éventuelles au sujet des revalorisations des soldes ; mais qu'ils bénéficieront des résultats obtenus par l'ensemble des fonctionnaires de la métropole, que leurs indices de solde sont calculés sur le niveau de vie métropolitain et non local ; qu'en regard de ces avantages considérables, le temps mis pour les aligner sur le cadre métropolitain n'est plus que secondaire puisqu'ils ont la promesse que cela sera réalisé dans un délai déterminé.

Il faudra leur préciser que la position prise par l'administration pour l'année 1955 est définitive et que les journées de grève ne seront en aucun cas payées.

Une grève dans ces conditions, grève que l'administration ne pourrait considérer que sous l'aspect d'une grève politique, n'amènerait que la misère dans leur foyer. Ils seraient finalement les dupes des agitateurs politiques qui, eux, n'en tireraient que profit.

L'administration qui se penche avec bienveillance sur le sort de ces agents, qui fait un effort dans les domaines : habitat, africanisation des cadres, perfectionnement professionnel, ne pourrait que constater avec regret l'inanité de son bon vouloir. Dans toute cette action, même avec l'aide de nos collaborateurs les plus qualifiés, je vous demande cependant de vous abstenir de toute menace ou de toute appréciation générale sur le comportement général des fonctionnaires africains.

Dire à nos agents que le service pourrait continuer sans eux, qu'il y a trop de fonctionnaires etc... qu'ils peuvent bien faire grève. C'est parfaitement inutile, car, sans portée pratique, néfaste et blessant.

A cette occasion, je vous informe que je tiendrai le plus grand compte dans l'appréciation, sur la manière de servir des Chefs de service, de leurs sens des contacts humains et du souci qu'ils montreront de conserver avec le personnel des relations confiantes et suivies[1].

Yaoundé, le 28 mars 1955.

Pour ampliation — *Signé : Roland Pré*

Le Chef du Cabinet

C'est ainsi que ce haut fonctionnaire de la République française au Cameroun déclarera officiellement la guerre au paisible peuple camerounais selon le plan élaboré par le gouvernement Edgar Faure.

Note

1- La copie de cette lettre tombera entre les mains de Moumié avant de parvenir à leurs illustres destinataires. Au cours d'un meeting public organisé à Douala, le Président Moumié en donnera lecture à l'assistance. Le chef de région M. Godfroy en piquera une crise, qui justifie la répression déclenchée les jours suivants - perquisitions, arrestations.

DEUXIÈME PARTIE

TITRE I

LES EVENEMENTS DE MAI 1955

Chapitre 1

Sources du coup de force de mai 1955.

Pour retrouver la source de ce coup de force dont le Cameroun a été le théâtre, et les Camerounais d'innocentes victimes, il faut remonter à la neuvième session de l'Assemblée Générale de l'ONU. La portée de sa résolution[1] relative à l'audition des pétitionnaires représentant les forces populaires du Cameroun n'échappe pas à l'autorité administrante.

Cette résolution stipule:

... L'Assemblée Générale...

1- Prend note des déclarations de ces pétitionnaires représentant les organisations du territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française ;

2- Décide de transmettre au Conseil de tutelle pour étude les déclarations desdits pétitionnaires.

3- Recommande au Conseil:

a) De continuer d'accorder l'attention qui convient aux questions soulevées par les pétitionnaires;

b) De charger sa prochaine Mission de visite d'étudier ces questions;

c) De faire un rapport à ce sujet à la dixième session de l'Assemblée Générale.

Le gouvernement français sait que l'écrasante majorité de notre peuple désire voir son pays réunifié et indépendant dans les plus brefs délais. La résolution de l'Assemblée Générale vient donc stimuler de façon imprévue et inquiétante pour les colonialistes français cette volonté inébranlable des Camerounais. Les multiples tentatives du gouvernement français d'étouffer[2] la voix de notre peuple par la corruption, la pression, le silence, la diversion et les contre-vérités subissent ainsi un cuisant échec. Le passage de la Mission de visite de l'ONU au Cameroun, porteuse d'un mandat précis doit donner l'occasion au peuple camerounais de mettre à profit la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Devant cette perspective radieuse pour la cause camerounaise et incertaine pour les visées annexionnistes du gouvernement français, celui-ci sous l'initiative d'Edgar Faure choisit l'épreuve de force.

Il lui faut agir vite et créer quelques mois avant l'arrivée de la Mission de visite au Cameroun un climat incompatible avec la libre expression des aspirations profondes et légitimes du peuple camerounais.

Sous le prétexte aussi grotesque que désuet - d'enrayer le courant communiste - l'autorité administrante prend la décision de faire couler le sang des Camerounais en faisant usage d'armes modernes contre des paisibles populations sans défense, d'un pays sous tutelle des Nations Unies[3].

1. La cabale de mai 1955 et ses conséquences.

La mise en scène de ce sinistre programme est caractérisée par des provocations en chaîne dirigées soit par personnes interposées, soit par le Haut-commissaire lui-même qui parcourt tout le territoire. Ces provocations ont pour but d'exciter, d'exaspérer les populations et de créer une atmosphère favorable à une répression sanglante généralisée. Tout l'appareil administratif et judiciaire est mobilisé à cette fin.

Des poursuites judiciaires à caractère politique pour des prétendues dénonciations calomnieuses sont intentées contre les principaux dirigeants des organisations progressistes. Des perquisitions suivies d'arrestations sont opérées au siège de ces organisations et au domicile de leurs responsables. Des rafles se succèdent dans les quartiers populeux jour et nuit. Nos conférences sont arbitrairement et brutalement disloquées par la police militarisée. La moindre action politique est une occasion propice pour les colonialistes de faire matraquer les populations. L'hymne national camerounais chanté à l'ouverture de nos rencontres leur fait peur, les enrage même. Les propos de Rouget de Lisle dans leur propre Marseillaise, qui pour nous est le symbole du droit légitime à la libération du peuple opprimé dont l'air revient à la fin de nos meetings est un épouvantail.

2. Quand les femmes s'en mêlent[4].

Le 13 mai 1955, six dirigeants de l'UPC et de la JDC poursuivis sont convoqués au cabinet du Juge d'instruction à Douala. La population venue en masse pour leur témoigner paisiblement sa solidarité est assaillie par la force armée sur pied de guerre, qui disperse la foule à coups de crosses et de matraques. Plusieurs blessés tombent dont une femme[5] qui perd connaissance, assommée par un gendarme français.

Trente-sept femmes[6] accourues pour porter secours à la victime sont arrêtées et embarquées manu militari dans les cars de la police, parqués aux abords du palais de justice. Elles sont enfermées toutes dans une cellule exiguë du commissariat de police.

Cette détention arbitraire durera 10 heures. Sur ordre du chef de la sécurité publique, le commissaire Versière, les sapeurs pompiers arrosent les détenues à l'eau contenant de la naphtaline, à intervalles réguliers à travers le hublot de leur cellule d'où montaient des chansons patriotiques et des propos hostiles à l'administration coloniale. De nombreux autres patriotes sont également arrêtés à cette occasion et gardés en cellule pendant plu-

sieurs jours. Parmi les militants nous citcront Moteyo Joseph, commerçant bien connu à Douala et bien d'autres patriotes.

Deux jours après cet évènement, le 15 mai 1955, à l'occasion de l'arrivée au Cameroun du Ministre français des colonies M. Pierre Henri Teitgen, venu inaugurer le pont sur le Wouri à Douala, les militaires sillonnant en voiture les quartiers indigènes de Douala pour obliger les populations à aller rendre des honneurs au Ministre, heurtent une vieille femme alors qu'elle traverse sa cour, Ngo Iyock Sarah qui meurt sur le coup. La population accourue est reçue à coups de crosses; des morceaux de bois, des bouteilles vides et des cailloux pleuvent de toutes parts. Plusieurs arrestations sont opérées.

Dans la semaine du 22 au 31 mai 1955, c'est la grande offensive généralisée. Le 22 mai à Mbanga, un meeting organisé par l'UPC, l'UDEFEC et la JDC est dispersé, avec une brutalité sauvage, par la force armée sous le commandement personnel de l'administrateur des colonies Gérard Presta. Des dizaines de blessés sont transportés sous escorte à l'hôpital. A Bafoussam, à Ngaoundéré, à Meinganga, les mêmes scènes se répètent presque simultanément. Du 23 au 25 mai, des renforts de troupes aéroportées arrivent au Cameroun en provenance de l'Afrique Équatoriale Française[7].

Le 25 mai à Douala, à Loum, à Nkongsamba, à Mbanga, les troupes ouvrent le feu sur la population sans défense, faisant plusieurs centaines de morts et des milliers de blessés. Le couvre-feu est décrété à Douala[8] et durant les nuits des 25, 26 et 27, ce sont les fusillades et les incendies nocturnes effectués par la troupe dans les quartiers indigènes. Le 26, à Yaoundé[9] et à Bafang, ce sont également des fusillades, des pillages, des destructions et incendies des cases des patriotes qui sont orchestrés par la troupe et les valets de l'administration coloniale française.

Du 27 au 30 mai, des arrestations massives et destructions des cases sont opérées à Foumban et dans le Nord-Cameroun[10].

Le 31 mai enfin à Babimbi, c'est un véritable carnage. A Tomel[11] les troupes tirent sans sommation sur une foule de plu-

sieurs centaines de Camerounais assistant à une conférence donnée par Kingué Abel, vice-président de l'UPC au siège de la section locale. Un enfant d'à peine cinq ans veillera inconsciemment deux jours durant sur les corps de ses deux parents qui, mortellement blessés sont allés mourir en pleine forêt. Des villages entiers sont rasés, les biens mis à sac, les femmes sauvagement violées par les militaires étrangers, leurs organes génitaux passés au fer rouge. C'est la tyrannie à outrance.

A Loum[12], le 25 mai, c'est le Père Bernard, prêtre catholique de la localité mêlé aux forces de police qui donne l'ordre de tirer sur la foule et sur les enfants à l'école. Il abat lui-même de plusieurs balles une femme enceinte, cette pauvre chrétienne qui avait coutume d'appeler cet homme -mon père- en sollicitant sa protection dans des circonstances aussi critiques, ne peut songer un seul instant qu'elle s'offre à son assassin.

A Douala et dans toutes les localités où le mouvement de libération nationale a pris une certaine importance, les pillages, les arrestations massives, les déportations[13] à plus d'un millier de kilomètres à la forteresse de Mokolo suivent la tuerie. En un mot, un véritable état de siège aux atrocités indiscibles s'installe dans tout le pays. Dès le 27 mai, le Procureur de la République lance des mandats d'arrêt contre tous les dirigeants des organisations progressistes avec ordre de les abattre le cas échéant[14].

C'est le désarroi général, l'exode des milliers de personnes vers la forêt. Un régime similaire à celui de l'occupation nazie est institué au Cameroun, pays sous tutelle de l'ONU[15]. La dénonciation des patriotes par les valets, le système de délation à outrance s'instaurent et s'installent dans le pays; les colonialistes exploitent au maximum ce laps de temps créé par la terreur des derniers jours du mois de mai.

Pour revenir aux incidents spécifiques de Douala, il convient de décrire l'horrible film vécu dans la dernière semaine du mois de mai 1955.

Depuis le déclenchement de la cabale colonialiste, des rumeurs persistantes font état de l'arrestation imminente du

Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè ainsi que de la destruction du siège de l'organisation. Un fonctionnaire camerounais, collaborateur[16] du chef de la Sécurité publique de Douala confie à l'un des camarades qui accompagnent le Secrétaire Général comparaissant devant le juge d'instruction:

"Si vous continuez à protéger votre homme, nous finirons nous la police, par le kidnapper par tous les moyens".

Cette tendance se confirmera plus tard par une information venue de Yaoundé et faisant état de divergences de vues entre l'administration centrale et la police sur cette affaire: la première soutenant l'incarcération du numéro un de l'UPC pour mettre fin à "l'agitation", la seconde fort de l'expérience de l'attentat de Foumban qui selon elle, avait renforcé le prestige de l'UPC, soutenant qu'il en serait de même si l'on se hasarderait à frapper un leader de l'UPC à la veille de la venue de la Mission de visite de l'ONU au Cameroun.



Une militante de l'UDEFEC, Marthe Bayida qui attendait un bébé avait été arrêtée le 26 mai 1955 à son domicile. Emprisonnée et torturée à la maison d'arrêt de New Bell, elle accouchera d'un prématuré qui mourra quelques jours après.

Face à cette situation confuse, deux décisions sont prises au niveau du Bureau Directeur de l'UPC.

1-Le Secrétaire Général de l'UPC doit paraître de moins en moins publiquement.

2-Le siège de l'organisation doit être gardé de nuit comme de jour à tour de rôle par des militants des comités de base de Douala jusqu'à nouvel ordre.

Cette garde s'effectue pendant quelques jours sans incident. Mais voilà que dans la nuit du 24 au 25 mai 1955 entre 0h et 1h s'élève dans le ciel sombre de la capitale économique endormie

l'Hymne camerounais suivi de la Marseillaise au niveau du siège de l'UPC: c'était notre unique arme de défense face aux provocations colonialistes. Puis, c'est le silence ! j'apprendrai le lendemain que des personnes armées débarquées d'une jeep se seraient aventurées au siège de l'UPC et auraient pris la fuite dès l'hymne entonné.

La matinée de ce mercredi 25 mai se passe sans incident majeur et rien ne présage le carnage qui allait avoir lieu dans l'après-midi.

Vers 14h30, en revenant de l'hôpital où je suis allée rendre visite à une parente, j'emprunte la route principale via le secteur administratif de New-Bell pour rejoindre ma salle de classe[17]. Quelle n'est pas ma surprise de me trouver dans une marée de manifestants sillonnant paisiblement cette grande route sur une distance de plus de deux kilomètres, contenue de part et d'autre par des policiers et militaires casqués, armés jusqu'aux dents et prêts à faire usage de leurs armes. Je "fonce"[18] vers mon établissement scolaire situé à près de 300 mètres de la grande route. A peine entrée dans ma classe, j'entends des crépitements d'armes automatiques au niveau du centre de la ville en même temps que des avions de chasse passent au-dessus de grandes artères en larguant des projectiles, c'est la panique générale, la débandade totale[19]. Dans les autres quartiers, un grand remue-ménage des parents à la recherche de leurs enfants que nous libérons immédiatement sur ordre du directeur de l'école, M. Moukory Ekékè. La fusillade durera une trentaine de minutes.

A dix-sept heures, les cadavres des personnes tuées au cours de la fusillade sont ramenés dans les quartiers en effervescence d'où s'élèvent les pleurs des femmes. Dans mon quartier, on ramène le corps du jeune Magloire[20], la poitrine criblée de balles.

Tard dans la soirée, deux ombres s'arrêtent devant notre maison (21), deux camarades responsables[22] apparemment démoralisés par les évènements de la journée. Ils me réclament quelque

chose pour se rafraîchir vite, deux bières qu'ils prennent à la hâte et à grandes gorgées. Avant de s'évanouir dans les ténèbres, ils nous conseillent de nous éloigner de notre domicile au risque de nous faire prendre par des hordes armées.

Mon époux Ngapeth les suit. M'estimant innocente dans cette affaire, je décide de rester auprès de mes enfants trop jeunes pour rester seuls dans ce quartier endeuillé, et où plane l'ombre de la mort.

Le lendemain je me rends comme à l'accoutumée à l'école, la classe est à moitié vide. Dans l'après-midi, un parlementaire de la place, Paul Soppo Priso, passe dans mon établissement et demande à me voir. Il m'apprend que tout dirigeant de l'UPC qui se fera prendre sera abattu sans autre forme de procès. Il me demande de les en informer le plus tôt possible. Ce que je fais en toute hâte. Un camarade me conduira vers eux dans la soirée.

Le vendredi 27 mai, l'atmosphère s'alourdit de plus en plus avec l'arrestation de nombreux camarades signalés par les valets des colonialistes. Brutalisés et torturés, ils sont conduits dans la maison d'arrêt de New-Bell.

Dans la soirée de cette même journée je reçois la visite d'un camarade dépêché par un fonctionnaire du greffe du tribunal de Douala sympathisant de l'UPC, Ngoula Pierre, qui m'informe de la signature d'un mandat d'arrêt décerné contre moi pour "incitation et appel à la violence" et que je serai arrêtée dans les prochains jours. C'est ainsi que les colonialistes m'avaient contrainte à abandonner mes élèves, à quitter mon domicile et à traîner mes quatre "gosses" en bas-âge dans une aventure aux effets insoupçonnables, sans savoir où aller ce samedi au petit matin du 28 mai 1955, sans un "sou" dans la poche. C'est grâce à la générosité d'un chauffeur de taxi[23] qui a assuré sans contrepartie mon transfert, de mon domicile de New-Bell à Deïdo où je suis accueillie par un homme de coeur, Bébé Njoh Henri[24].

Malheureusement, ma cachette avec enfants en bas-âge devient un secret de polichinelle. En moins d'une semaine la

police repère facilement mon lieu de refuge grâce aux rapports des "indics" recrutés en grand nombre à cette époque fatidique. Mon généreux logeur court de graves risques si on met la main sur moi dans son domicile.



Nos quatre enfants 8 ans, 6 ans, 5 ans et 4 ans devant notre domicile à New-Bell en 1955 (Douala)

Ainsi traquée, il faut de nouveau partir, trimbalant derrière moi mes pauvres gosses qui ne réalisent pas le drame auquel ils sont exposés. Il reviendra au vieux nationaliste "Papa Ntonè Mbongè" d'assurer mon nouveau départ dans l'îlot de Bonamoussadi[25] qui présente un refuge sûr puisque accessible uniquement en pirogue avec le risque de noyade pour les policiers et autres indiscrets qui nourriraient l'intention contre révolutionnaire. Papa Ntonè, après avoir pris toutes les dispositions[26] m'embarque avec mes enfants ensommeillés à 3 heures du matin du 2 juin dans une pirogue dont il tient lui-même les commandes à destination des îlots de Bonamoussadi. Sous le ciel sans lune, la pirogue, avec son contenu fantomatique glisse sur l'eau noire et profonde dans le silence que troublent les clapotis de la pagaie à coups réguliers. Le spectre d'un caïman ou tout autre animal

aquatique dangereux ne cesse de me hanter durant cette longue traversée nocturne.

A mi-chemin et au lever du jour, notre convoyeur accoste sur la rive dans un petit village en amont du Wouri[27] non loin du lieu de notre destination finale, afin de s'informer sur les garanties de sécurité qu'offre Bonamoussadi. Il me demande de me cacher dans le bosquet pendant que les enfants restent assis dans la pirogue amarrée sur le sable de la rive.

Quelques instants plus tard, j'entends des cris persistants d'enfants du village venus au bord du fleuve laver le linge ou la vaisselle. Irrésistiblement, je sors de ma cachette: la pirogue poussée par un baigneur imprudent vogue allègrement vers le milieu du fleuve emportant mes quatre "gosses" apeurés par les flots mouvants.

Je crie désespérément au secours et recommande aux enfants tremblant de peur de ne pas bouger de la pirogue. A mes cris de détresse et s'apercevant du danger de son imprudence, le même jeune baigneur plonge dans l'eau glauque. En quelques brassées, il rattrape la pirogue et son précieux contenu resté providentiellement à bord et vite, en quelques coups de pagaie, ramène la précieuse cargaison vers la rive à mon grand soulagement pendant que notre convoyeur, Papa Ntonè Mbongè alerté, dévale la côte, essoufflé et inquiet.

C'est ainsi que débutera en cauchemar la plus spectaculaire et la plus rude aventure de ma vie, avec toutes les restrictions qui caractérisent la lutte clandestine, situation qui durera 2 ans après lesquels un non-lieu des faits qui m'étaient injustement imputés, viendra lever mon mandat d'arrêt ainsi que celui de nombreux autres patriotes camerounais[28], dont certains restent jusqu'ici en exil volontaire. Le reste de la traversée s'effectuera sans autre incident majeur..

Nous accostons l'îlot de Bonamoussadi en fin de matinée. Un vieillard d'environ quatre vingts ans, Papa Epée nous accueille dans une grande case mi-parpaings, mi-carabottes[29]. Il assurera

notre hébergement et notre sécurité avec sollicitude et dévouement pendant les six interminables semaines passées dans ce petit village de pêcheurs. Il me révélera plus tard avoir vécu une situation similaire pendant les hostilités franco-allemandes au cours desquelles de nombreux Camerounais furent tués ou exécutés et me rassurera de l'issue heureuse de notre lutte.

Je reste coupée des autres forces combattantes durant mon séjour dans cette localité fermée et isolée du reste du pays. Sans information je passe des moments pénibles me fiant avec réserve aux seules informations les plus fantastiques[30] que m'apporte mon protecteur Papa Ntonè Mbonguè lors de ses visites hebdomadaires généreusement effectuées à l'occasion desquelles il m'apporte des denrées de première nécessité : sucre, lait, savon, pétrole, boîtes de sardines, riz etc, ainsi que des journaux aux informations longtemps dépassées.

Cette situation sans issue prévisible devient au fil des jours insupportable et m'abrutit dangereusement. Mes enfants, privés du confort habituel et des soins médicaux pâlissent à vue d'oeil, les corps meurtris par les piqûres de moustiques abondants dans cette zone marécageuse.

N'en pouvant plus, je signifie à mon brave hôte mon intention de rejoindre mes camarades de lutte au plus tôt. Les démarches sont engagées dans ce sens, pour repérer le groupe le plus rapproché. Papa Epée, après avoir fait des consultations mystiques d'usage, déclare : “Nguéa Etelamé”[31].

Le 21 juillet, l'expédition est dirigée en personne par lui-même. Il tient les commandes de sa propre pirogue et nous débarque discrètement à minuit à la rive de Bonaténé en prononçant des mots d'adieu fort émouvants.

Des camarades qui m'y attendaient depuis la tombée de la nuit nous récupèrent et nous conduisent immédiatement à l'entrée de la région forestière où sont réfugiés en pleine forêt un groupe d'autres patriotes tous traqués par la police colonialiste, prête à faire usage de leurs armes à feu.

Les camarades m'apprendront entre autres nouvelles la dissolution par décret du gouvernement français en Conseil de Ministres des trois mouvements nationalistes, décret du 13 juillet 1955 en vertu d'une loi qui vise les ligues armées et les milices privées et qui jusque là n'est applicable qu'en Algérie française et dans les colonies françaises. Nous voilà toujours une fois de plus victimes de l'article 4 des Accords de tutelle et de la notion de -partie intégrante du territoire français-.

L'avenir s'avère si incertain pour moi et mes quatre "gosses" que je me décide, le lendemain même, de les larguer à ma mère qui, sans ressources et ne pouvant compter que sur la générosité des camarades et de certains amis[32], les fera vivre pendant les deux ans qu'a duré ma vie dans une clandestinité forcée dont un mois en pleine forêt à Massoumbou à une vingtaine de kilomètres sur la route Razel entre Douala et Edéa.

Notes

1- In document A/2680 supplément N°4, documents officiels de l'Assemblée Générale 9è session.

2- La rumeur publique a même fait état de la méprise faite en la disparition du "Héron" en avril 1955. En effet le Secrétaire Général de l'UPC, à la dernière minute, avait différé son retour à Douala par ce vol.

3- Nous voilà victimes juridiques de l'article 4 des Accords de tutelle.

4- En juillet 1931 déjà, un groupe d'une cinquantaine de femmes, révoltées contre la mesure visant à faire payer l'impôt de capitation aux femmes, avaient occupé pendant plusieurs jours le siège de la circonscription de Douala pour demander l'annulation de cette mesure arbitraire. Elles seront arrêtées, torturées, et emprisonnées pendant quinze jours. Elles obtiendront en fin de compte la levée de cette mesure.

5- Il s'agit de la nommée Liga Técla, militante de l'UDEFEC.

6- Parmi ces femmes, la Secrétaire Générale Adjointe, Marthe Ouandié, Marthe Moumié, et moi-même qui, une fois embarquées dans le car de la police entonnions l'Hymne national camerounais suivi de la Marseillaise.

7- Cette utilisation des forces de l'AEF par le gouvernement colonial se poursuivra jusqu'en 1957, et le jeune caporal congolais Marien Ngouabi aurait fait partie du contingent débarqué en 1956 à Boumnyébel village natal du Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè.

8- Quelques jours après ces massacres, les marins des bateaux de pêche signaleront des centaines de corps flottant sur l'embouchure du Wouri.

9- Ces actes de vandalisme se poursuivent.

10- Plusieurs patriotes nordistes sont déportés, leurs concessions rasées, brûlées.

11- Village à Babimbi (Sanaga maritime).

12- Dans cette ville, au cours d'une échauffourée opposant les forces de l'ordre aux patriotes, une militante de l'UDEFEC, Tchakam Sarah assène un coup de pilon sur la nuque d'un Commissaire de police qui s'écroule, la brave Sarah empoigne sa casquette et disparaît pour la déposer le lendemain auprès des responsablesde l'UPC en fuite dans la localité de Tombel.

13- C'est le cas de Ngom Jacques, Secrétaire Général de la CGTC, Mpaye Hyacinthe, président de la JDC, Mayi Matip Secrétaire Administratif de l'UPC, Rosalie Gwodog, Marie Ibang et Marthe Bahiga toutes militantes de l'UDEFEC. Rosalie Gwodog, arrêtée dans sa cuisine pendant qu'elle épluche les macabos avec son couteau est accusée de flagrant délit de main armée. Marthe Bayiga malgré sa grossesse avancée est jetée en prison, elle accouchera (sous la garde des policiers armés jusqu'aux dents) d'un garçon morbide à la maternité de Douala; l'enfant succombera avant l'âge de un an.

14- Nous serons informés par nos amis qui ont suivi ce projet sinistre au cours d'une conversation entre le Gouverneur et le Chef de Région du Wouri. Informés par Soppo Priso, les principaux dirigeants Moumié, Ouandié, Ngapeth quitteront immédiatement la ville et me demanderont de faire de même.

15- Nous voilà toujours victimes de l'article 4 des Accords de tutelle de l'ONU.

16- Agent double, ce Camerounais a joué un rôle important en cette période charnière. C'est lui qui aurait fait différer le projet du Secrétaire Général de l'UPC de voyager à bord du "Héron", disparu en avril 1955 avec Me Batu et autres.

17- Je tenais un CE1 à l'école New-Bell Bamiléké.

18- J'étais en mobylette, nouvellement achetée à crédit.

19- Au cours du meeting de l'UPC, le président rassurait qu'il était interdit de tirer au Cameroun.

20- Magloire était le jeune frère de notre vis-à-vis , un mbamois, âgé de 27 ans qui avait été surpris dans la rue occupée par les manifestants.

21- Nous habitions notre domicile privé, sis à Nkololun, New-Bell, Douala.

22- Il s'agit des camarades Félix Moumié et Ernest Ouandié qui iront se réfugier la semaine suivante au Cameroun occidental à Victoria.

23- Les chauffeurs de taxis ont joué un grand rôle dans la lutte pour les déplacements des camarades traqués .

24- Bébé Njoh Henri était un instituteur aux idées révolutionnaires. C'est le père de Bébé Etienne, professeur à l'Université de Yaoundé.

25- L'îlot a été aménagé et est devenu un beau quartier avec des immeubles et des villas splendides.

26- Papa Ntonè a fait souscrire des camarades et des bonnes volontés pour nous ravitailler en lait, sucre, savon, pétrole etc ...et pendant près de 2 mois , il renouvelait ce ravitaillement une fois par semaine .

27- Bonamwang.

28- Parmi lesquels Sendè Jean Paul, Marthe Ouandié, Njock Aloys, Fozo'o Ekabé Ferdinand, Fosso François, etc.

29- Planches légères, sciées grossièrement dont se servent les villageois de condition modeste pour construire les murs de leurs cases.

30- Papa Ntonè Bonguè me rapportait des rumeurs fantastiques et extravagantes par exemple celle selon laquelle des bateaux venaient de débarquer au port de Douala des contingents militaires des Nations Unies venus assurer la sécurité des patriotes camerounais et que l'on a vu embarquer le Gouverneur Roland Pré menottes aux mains, dans l'avion militaire à l'aéroport de Douala! incroyable.

31- La voie est ouverte; mais il lui est recommandé de conduire la pirogue lui-même.

32- Parmi lesquels Mbeutheu Victor grand commerçant assassiné en 1959, Soppo Priso, Madame Batu, Tagny Mathieu et bien d'autres.

Chapitre 2

Dissolution des mouvements patriotiques.

1. La dissolution de l'UDEFEC .

La dissolution de l'organisation nationaliste autonome des femmes camerounaises par les colonialistes français vient ainsi démentir de façon formelle les déclarations du pétitionnaire administratif, membre de l'organisation fantoche l'ESOCAM M. Guillaume Bisseck, appuyé par le représentant de la France M. Jules Ninine devant la Commission de tutelle de l'ONU en 1952, déclarations selon lesquelles *les femmes camerounaises ne sont que des gardiennes des champs,* pour contester l'opportunité de l'octroi de l'indépendance au Cameroun.

Par cet acte juridique pris au plus haut niveau des structures coloniales, le gouvernement français croit avoir atteint le couronnement de son vaste programme visant à bâillonner le peuple camerounais et à dévier les aspirations profondes de nos populations. Méprise grotesque! Car à la psychose de panique qui a suivi la période des massacres succède un élan magnanime et héroïque de toutes les couches sociales camerounaises pour la conquête de la liberté, convaincues qu'un peuple déterminé pour sa libération est invincible.

Cette prise de position déterminante du peuple camerounais constituera l'élément qui m'inspire la conception d'un poême intitulé: "*Les obsèques de l'UPC et de ses satellites*" que je fais paraître dans le deuxième numéro de *Femmes kamerunaises*.

Les Obsèques de l'UPC et de ses satellites

L'UPC va mourir, je suis son assassin.
Il entraînera dans sa chute tous ses satellites :
L'UDEFEC, la JDC et la CGT
Naturellement.
Et le vieux démon[1] *sans attendre, se met à l'oeuvre*
Oeuvre ignominieuse qui déshonore
Le noble peuple de France.
Il a pour ce crime, signé un engagement.
En six mois, délai record,
On ne parlera plus de l'UPC au Kamerun.
Le vieux loup, sous le manteau d'agneau
Incognito parcourt les quartiers.
Au bord des poubelles, il conclut d'ignobles marchés,
Avec des gens les plus réputés
En marché de consciences.
De l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud,
Sous le drapeau tricolore fait fusiller
D'innocents Camerounais dont le sang,
A l'instar de celui des résistants français
Arrose la terre de nos ancêtres
Pour la liberté.
J'ai entendu dans les nuits lugubres
De mai leurs cris d'agonie
Qui faisaient écho aux coups de canons.
Leurs voix plaintives encourageaient les survivants.

Continuez, disaient les voix,
La noble lutte, jusqu'à la victoire.
Le loup écumant entend ces cris;
Fiévreusement il lève la tête,
Ses yeux reflétant de sang martyr
Qui coulait encore,
Comme le sang vietnamien, malgache ou nord africain
L'UPC crie, l'UPC et sa horde gémissent
Donnons-lui le coup de grâce !
Oui ça y est! le coup a porté.
Une étincelle jaillit car, l'UPC est une pierre!
Et le refrain continue:
L'UPC est morte, on n'en parlera plus jamais.
Et de l'Est à l'Ouest, et du Nord au Sud,
De Douala à Paris, elle court et vole
Annonçant sa victoire, victoire à la Pyrrhus !
Du Général Teitgen, Pré reçoit
Les palmes de sa victoire
Qui ferait pleurer un S.S. de 40[2]
Du chancelier Faure il obtient
La promesse
Car, dit-il, il reste un dernier tour de force :
L'intégration.
Deux armes nouvelles, il me faut :
Décrets et crédits, dissolution et corruption,
Je m'y connais bien.
Pour éviter une résurrection éventuelle
Du ferment dangereux upéciste.
Le loup zélé, sans perdre le temps
Rejoint le territoire-volcan.
Le revoilà dans sa course effrénée.
Suivant la procédure d'urgence,

Il promulgue et diffuse
Le décret scélérat du 13 juillet 1955,
Veille du 14 Juillet ! ô ! 89 !...[3]
Les colonialistes, tels des griots,
L'accompagne dans sa danse frénétique.
Il chante et les laquais
Rénégats camerounais,
En choeur lui répondent
Prônant les bienfaits de la présence française
La presse et la radio enregistrent
Et répètent.
Mais le silence et l'indifférence
Du peuple kamerunais martyr
Font trembler cette horde de criminels...
La force n'a jamais primé le droit.
L'envahisseur n'est jamais sûr
De la terre qu'il profane.
Et Roland Pré n'ignorant pas cela,
Prépare de nouveaux crimes
Car Pré sait mieux que nul autre
Que le tombeau de l'UPC,
Toujours béant et vide,
Logera en fin de compte
Le corps du colonialisme condamné.

Placés dès lors hors la loi, les mouvements nationalistes dissouts s'organisent mieux encore dans la clandestinité malgré la répression sauvage dont les patriotes sont victimes et malgré les intimidations et la corruption. Combien de centaines et de milliers de blessés, d'enfants et de nourrissons emportés en brousse sont morts tandis que les prisons regorgent de patriotes dont des centaines de femmes soumises à des traitements inhumains et privés de droit de visite?

Afin de mieux informer les masses populaires camerounaises, des organes de presse[4] de fortune sont créés, des tracts circulent. Un étonnant travail en profondeur se fait pour préparer l'arrivée de la Mission de visite de L'ONU dont le rôle considéré à tort ou à raison fatidique, n'échappe à personne.

Pour faciliter ce travail d'organisation intense, certains patriotes s'installent au Cameroun sous administration britannique où les frères de cette partie du territoire[5] leur réservent un accueil des plus chaleureux, grâce à l'existence du courant favorable à la réunification initié par la Déclaration commune de Tiko le 22 août 1952, et dont nous avons fait état plus haut.

2. Bref séjour dans la Jungle.

De Bonamoussadi où je venais de passer près de six semaines d'incertitude, je suis larguée le 21 juillet 1955 dans un village limitrophe de la forêt vierge de Massoumbou. Là, j'ai la surprise d'y trouver mon époux en compagnie de quelques patriotes qui s'y sont installés depuis l'ouverture de la chasse à l'homme lancée au lendemain des évènements du 25 mai 1955 à Douala. Mais des informateurs à la solde du gouvernement colonial circulent dans toutes les banlieues de Douala, notamment dans cette partie de la capitale économique où le Mouvement de libération nationale est profondément enraciné. Le souci de ne pas exposer les camarades résidant dans cette zone nous contraint à aménager des cabanes sous bois où ils viennent nous ravitailler en nourriture à tour de rôle discrètement, notamment à la tombée de la nuit.

Le jour, nous étions aux aguets, bien que plongés dans la lecture des journaux et revues que les camarades nous envoyaient de la ville. Car d'un moment à l'autre, les "flics" lancés à nos trousses pouvaient nous surprendre dans notre refuge de fortune où, l'oreille aux aguets, nous passions des heures interminables telles des bêtes traquées, prêts à disparaître sous des buissons au moindre bruit suspect.

Deux semaines après cette vie fugitive sous tension et anxieuse qui présageait d'une issue dramatique si l'on n'y mettait fin, nous nous décidons de changer de cadre pour mieux contribuer à la lutte patriotique qui s'annonçait longue et ardue.

3. Organisation des activités dans la clandestinité .

Les camarades de Douala[6] organisent minutieusement notre transfert qui s'effectuera le jour du "Ngondo", grâce, aux moyens logistiques appropriés mis à notre disposition par un commerçant de la place[7] qui nous fait déposer à la frontière dans les plantations de Pendja où des camarades de ce secteur nous guident jusqu'à Tombel[8]. Dans cette localité, nous sommes accueillis par plusieurs centaines de réfugiés qui s'y étaient installés depuis plus d'un mois. Dès le lendemain, nous nous mettons au travail.

Un recensement rapide des réfugiés est effectué et les premiers jalons pour les activités immédiates sont posés, par rapport à la situation qui se présente :

1- Il faut établir la liaison avec les réfugiés se trouvant dans d'autres secteurs du Cameroun occidental d'une part, les camarades restés au champ de bataille au Cameroun oriental d'autre part.

2- Poursuivre la campagne de pétitions pour informer l'opinion internationale de la situation réelle que vit le Cameroun au lendemain des évènements sanglants de mai 1955.

3- Préparer d'une part l'arrivée de la prochaine Mission de visite de l'ONU, d'autre part la rencontre avec le Secrétaire

Général Adjoint de l'ONU M. Cohen, dont l'arrivée imminente était prévue à Tiko en août 1955. Aux Nations Unies même, malgré les mensonges du gouvernement français sur l'origine des massacres qu'il attribue aux organisations dissoutes, le problème camerounais entre dans une phase décisive. En dépit de la censure instaurée au Cameroun par l'autorité administrante, des pétitions réclamant l'envoi au Cameroun d'une Mission d'enquête de l'ONU inondent le Secrétariat Général des Nations Unies.

Une proposition du délégué de l'Inde au Conseil de tutelle demandant l'envoi d'une Mission d'enquête au Cameroun est repoussée par la majorité réactionnaire de cet organisme.

En revanche, il se précise qu'un haut fonctionnaire des Nations Unies M. Cohen, Secrétaire Général Adjoint effectuera un voyage d'information personnelle au Cameroun..

En effet M. Cohen reçoit le 27 août 1955 une forte délégation de patriotes à l'aéroport de Tiko[9].

Après avoir écouté attentivement les doléances de la délégation relative à la pénible situation qui prévaut au Cameroun à la suite des atrocités commises par l'administration coloniale française, ce haut fonctionnaire des Nations Unies nous dit en substance :

L'indépendance de votre pays est votre droit. Il dépend de vous de persévérer dans la lutte pour l'obtenir. Nous connaissons votre souffrance. Mais dans l'histoire de la colonisation aucun pays n'a eu l'indépendance sans avoir souffert, sans sacrifice. Mon propre pays[10] a combattu en versant le sang pendant plus de 10 ans avant de devenir indépendant. Si vous avez peur des canons, vous n'atteindrez jamais votre but...

Pour le fond du problème camerounais, le Secrétaire Général Adjoint nous convie à saisir la prochaine Mission de visite plus habilitée que lui à recueillir et exploiter à bon escient nos doléances. Si les déclarations du Secrétaire Général Adjoint de l'ONU n'ont pas déçu nos espoirs et notre confiance en l'organisation des Nations Unies, elles nous ont permis néanmoins de

nous rendre compte des possibilités réelles de l'ONU, pour la libération des pays dont elle assurait la tutelle. L'on s'est posé la question de savoir la différence effective entre une colonie telle que le Brésil et un pays sous tutelle des Nations Unies tel que le Cameroun; l'on s'est ravisé de la profondeur de l'article 4 des Accords de tutelle pour conclure qu'en fait, le Cameroun étant administré, comme -partie intégrante du territoire français - article dont l'UPC a réclamé à maintes reprises et sans succès la révision ne peut compter que sur la détermination des Camerounais pour la lutte qui portera tôt ou tard le pays à sa souveraineté nationale.

C'est pour cela que, informés plus tard de la tenue du Conseil de tutelle des Nations Unies, le Président Félix Moumié et le vice-Président Ouandié, demandent à se faire entendre au nom de l'UPC et moi-même au nom de l'UDEFEC par le Conseil de tutelle. Un accord de principe nous est donné. Mais il se pose le problème de passeport et visa pour sortir du Cameroun et pour notre entrée aux Etats-Unis.

L'Union des Femmes Indonésiennes membre de la FDIF (Fédération Démocratique Internationale des Femmes) avec laquelle l'UDEFEC entretient des relations amicales prend à charge notre projet. Elle confie cette mission à la vice-présidente de la FDIF, Mrs. Ranesome Kuti[11] qui prend immédiatement contact avec moi, m'invite au Nigéria chez elle et engage les démarches nécessaires pour l'obtention de mon passeport et de mon visa sous le pseudonyme de Maddy Pecky (personnage d'origine hindoue[12]).

Elle me fera obtenir sous cette appellation un billet d'avion pour Londres d'où les femmes de l'Organisation des Femmes Anglaises feraient le reste pour mon acheminement vers les Etats-Unis[13].

Félix Moumié et Ouandié Ernest de leur côté obtiennent de certaines relations internationales, les facilités pour effectuer cette mission.

Malgré toutes ces garanties, la mission avortera, la session du Conseil de tutelle ayant reporté à une date ultérieure le débat sur le Cameroun.

Nous regagnons le Cameroun occidental (Moumié, Ouandié et moi-même) et nous nous mettons activement à la préparation de l'arrivée de la Mission de visite de l'ONU au Cameroun sous administration britannique.



...sous le pseudonyme de Maddy Pecky

4. Passage de la Mission de visite onusienne au Cameroun.

Dès son arrivée au Cameroun et avant d'entreprendre sa tournée dans la partie orientale du pays administrée par la France, la Mission de visite présidée par le haïtien Dorsinville publie une information au terme de laquelle elle ne recevrait en audience que des organisations légalement reconnues par l'autorité administrante et des personnes désirant les entretenir individuellement des questions personnelles.

Les trois organisations nationalistes dissoutes se trouvent dès lors éliminées de la scène politique avec l'accord des envoyés officiels de l'Organisation des Nations Unies, en proie à des manipulations incontestables[14] de l'administration coloniale.

Mais cette prise de position des distingués représentants de l'ONU n'empêchera pas les patriotes camerounais à arborer devant eux des banderoles réclamant l'indépendance immédiate et la réunification du Cameroun. Brisant des barrières policières placées aux abords des salles d'audience de la Mission de visite, les plus téméraires déploient héroïquement l'emblème de l'UPC (rouge vif frappé du crabe noir).

A cette occasion, de nouvelles vagues d'arrestations sont opérées en présence des représentants de l'ONU sans la moindre réaction de leur part[15]. Au Cameroun occidental, contre toute attente, le scénario n'est guère très différent. Les distingués représentants de l'ONU refusent d'accorder une audience aux dirigeants des organisations dissoutes, réfugiés à Bamenda où ils bénéficient de l'hospitalité fraternelle du président du Kamerun National Démocratic Party, le KNDP de M. John Ngu Foncha, fervent défenseur et parrain de la réunification dans cette partie du territoire[16].

Les populations de Bamenda organisent à l'occasion du passage de la Mission de visite une manifestation monstre réclamant la réunification, manifestation qui se reproduira dans toutes les étapes de la Mission de visite à l'exception de la ville de Buéa, fief du Dr Endeley, apôtre du rattachement du Cameroun à la Fédération du Nigéria.

L'attitude des membres de la Mission de visite me tracassera toute la nuit: je cherche en vain les mobiles exacts de leur prise de position dans cette partie du territoire où nous avions pleinement la liberté d'action et de mouvement. Je me décide d'en savoir plus. Pour cela, je me rends vers 4 heures du matin en compagnie d'une de nos militantes[17] au quartier résidentiel des autorités administratives de Bamenda où est hébergée la Mission de visite que nous atteignons après plus de deux heures de marche à travers monts et vallées. A cette heure matinale la vigilance et la sévérité des gardes sont heureusement négociables d'autant plus qu'il s'agit des dames assez respectables.

Aussi n'avons-nous pas eu trop de mal à nous faire conduire par l'un des gardes dans la villa occupée par le distingué hôte onusien, le président de la Mission de visite, M. Dorsinville. Celui-ci nous reçoit immédiatement en présence d'un de ses compagnons de nationalité chinoise[18].

A la question de nous faire connaître les raisons de leur refus d'accorder des audiences aux représentants des organisations dissoutes pour leur action pour la libération de leur pays, le représentant de l'ONU déclare:

Les autorités chargées de l'administration des deux parties du territoire du Cameroun sont formellement opposées à la réception par la Mission de visite, des représentants des organisations dissoutes. Nous ne pouvons pas aller à l'encontre de leur prise de position. Mais notre rôle face à leur opposition est de noter tout ce que nous constatons au cours de notre tournée et de faire un rapport détaillé de notre mission à l'intention des instances compétentes des Nations Unies.

Mais M. Dorsinville et sa suite auront la surprise de trouver à leur retour au siège du Secrétariat Général de l'ONU à New-York des milliers de pétitions qu'il aura refusé de recevoir, celles ci ayant été expédiées par voies postales aériennes à partir de toutes les régions du territoire camerounais et la cause du Cameroun sera bel et bien entendue et prise en compte par l'Organisation des Nations Unies.

Rentrées à la Permanence de l'UPC, nous rendons compte de notre entretien avec les représentants de l'ONU aux responsables du Bureau Politique de l'UPC.

Avec le passage de la Mission de visite de l'ONU au Cameroun occidental, les rumeurs de la possibilité de résoudre le problème de l'unification du Cameroun se confirme. Or dans cette partie du territoire où existent une Assemblée législative et un exécutif à la tête duquel se trouve un Camerounais, le Dr Endeley, les femmes qui constituent plus de la moitié de la population sont privées du droit de vote, moins encore celui d'être élues[19]. Cette lacune inacceptable, voir intolérable dans un pays dont l'élan patriotique et démocratique n'est plus à démontrer, amène l'UDEFEC sous ma plume en ma qualité de Secrétaire Générale, à adresser une lettre ouverte aux membres de l'Assemblée législative à Buéa demandant à celle-ci, d'accorder dans les meilleurs délais tous les droits de citoyens qui reviennent aux femmes de cette partie du territoire[20].

Malgré la confiance que le peuple camerounais place en l'ONU, en dépit des revers connus à l'occasion du passage de la Mission de visite, les patriotes camerounais poursuivent intensément l'organisation des masses populaires à travers tout le territoire, gage de réussite de toute action et singulièrement de l'aboutissement du programme de revendications nationales.

Notes

1- Il s'agit du Haut-commissaire Roland Pré, exécutant zélé du massacre des patriotes camerounais en mai 1955.

2- De 1940, année de la reddition française.

3- De 1789, année de la révolution française.

4- Les plus célèbres sont *Kamerun mon Pays* et *Abolégué,* publiés par des jeunes patriotes résidant à Douala pour le premier et à et à Yaoundé pour le second.

5- Un corps d'agents de liaison est organisé et opère intensément entre les deux zones: la zone occidentale et la zone orientale.

6- Il s'agit de Tchuenté Silas, cheminot et Kouam Samuel, commerçant .

7- M. Kouam Samuel nous embarque de nuit sur sa moto pour la traversée du pont sur le wouri l'un après l'autre. Puis nous conduit de Bonabéri à Njombé d'où nous continuons à pied jusqu'à Tombel.

8- Tombel, premier Centre situé à la frontière du Cameroun occidental.

9- Dont le Médecin Maah Timothée et Penda Pierre. Bien que informés de l'arrivée de ce haut fonctionnaire des Nations Unies à Tiko aucun des hauts responsables de l'UPC installés confortablement à Victoria et terrassés par la peur (Moumié, Kingué, Ouandié, Sendè Jean Paul) ne s'est dérangé pour rencontrer M. Cohen.

10- Le Brésil.

11- Mère du célèbre Musicien Fela Ranesome Kuti - Professeur, Fondatrice du Grammar School d'Abéokuta, à 60 km à l'ouest de Lagos.

12- Au Nigéria, nous rencontrons de nombreuses personnalités hybrides de cette souche.

13- Il s'est posé bien sûr le problème de mon époux qui devrait m'accompagner; il se fit nommer Chubah Fritz et son transport devait être assuré par une bonne volonté camerounaise, ami de toujours, Paul Soppo Priso.



Job René NGAPETH alias Chubah Fritz

14- Evoquant la conduite de M. Dorsinville, le Secrétaire Général de l'UPC dans un document daté du 3 janvier 1957 écrit : *Le plus grand encouragement donné aux colonialistes dans leur politique criminelle au Kamerun fut la triste et combien regrettable attitude de la dernière Mission de visite présidée par Dorsinville qui refusa de recevoir des délégations populaires et qui manqua ainsi d'accomplir les obligations pres-*

crites par la neuvième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Quant à Dorsinville, sa conscience doit se troubler quand lui, l'un des meilleurs défenseurs du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à l'ONU, se rend coupable d'un tel acte à l'encontre de l'UPC dont il connaît pourtant la valeur et l'influence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

15- Parmi lesquels Biyaga Eugène de Dibang (Nyong et Kellé) et John Tonyè de Pouma (Sanaga Maritime)

16- Ndeh Ntumazah est le Secrétaire Général du KNDP; il sera débauché plus tard par Moumié qui créera pour lui le One Kamerun. Mais cette formation sera une organisation fantôme qui n'a mené aucune action concrète positive. Ndeh Ntumazah se fera exilé volontaire à Accra où il a contribué à faire emprisonner des patriotes camerounais dont Ekwalla Robert, Marthe Ouandié, Prisca Bonyemb, Teck Cécile et le premier vice président de l'UPC Kingué Abel qui ne se remettra jamais des suites de son emprisonnement, et ira s'éteindre au Caire. Nous parlerons plus amplement de cette péripétie ghanéenne plus loin.

17- Il s'agit de Madame Omog Gertrude.

18- Ils sont encore en pyjama et s'apprêtent à prendre leur petit déjeuner.

19- Si les femmes camerounaises vivant au Cameroun sous administration française ont eu le privilège d'exercer pour la première fois leur droit de vote en même temps que les femmes françaises et même les mâles camerounais en 1944 (c'était à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale française où furent élus Alexandre Douala Manga Bell, Louis Paul Aujoulat et Jules Ninine) , il n'en était pas de même des camerounaises de la partie du territoire sous administration britannique.

20- Contenu de la lettre en annexe 1, page 480.

Chapitre 3

Les élections législatives sous la Loi-cadre (Defferre).

Malgré la situation confuse que vit le Cameroun, le gouvernement français organise dans l'empire français des élections législatives pour l'Assemblée nationale française. Celles - ci ont lieu le 2 janvier 1956. Les hautes instances des organisations dissoutes se réunissent simultanément à Kumba et à Tombel au Cameroun occidental. Elles prennent des décisions face à la nouvelle situation du pays.

Des consignes sont données aux militants recommandant:

1-L'abstention aux élections législatives programmées au 2 janvier 1956 pour la désignation des députés à l'Assemblée Nationale française

2-L'opposition à toute mesure tendant à faire appliquer au Cameroun la *Loi-cadre* qui n'est autre qu'un processus subtil d'annexer le Cameroun dans l'empire colonial français.

L'ordre d'abstention répercuté à la masse camerounaise est suivi, de l'aveu même de l'administration, de 70 à 75 % dans certaines localités. Avec les pressions, les fraudes et la corruption habituelle, le gouvernement français représenté par Roland Pré réussit à faire voter une infime partie de l'électorat camerounais, mais malheureusement pour cet homme assoiffé de

sang, son supporter Louis Paul Aujoulat est écrasé impitoyablement par son propre poulain, André Marie Mbida dans la région du centre.

Au cours de la campagne électorale pour cette même échéance, dans un télégramme adressé au Président du Conseil de la République française, M. Paul Soppo Priso, alors président de l'ATCAM et M. André Marie Mbida candidat à la députation dénoncent publiquement Roland Pré comme préparant un climat de terreur de nature à fausser les élections. Ils affirment que de tels agissements aboutiraient à des incidents semblables à ceux du mois de mai 1955 dont l'administration porte l'entière responsabilité.

Les deux hommes vont jusqu'à exprimer au Président du Conseil de la République française leur regret de voir le gouvernement maintenir en place au Cameroun un homme dont la politique est de nature à porter atteinte aux relations franco-camerounaises.

Peu après ces élections, Roland Pré est remplacé par Pierre Messmer, gaulliste radical.

En février 1956 je lance un appel à la conscience nationale des parlementaires dans une lettre adressée à tous, et envoyée individuellement à chacun des élus; en voici la teneur:

"D'aucuns trouvent paradoxal le fait que plus de 70 % d'électeurs camerounais n'aient pas pris part aux élections du 2 janvier 1956. Pourtant la position de ces citoyens se trouve parfaitement justifiée. Le 2 janvier 1956, il s'agissait de désigner, après la dislocation anticipée de la seconde législature française, les membres d'un parlement qui, aussi bien avant qu'au lendemain du coup de force de mai 1955, avaient repoussé la demande d'envoi au Kamerun d'une Mission d'enquêtes ce qui n'était ni plus ni moins qu'une approbation tacite des crimes perpétrés par le gouverneur Roland Pré, cet instrument du gouvernement Edgar Faure.

Il est important de souligner à cet effet que comme par le passé c'est le peuple kamerunais qui a su une fois de plus, manifester sa maturité politique et sa détermination face au problème national. Le geste eût doublement porté s'il avait été suivi par les candidats. Mais comme nous sommes dans un régime où les élus ne sont pas l'incarnation du peuple, les intérêts sordides seuls ont dicté l'attitude des candidats dont la plupart cependant ont été obligés de poser le problème qui nous préoccupe. Peu importe la façon tiède observée.

L'électeur lui, a compris qu'il devait s'abstenir car depuis dix ans que les kamerunais siègent au Parlement français, la situation sociale et politique serait demeurée stagnante si le syndicalisme militant et l'UPC n'avaient pas entrepris l'éducation des masses populaires. Et puis il se serait renié si, après avoir adopté la Proclamation Commune il continuait à envoyer des gens siéger en son nom dans les parlements étrangers.

Depuis toujours, c'est le Haut-commissaire qui est seul dépositaire de tout le pouvoir, nos parlementaires se mettant au garde-à-vous, ou courant après les crédits que leur prodiguent les fonds politiques, ou les colons enrichis à la sueur des kamerunais qui triment pour eux.

Ainsi le peuple opprimé et acheté, la présence de ceux-ci au Parlement français a fait plus de mal que de bien à l'évolution du peuple vers la capacité de s'administrer lui-même. Depuis les évènements de mai 1955, certains élus semblent avoir pris position: opportunisme, repentir ou tempête sous un crâne; voyons - les aux actes.

Le devoir national convie nos parlementaires à poser, non plus timidement comme depuis les évènements de mai dernier, mais nettement et résolument le problème de l'unité et de l'indépendance dans le sens de la Proclamation Commune à savoir, après le préalable énoncé dans la lettre ouverte au Haut-commissaire:

1-Elections générales pour l'installation d'une Assemblée Nationale Constituante au Kamerun.

2-Institution d'un Comité Exécutif sous forme de Gouvernement provisoire appelé à organiser les élections générales.

3-Installation immédiate sur le Territoire, d'une Commission des Nations Unies pour veiller à la mise en place des organes du nouvel Etat camerounais;

Le devoir national convie nos parlementaires à soumettre sans délai ce programme au Parlement et au Gouvernement français. La France gagnerait beaucoup à prendre aussi une telle initiative.

Dans le cas où la France restait enchaînée à son immobilisme habituel, nos parlementaires, s'ils sont conscients de leurs responsabilités devant le peuple et devant l'histoire de ce pays, doivent démissionner en bloc des assemblées étrangères. Ils ont tout à gagner en adoptant une telle attitude dans ce tournant décisif du problème kamerunais. C'est cette position qu'a déjà prise le peuple kamerunais. Il attend que ceux qui prétendent parler en son nom le suivent dans cette voie. En continuant à coopérer avec les profiteurs du régime, ils apparaissent aux yeux du peuple kamerunais comme des traîtres à la partie.

Cet appel et ce mot d'ordre s'adressent aux kamerunais siégeant dans les assemblées étrangères de même qu'à ceux qui représentent les populations kamerunaises au sein des institutions locales.

A vous la parole

Messieurs les parlementaires kamerunais ."

Pour le Conseil Central de l'UDEFEC

Marie Irène Ngapeth, Secrétaire Générale du Bureau du C.C.

Maquis février 1956

Chapitre 4

Naissance du courant d'Union Nationale.

1. Adhésion de toutes le tendances politiques du Cameroun.

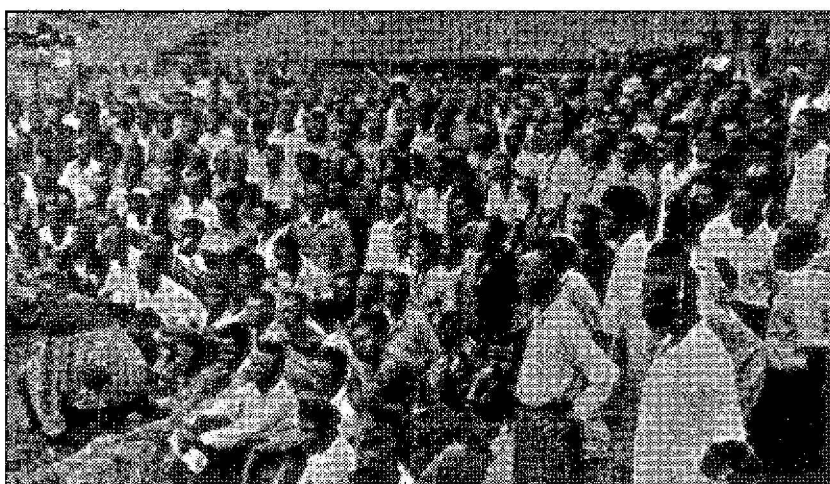
De son côté le Secrétaire Général de l'UPC, dans un Manifeste en date du 12 avril 1956, lance l'appel à l'union de tous les Camerounais dans un large front de l'Union nationale, concrétisant ainsi l'ouverture à ceux des camerounais qui, précise le Secrétaire Général, semblent quelque peu froissés par la situation qui prévaut en cette période car leur manque de discernement, qui les a fait opter pour l'autre bord[1] dans leur vision erronée que l'UPC ne réussirait pas, commence à peser terriblement sur leur conscience[2].

Sous la pression populaire camerounaise et internationale, l'ATCAM, cette "Assemblée-bidon" est dissoute. Les élections au suffrage universel sont prévues pour la constitution d'une Assemblée Législative avec un collège unique, ce qui constitue une victoire et non des moindres, de la lutte du peuple camerounais.

D'un autre côté, l'appel lancé par l'UPC a immédiatement un écho favorable.

En effet sous son impulsion, M. Paul Soppo Priso crée le courant d'Union Nationale qui rencontre l'adhésion de toutes les

couches sociales et des principales tendances politiques existant dans le pays qui, le 9 juin 1956, adoptent à l'unanimité la Résolution historique ainsi conçue[3].



On reconnaît,1er à l'extrême gauche accroupis, le président de l'UPC F.R. Moumié (en noeud papillon), à sa gauche, Kingué Abel (en costume sombre) et Kameni Anatole (calvitie), photo prise à l'issue d'une réunion du Comité Directeur élargi.

Considérant la campagne de manoeuvres de divisions tribales, politiques et raciales engagées au détriment du pays;

Considérant que les problèmes du Cameroun, pays sous tutelle internationale, ne peuvent être résolus de la même façon que ceux des territoires faisant partie de la République française;

Considérant que le Cameroun se trouve dans une impasse que la France voudrait dénouer par l'application de la Loi-cadre, contrairement à la vocation et aux aspirations camerounaises;

Considérant qu'il est temps de résoudre le problème camerounais dans une libre expression des opinions, guidées par l'intérêt supérieur du pays:

Lançons un vibrant appel à toutes les forces vives du pays pour un courant d'Union Nationale, sans distinction d'idéologie politique, tribale, confessionnelle ou sociale afin que le pays tout entier s'élève contre :

1-Toute tentative de division et de diversions des kamerunais.

2-Toute disposition de la Loi-cadre au Kamerun.

3-Toute intention tendant à Consulter seul des élus ou l'Assemblée territoriale actuelle, pour le statut du Kamerun.

Demandons :

1- Que l'Unité du Kamerun soit sauvegardée et garantie ;

2- Que le problème kamerunais sorte de l'impasse actuelle, soit par un référendum populaire contrôlé, soit par la constitution d'une Assemblée kamerunaise élue au suffrage universel, expressément à cet effet.

Demandons enfin qu'au préalable de toute résolution, soit restaurée par une amnistie entière et totale, la libre expression démocratique de tous.

Reconnaissons cette résolution comme Programme minimum, devant rencontrer l'adhésion de toutes les tendances.

Engageons tous les kamerunais à lutter résolument pour son aboutissement.

Fait à Yaoundé, le 9 juin 1956
Signé: Soppo Priso, Tagny Mathieu,
Okala Charles Binzi, Ousmanou Mouissé

Afin de coordonner l'action de ce large front de lutte et les options des mouvements de libération nationale mis hors-la-loi, mais dont l'influence va croissant, et qui sont représentés dans le courant d'Union Nationale, son leader, M. Paul Soppo Priso va outre Mungo en compagnie du Dr Tagny Mathieu[4] pour s'entretenir avec les membres du bureau du Comité Directeur de l'UPC résidant à Kumba. Dans une manifestation grandiose organisée au début du mois de juillet 1956 à Douala, les populations rejettent sans appel, la Loi-cadre adoptée au Parlement français le 23 juin 1956 pour ses colonies, le Cameroun compris, loi comportant des réformes certes, mais des reformes dépassées.



1956: Manifestations contre l'application de la Loi-cadre

Cette prise de position populaire contre l'application de la Loi-cadre au Cameroun est jugée catastrophique à Paris.

Afin de briser ce nouvel élan patriotique généralisé[5] le Ministre des Colonies, dans une lettre en date du 13 août 1956, donne des instructions à son Gouverneur M. Pierre Messmer, dont l'exécution conduira à de nouveaux massacres qui endeuilleront des milliers de familles camerounaises alors que la générosité de la puissance tutrice aurait pu faire éviter ce nouveau carnage..

Vers la fin de l'année, un certain nombre de patriotes emprisonnés sont libérés. D'autres patriotes poursuivis bénéficient de non-lieu[6]. On croit assister à l'amorce d'une détente. Mais, ô paradoxe, en même temps d'autres arrestations sont faites[7] et même certains patriotes sont enlevés et exécutés sommairement ou emmenés vers des destinations inconnues[8], pendant que la chasse à l'homme s'intensifie dans la brousse. Une nouvelle tension règne dans le pays. C'est dans ce contexte que le congrès du courant d'Union Nationale se réunit à Dibombari pour se prononcer sur la conduite à tenir face aux élections prévues le 23

décembre 1956, pour la désignation des membres de la première Assemblée législative appelée à se prononcer sur la Loi-cadre[9]. A l'occasion de la rencontre de Dibombari, la scission préparée de longue date par les colonialistes comme en fait foi la lettre de Gaston Defferre à Pierre Messmer (dont l'extrait ci-dessous) est honteusement consommée: d'une part, par certains leaders du Mouvement d'Action Nationale acquis à la corruption Messmer, d'autre part, par une partie de la délégation mandatée par l'UPC en l'occurrence Ndongo Paul (de Sangmélima) qui trahit les instructions données par la rencontre de Kumba sur la conduite à tenir à la rencontre du MANC à Dibombari[10].

G.D.
à P.M.

A) Mesures de sécurité

Il faut garder beaucoup plus sérieusement les frontières et entraîner les militaires à la guérilla et aux combats de rue. Plus de deux millions de munitions de guerre ont disparu de la garnison de Yaoundé. On ne sait pas leur destination. Une enquête sérieuse doit être menée aux fins de découvrir le ou les auteurs, les complices quelle que soit leur situation. Ne plus jamais vendre les armes aux indigènes, même des armes de chasse.

B) Appareil judiciaire

Il faudra assouplir l'appareil judiciaire (surtout il faudra qu'il y ait moins de condamnation en matière politique). L'amnistie sera donnée avant les élections de décembre prochain. Toutefois, il n'est pas encore établi si elle sera entière, c'est à dire comportera les condamnations antérieures aux évènements de mai 1955. Um Nyobè qui n'encoure qu'une condamnation de 6 mois pourra à lui seul être totalement amnistié parmi les dirigeants de l'UPC. Pour les autres ils ne le seront que pour les évènements de mai 1955 (toutefois le gouvernement n'a pas encore défini sa ligne de conduite).

C) Union Nationale de Soppo Priso

L'union Nationale de Soppo Priso n'est autre chose que l'UPC sous un autre jour. Il faut alors dès maintenant chercher par tous les moyens à semer le désarroi en son sein pour créer une scission entre les mouvements et personnalités qui y ont adhéré. C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons opérer une division entre les personnalités ou mouvements qui y font bloc.

D) Elections de décembre 1956

Ce qui nous inquiète, c'est la position de l'UPC vis-à-vis de ces élections. Si l'UPC présente des candidats, quel que soit le cas ils passeront. Le sud, tout le sud, est acquis soit à sa cause, soit à celle de l'Union Nationale qui n'agit que sur les directives de l'UPC qui agite le pays dans la clandestinité. Dans le cas où ils vont s'abstenir comme au Togo, nous aurons avantage de réaliser nos projets avec nos amis qui nous restent encore fidèles. Je répète que ce qui nous inquiète c'est que si l'UPC réussit à faire admettre quelques représentants dans l'Assemblée, nos projets échouent et ils peuvent par là réussir à avoir la majorité par leur maturité politique et de ce fait ils peuvent faire de cette Assemblée une constituante en proclamant l'indépendance. Dans ce cas, nous serons devant le fait accompli et le Cameroun, qu'on le veuille ou non aura le soutien international.

Il faut alors que les élections tournent à notre profit, c'est - à dire avoir la majorité dans l'Assemblée même si l'UPC se présentait. C'est une chose difficile certes, mais qu'il faut savoir surmonter. Nous devons réussir pour inclure le Cameroun dans l'Union française.

(Extrait)

G.D.

2. Des émissaires louches frappent à la porte de l'UPC.

D'un autre côté, selon la tradition coloniale française, des émissaires secrets défilent à Douala pour convaincre les patriotes afin de les amener à participer au vote. C'est le cas du Secrétaire Général du RDA, le franco- sénégalais Gabriel d'Arboussier venu expressément de Dakar pour convaincre le leader de la CGT le camarade Ngom Jacques[11], de mobiliser les travailleurs camerounais pour qu'ils aillent aux urnes le 23 décembre 1956. C'est aussi curieusement le cas d'un autre membre influent du RDA l'éminent député de Côte d'Ivoire Ouezzin Coulybali qui, accompagné du renégat guinéen Laurent Lawrence dont nous avons parlé plus haut[12], assiégera toute une nuit la délégation camerounaise dont moi- même, André Claude Nyobè et Essombè Calvin, nous demandant de voter et faire voter, mais également de changer la dénomination de l'UPC à l'instar des tunisiens (Destour et Néo-Destour) pour travailler et poursuivre la lutte au grand jour pendant la dernière phase du combat[13]. Ils expriment par ailleurs l'intérêt que les colonies françaises d'Afrique portaient sur la lutte de libération nationale du Cameroun, qui a l'avantage d'être un pays sous tutelle de l'O.N.U et dont l'indépendance qui est l'échéance incontournable servirait de prélude, de repère à leur propre libération.

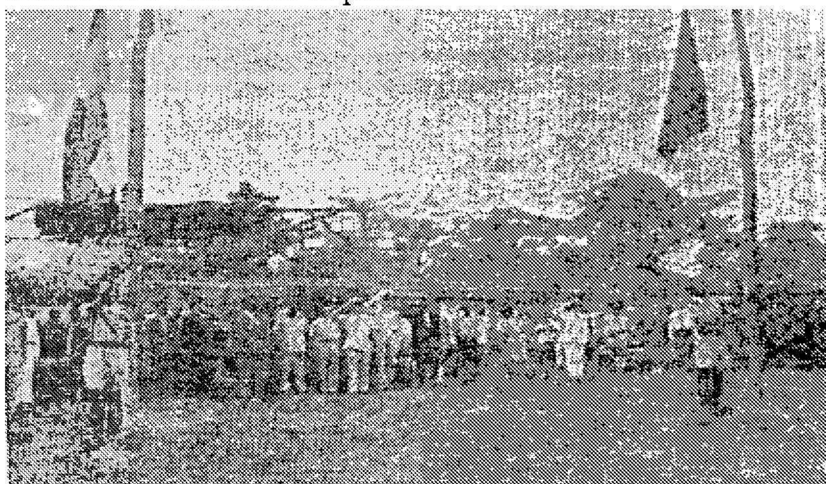
Les propos de cet éminent nationaliste africain relatifs au changement de dénomination de l'UPC sont d'un certain intérêt, mais l'occasion est-elle propice à une telle opération compte tenu du climat de tension délibérément créé par le gouvernement français dans le pays, à l'approche des élections législatives qui devraient déboucher, selon le plan de Paris, à l'application pure et simple de la Loi-cadre au Cameroun?

Parlant des émissaires secrets, le Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè fait des révélations et je le cite :

L'on sait que depuis le 28 décembre 1955, l'UPC n'a cessé de multiplier les efforts pour parvenir à un règlement pacifique du problème kamerunais. Le gouvernement français qui reconnaît le caractère représentatif et la popularité de notre mouvement dans le pays n'a jamais voulu accepter un dialogue officiel avec l'UPC

pour parvenir à un accord sur le problème kamerunais. Il s'est toujours évertué à nous imposer ses propres solutions en nous envoyant des émissaires secrets[14] *dont la mission consistait à nous faire savoir que nous étions des "interlocuteurs valables"*[15] *mais dans tout cela, on décelait une opération de division et une tentative de corruption tendant à utiliser un leader de l'UPC son Secrétaire Général notamment, à des fins colonialistes. A ces manoeuvres dilatoires, nous faisions des "Propositions Concrètes" sur les véritables bases de dialogue. Pour venger son échec devant notre vigilance et notre maturité politique, le gouvernement français fit pression sur le Conseil d'État pour entériner le décret du 13 juillet 1955 qui dissout les mouvements progressistes kamerunais.*

Aucune solution au problème kamerunais sans l'UPC et tout le monde est d'accord sur ce point.



Les ministres du gouvernement camerounais saluant les drapeaux français et camerounais au début de la réunion.

Par ailleurs le gouvernement français multiplie les instructions en vue de la dislocation du courant d'Union Nationale (cf GD à PM) évoquée plus haut.

La rencontre de Dibombari qui espérait voir le gouvernement français prendre une position conciliante pour que les élections se déroulent dans un climat de détente prévoit la tenue d'une autre

rencontre à Amvam (Ebolowa). Celle-ci a lieu les 28 et 29 novembre 1956 sans en avertir la majorité des membres du courant d'Union Nationale. En dépit de l'opposition des délégués des mouvements nationalistes, (UPC et JDC notamment), cette assemblée s'est prononcée pour la participation aux prochaines élections à l'Assemblée territoriale organisée en application de la Loi-cadre, trahissant ainsi le programme minimum du 9 juin 1956 auquel les membres présents à Dibombari avaient adhéré avec enthousiasme[16].

Dès lors il ne reste qu'une seule arme au peuple camerounais désabusé dans sa grande majorité privée de liberté: suivre le mot d'ordre d'abstention lancé par les responsables des mouvements nationalistes kamerunais, privés de leurs droits civiques et contraints à mener dans la forêt noire la vie des hors- la-loi au comportement plus ou moins incontrôlable. L'abstention et le silence restent le seul recours des patriotes kamerunais face aux élections suicides parce que ne tenant compte d'aucun préalable susceptible de promouvoir un climat de paix et de confiance qui assure la libre expression. Ce climat de tension tragique créé à dessein persiste. D'innocentes victimes tombent sous les balles et autres projectiles d'ignobles assassins de tout bord. Mais le sang de martyrs kamerunais arrose le sol de notre pays désormais promu, contre vents et marées, dans le concert des nations indépendantes.

3. Installation du Premier ministre du Gouvernement de la Loi-cadre, André Marie Mbida .

C'est dans cet horrible climat que le gouvernement français représenté au Cameroun par le gaulliste Pierre Messmer installe[17] l'ancien poulain du cynique Louis Paul Aujoulat, M. André Marie Mbida, le 10 mai 1957 au poste de Premier ministre du gouvernement de la Loi-cadre-Defferre, institution répudiée par le peuple camerounais tout entier, issue des élections les plus antidémocratiques du siècle dans un pays administré par la France, pays où brille l'étoile de la liberté universelle: ce gouvernement aux yeux des Camerounais n'est pas représentatif.

Le dénombrement des députés relève l'absence des deux candidats sauvagement assassinés[18] et dont le nationalisme (révélera plus tard Joss Blaise Alima dans le Magazine Jeune Afrique) était indiscutable; l'on sait qu'ils s'étaient portés candidats pour se faire, le moment décisif venu, les avocats de l'UPC[19]. Cette révélation confirme la version selon laquelle ces deux candidats ont été massacrés par les valets des colonialistes membres de l'ESOCAM[20] dont le fief est justement la Sanaga Maritime, zone dans laquelle a eu lieu l'assassinat de ces deux candidats. On peut donc conclure qu'ils ont été éliminés pour avoir exprimé trop tôt leur intention une fois élus, de défendre l'UPC que les colonialistes et leurs valets tiennent à écarter de la scène politique par tous les moyens.



Le Gouvernement camerounais : au premier rang de g. à d. Ahidjo et Mbida.

Pendant que la répression colonialiste entre dans une phase aiguë dans un contexte des empires coloniaux, les colonialistes anglais font arrêter et déporter au Soudan, au Ghana et en Égypte les patriotes résidant au Cameroun occidental dont le président Félix Roland Moumié et tous ceux qui l'accompagnaient.

Le Premier ministre, chef du gouvernement de la Loi-cadre, André Marie Mbida reçoit en échange de sa promotion la consigne du gouvernement français d'exterminer les upécistes et de procéder au ratissage systématique des régions où l'UPC est fortement

implantée et à la tête desquelles la Sanaga Maritime[21] et le pays bamiléké qu'il se propose de réduire en cendres dans un discours incendiaire prononcé à Boumnyébel, village natal du Secrétaire Général de l'UPC en compagnie du vice-Premier ministre Ahmadou Ahidjo[22], il traite les bamilékés et les bassas de démons, de bandits à exterminer systématiquement.

Pour plaire à ses maîtres, M. André Marie Mbida préconise une longue période d'autonomie interne et exclut toute possibilité d'unification du Cameroun[23]. Mais dans sa fougue intempestive et imbu du pouvoir inespéré, le chef du gouvernement de la Loi-cadre s'en prend à tous ses concitoyens. Il supprime sans motif les bourses aux étudiants, suspend ou révoque sans cause les fonctionnaires[24] au mépris de la procédure administrative réglementaire en vigueur. Bien plus, il procède à l'expulsion sans préavis de certains expatriés français qui restent pourtant maîtres absolus du jeu politique au Cameroun en cette période caractérisée par la mise en place des structures pour l'application de la Loi-cadre[25] creusant ainsi hâtivement sa propre tombe.

4. Chute de André Marie Mbida et installation d'Ahmadou Ahidjo.

Devant ce tourbillon infernal créé et entretenu par le trop bouillant André Marie Mbida dit fils du pays et seul interlocuteur valable, le gouvernement français décide de mettre fin au plus tôt à ces extravagances et dépêche au début du mois de février 1958 le Gouverneur Ramadier (socialiste) au Cameroun (en remplacement de M. Pierre Messmer rappelé) avec ordre exprès de régler d'urgence le cas André Marie Mbida. Le nouveau Gouverneur incite, provoque une crise au sein du gouvernement camerounais, fait mettre en minorité le chef récalcitrant inadapté à la situation complexe du Cameroun en cette période où la France n'inspire aucune sympathie sur la scène internationale avec l'intensification de la guerre d'Algérie et les retombées de la chute de Dien-Bien-Phu.

La crise conduit à la démission de M. André Marie Mbida qui se voit remplacé par M. Ahmadou Ahidjo.

Monsieur André Marie Mbida part du gouvernement sans avoir eu le temps matériel nécessaire pour épuiser son programme de génocide[26]. Mais que de victimes dans le sillage de son règne éphémère. La poursuite de cette sinistre besogne échoit naturellement à son successeur qui s'y lance sans réserve, sûr de l'appui logistique, moral, matériel et humain illimité de l'armée française dont les bases sont installées à Koutaba et au Nord-Cameroun, en violation des recommandations de l'ONU, et qui déploient leurs forces dans le pays, laissant derrière elle des villages rasés, endeuillés, à la grande satisfaction du nouveau chef du gouvernement.

La nouvelle équipe s'installe le plus confortablement du monde après la prestation de serment du 18 février 1958 de M. Ahmadou Ahidjo. Le socialiste Ramadier, tombeur de Mbida avec l'appui des élus du Nord en grande majorité à l'Assemblée, quelques élus bamilékés et certains membres dits du -groupe des huit-[27], aurait même jeté les premières bases de négociation avec le Secrétaire Général de l'UPC sous maquis en Sanaga Maritime par le canal de certains dirigeants de l'Afrique révolutionnaire. Mais cette démarche n'aurait pas abouti, du fait du rappel hâtif du Gouverneur Ramadier une fois Ahmadou Ahidjo installé au pouvoir. Son successeur gaulliste Tore n'entend pas négocier avec le promoteur des luttes de libération nationale Ruben Um Nyobè, en plein coeur de l'Afrique centrale.

Dès lors, toutes les concessions en vue d'un règlement pacifique du problème camerounais avancées par le grand révolutionnaire camerounais dont la tête est mise à prix par Tore, gaulliste fieffé, sont radicalement rejetées par les hommes politiques mis en place.

Mais il n'est revenu en aucun moment au Secrétaire Général de cautionner la lutte armée[28] dont ses détracteurs lui attribuent l'initiative[29] dans les régions où l'armée française, au nom de la "pacification" animée par certains Camerounais, extermine les populations sans défense.

5. Position du Secrétaire Général de l'UPC sur la lutte armée.

S'agissant de la lutte armée, le Secrétaire Général, explicite sa pensée profonde qui a rencontré l'approbation d'un grand nombre de patriotes conscients et convaincus de l'issue positive, bien qu'à long terme. Il privilégiait la bataille engagée par des moyens pacifiques par l'UPC, depuis sa création, celle par laquelle l'Inde de Ghandi découvrit sa souveraineté malgré les massacres dont fut victime le peuple indien. Citons le Secrétaire Général dans l'une de ces communications (Extraits)

".. Notre campagne pour l'Unité se place sur un principe historique. En effet la victoire est impossible dans un pays colonisé luttant pour son indépendance nationale, si les trois conditions suivantes ne sont pas remplies:

1- Formation d'un large front anti-impérialiste;

2- Direction de la classe ouvrière;

3- Révolte Armée.

L'histoire et l'évolution internationale de ces derniers temps ont permis une modification de ces conditions. Par exemple dans un pays sous tutelle comme le nôtre, tout montre que nous pouvons arriver à la victoire sans passer par la révolte armée. Il suffit que les autres conditions soient remplies et que le front anti-impérialiste ne soit pas vulnérable par les menaces et la corruption pratiquées par l'occupant[30]*...*

Mais la réalisation de l'accord populaire général ne suffit pas; il faut réaliser organiquement le large front nécessaire par la formation de l'unité autour d'un mot d'ordre précis et établir sur cette base la coopération nécessaire entre toutes les forces organisées ou inorganisées qui, dans le pays, peuvent agir pour secouer le joug de l'étranger.

"Pour ce qui est de la classe ouvrière, il faut bien entendre ce que cela veut dire. Cela veut dire que pour réaliser une victoire effective sur l'impérialisme dans un pays colonisé, il est souhaitable que le mouvement de libération nationale soit dirigé par les éléments révolutionnaires issus du prolétariat ou s'appuyant sur

lui. Mais les cas ne peuvent toujours pas se présenter de la même manière dans tous les pays. Au Kamerun occupé par la France, l'on peut dire sans crainte de se tromper que toutes les conditions, à l'exception de la révolte armée qui se trouve exclue même par les évènements de mai 1955, sont remplies[31]*. En effet, la composition des mouvements à l'avant-garde de la lutte de libération nationale est telle que nous pouvons affirmer que tous ces mouvements s'appuient sur le prolétariat".*

6. Assassinat du Secrétaire Général de l'UPC par l'armée française .

Sous la bannière de l'armée française et sous diverses formes de mise en scène, les troupes néo-coloniales rasent les villages entiers: arrestations, tortures des patriotes. Ceux qui fuient cette répression sauvage, hommes, femmes et enfants sont pourchassés dans la brousse, décapités, leurs têtes fraîches saignantes sont exposées dans les places publiques. Horrible spectacle![32] On appellera cela la pacification des régions troublées. C'est au cours de ces razzias généralisées de l'une des localités de la Sanaga Maritime le 13 septembre 1958[33] que le Secrétaire Général de l'UPC est lâchement assassiné par les troupes françaises avec la bénédiction[34] des membres du gouvernement présidé par l'un des anciens conseillers de l'Union française M. Ahmadou Ahidjo après un long processus de localisation[35] du Grand Maquis, avec la collaboration de certains upécistes introduits dans le sillage du Secrétaire Général par l'ennemi et grâce à la rencontre controversée[36] entre Mgr Mongo et le nationaliste camerounais, le débonnaire Ruben Um Nyobè.

Par cet assassinat odieux, les colonialistes croient réaliser facilement leur plan intégrationniste en toute quiétude. Mais ils comptent sans la vigilance et l'opiniâtreté du peuple camerounais qui, malgré la prétendue "décapitation du nationalisme camerounais" à la suite de l'élimination physique du numéro un du mouvement de libération nationale; celui-ci n'en poursuivra pas moins la lutte, manifestant plus farouchement encore son opposition aux séquelles de la Loi-cadre. Une fois de plus, les pétitions dénonçant les tendances séparatistes du Cameroun par le gouvernement français et

ses marionnettes "suppôts" camerounais au gouvernement de la Loi-cadre, sous le vocable des provinces, inondent le Secrétariat Général des Nations Unies tandis que les représentants[37] des organisations autres que les mouvements dissouts posent avec insistance devant l'Assemblée Générale de l'ONU, le problème de l'indépendance et de l'unification immédiates du Cameroun, ainsi que d'autres revendications qui en sont liées[38]. Ces diverses pétitions et interventions amènent le Conseil de tutelle à adopter à sa dix-neuvième session la résolution suivante:

Le Conseil note l'innovation que constitue la création d'une Province du Nord en conformité du voeu de la majorité des membres de l'Assemblée territoriale. Il exprime l'espoir que grâce à l'expérience acquise à la suite de l'examen des problèmes communs au sein de l'Assemblée législative, la nécessité d'assurer l'unité nationale l'emportera sur des différences régionales et contribuera ainsi à faire échec aux tendances séparatistes[39].

Les pressions du peuple camerounais sont telles que le représentant de l'autorité administrante reconnaît que *l'unanimité est réelle dans la volonté des Camerounais d'accéder à l'indépendance.* Le délégué de Haïti le souligne publiquement séance tenante[40].

Ainsi, mis au pied du mur de l'histoire d'un peuple déterminé pour sa libération, le gouvernement français et ses hommes de main dans un contexte exceptionnellement confus évidemment à leur avantage, nos détracteurs d'hier font écho aux mots naguère condamnés par eux. Du haut de la tribune onusienne il réclament ô ironie du sort! l'indépendance immédiate et sans préalable, faisant de cette expression naguère tabou leur mot de passe devant le peuple camerounais dont la victoire est effective dans cette lutte de colonisé sans arme contre le colonisateur armé jusqu'aux dents, plus que jamais fort et devenu invincible malgré la répression pendant plus d'une décennie .

Afin de rendre crédible son programme astucieux, le gouvernement français promulgue un simulacre de loi d'amnistie catégorielle et conditionnelle. Mais le décret de dissolution demeure.

Le 24 octobre 1958, deux mois à peine après l'odieux assassinat du Secrétaire Général de l'UPC, coup de théâtre à l'assemblée de la Loi-cadre: dans une résolution, celle-ci proclame solennellement la volonté du peuple camerounais de voir l'État sous tutelle accéder à la pleine indépendance politique[41].

7. La scission frappe à la porte de l'UPC .

Le 12 avril 1959, le gouvernement de la Loi-cadre autorise l'ancien Secrétaire administratif de l'UPC, M. Théodore Mayi Matip, (l'un des rares témoins oculaires des circonstances réelles tabou et inédites de l'assassinat du Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè qu'il avait rejoint , quelques semaines après sa libération de prison et qui sortit du maquis quatre jours seulement après l'élimination de son illustre compagnon), à se présenter sans étiquette politique, mais avec le programme de l'UPC, aux élections partielles en Sanaga Maritime dans une liste de quatre candidats.

Cette liste[42] est proclamée élue avec 80 % des voix exprimées au courant de l'année 1959; et fort des arguments concrets de taille dont il dispose, le gouvernement français se décide enfin de présenter le problème camerounais avec un peu plus de discernement à l'ONU et de se faire assister par le chef du gouvernement autonome[43] du Cameroun et des représentants du parti de celui-ci crée le 12 juillet 1958 à partir d'une coalition des groupes hétérogènes des députés du Nord, élus certainement en prévision de l'importante province du Nord Cameroun, dont la création reste le rêve le plus cher de l'autorité administrative et ses "suppôts".

Par ailleurs M. Mayi Matip Théodore nouvellement élu et député de l'opposition légale[44] est parmi les intervenants à cette session de l'ONU où il a la désagréable surprise de rencontrer l'homme de l'Ultimatum de Boumnyébel, l'ex premier chef du

premier gouvernement de la Loi-cadre, M.André Marie Mbida[45] aux côtés du président de l'UPC, Félix Roland Moumié. Tous deux réclamant en choeur en plus des revendications nationales, les préalables qu'exigent la situation qui prévaut au Cameroun depuis mai 1955 à savoir :

L'amnistie totale et inconditionnelle;

L'abrogation du décret du 13 Juillet 1955;

Les élections générales sous contrôle de l'ONU, cela avant toute proclamation de l'indépendance.

Mais voilà que le principe de l'indépendance et de la réunification acquis après une lutte acharnée et âpre du peuple camerounais, un autre point de divergence surgit: les préalables à ces évènements énoncés ci-dessus et réclamés par les patriotes camerounais, sont hélas combattus et rejetés par le gouvernement français et les hommes à sa solde placés au pouvoir au Cameroun.

Au cours de l'ultime session de l'Assemblée Générale de l'ONU en novembre 1959, une résolution prévoyant l'envoi au Cameroun avant le 31 décembre 1959 d'une mission de trois membres des Nations Unies, chargée de veiller à ce que le pays accède à l'indépendance dans une atmosphère de paix et d'harmonie, présentée par quelques Nations afro-asiatiques est repoussée par la majorité manipulée par le camp occidental. Ainsi s'évanouit l'espoir de célébrer dans la paix et la concorde de tous les coeurs, l'indépendance tant désirée par le peuple camerounais, la puissance tutrice l'ayant voulu ainsi et l'ONU qui, par son vote négatif de la résolution afro-asiatique prévoyant les préalables avant l'indépendance, avait consacré l'annexion subtile du Cameroun, porte d'entrée de l'Afrique centrale dans l'Empire colonial français.



Malgré le rapport ultra-réactionnaire de la Mission de visite présenté par M. Gérin en novembre 1958, la délégation des mouvements progressistes du Cameroun s'entretient avec lui dans la salle des délégués aux Nations Unies. On reconnait de gauche à droite: Marthe Ouandié (UDEFEC) F.R. Moumié (UPC) André Marie Mbida (PDC) Ossendè Afana à l'extrême droite (JDC)

Notes

1- Le pays avait au départ deux tendances: la première composée de personnes convaincues de l'issue positive de la lutte; la deuxième, l'autre bord allié aux colonialistes considérait comme utopique l'idée de l'indépendance.

2- Le climat en cette période était favorable aux défenseurs de l'indépendance.

3- A cause de la composition contre nature des membres signataires de la résolution dont la plupart le firent par pure tactique électoraliste; le courant d'Union Nationale n'eut qu'une durée éphémère.

4- Le Dr Tagny Mathieu et Ousmanou Mouissé représentaient l'UPC au sein du courant d'Union Nationale.

5- Ce qui a été souligné par un grand nombre de membres du Conseil de tutelle des Nations Unies.

6- J'ai eu l'agréable surprise de me trouver parmi les bénéficiaires du non-lieu: Sendè Jean Paul, Marthe Ouandié, Njock Aloys, Fosso François, Fozo'o Ekabé etc...Mais le 2 décembre 1956, j'échappe de justesse par astuce à une arrestation, grâce à la vigilance de l' épouse d'un fonctionnaire de l'agriculture à Edéa où j'étais de passage.

7- Ndeffo Sébastien, Fozo'o Ekabé et d'autres encore sont arrêtés et emprisonnés à la Maison d'arrêt de New-Bell.

8- Nyobè André Claude, Njock André Demaison, enlevés et exécutés en brousse.

9- Rejetée globalement par le peuple camerounais.

10- Certains membres influents du MANC ont été manipulés pour arriver à cette fin. Ces démagogues invétérés poursuivront leur double jeu qui a caractérisé leur carrière politique au sein du groupe de l'U.N.C. dans l'Assemblée Législative camerounaise après lesdites élections, leur groupe formé par la ruse de la trahison du programme sacré du MANC sera mis en minorité et liquidé avec les réformes fantoches qu'ils avaient cautionnées par la trahison du congrès du MANC à Amvam, dans le Ntem.

11- Ngom Jacques et Tchoumba Isaac se présenteront sans succès à ces élections.

12- Secrétaire Général de la Jeunesse de l'Union française.

13- Ils n'ont pas voulu comprendre que si le gouvernement français s'est acharné sur le MANC et l'a disloqué, c'est parce qu'il avait senti le poids de l'UPC derrière ce courant.

14- Nous avions reçu la visite d'un Français à Tiko et Victoria sans programme précis et qui présentait comme seule garantie de laisser en otage auprès du Comité Directeur son unique fille contre un dirigeant qui devait amorcer des pourparlers dans quel domaine? on l'ignore. L'on a relevé aussi les démarches de Monseigneur Mongo, (démarches déconseillées par l'entourage du Secrétaire Général de l'UPC) notamment Pierre Yemback Secrétaire du Comité de liaison, assassiné en compagnie du Secrétaire Général qui fut le dernier émissaire secret à l'aborder avant son assassinat par les éléments de l'armée française.

15- Parlant des interlocuteurs valables, le Secrétaire Général de UPC, dans sa note en date du 13 juillet 1956 sur la réunion du 20 juillet organisée à Kumba pour préparer la rencontre des leaders du MANC écrit :

...Point 3 - Interlocuteurs valables : Les élus y ont renoncé parce qu'ils sont conscients de ne pas représenter l'expression vivante du peuple kamerunais. Comme l'a affirmé M. Paul Soppo Priso, la masse considère les mouvements nationalistes à juste titre comme interlocuteurs valables. Cependant pour des raisons d'opportunité, nous pouvons nous borner à dire qu'il faut négocier expressément avec l'UPC.

Renoncement ou recul ? Non, le Programme Minimun du 9 juin propose deux solutions. Si la solution du référendum est adoptée, le point de vue de l'UPC défendu dans les "propositions concrètes" de 1954 aura ainsi triomphé. Si la formule de l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante est admise, ce sera un succès de la "Proclamation Commune" du 22 avril 1955. Ainsi donc, nous pouvons nous résumer ainsi :

-Aucune solution au problème kamerunais sans l'UPC et tout le monde est d'accord sur ce point.

-Aucun dénouement de la crise kamerunaise en dehors de l'organe de large union nationale qui sera mis en place à l'issue de la réunion du 20 juillet.

-Recherche des interlocuteurs, dans le référendum ou l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante les indications ci-dessus concernent surtout le Kamerun oriental.

Pour ce qui est du Kamerun occidental, nos voeux vont être les suivants :

1 - Admission de tous les mouvements, UPC comprise comme à la conférence de Londres.

2 - Renvoi des parties ou opinions en présence devant le corps électoral kamerunais.

3 - Les interlocuteurs se dégageront de la consultation populaire ...

4 - Le Manifeste du 20 juillet aura pour principal but d'ajouter un chapitre nouveau au Programme Minimun du 9 juin, chapitre qui traitera de la situa-

tion au Kamerun occidental puisque le programme du 9 juin ne concerne que le Kamerun oriental.

5 - Constitution du Conseil.

La justice la plus élémentaire recommande que l'UPC obtienne une représentation conforme à sa force dans le pays mais si cela présente quelque difficulté tactique, nous pourrons faire des concessions acceptables et veiller à ce que la majorité soit composée d'éléments sûrs c'est à dire, réellement acquis au principe de l'unification et de l'indépendance immédiates du Kamerun ...

Signé Ruben Um Nyobè, Secrétaire Général de l'UPC.

Maquis le 13/7/56

16- Le revirement d'Amvam donna lieu à la la lettre ouverte adressée à M. Paul Soppo Priso le 6 décembre 1956 par le Secrétaire Général de l'UPC (cf annexe 2 page 482).

17- C'était le 10 mai 1957 à Yaoundé; l'hymne national et le drapeau (vert rouge jaune) sont adoptés.

18- Il s'agit du Dr Délangué et de M. Mpouma Samuel.

19- Les deux candidats entretenaient de bons rapports avec le Secrétaire Général de l'UPC, notamment le jeune docteur Délangué qui était médecin de la famille Ruben Um Nyobè .

20- L'ESOCAM et quelques organisations fantoches étaient créées sous l'instigation des autorités administratives pour contrecarrer l'action de l'UPC. Leurs membres étaient des meilleurs "indics" pour la répression. Certains furent envoyés à l'ONU pour contrer les revendications présentées par l'UPC.

21- La Sanaga Maritime s'étendait jusque vers Otélé, département du Nyong et Sanaga.

22- Qui sera porté quelques mois plus tard à la tête du gouvernement de la Loi- cadre après la chute fracassante d'André Marie Mbida le 18 février 1958.

23- Il énoncera même son désir de voir le Cameroun divisé en 3 régions autonomes.

24- Parmi lesquels Mbida Luc, le célèbre accordéoniste et Bindzi Benoît, le douanier, et autres.

25- C'est pendant cette période critique que le Secrétaire Général de l'UPC tombe malade, maladie qui nécessite une intervention chirurgicale. Transporté d'urgence à Yaoundé secrètement, le Secrétaire Général de l'UPC est opéré en catastrophe par le camarade Tagny Mathieu et hospitalisé en toute discrétion dans la case de celui-ci, pendant plusieurs jours sous sa surveillance médicale et sous la barbe du gouverneur Messmer.

26- Certaines victimes du Premier ministre sont jetées pendant la nuit dans le lac municipal devenu tombeau commun. C'est le cas du père de famille Ngué qui, à la suite des tortures est immolé et jeté dans le lac par les hommes de main de M. Mbida.

27- Dont Paul Soppo Priso qui avait de très bonnes relations avec les socialistes français et qui aurait décliné l'offre de remplacer M. Mbida à cause des relations qu'il entretenait avec les leaders upécistes qu'il fallait exterminer selon les exigences de l'armée française.

28- La position géographique du Cameroun ne se prêtait même pas à une révolte armée qui constituait un suicide collectif pour le peuple camerounais.

29- Le Secrétaire Général de l'UPC n'avait ni garde corps armé, ni armes pour sa défense au moment de son assassinat le 13 septembre 1958.

30- Cela a malheureusement eu lieu et a abouti à l'éclatement du Mouvement d'Action Nationale en 1956.

31- Le courant d'Union Nationale concentre toutes les forces vives. La classe ouvrière constitue les forces des mouvements nationalistes.

32- Cette tragédie vécue dans cette région s'est poursuivie jusqu'en 1967 et même jusqu'en 1970. Mon fils Félix René Ngapeth, un adolescent qui suivait ses études en 1967 au lycée de Bafoussam en classe de première rapporte le spectacle affreux des têtes fraîchement coupées et saignantes, aux yeux ouverts , proies des mouches et des fourmis, exposées au rond point du marché de Bafoussam symbole du climat de la "GESTAPO" de l'ère Ahidjo sous la terreur imposée par la Loi-cadre Defferre.

33- Le 14 septembre 1958 en effet, l'immolé de Boumnyebel tombé glorieusement au champ de bataille est enterré au cimetière d'Eséka.

34- Des rumeurs de plus en plus concordantes ont circulé à l'époque; rumeurs selon lesquelles les officiers commandant les troupes françaises, après avoir encerclé le lieu où se trouvait le Secrétaire Général de l'UPC se seraient référés au Général de Gaulle, chef du gouvernement français pour demander la conduite à tenir. Celui-ci leur aurait recommandé de se comporter selon l'avis du gouvernement camerounais. Un conseil aurait siégé immédiatement au cours duquel l'arrêt de mort fut voté à l'unanimité moins une voix, celle du Ministre nordiste de la Fonction Publique Adama Aman, liquidé mystérieusement par la suite. Vrai ou faux, l'avenir un jour le dira certainement .

35- Des groupes d'autodéfense sont constitués, ils servent de passavant aux massacres perpétrés par les troupes françaises. Des règlements de compte pour affaires personnelles ne se comptent plus.

36- Les témoins déclarent que certains compagnons du Secrétaire Général, notamment le Secrétaire chargé du bureau de liaison, le camarade Pierre Yemback ont émis des réserves quant à l'opportunité de rencontrer le prélat en cette période de grande insécurité dans cette région où était installé le grand maquis.

37- Les pétitionnaires à cette session sont: outre la délégation gouvernementale dirigée par Ahmadou Ahidjo, la délégation de l'UPC et son allié de circonstance André Marie Mbida, le Dr Eyidi Bébé Marcel, Kameni Anatole, Ndingué Jean, Mbarga Mboa Philippe, Kingué John représentant les Associations traditionnelles et les Associations des notables, Ossendè Afana représentant l'Union des Etudiants en France (qui menaient sous la barbe du géant de l'Europe, le Général de Gaulle, une action efficace) pour ne citer que ceux-là.

38- L'amnistie totale et inconditionnelle, l'annulation du décret du 13 juillet 1955 et les élections générales.

39- Procès Verbal du Conseil de tutelle 19è session (1959)

40- Rappelons que ce même personnage, Dorsinville avait dirigé la Mission de visite de l'ONU au Cameroun en 1956 et avait adopté une attitude réactionnaire envers les patriotes camerounais regroupés au sein des mouvements nationalistes dissouts.

41- Le principe de l'indépendance et de la réunification semblait constituer le seul problème de divergences entre patriotes camerounais et les hommes à la dévotion de l'autorité administrante.

42- Mayi Matip, Banack Bernard, Nonga Yomb, Bayigwalack

43- L'armée, la monnaie et la diplomatie relèvent de la compétence française.

44- A sa sortie du maquis, Mayi Matip prône la réconciliation et appelle tous les upécistes à sortir du maquis. Son appel n'est que partiellement suivi. D'autres combattants continuent la lutte clandestine et suivent les mots d'ordre des dirigeants résidant à l'extérieur, et qui condamnent les ralliements prônés par Mayi Matip, traitent tous les ralliés de traîtres à la patrie tout en s'abstenant de devenir eux-mêmes le Hô chi Minh du Cameroun. Seuls Ouandié Ernest et Ossèndè Afana tenteront l'expérience et y laisseront l'un et l'autre leur peau.

45- Il deviendra plus tard le cosignataire avec Mayi Matip, Charles Okala, Eyidi Bébé, du Manifeste dénonçant l'institution du parti unique (UC) par M. Ahmadou Ahidjo et des mesures d'exception qui en découlent en restriction des libertés républicaines. Ils seront emprisonnés en 1962.

TITRE II

PROCLAMATION DE L'INDEPENDANCE DU CAMEROUN

Chapitre 1

A travers les hublots des festivités.

C'est en définitive dans un bain de sang que dans la nuit du 31 décembre 1959 à minuit est tirée la salve de 101 coups de canon qui saluent la naissance de la République du Cameroun, aux premières heures du 1er janvier 1960 en présence du Secrétaire Général des Nations Unies Dag Hammarskjoëld[1] et les représentants de certaines nations indépendantes, en l'absence des grands acteurs de ce chef-d'oeuvre, les principaux responsables des mouvements nationalistes camerounais ayant été exclus de la scène politique nationale par l'autorité administrante et ses "suppôts" camerounais.

Me détournant du spectacle des feux d'artifice dans le ciel sombre de la capitale politique, et des détonations des canons suivis des clameurs dont les échos s'évanouissent dans les profondeurs de la nuit, je revois en quelques secondes le film du long et dur chemin parcouru, les sacrifices consentis et endurés par les patriotes camerounais pour en arriver là, sacrifice matériel, moral et humain.

Au moment où se célèbre solennellement l'indépendance tant désirée, la plupart des patriotes sont morts, d'autres languissent dans de sombres prisons, d'autres encore en exil loin de leurs familles et du pays dont ils ont réclamé la libération.

Privés de la joie de vivre leur plus beau rêve devenu réalité en ce 1er janvier 1960, ces braves patriotes méritent respect et vénération des générations futures.

Quant à ceux qui sont tombés au champ de bataille sous les rafales des balles colonialistes et leurs hommes de main pour avoir vu clair et juste avant les autres, pour avoir prononcé le mot tabou, devenu mot de passe pour tout Camerounais: -Indépendance-.

Je frémis de douleur et de rancoeur, mais aussi de joie et d'orgueil, fière d'avoir participé à cette lutte exaltante, à cette épopée fantastique, d'avoir le bonheur et le privilège providentiel d'assister (sans peut-être prendre effectivement part comme il se doit) à l'avènement de l'indépendance de mon pays, malgré toutes les imperfections de cet évènement, après avoir échappé miraculeusement aux horreurs du maquis, aux tortures des prisons, aux privations dûes au long exil dont le retour était incertain.

Je sors de ma lancinante rêverie faite de hauts et de bas, scrute le spectacle féerique des feux d'artifice qui montent dans le ciel, à plusieurs centaines de mètres devant moi.

Je domine mes émotions et rassemble autour de moi mes enfants qui suivent émerveillés, les coups de canons qui, à intervalles réguliers égrènent leurs salves assourdissantes dans le lointain, pendant que dans les quartiers les plus reculés de la capitale, plongés dans les ténèbres, patrouillent les gendarmes français et leurs acolytes camerounais zélés, semant la mort sous le fallacieux prétexte de veiller à la sécurité d'illustres invités et hôtes de la nouvelle république. " Vous rappelez-vous, -dis-je à mes enfants-votre aventure dans la pirogue de Papa Ntonè Mbongè, ce vieillard de Deïdo lors de notre fuite nocturne sur le fleuve Wouri , de Deïdo à Bonamoussadi, il y'a 5 ans . Nous partions ainsi à cause de l'évènement en l'honneur duquel sont poussées les clameurs, sont tirés les coups de canons, et dont vous voyez les feux d'artifice.

Ces coups de canon, 101 au total, annoncent au monde que le Cameroun est indépendant. Vous n'assisterez plus jamais au Cameroun à un tel évènement, chaque pays ne le vivant qu'une seule fois dans son existence; pour le Cameroun c'est le 1er janvier 1960".

En effet le 1er janvier 1960 à minuit le président Ahmadou Ahidjo, avait eu le privilège d'annoncer l'évènement tant attendu par tous les Camerounais en ces termes, en présence d'illustres invités et à l' antenne de la radio nationale, annonce répercutée à travers le monde:

"Camerounaises, Camerounais!

le Cameroun est libre et indépendant"!...

Malgré le climat d'insécurité qui règne dans le pays, notamment à Douala, à Yaoundé, en pays bamiléké et dans certains secteurs de la Sanaga Maritime, les festivités marquant la proclamation de l'indépendance connaissent un éclat particulier dans l'ensemble du pays.

La journée du 1er janvier est caractérisée par des cérémonies organisées à la place de l'indépendance richement pavoisée aux couleurs nationales, cérémonies au cours desquelles un certain nombre de personnalités, une trentaine environ reçoivent de la grande Chancellerie[2] des distinctions honorifiques, non pour leur contribution à la cause de l'indépendance qui constitue l'évènement du jour comme cela se doit, mais pour des raisons générales comme s'il s'agissait de la fête du 14 juillet ou du 27 août[3] en période coloniale.

Les litanies hilarantes débitées à cette occasion par le Ministre de l'Intérieur chargé de ce nouveau et délicat office public feront l'objet des commentaires dans les conversations des jeunes camerounais pendant plusieurs jours. Un défilé grandiose des troupes à pieds et des troupes motorisées, d'enfants d'écoles, d'associations civiles, sportives et traditionnelles est suivi d'agapes organisées dans tous les restaurants de la ville et dans les salles des fêtes existantes à l'intention d'honorables

invités étrangers, de milliers de notables camerounais piliers du régime colonial en mutation, ainsi que des milliers de fonctionnaires dociles serviteurs du système colonial et qui marqueront la fin de cette phase de manifestations dans la capitale politique.

Le reste de la journée est consacrée aux danses traditionnelles et aux autres réjouissances dans certains quartiers tandis que dans d'autres, les familles pleurent les morts tombés sous les balles des gendarmes français au cours de cette nuit macabre dans les sous quartiers populeux.

Pour clore cette journée faste pour ceux qui, naguère considéraient l'indépendance comme utopique et les combattants pour la libération du pays comme des illuminés, un grand gala organisé à la résidence du Haut-commissaire de la République française au Cameroun devenue depuis la veille, la résidence du président du gouvernement de la nouvelle République, réunit tous les dignitaires de la capitale et les invités de marque, et où les festivités se poursuivront jusqu'à l'aube du 2 janvier 1960. De la résidence du Chef du Gouvernement montent des airs mélodieux les plus envoûtants, irrésistibles, dominés de temps en temps par des vivats des convives fous de joie et enivrés d'effluves les plus ensorcelantes. A une heure avancée de la nuit, trompant la vigilance du protocole présidentiel distrait par l'ambiance égayée de cette foule emportée par le déhanchement de tout ce beau monde, ma jeune nièce et moi-même entrons furtivement dans le jardin fortement illuminé de mille feux où les invités en tenue d'apparat de grande soirée se délectent à l'envie: le spectacle est grandiose.

Peu après notre entrée dans cette enceinte grouillant de monde, le présentateur annonce la suite du programme: un sketch muet conçu pour la circonstance et exécuté par une troupe de jeunes amateurs camerounais, sketch totalement mimé dont voici le scénario:

Représentez-vous sur l'une des pistes de danse transformée en scène, un groupe d'une douzaine de jeunes gens tous noirs misé-

rablement vêtus dont certains en haillons, tenant chacun, en le manoeuvrant, au rythme d'un tam-tam qu'accompagne le son du tambour, des bâtons qui tiennent lieu de pelles ou de houes. En retrait du groupe un homme blanc au teint basané, symbole du long séjour sous le soleil tropical africain. Il est vêtu d'un ensemble kaki, chaussé de grosses bottes noires et coiffé d'un casque couleur kaki. Les yeux derrière des lunettes fortement fumées, il tient à sa main droite une longue cravache.

D'un pas leste, il s'approche du groupe en marquant lui même le pas et brandit sur le groupe sa cravache, menace de frapper, finit par porter ici et là des coups claquant sur le dos des nègres à sa merci. Ceux - ci redoublent d'effort et piochent à perdre haleine. Apparemment satisfait du rythme accéléré du travail sous les effets de l'impitoyable cravache, le colon s'éloigne pour souffler et prendre sans doute un rafraîchissement sous une tente aménagée non loin de la scène. A ce moment apparaît un autre nègre d'allure modeste. Il porte un tricot fané et un pagne noué à la ghanéenne[4].

Il s'approche du groupe essoufflé, celui-ci arrête le travail, et s'attroupe autour du nouveau-venu qui engage un long entretien avec les travailleurs essoufflés. Le dialogue muet est interrompu par la réapparition du chef colon qui, cravache levée, cherche des yeux les travailleurs éloignés et regroupés autour de l'intrus. A l'aide de sa cravache, il disloque le groupe pendant que le rassembleur s'éloigne. L'homme à la cravache le poursuit, le rattrape, le brutalise, le terrasse sans réaction de ce dernier. A l'aide d'un pistolet (jouet) tiré de sa poche, l'abat. Le groupe de nègres jettent leurs bâtons (outils) se précipitent sur leur visiteur qui gît sur le terrain. Il constatent avec regret et amertume qu'il est mort.

Ils transportent la dépouille hors de la scène, y restent quelques minutes et réapparaissent indolemment sur scène en manifestant leur amertume, leur rancoeur aussi.

Dès leur réapparition, le maître, s'approche des travailleurs apparemment en rébellion, fait tourner sa cravache avec l'air d'imposer la reprise de travail. Mais en vain. Les nègres déchaînés se ruent sur lui. Il essaie d'imposer la loi par la force du fouet. Mais il est vite maîtrisé par la loi du nombre. Débordé et roué de coups, il prend la fuite et disparaît dans la nuit. Les travailleurs reviennent sur scène, maîtres de la situation, heureux d'avoir éloigné leur persécuteur. La troupe clôture la partie par une sarabande endiablée à l'africaine tandis qu'un silence mêlé d'émotion règne parmi les convives qui applaudissent pendant que le groupe de travailleurs quittent victorieusement la scène.

Pendant que je réfléchis sur la signification réelle du sketch dont je venais de suivre le déroulement, j'aperçois un personnage de l'autre côté de la piste où se trémoussent déjà au rythme d'un "mérengué" irrésistible, des couples de danseurs et que certains invités regagnent pensifs leurs domiciles, je contourne la piste et me trouve nez à nez avec l'ancien chef de Région du Wouri, M. Godefroy, ordonnateur des massacres du 25 mai 1955 à Douala. Il me reconnaît et me tend lestement la main que je serre vigoureusement en disant "M.Godefroy, vous voyez, nous l'avons eue cette indépendance; nous y sommes quand même". Sans attendre, il relève le défi, cinglant: "Mais nous ne sommes pas absents non plus".

J'apprendrai plus tard que ce colon sanguinaire, auteur de la répression qui a fait des milliers de veuves et de nombreux orphelins à Douala, dirige le Cabinet du Chef du Gouvernement depuis la nomination de M. Ahmadou Ahidjo au poste de Premier ministre, pendant que sa compatriote Madame Sardoux[5], assure les fonctions de Secrétaire particulière du chef du Gouvernement du Cameroun dit indépendant, et que de nombreux conseillers techniques français dont presque la totalité ont servi comme administrateurs des colonies ou assimilés, ayant participé plus ou moins à la répression qui a caractérisé les dernières années de l'administration coloniale française chez nous,

ou dans d'autres territoires de l'empire colonial français. L'on comprend aisément le sens du néo-colonialiste (qui n'a rien de péjoratif) attribué au gouvernement Ahidjo au lendemain de la proclamation de l'indépendance et lors de l'adoption de la constitution sosie[6] qui en sera l'émanation quelques mois plus tard. Mais il faut comprendre l'ancien Conseiller et deuxième Secrétaire de l'Assemblée de l'Union française, M. Ahidjo. N'est -il pas l'otage d'un pouvoir que ses maîtres, ennemis jurés de la libération des peuples coloniaux et singulièrement du Cameroun riche en potentialités économiques et autres, viennent de lui porter le plus gracieusement du monde sur un plateau d'argent tout fumant de sang de ses compatriotes ? Ne doit-il pas en retour obéissance servile, fidélité absolue au détriment même de son pays et des populations meurtries et surexploitées de génération en génération ?

A Douala, capitale économique et siège social des organisations progressistes dissoutes où les festivités présidées en personne le 2 janvier 1960 par le chef du nouvel État indépendant Ahmadou Ahidjo, entouré de la plupart de ses invités de marque, un scénario plus significatif et spectaculaire déployé pendant le défilé monstre organisé avenue de l'indépendance. Cinq cents[7] personnes environ, hommes et femmes en tenue frappée de l'effigie du Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè, héros de la cause nationale, défilent dans l'ordre et dans le calme, mettant le Chef de l'Etat, ses hôtes et ses barons surpris dans une situation fort embarrassante, tandis que les forces de l'ordre médusées par cette apparition inattendue se mettent respectueusement au garde-à-vous, rendant visiblement l'hommage mérité au grand martyr camerounais, père incontesté et incontestable de la Nation camerounaise en gestation, qui, contrairement à ses collaborateurs, n'a jamais voulu quitter le sol qui l'a vu naître, préférant subir le même sort, voire mourir de la même mort que des milliers de patriotes victimes de la répression colonialiste sur le champ de bataille pour la liberté et pour faire triompher le principe des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, quelles que soient les embûches dressées par l'ennemi.

Le Nord du Cameroun n'est pas en reste pour la célébration de la proclamation de l'indépendance. Les festivités se dérouleront à Garoua, troisième ville camerounaise, le 3 janvier 1960, dans les mêmes conditions qu'au Sud, les patriotes de cette partie du territoire étant également soumis à la persécution[8] comme en témoignent les éléments d'information rapportés plus loin.

Notes

1- Qui a péri quelques mois après dans un accident d'avion au Congo Léopoldville pendant la campagne contre les patriotes et Patrice Lumumba.

2- Celle-ci a à sa tête M. Njoya Arouna devenu plus tard Ministre de l'Intérieur.

3- 14 juillet, prise de la Bastille (fête nationale française) 27 août, anniversaire du débarquement à Douala en pirogue, du représentant de la France libre, le Colonel Leclerc.

4- Les ghanéens nouent traditionnellement leur pagne sur l'épaule gauche.

5- Elle nous mena la vie dure plus tard lorsque j'eus à demander une audience pour rencontrer le Président Ahidjo à l'effet de lui présenter les membres du Bureau du Conseil National des Femmes Camerounaises dont j'étais la première Secrétaire Générale. Son mari, M. Sardoux, ingénieur agronome a dirigé pendant longtemps le Centre Agronomique de Nkolbisson.

6- On la disait sans originalité puisqu'en fait, elle était la copie conforme de la constitution de la 5ème République française .

7- Cette apparition-surprise des upécistes a prouvé aux distingués invités et hôtes du nouveau chef du gouvernement que l'UPC malgré la répression, restait le mouvement le mieux organisé et le plus patriotiquement décidé à triompher.

8- Parmi les patriotes nordistes traqués et même tués dans les prisons ou en exil, il faut citer M. Mahonde, élu du nord exilé et mort à Meinganga, et dont la concession fut rasée, son cheptel détruit, pillé à Garoua, tout son patrimoine confisqué.

Chapitre 2

Une Constitution caricaturée.

La première manche de la lutte patriotique gagnée, (malgré les conditions dramatiques imposées aux populations), grâce à la magnanimité, à l'endurance et à la perspicacité du peuple camerounais qui a consenti d'énormes sacrifices et dont la persévérance a ainsi été récompensée dans cette lutte âpre qui prit la forme concrète et réaliste le 10 avril 1948 sous l'initiative de l'UPC, la suite du programme d'action revendicative établie ce jour appelle la bataille pour l'unification du Cameroun qui en constitue le deuxième objectif. Tous les candidats aux élections du 23 décembre 1956 ayant fondé leur profession de foi sur les thèmes de l'indépendance et de la réunification, les députés de la nouvelle assemblée se trouvent dans une position de non retour pour une action concrète en faveur de la réunification. Dès lors l'unanimité de toutes les tendances politiques camerounaises à l'avant garde desquelles les mouvements signataires de la Proclamation Commune du 22 avril 1955 dont certains membres influents survivants sont soit libérés de prison, soit amnistiés à l'occasion d'une mesure amnistiante restreinte le 1er décembre 1959 prise par le Chef du gouvernement camerounais dans le cadre des pleins pouvoirs dont il dispose.

Usant de ces mêmes pouvoirs spéciaux que lui confère imprudemment l'Assemblée croupion[1] issue des élections du 23 décembre 1956 et dont on connaît le déroulement, il crée au lendemain de la proclamation de l'indépendance, un Comité Consultatif Constitutionnel de 42 membres[2]. Le choix de ces membres reste à sa seule discrétion; il défie ainsi par cet acte, la démocratie fondée sur l'expression libre, gage de la souveraineté des peuples dans le monde moderne et cela, malgré l'opinion de la grande majorité des Camerounais qui réclament pour la réalisation d'une indépendance dans la paix et l'union des coeurs :

1-L'amnistie totale et inconditionnelle;

2-La réunion d'une table ronde, la formation d'un Gouvernement d'Union Nationale.

3-L'élection d'une Assemblée Constituante chargée d'élaborer la Constitution de la nouvelle république, constitution à soumettre aux populations par voie référendaire.

Hélas ! cette procédure juridiquement logique est rejetée par la France. C'est plutôt sa propre constitution à régime fort qui sera imposée aux Camerounais, le gouvernement gaulliste ayant opté pour le forceps dans l'installation à sa convenance, des structures du jeune Etat afin de garantir à perpétuité la main mise française sur l'économie camerounaise.

Le Comité Consultatif Constitutionnel placé devant le fait accompli et par ailleurs composé en majorité de membres à la dévotion des intérêts français, siège néanmoins dans une atmosphère tendue, aucun préalable proposé par certains membres avertis ne passe ; aucun amendement n'a la chance d'être adopté.

On enregistre des démissions en chaîne parmi lesquelles celles de Paul Soppo Priso, Théodore Mayi Matip, Jacques Ngom, Mayoa Beck, Docteur Tagny Mathieu, Docteur Eyidi Bébé, Mgr Mongo, Hans Dissaké et Joseph Mbottey pour ne citer que celles-là.

Evidemment il est procédé tout de suite à leur remplacement, le Chef du gouvernement étant le maître absolu du jeu et pouvant faire tenir le rôle de constituant par n'importe quel camerounais.

C'est ainsi que, calqué sur celle de la France, la première Constitution camerounaise sera soumise et proposée à l'approbation du peuple le 21 février 1960, Constitution qui sera repoussée par une large majorité mais que l'état d'exception va proclamer adoptée à 67 % d'après les pouvoirs publics.

S'agissant du texte du projet de constitution, on lit dans "La Presse du Cameroun", organe d'obédience gouvernementale N° 2950 des 20 et 21 février 1960 :

...Monsieur Soppo Priso après analyse des articles du texte, démontre que 40 articles sur 52 du projet ne sont qu'une transcription quasi fidèle de la Constitution française. Il flétrit cet esprit d'assimilation qui selon lui, enlève à notre souveraineté toute distinction et particularité qui doivent caractériser toute entité nationale. Il considère par ailleurs que les critères premiers pour matérialiser l'indépendance d'un pays est la démonstration que ce pays s'administre lui-même, ce qui n'est pas le cas pour le Cameroun.

Il souligne la gravité de ce problème au moment où les cadres permanents de l'administration, préfets et sous-préfets, loin de rester neutres, se portent ostensiblement en propagandistes de la Constitution, surtout que parmi eux se trouvent encore des nationaux français devenus juridiquement étrangers qui participent ainsi à la préparation, voire à l'orientation des consciences[3] *au sujet de cette loi capitale essentiellement camerounaise...*

Un autre organe d'information "Echos d'Afrique Noire" N° 397 du 11 février 1960 précise :

... Le Député[4] *du Nkam (autre département gravement troublé) a dit sa stupeur devant ceux qui s'entêtent à élaborer une Constitution qu'on ne pourrait soutenir devant l'opinion d'une grande partie de la nation qui, selon son bon sens de paysan,*

marche aujourd'hui sur trois pattes, la quatrième étant complètement gangrenée par le terrorisme[5]. *Quant au nord du pays, dernier bastion administratif, l'épuration est entreprise et activement poursuivie. Les adversaires du régime, jeunes musulmans sortis des écoles du sud ou fonctionnaires y ayant fait de longs séjours sont arrêtés et assignés à résidence dans les zones de la rébellion.*

On essaie ainsi d'éviter aux populations, la contamination de l'exercice et de la manifestation des libertés démocratiques qui les affranchiraient de l'autorité des chefs [6].

Plus grave et plus poignant est le rapport de nos frères et camarades du nord Cameroun dont voici de larges extraits :

Après la consultation[7] *les émissions de radio Yaoundé reprises par Garoua feront des déclarations dénuées de tout fondement tendant à présenter les nordistes comme vrais partisans de M. Ahidjo et ses acolytes. C'est ce qu'ils ont dit après le fameux référendum du 21 février 1960.* -Voilà une preuve de plus qui démontre amplement que les nordistes avaient massivement voté contre la Constitution de février 1960 - *Pour échapper à la répression inhumaine qui s'abat impitoyablement sur les populations, pour le seul motif qu'elles réclament les libertés démocratiques, la suppression des prélèvements qu'effectuent les lamidos sur les provisions et autres biens des pauvres paysans*[8], *elles se sont vues obligées de se sauver soit au Tchad soit au Cameroun septentrional sous administration britannique. On propose même de continuer les arrestations des Camerounais sur le territoire du Tchad, bien qu'il n'existe à notre connaissance aucune convention d'extradition entre le Tchad et le Cameroun. Nous ne serons même pas étonnés de voir que ces arrestations auront lieu au Tchad, car au Cameroun comme au Tchad se trouvent encore des colonialistes français qui s'entendent bien pour agir de concert.*

Chers compatriotes, il est indispensable qu'une commission d'enquête soit dépêchée au nord Cameroun, notamment à Zina, Ngarse, Oulki, Biyamock Djidda etc, pour qu'elle constate de ses propres yeux des villages pillés et rendus en mer de cendres... Cette commission exigera qu'on lui présente les personnes suivantes qui sont arrêtées et détenues à Makari de peur qu'elles n'entreprennent la campagne contre l'Union Camerounaise aux élections du 10 avril 1960:[9] *Hamed Maïkoro, Maddam Sale, Haman Liman, Mahamat Koutella, Aladji Ali, Aladji Melle, Aladji Ousmane, Gueime Check, etc....*

Pour permettre à tous les citoyens non inscrits de l'être et à tous de participer librement en masse aux élections sous la surveillance d'une imposante commission de contrôle, naturellement après le départ des autorités civiles et militaires françaises qui se trouvent au nord comme partout pour ne commettre que des crimes et aider Ahidjo à obtenir une majorité en faveur du maintien du colonialisme français au Cameroun, nous souhaitons que les élections soient reportées au 31 juillet 1960. La présence de l'armée française même pour un court délai, est pour semer la misère et le désastre apocalyptique au Cameroun...

Les appréhensions de ces compatriotes du nord Cameroun sont hélas fondées; le régime néo-néocolonialiste institué sous le règne de M. Ahidjo, poulain d'Aujoulat est bel et bien installé.

Pauvre Camerounais !

Qui conduira tes enfants meurtris et frustrés vers la liberté et vers la prospérité, beau rêve du grand martyr Mpodol, lâchement assassiné au champ de bataille afin que vive le Cameroun. Cette question devrait faire l'objet de méditation de tous les Camerounais des générations présentes et futures. Au moment où le pays sombre de plus en plus dans la médiocrité de l'histoire, dans la ruine, sans espoir pour la jeunesse montante, sans issue pour les générations futures, elle se pose et reste aujourd'hui sans réponse.

S'agissant du résultat du référendum, on lira dans *Le Monde* N° 49694 du 24 février 1960 :

Les résultats partiels révèlent une nette opposition...

Les mots d'ordre d'abstention de l'Union des Populations du Cameroun semblent avoir été suivis par une part importante de la population puisque plus de 700 000 électeurs n'ont pas pris part au scrutin...

En prenant même en considération les résultats officiellement reconnus et proclamés par les pouvoirs publics en place à savoir:

- Électeurs Inscrits:	1 800 000	
- Bulletins favorables:	778 488	oui
- Bulletin défavorables:	531 075	non
- Abstentions:	490 437	(assimilés au non)
Soit :	1 021 512	(voix contre)
Soit seulement:	778 488	voix favorables

L'on ne peut que constater l'impopularité de cette Loi Fondamentale.

Ces résultats historiques bien que tronqués et manipulés pour les besoins de la cause sont éloquents. Ils démontrent la fragilité de la légitimité gouvernementale et justifient la fréquence des retouches et le replâtrage de notre constitution taillée sur mesure pour chaque maître de céans.

Notes

1- C'était une consécration tacite de l'ère de la dictature qui a caractérisé le quart de siècle du régime Ahidjo dont on s'est plaint plus tard.

2- Le texte de la Constitution était si caricaturé que certains membres du Comité durent claquer la porte.

3- Pratique instituée par les néo-colonialistes français.

4- Il s'agit de M. Hans Dissaké, l'un des constituants démissionnaires.

5- Cette entreprise prend selon le cas le nom terrorisme ou la résistance à l'oppression colonialiste. Pour le cas du Cameroun plusieurs dizaines de patriotes sont contraints de vivre dans la clandestinité où, pourchassés, ils sont obligés de s'organiser et de se défendre.

6- La majorité de ces chefs sont des féodaux et exploitent à outrance leurs sujets. Ils sont encouragés dans cette vile besogne par les colons français.

7- Pour le référendum constitutionnel.

8-Les biens de consommation sont prélevés de gré ou de force. Les belles femmes et jeunes filles sont prises par le lamido tout puissant.

9- Après le référendum on fixe la date des élections législatives. Il y a un multipartisme apparent.

TROISIÈME PARTIE

LA BATAILLE POUR LA REUNIFICATION DU CAMEROUN

Chapitre 1

L'élection de la première camerounaise à l'Assemblée Nationale.

L'indépendance du Cameroun proclamée le 1er janvier 1960 est concrétisée et scellée par l'admission de la nouvelle république le 20 septembre 1960 au cours de la 864è séance plénière de l'Assemblée Générale comme ...membre des Nations Unies. Une importante page de l'histoire de notre pays venait d'être tournée, page hélas fortement maculée du sang de nos martyrs aucun préalable pour la promotion d'une paix durable n'ayant été accepté par la majorité réactionnaire des membres de l'ONU qui avaient rejeté une résolution Afro-Asiatique prévoyant les élections préalables sous contrôle des Nations Unies, avant la proclamation de l'indépendance. Dès lors il était indispensable d'engager sans plus attendre la bataille pour gagner la deuxième manche, celle qui devait aboutir à la réunification du Cameroun afin de consolider et d'affermir notre indépendance acquise dans les conditions défavorables pour les patriotes camerounais dont la plupart étaient lâchement assassinés, d'autres croupissant dans de sombres prisons, tandis qu'un grand nombre de combattants vivaient en exil.

Sur le terrain, la situation se présentait sous un contexte différent de celui qui avait caractérisé la bataille pour l'indépendance.

En effet au cours des deux années qui avaient précédé la proclamation de l'indépendance, les mots "Indépendance et Réunification" étaient devenus les mots de passe dans les professions de foi des candidats aux différentes consultations électorales. Ainsi à tort ou à raison, les Camerounais des deux parties du territoire, à quelques exceptions[1] près, avaient adopté ces 2 mots magiques. Le problème de la division du Cameroun en plusieurs provinces, cher à l'ancien Premier ministre André Marie Mbida, tombait de lui-même malgré la position des autorités administratives françaises à cet égard.

Cette situation inattendue commandait une autre forme de lutte pour une meilleure coordination des actions en faveur de la réunification. Il fallait surtout intégrer davantage les femmes en les sensibilisant, notamment celles qui s'étaient mises délibérément en marge du combat patriotique pour la libération du Cameroun. Cela exigeait des combattantes pour la liberté, beaucoup de tact et de perspicacité dans les actions concrètes initiées au lendemain de la proclamation de l'indépendance[2] et dont le suivi a porté des fruits malgré la différence linguistique avec leurs compatriotes femmes d'outre Mungo.

Les premiers mois qui suivirent l'indépendance furent riches en évènements. En plus du référendum constitutionnel, d'autres évènements et non des moindres suivent: d'abord l'abrogation par le Chef du gouvernement de la République du Cameroun dans le cadre des pleins pouvoirs à lui dévolus par l'ATCAM, du décret français du 13 juillet 1955 portant dissolution de l'UPC, la JDC et l'UDEFEC promulgué au Cameroun par l'arrêté n°4800 du 13 juillet 1955, ensuite l'organisation le 10 avril 1960 des élections des députés à l'Assemblée nationale sous diverses étiquettes politiques, élections qui font élire pour la première fois une femme à l'Assemblée, à la grande satisfaction de la majorité des populations féminines.

En effet, à l'occasion de cette élection de notre compatriote Madame Keutcha Julienne qui triompha sur son concurrent, le chef traditionnel Djoumessi Matthias, les femmes de la capitale



Avec enthousiasme, les Camerounaises de la capitale recoivent Madame Julienne Keutcha , après sa brillante élection le 10 avril 1960.



Première interview au bas de la passerelle à sa descente d'avion.

politique Yaoundé, toutes classes sociales confondues s'organisèrent et réservèrent un accueil triomphal à la nouvelle élue.

Une réception grandiose fut organisée en son honneur le 1er mai 1960 à l'hôtel des députés. J'eus l'honneur à cette occasion de prononcer une allocution au nom des femmes enthousiastes qui avaient fondé beaucoup d'espoir sur la nouvelle élue pour la solution de certains problèmes inhérents à la condition de la femme, et à sa marginalisation dans la société[3].

Voici en fait l'essentiel de cette allocution :

Madame le Député et chère compatriote,

Voici aujourd'hui les femmes de la capitale du Cameroun délirantes de joie. Elles représentent par leurs diversités toutes les femmes camerounaises de toutes les tribus, de toutes les couches sociales et de tous les horizons confessionnels.

C'est la première fois dans l'histoire de l'évolution de notre pays que les femmes agissent ainsi de concert. Mais il a fallu



Madame Ngapeth Marie Irène pendant son allocution.

pour cela qu'un évènement exceptionnel déclenche cette réaction instinctive. Cet évènement a eu lieu le 10 avril 1960 juste 100 jours après la proclamation de l'indépendance nationale le 1er janvier 1960. C'est votre élection Madame, l'élection d'une camerounaise, première femme Député à la première Assemblée nationale.

Pour chaque Camerounaise, votre élection est non seulement un sujet de joie et de fierté, mais aussi et surtout un sujet d'espérance, car les femmes se savent enfin représentées par une des leurs là où se jouera l'avenir du pays.

Loin de nous toute idée de compétition, de discrimination de sexe ou d'appréhension à l'égard des hommes, mais nous estimons à juste titre que votre élection Madame, pour le moment est un symbole de l'évolution de la femme camerounaise et marque, dès le départ, la présence indispensable de la femme dans la grande oeuvre de l'édification de la Nation. Parce qu'il n'y a que la femme qui puisse poser avec exactitude le problème de la femme et de l'enfance, fondement de la société humaine.

Madame, une terrible responsabilité pèse dès lors sur vos épaules: en effet, il dépendra de vous qu'aux prochaines élections la représentation des femmes dans les différentes assemblées, augmente ou diminue. L'élection des femmes sera ce qu'aura été votre mandat de cinq ans. Soyez assurée d'avance de tout notre concours actif et constructif[4].

Votre victoire serait vaine si vous alliez à l'Assemblée nationale pour la limiter aux seules polémiques avec les hommes. Elle serait encore plus vaine si vous vous laissiez atteler derrière eux malgré leur écrasante majorité numérique[5].

Autant nous avons élevé votre succès personnel à l'échelle nationale autant nous vous demandons de fuir l'égoïsme pour être digne de la confiance que nous mettons en vous. Vous allez donc être notre fidèle interprète à l'Assemblée nationale.

Du point de vue social, vous poserez à vos collègues le problème de la famille camerounaise :

- le mariage;

- code de la famille;

- la protection de l'enfance et de la mère .

Vous préconiserez des mesures efficaces contre la délinquance juvénile (films et romans malheureux). L'éducation de la jeunesse doit vous préoccuper de très près. Vous proposerez et vous défendrez un plan de modernisation de l'agriculture.

Mais ce programme minimum n'est réalisable que dans un climat de paix et de concorde. Vous userez de toute votre influen-

ce donc pour contribuer au retour de la paix dans le pays afin que tous ensemble nous travaillions la main dans la main pour la prospérité de la Patrie.

Sachez que votre autorité, votre audience auprès de vos collègues députés, seront à la mesure de l'appui dont vous jouirez hors de l'Assemblée nationale auprès de toutes les femmes camerounaises.

Pour cela, une seule condition: collaborer étroitement et sincèrement avec elles ***car quelque forte que soit une personnalité politique, elle n'est qu'un feu de paille si elle ne représente pas une force de masse bien organisée et agissante***[6].

Quant à nous, chères amies, notre Député sera ce que nous en ferons pour peu qu'elle soit animée de bonne volonté et nous, de bonne foi alors,

Notre bonne volonté à nous est déjà matérialisée par la réception grandiose de mardi et la présente cérémonie. Notre concours et nos suggestions lui sont précieux[7].

Je termine en remerciant tous ceux qui, de près ou de loin ont contribué à l'organisation de cette manifestation ainsi que nos honorables invités, Messieurs les membres du Gouvernement, de l'Assemblée nationale et du Corps diplomatique qui ont bien voulu témoigner par leur présence l'intérêt qu'ils portent à cette cérémonie désormais historique.

Vive notre Député,
Honneur à ses électeurs et électrices,
Vive le Cameroun.

Avec l'élection de 99 députés (dont une seule femme) et l'installation le 28 avril 1960 de la première Assemblée nationale du Cameroun[8] les choses iront plus vite. Un gouvernement dit d'Union nationale présidé par Charles Assalé[9] est constitué avec la participation de la plupart des députés dits de l'opposition ou plutôt élus sous l'étiquette des formations se réclamant de l'opposition[10].

Le 5 mai 1960, par 89 voix contre 2[11] 7 abstentions[12] et un absent non votant[13], M. Ahmadou Ahidjo seul candidat à la Présidence de la République est élu. Il dispose d'une majorité confortable pour agir en toute quiétude avec la couverture de l'armée française conservée pour décapiter la rébellion.

M. Ahmadou Ahidjo conservera également à ses côtés les anciens administrateurs des colonies et assimilés qui seront ses conseillers techniques ou ceux de ministères importants[14].

La physionomie de l'Assemblée se présentait comme suit :

50 députés de l'Union Camerounaise -25 députés de l'UPC et sympathisants - 3 députés du Mouvement d'Action Nationale - 11 députés Démocrates - Divers et Indépendants 10 députés[15].

Sollicités, le Docteur Eyidi et Mayi Matip déclinèrent l'offre de prendre part à ce gouvernement. Le spectre d'intégrer le Cameroun à la communauté dite "rénovée" planait sur le Cameroun. Il y avait en fait au sein de l'Assemblée la perspective d'un bipartisme constitué d'une part, par le courant de la majorité dégagée autour de M. Ahmadou Ahidjo de l'Union Camerounaise où sont venus se greffer les démocrates camerounais et le bloc bamiléké dit des "Paysans indépendants", les socialistes d'Okala Charles, d'autre part l'UPC bon teint.

Si les upécistes vivant au Cameroun avaient décidé de déposer les armes pour affronter la consultation aux fins de faire partie de l'Assemblée nationale, ceux vivant à l'extérieur avaient choisi la lutte révolutionnaire armée.

D'Accra et de Conakry, ils avaient lancé des mots d'ordre de lutte armée, semblant appliquer la formule "Armons-nous et partez". C'est ainsi que des poches de résistance se formèrent en Sanaga Maritime et à l'Ouest[16]. Leurs anciens camarades qui avaient opté pour la lutte dans la légalité virent même leur sécurité menacée par des groupes commandités de l'extérieur.

Notes

1- Parmi lesquels nous citerons Dr. Endeley Emmanuel, Dr. Mbilé et même dans une certaine mesure Salomon Tandem Muna (qui se convertira par la suite), André Marie Mbida.

2- Les échanges de visites étaient organisées périodiquement ; au cours de celles-ci, des contacts fructueux indispensables pour effacer certaines barrières culturelles.

3- Seule Azang Madeleine et ses partisanes essayèrent sans succès de boycotter cette noble initiative.

4- Un véritable état major de femmes entoura Madame Keutcha afin de l'épauler dans ses délicates fonctions de député. Des commissions furent constituées à cet effet. Elles eurent à traiter des problèmes liés à l'éducation de la jeune fille, de la dot etc.

5- La Chambre compte quatre vingt dix huit hommes et une seule femme.

6- Le lendemain, le quotidien officiel *La Presse du Cameroun* publie cette allocution amputée du membre de la phrase en gras et pour cause!

7- La commission chargée des problèmes relatifs aux droits de la femme eut même à concevoir et à suggérer au député Julienne Keutcha une proposition de loi sur la *Personnalité juridique de la femme* qui, semble-t-il se révéla utopique à l'époque, puisqu'on n'en parlera jamais. Les propositions de loi sont tabou dans la première République.

8- M. Mabaya Jean Baptiste de l'Est sera le premier président de l'Assemblée nationale.

9- Ancien président du Mouvement d'Action Nationale qui avait trahi cette formation à Amvam.

10- Il s'agit du Parti des Démocrates Camerounais et des 18 députés bamilékés élus plus ou moins sous l'étiquette de l'UPC par mi lesquels Kamga Victor, ancien président de l'UNEK.

11- Dr. Bébé Eyidi et Alexandre Douala Manga Bell.

12- Les députés proches de Mayi Matip . Une rumeur dit que ce dernier aurait présenté la candidature du Secrétaire Général de l'UPC au poste de Président d'Honneur de la République; proposition rejetée, la Constitution du Cameroun n'ayant pas prévu cette disposition.

13- Le député Owono Mimboé qui se trouvait auprès de Moumié au Ghana.

14- L'avertissement du référendum constitutionnel constituait un épouvantail qu'il ne fallait pas prendre à la légère pour affronter une élection présidentielle au suffrage universel ou se dessaisir de l'armée française où des anciens colonisateurs.

15- Bébé Eyidi - Douala Manga Bell et autres.

16- Le pays bamoun, département d'origine du président de l'UPC Félix Roland Moumié, ne connut pas les atrocités de cette rébellion armée qui fit des milliers de victimes, de milliers de veuves et des milliers d'orphelins.



Madame Keutcha à bord de la voiture décapotable (une 2 CV) avec à sa gauche, Mlle Azang Madeleine .



Une vue partielle du défilé organisé par les femmes à travers les rues de Yaoundé .

Chapitre 2

La bataille de L'UDEFEC relégalisée, pour l'Unification totale du Cameroun.

Les 11 et 12 février 1961 les nations Unies organisent un plébiscite pour l'autodétermination des populations résidant dans la partie septentrionale du Cameroun[1]. Cette consultation dirigée en fait par les fonctionnaires nigérians, intervenue 13 mois après la première (organisée pour les mêmes raisons et dont les résultats furent favorables aux partisans de la réunification avec la partie orientale du Cameroun sous administration française) fut déclarée favorable au rattachement de la partie septentrionale du Cameroun au Nigéria

Ces résultats (fondés sur une fraude mûrement préparée par les autorités administratives du Royaume-Uni chargées de l'administration de la partie sous-tutelle du Cameroun septentrional) furent dénoncés dans des meetings organisés collégialement par tous les partis politiques et associations du Cameroun, toutes tendances confondues. Des actions d'envergure furent programmées en vue d'obtenir l'annulation de ce plébiscite. Des pétitions dans ce sens affluèrent au siège des Nations Unies.

Cependant, l' attitude regrettable des responsables de l'UPC depuis leurs exils de Conakry et d'Accra devenait préjudiciable à l'action pour la réconciliation des Camerounais avec la cause

de la réunification qu'il fallait entreprendre malgré la situation créée par la présence des troupes françaises au Cameroun. Nous avions, en dépit du décret du 25 février 1960 portant la levée du décret de dissolution de nos mouvements, d'énormes difficultés pour mener nos activités et procéder à la réorganisation des structures de nos mouvements respectifs, traqués que nous étions par ailleurs par les forces de sécurité[2] néo-colonialistes.

1. Création du Conseil National des Femmes Camerounaises.

Malgré ces difficultés éprouvées de part et d'autre, l'UDEFEC réunit son premier Conseil Central les 6 et 7 septembre 1960 à Yaoundé. La session initialement prévue au quartier de la briqueterie a finalement lieu au quartier Mokolo vers Madagascar, après avoir semé la police. D'importantes résolutions sont prises:

La première réaffirme l'autonomie d'action sociale de l'UDEFEC et condamne toute ingérence d'où qu'elle vienne dans les affaires intérieures de l'UDEFEC[3].

La deuxième résolution invite les trois membres du Bureau national de l'UDEFEC résidant à l'extérieur, les deux vice-présidentes Mesdames Kamé Monique et Teck Cécile, et la Secrétaire Générale adjointe Madame Ouandié Marthe de regagner le Cameroun dans les meilleurs délais afin de poursuivre dans la légalité la bataille pour la réunification du Cameroun.

La troisième résolution enfin prévoit la tenue d'une session extraordinaire dont la date est laissée à l'initiative du bureau, session qui aura à examiner les stratégies de l'UDEFEC dans le processus engagé pour la bataille en faveur de la réunification du Cameroun.

Plus tard, la réponse des trois responsables de l'UDEFEC interpellées par le Conseil Central vint, décevante et amère, influencées qu'elles étaient par la position suicidaire adoptée par le président de l'UPC Félix Roland Moumié et ses partisans, confortablement installés à Accra. Ils avaient décrété la lutte armée au Cameroun, livrant ainsi au carnage des milliers de leurs compatriotes mal

équipés, aux forces dites de pacification néo-colonialiste, armées jusqu'aux dents et qui rasaient des villages entiers, notamment en pays bamiléké et en Sanaga Maritime, semant la mort et la désolation.

Au mois de novembre de cette même année, une conférence internationale sur la condition de la femme est organisée à Addis Abeba en Ethiopie. Le Cameroun y est représenté par une déléguée, Madame Bélinga Rose. A son retour au Cameroun, une réunion des femmes se tient à l'hôtel des députés, réunion au cours de laquelle Madame Bélinga Rose fait le compte rendu des travaux d'Addis Abeba.

A l'issue de cette réunion de compte rendu, les participantes décident de coordonner l'action de toutes les organisations féminines camerounaises au sein d'une structure fédérale, le Conseil National des Femmes Camerounaises qui est la consécration de l'idée née autour de l'élection d'une femme à l'Assemblée Nationale, dont l'action entrait de plus en plus dans l'ombre et cessait de devenir attrayante comme l'aurait souhaité la majorité des femmes qui avaient compté sur l'apport que cette présence allait avoir sur la condition de la femme camerounaise.

L'idée de créer un Conseil national eut l'assentiment d'importantes associations féminines. Elle constituait même pour l'UDEFEC une possibilité d'expression dans le cadre des stratégies dans la poursuite de la lutte pour la réunification du Cameroun. Dès lors l'UDEFEC et les organisations sympathisantes à son action vont donc se battre pour la réalisation rapide de cet important projet et se mettront au travail pour la création du C.N.F.C. La date de la première rencontre nationale est fixée au 19 février 1961.

Au cours de la session de son Conseil Central extraordinaire tenu à Makak dans le Nyong et Kellé, l'UDEFEC prit une résolution condamnant et rejetant les résultats du plébiscite des 11 et 12 février et décida de l'envoi d'une pétitionnaire aux Nations Unies. Je serai chargée d'aller défendre cette cause engagée à la Commission de tutelle de l'ONU.

Une deuxième résolution décidait de l'affiliation de l'UDEFEC au Conseil National des Femmes Camerounaises et donnait mandat au Bureau National de l'y représenter.

C'est ainsi qu'à la rencontre du 19 février 1961 pour préparer l'assemblée constitutive du Conseil, l'UDEFEC prit part à cette réunion préparatoire pour jeter les premières bases du lancement du Conseil National des Femmes Camerounaises qui servira de relais sur le plan social avec les autres organisations du monde qui luttent pour les mêmes objectifs.

Ce jour là à 9heures, dans la salle de Conférence du Cercle Municipal de Yaoundé grouille une foule enthousiaste de femmes représentant une trentaine d'associations féminines venues de tous les coins du Cameroun, toutes décidées à faire de l'existence du Conseil National des Femmes une réalité vivante. Au delà des conceptions politiques animées par les hommes qui ne sont pas prêts à libérer la femme ou à oeuvrer effectivement pour sa promotion sociale, cette rencontre a pour mission:

- De dénombrer les associations représentées, d'en poser ensemble les conditions d'affiliations.

- De concevoir ce cadre par la rédaction des statuts et d'un projet de règlement intérieur.

- D'élire un Comité préparatoire de 5 membres, chargé de poursuivre l'exécution des travaux pour la tenue régulière de l'Assemblée constitutive du CNFC, fixée les 1er et 2 avril 1961 à Yaoundé.

Mais le problème de l'amputation d'une partie de notre entité nationale était là. La cause de l'unification du Cameroun constituait l'une des revendications nationales des mouvements patriotiques signataires de la Proclamation Commune du 22 avril 1955, mouvements dissouts par décret du gouvernement français, relégalisés malgré les restrictions d'actions par le gouvernement camerounais.

Cet atout méritait d'être exploité et à fond par l'UDEFEC légale. Au cours d'un grand meeting organiséle 21 février 1961 à

Yaoundé devant la cathédrale Notre Dame des Victoires pour condamner la fraude organisée par les autorités du Royaume-Uni pour un rattachement d'une partie de notre territoire national au Nigéria, prenant la parole, j'invitais toutes les femmes à tout mettre en oeuvre pour amener les Nations Unies à annuler le plébiscite et à organiser une nouvelle consultation dans cette partie du territoire sous l'égide et sous le contrôle effectif des Nations Unies.

Le lendemain, je rassemblais des responsables d'associations féminines sensibles à ce problème de portée nationale pour l'envoi des pétitions, tant au président de l'Assemblée Générale des Nations Unies qu'à la Reine d'Angleterre. Notre action fut même soutenue plus tard par le Chef du gouvernement M. Charles Assalé (cf facsimilé page suivante). Ces pétitions étaient signées par les responsables d'un grand nombre d'associations[4].

Le 26 février, un télégramme en provenance de New-York[5] adressé à la présidente nationale de l'UDEFEC, Madame Emma Mbem nous parvenait. En voici le texte.

"AUDIENCE ACCORDÉE STOP MME NGAPETH DEVRA SE PRÉSENTER DEVANT QUATRIÈME COMMISSION ENVIRON DIX AVRIL STOP AUTORITÉS AMÉRICAINES NOTIFIÉES "

PROTITCH UNATIONS

La réunion de l'Assemblée Constitutive du CNFC siégea comme prévu le 1er et le 2 avril 1961 à l'école publique de Messa. Au nom du Comité préparatoire dont j'étais membre, je prononçais l'allocution d'ouverture ainsi conçue:

"Chères Amies,

Au nom du Comité préparatoire et en mon nom personnel, je vous souhaite fraternellement la bienvenue.

Le Comité préparatoire adresse chaleureusement ses remerciements sincères aux mouvements et associations qui ont bien voulu collaborer à la naissance de notre Conseil National en vue de l'épanouissement du rôle de la femme.

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PRESIDENCE
DU
GOUVERNEMENT

Le Premier Ministre

Yaoundé, le 9 MARS 1961

Note à M. le Ministre Okala

Madame [illegible] doit présenter une commission chargée de rédiger une pétition à envoyer à l'Assemblée Générale des Nations Unies au sujet du Référendum du Cameroun Septentrional. Il lui manque certains éléments.

Je vous l'envoie pour l'aider à compléter son information.

Ch. ASSALE

Facsimilé de la note du Premier ministre Charles Assalé adressée à M. Charles Okala, Ministre des Affaires Etrangères.

Au moment où s'ouvrent les travaux des présentes assises, nous avons la ferme conviction que ce premier congrès sera pour les femmes camerounaises une occasion de prouver leur maturité. La réussite de notre congrès sera une preuve concrète du désir de la femme camerounaise de se promouvoir et de jouer pleinement et concrètement le rôle qui lui revient dans l'édification de la nation.

Les rivalités des mouvements, les luttes tribales et d'influence ne doivent pas trouver asile au sein de notre Conseil. Car nous serions mal venues de revendiquer nos droits si nous ne bannissions pas nos tares qui avilissent l'homme et déshonorent la société. Personne ne nous prendrait au sérieux, si nous ne nous élevions pas au-dessus de toutes les mesquineries qui retardent la société dans son évolution vers le progrès et le bonheur.

En avant donc chères amies et avec courage vers la conquête de nos droits".

Vive le CNFC. Vive le Cameroun.

Yaoundé, le 1er avril 1961.

2. Immixtion du Premier ministre Charles Assalé dans les affaires intérieures des femmes.

Les travaux du Congrès se déroulèrent sans incident notable. Les statuts et le règlement intérieur furent adoptés après quelques amendements. Le Congrès prit la résolution de lancer un journal dénommé *Tribune des Femmes*, dont les responsables de publication seraient élues par le Comité Directeur du CNFC au cours de sa première session.

Mais la situation se compliqua au dernier jour à l'occasion de l'élection des membres du Bureau Exécutif.

Il y eut des éclats de voix. Les hommes notamment les hommes du Premier ministre Assalé, investirent les couloirs de la salle du Congrès pour intoxiquer les déléguées, les influencer, les corrompre même afin qu'elles élisent à des postes clés les candidates

à la dévotion du gouvernement Assalé. Cette opération d'intoxication était conduite par M. Bélinga Pierre, chef de Cabinet du Premier ministre. Mais ce groupe malfaisant fut proprement éconduit par les déléguées averties, décidées de ne pas céder à la pression gouvernementale. Les postes clés visés furent confiés à des éléments mûrs et sûrs[6]. Le plan gouvernemental est mis en échec, du moins cette fois là[7].

Enfin le Congrès prit d'importantes décisions dont celle d'organiser des fêtes tournantes dans certaines villes du pays et faire restaurer les danses traditionnelles, d'organiser des échanges de visites et d'expériences avec nos sœurs du Cameroun occidental.

3. L'UDEFEC se fait entendre aux Nations Unies.

Le lendemain 3 avril, le Bureau élu la veille fut présenté au Premier ministre Charles Assalé et plus tard à Madame Germaine Ahidjo.

Cette manche gagnée, l'UDEFEC était confrontée au problème de l'audition de sa représentante devant la Commission de tutelle des Nations Unies où une forte délégation devait se rendre. Une mission de bonne volonté dépêchée auprès des gouvernements des pays dits non alignés d'Amérique latine et d'Asie quittent le pays. Le gouvernement camerounais avait assuré la prise en charge de tous les pétitionnaires, une vingtaine au moins. Je quittais la dernière le pays et arrivait à New-York où le Ministre des Affaires Étrangères Okala Charles m'ordonna de me mettre à la disposition du Représentant du Gouvernement Camerounais auprès des Nations Unies M. Bindzi Benoît, pour la rédaction et la mise en forme définitive de ma déclaration devant la Commission de tutelle. Je déclinai cette offre, estimant que le gouvernement était largement représenté par les pétitionnaires du parti au pouvoir et qu'en ma qualité de représentante d'une organisation féminine qui a lutté pour la cause de l'indépendance et de la réunification, j'étais suffisamment armée pour défendre ce dossier. Evidemment ma réticence avait un peu intrigué le Ministre des Affaires Étrangères, qui l'a reconnu plus tard.

Je me mis donc au travail pour mettre en forme définitive ma déclaration commencée au Cameroun et ne la donnais que la veille de mon intervention à une secrétaire de notre Ambassade à New-York pour la dactylographie[8]. Le Ministre Okala Charles ne découvrira son contenu que le lendemain 18 avril 1961, tout crispé comme tous les autres délégués aux Nations Unies, après avoir suivi celle de mon prédécesseur, le Docteur Eyidi Bébé dont certains propos causèrent quelque malaise tant à M. Okala qu'à M. Caussiousco Morizet, représentant la délégation française à la quatrième Commission.



Les principaux membres de la délégation du Cameroun: Au 1er plan de gauche à droite: M. Kamga Victor, Mme Keutcha Julienne, M. John Ngu Foncha, M. Charles Okala, Mme Ngapeth Marie Irène M. Salomon Tandem Muna, M. Arouna Kamsouloum.

En effet, celui-ci avait été mis allègrement au banc des accusés par le pétitionnaire Eyidi Bébé, au même titre que le Royaume-Uni de Grande Bretagne en matière de colonisation et d'oppression des peuples colonisés.

Malheureusement la cause défendue fut perdue, la majorité des pays afro-asiatiques appuyés par un grand nombre de pays occidentaux et le bloc de l'Est[9] a l'exception de la France représentée par M. Kosciusko Morizet[10] qui jouait le démagogue, défendirent les intérêts du Commonwealth et confirmèrent les résultats du référendum incriminé.



1963: La délégation du Cameroun dirigée par Mme Ngapeth à la 3è Commission de la 18è session de l'' Assemblée Générale des Nations Unies. L'ancienne Secrétaire Générale de l'UDEFEC assistée de Mme Lima et M. François Ebakissè .



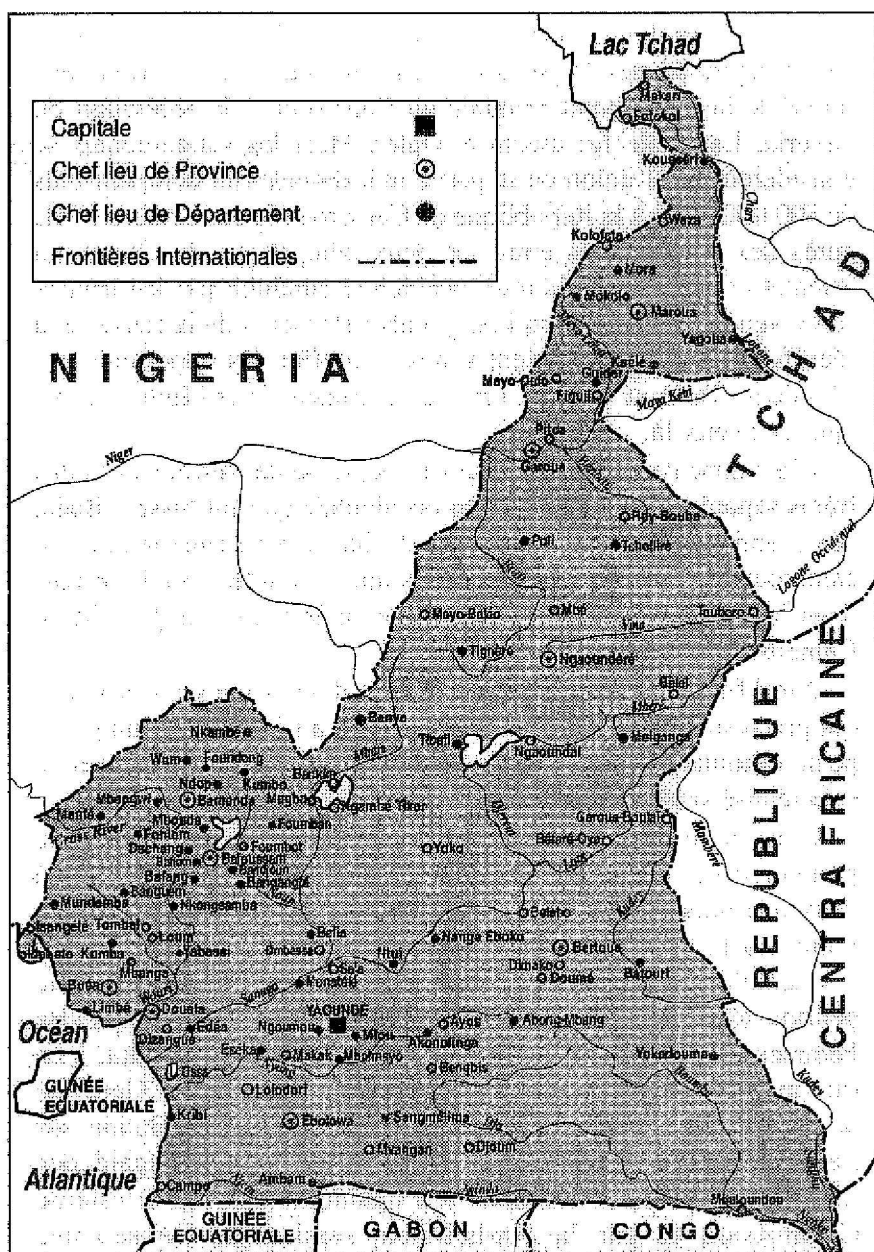
Le Président Ahidjo de passage aux Nations Unies lors des assises de la 3è Commission recevant le groupe afro-asiatique. On reconnaît à la droite du Président , M. Benoît Binzi, et derrière le Président , Mme Ngapeth.

Saisie du problème, la Cour Internationale de Justice de la Haye ne changera en rien la position onusienne qui fut l'annexion définitive de la partie septentrionale du Cameroun à la fédération du Nigéria. La pilule fut amère à avaler. Mais les Camerounais se consolèrent par l'union de la partie méridionale qui comptait plus de 800 000 âmes à la République du Cameroun le 1er octobre 1961, après des négociations entre les deux délégations du Cameroun oriental et celle du Cameroun occidental conduite par les leaders John Ngu Foncha et Ngom Jua, grands défenseurs de la cause de la réunification auxquels étaient venus se greffer des opportunistes : Messieurs Tandem Muna[11], Emmanuel Endeley[12] et Mbilé pour ne citer que ceux-là.

C'est donc dans la joie et dans l'allégresse des retrouvailles des frères séparés par la colonisation occidentale que fut hissé à Buéa, aux premières heures de la matinée du 1er octobre 1961 le drapeau camerounais frappé de deux étoiles jaunes et qui flottera désormais dans le ciel du territoire que domine majestueusement le Mont Cameroun.

Ainsi finit la belle et glorieuse épopée des patriotes camerounais qui prit résolument forme le 10 avril 1948 à l'initiative d'un groupe de visionnaires camerounais traités alors d'illuminés dont le rêve sera réalisé sans leur participation physique certes.

C'est donc dans l'ambiance d'un Cameroun réunifié bien que partiellement, que pour la première fois notre pays sera représenté deux ans plus tard en 1963, pendant plus de trois mois par une femme, à la troisième Commission de la dix-huitième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York. L'ancienne pétitionnaire, la Secrétaire Générale de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaise et auteur du présent ouvrage qui eut, à ce titre le privilège et l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale de l'ONU avec d'autres déléguées[13] le projet de Résolution sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes. Résolution adoptée à l'unanimité par la troisième Commission et par la dix-huitième session de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies avec une abstention[14].



Les frontières du Cameroun réunifié depuis le 1er octobre 1961
avec les dix chefs lieux de provinces depuis 1984
et les 58 chefs lieux de département depuis le 5 octobre 1992.

C'est sur la base de cette résolution historique que l'ONU adoptera la déclaration sur le même objet et qu'elle déclarera l'année 1975, Année Internationale de la Femme célébrée avec faste à travers le monde[15] et dont Mexico fut le point culminant. Plus tard l'ONU met au point une Convention internationale que plusieurs Etats membres dont le Cameroun, ratifieront.

L'ONU mettra ensuite au point une stratégie pour l'intégration de la femme au développement par décennies dont la première fût célébrée à Naïrobi au Kénya en 1985.

La seconde qui a fait tant de bruit au Cameroun a eu lieu à Beijing en Chine. Beijing constitue donc le produit d'un long cheminement initié par la résolution des trois puissances et présentée 32 ans plus tôt par un groupe de femmes avisées et dynamiques représentant leurs gouvernements respectifs à la troisième Commission de la dix-huitième session de l'Assemblée Générale de l'ONU à New-York en 1963, et dont la plupart sont aujourd'hui[16] disparues[17].

Pour terminer, nous manquerions à notre devoir de témoin de l'histoire si nous passions sous silence certains aspects qui ont caractérisé le cheminement de la lutte de libération nationale pour l'avènement de l'indépendance et de la réunification du Cameroun décrit dans le présent ouvrage.

Nous ouvrons donc cet appendice de l'histoire pour l'information objective des jeunes patriotes afin de porter au grand jour certains obstacles qui ont caractérisé et freiné dans une certaine mesure la lutte révolutionnaire et originellement pacifique du peuple camerounais.

Notes

1- Cette consultation n'avait pas de raison d'être puisqu'en novembre 1959 les populations du Cameroun sous administration britannique avaient, au cours d'une consultation, désapprouvé le rattachement de cette partie du territoire au Nigéria.

2- La police sillonnaient tous les quartiers de la ville pour localiser les lieux des réunions.

3- A la fin de la réunion, un commissaire de police investit les lieux et nous somme de lui communiquer les résolutions prises. Nous lui donnons le contenu de la 1ère résolution qui condamne toute ingérence d'où qu'elle vienne dans les affaires intérieures de l'UDEFEC et ajoutons que le commissaire n'étant pas membre de l'UDEFEC, il ne saurait exiger la communication de nos résolutions. Avant de prendre congé, cette autorité nous livre une confidence à propos de la paix qui est de plus en plus troublée au Cameroun. Il nous dit en substance :

"Il y a deux géants au Cameroun. Tant que ces deux géants vivent, il n'y aura pas la paix : Il faut que l'un des géants soit supprimé pour qu'il y ait la paix. Mais tant que les deux vivent il y aura pas de paix au Cameroun. Nous étions en septembre 1960. En effet le 5 novembre 1960 une nouvelle tombe inattendue: Le Président Félix Roland Moumié est mort à Genève, (en provenance du Congo Léopoldville) empoisonné au thallium par un officier de réserve français, M. Bechtel, l'un des géants est tombé apparemment assassiné par la main rouge."

4- Les pétitions envoyées respectivement au président de l'Assemblée Générale des Nations Unies et à la Reine d'Angleterre demandaient l'annulation immédiate des référendums; les signataires : EVACAM - UPC - UNAMEC - ASOBIABIA - EFECAM - UFC - A.F.TIP - UCS - et bien sûr UDEFEC.

5- Ce message onusien rehaussanit le prestige de l'UDEFEC au sein du Comité préparatoire du Conseil National.

6- Azang Madeleine (Présidente) Ngapeth Marie (Secrétaire Générale) Ntonè Marguerite (Trésorière Générale) Masso Miriam (Conseillère Juridique).

7- Plus tard les hommes au pouvoir réussiront à disloquer cette association malgré son affiliation au Conseil International des Femmes. Ils ont réussi même à faire siéger au sein du CIF (qui est une Fédération des Conseils natio-

naux constitués d'ONG), les représentantes de l'OFRDPC qui est l'aile féminine du Parti (RDPC) au pouvoir.

8- Texte intégral de cette intervention en Annexe 3 page 491.

9- La majorité des pays afro-asiatiques et la totalité des pays du bloc de l'Est étaient contre le régime Ahidjo qu'ils considéraient comme "suppôt" du néo-colonialisme en Afrique.

10- Ce colonialiste alla même jusqu'à quitter la salle derrière la délégation camerounaise et les délégués des pays membres de l'UAM (Union Africaine et Malgache) dit bloc des 12, en signe de protestation contre la procédure employée par la quatrième Commission qui avait renversé l'ordre de présentation des deux résolutions en présence au vote: la première présentée par le Groupe des 12 (UAM) favorable au Cameroun, la deuxième présentée par le Groupe afro-asiatique contre les intérêts du Cameroun. Dans le couloir de la salle de Conférence de la quatrième Commission où il me rencontre, Caussiousco-Morizet me défie par cette boutade "Madame Ngapeth, voyez-vous, nous sommes du même côté maintenant."

11- M. Tandem Muna, autrefois Ministre des Travaux Publics du Gouvernement Fédéral du Nigéria a défendu pendant longtemps aux côtés de M. Endeley le rattachement du Cameroun au Nigéria, cela n'empêchera pas quelques années plus tard que le Président Ahmadou Ahidjo bouscule John Ngu Foncha pour le remplacer par l'opportuniste Salomon Tandem Muna.

12- Dans sa déclaration devant la quatrième Commission, le pétitionnaire passa au ridicule en sollicitant le rattachement de la partie sud du Cameroun (le Fako, dont une légère majorité avait voté contre la réunification) à la fédération du Nigéria.

13- Dont Fatima Kemitsi (Algérie) Miss Adisson (Ghana) Fatou Aribo (Guinée) Sourari (Indonésie) Ashour (Libye) Awa Diallo (Mali) Abdalahim (Mauritanie), Washuku (Nigéria), Dembiska (Pologne), Groza (Roumanie), Bulinfo (Tanganyka), Gbedey (Togo).

14- L'Arabie Saoudite.

15- A l'occasion de l'année internationale de la femme, le Président Ahmadou Ahidjo dans un message radiodiffusé affirme que "...la femme est la garante de la continuité des valeurs et de la stabilité sociale".

16- Nous sommes en 1996.

17- Citons entre autres: Fatou Aribot de la Guinée, Awa Dialo du Mali, Dembiska de Pologne, et la grande animatrice du groupe Mme Lefaucher de France qui avait par ailleurs travaillé pour création du C.N.F.C. en 1961.

QUATRIÈME PARTIE

TEMOIGNAGES

Présentation

Le combat patriotique initié le 10 avril 1948 par l'Union des Populations du Cameroun (UPC) et mené courageusement par le peuple camerounais pendant plus d'une décennie ne s'est pas déroulé sans heurts parmi les combattants pour la liberté.

Les militants et militantes du Front patriotique (UPC, JDC, UDEFEC, CGT) signataires de la Proclamation Commune du 22 avril 1955 qui fit déchaîner toutes les foudres du régime colonial français sur les populations camerounaises sans défense, convaincus et animés par le rêve de voir leur beau pays totalement libéré du joug colonial, ont vécu et traversé des moments douloureux, voire dramatiques. Ils étaient victimes de brimades, d'humiliation, d'oppression indicibles et inhumaines à la fois de la part des colonialistes décidés à briser à tout prix et par tous les moyens le nationalisme camerounais naissant, ainsi que toute idée révolutionnaire, et de certains responsables politiques de haut niveau, hissés au sommet de la hiérarchie du mouvement de libération nationale, l'UPC.

Ces responsables politiques, animés paradoxalement d'instinct de domination, mus par la hantise de marginalisation et d'exclusion systématique des patriotes dévoués à la cause nationale, mais qui ne partageaient pas souvent leur façon de penser pour la résolution de certains problèmes qui engagent le mouvement, ou qui n'épousaient pas les méthodes antidémocratiques utilisées pour éliminer des camarades dont il fallait examiner objectivement les idées avancées pour la conception des stratégies efficaces de lutte, afin d'atteindre honorablement les objectifs visés. Ces responsables, dis-je, se sont révélés en définitive hostiles aux principes démocratiques, pour l'instauration de la justice et de la liberté. Ils avaient adopté au jour le jour des

pratiques chères aux colonialistes que nous combattions avec acharnement pour que vivent la démocratie, la justice et la liberté sans lesquelles le bonheur et le bien-être des populations camerounaises seraient hypothétiques. Cette phase tabou, inédite (peut être par pudeur) de l'histoire de la lutte glorieuse et exaltante des combattants, sous la bannière de l'Union des Populations du Cameroun, vous allez la découvrir aussi en lisant ces témoignages qui permettent au lecteur de percevoir le niveau de résistance, mais aussi le degré de fermeté et de détermination des patriotes, qui ont été soumis, des années durant, à la torture des effets de la colonisation du Cameroun, afin de pouvoir estimer à sa juste valeur le prix d'une liberté souvent sous-évaluée par ceux que le hasard de l'histoire a placé aux commandes de la barque "Cameroun".

Témoignages ou récits du vécu de deux exilées politiques que j'ai rencontrées à Villiers le Bel (France) le 14 Octobre 1984

Dans les pages qui vont suivre, nous rapportons fidèlement les récits poignants de ces deux camarades, toutes deux militantes convaincues des mouvements du Front patriotique qui ont connu au cours de leur long exil, outre la prison et l'humiliation du cabanon des pays d'accueil, mais également les brimades, les tribulations de l'oppression de la part de leurs compagnons de combat et d'exil jouissant de certains privilèges que leur conféraient leurs postes de responsabilité au sommet de la hiérarchie du mouvement de libération nationale, l'UPC.

Il s'agit de Mesdames

Prisca Bonyemb: née vers 1930; 27 ans d'exil de 1960 à 1987 et Marie Tsad Tjad: née vers 1925; exilée de 1960 à nos jours[1].

Suivez plutôt.

Chapitre 1

La camarade Prisca Bonyemb raconte son aventure.

1. Tentative d'évincement de la Secrétaire Générale de l'UDEFEC.

Nouvellement élue à la tête du Comité régional de l'UDEFEC dans l'un des secteurs de la vaste région de la Sanaga Maritime, je me rends début septembre 1956 à Kumba au Cameroun occidental où devait se tenir la troisième session du Conseil Central de l'UDEFEC convoquée par les trois membres du Bureau national de l'organisation nationaliste des femmes[2] réfugiées depuis plus d'un an dans cette partie du territoire.



Prisca Bonyemb
réfugiée politique de 1960 à 1997

Seules deux membres du bureau national sur six, et deux membres du Conseil central sur quinze sont présentes à cette réunion. Des militantes déléguées, venues de la zone troublée du Cameroun sous administration française et de nombreuses réfugiées vivant au Cameroun sous administration britannique avaient répondu à la convocation.

Les participantes en majorité analphabètes étaient assistées de Messieurs Moumié Félix, Ouandié Ernest et Kingué Abel, respectivement président, premier et deuxième vice-président de l'UPC réfugiés à Kumba, ainsi que plusieurs membres de l'UPC de leur entourage, notamment Sendè Jean Paul et Ngué Elie Lavater.

D'entrée de jeu, les deux responsables de l'UDEFEC, Mesdames Ouandié Marthe et Teck Cécile déclarent que les présentes assises doivent être considérées comme un Congrès et à ce titre, doivent prendre d'importantes décisions.

De ce fait, Madame Ouandié demandera dans son rapport d'activités en sa qualité de Secrétaire Générale adjointe, que le Congrès procède au renouvellement du Bureau national et surtout, au remplacement de certains membres de ce bureau en l'occurrence Madame Mbem inactive, la Trésorière générale Madame Marie Meïdo dont on n'a aucune nouvelle, et surtout, la Secrétaire Générale Marie Ngapeth, déserteur qui cause le désordre à la direction du mouvement et qui a rallié les adversaires de la direction de l'UPC. Dans leur intervention, le Président Moumié et ses collaborateurs Ouandié et Kingué insistent chacun pour que ce renouvellement ait lieu avant la fin des travaux du Congrès[3].

Les débats autour de cette affaire ont duré et occupé deux journées de travail ininterrompu. L'insistance des dirigeants de l'UPC sur cette affaire a laissé apparaître la colère des déléguées. Elles ont opposé avec fermeté une fin de non recevoir malgré les pressions qu'elles ont subies. S'agissant de la section du secteur d'Eséka[4], les déléguées s'étonnent de l'absence totale des camarades de cet important secteur à cette rencontre de Kumba. Mesdames Teck et Ouandié déclarent ignorer totalement l'existence de la section d'Eséka. Sous la pression des dirigeants de l'UPC, les déléguées réclament le renouvellement du Bureau national dans son ensemble et non de quelques postes comme l'a réclamé initialement Marthe Ouandié dans son exposé.

Certaines déléguées ont relevé le fait que Marie Ngapeth étant signataire de la convocation des présentes assises puisqu'elle l'a paraphée, il est curieux qu'elle ne soit pas présente à la réunion qu'elle a convoquée avec ses collègues[5]. Comme elle n'a laissé aucune information, aucune note expliquant son absence, les déléguées ne disposent d'aucun élément qui leur permet de justifier sa destitution du poste de Secrétaire Générale réclamée par les dirigeants de l'UPC. Elles décident à une forte majorité de surseoir à toute prise de décision la concernant et la confirment dans ses fonctions de Secrétaire Générale tandis que Marthe Ouandié demeure Secrétaire Générale-adjointe jusqu'aux prochaines assises. Si alors aux prochaines assises (précisent elles), on n'a aucune nouvelle d'elle, on pourra examiner son cas et décider en conséquence.

S'agissant de la Trésorière Marie Meïdo, les déléguées décident de nommer une trésorière par intérim en la personne de la camarade Nya Clara[6]. Par ailleurs, des déléguées à l'organisation sont nommées. Ainsi moi-même (Prisca Bonyemb) je suis nommée déléguée à l'organisation pour la Sanaga Maritime, tandis que Ngoyé Marguérite est nommée déléguée à l'organisation pour le Littoral et Jacqueline Kémajou pour les mêmes fonctions à l'Ouest. Cécile Teck, vice-présidente, reste en permanence auprès des dirigeants de l'UPC à Kumba durant l'absence de Marie Ngapeth, Secrétaire Générale de l'UDEFEC.

C'est à ses conclusions qu'ont abouti les assises de Kumba, à la grande déception des dirigeants de l'UPC, déboutés par les déléguées dans leur demande trop osée de démettre de ses fonctions une Secrétaire Générale élue solennellement par une organisation démocratique en l'occurrence l'UDEFEC au cours de son congrès tenu à Douala en 1954.

2. Les élections législatives de décembre 1956 et leurs implications dans le processus de lutte de libération nationale.

A la veille des élections de 1956, l'application du Programme 56 en six points adopté par le Comité Directeur de l'UPC le 1er novembre 1956 mobilise les populations de la Sanaga Maritime à telle enseigne que même les plus grands opposants à l'UPC (ESOCAM, INDECAM) et autres groupuscules politiques formés par les autorités, ont déposé leurs cartes de parti auprès des responsables locaux de l'UPC. Ils craignaient en réalité des représailles car il fallait que tout le monde boycotte les élections de la Loi-cadre, condamnée par la majorité des populations camerounaises. Des actes de vandalisme sont commis par certains groupes de jeunes irresponsables. Les victimes font appel aux forces de l'ordre qui sautent sur l'occasion pour semer la terreur, massacrent les bandes de jeunes sans discernement alors que les vrais organisateurs de ce désordre prennent la fuite une fois leurs forfaits commis, emportant les fonds collectés par les militants de l'UPC. C'est la confusion totale. Certains membres de l'UPC acculés dénoncent leurs camarades; c'est la chasse à l'homme. Des rapports les plus fantaisistes sont adressés au Secrétaire Général de l'UPC sur ces évènements.

Les survivants à cette razzia se dispersent: les uns gagnent le maquis, d'autres (dont moi-même) le Cameroun sous administration britannique (février 1957) après avoir vu nos deux maisons réduites en cendres parce que déclarées être le lieu de rassemblement des upécistes membres et combattants du Comité National d'Organisation (CNO)[7]. Au Cameroun occidental (zone britannique où je m'étais rendue), je rencontre la nommée Ngo Bibay que l'on me présente comme remplaçante de Madame Ngapeth[8] à la direction de l'UDEFEC. D'autres camarades en l'occurrence Ngo Mahop Ma Mbom[9] et Ngo Nyemeck Rose, étiquetées "bonnes camarades" recevaient une pension hebdomadaire de 5 pences pendant que d'autres réfugiés mouraient de faim et de maladies.

3. Embarquement vers l'exil.

En fin août 1957, le trio Moumié, Ouandié et Kingué sont arrêtés ainsi que leur suite par la police de l'administration britannique qui à minuit avait investi toutes les permanences de l'UPC dans cette partie du territoire (Bamenda, Manfé, Victoria, Kumba)[10].

Elle arrête tous les responsables des mouvements patriotiques qui résident dans ces localités, met à sac tous les documents[11] et matériels de travail dont deux véhicules Land Rover. Ils sont conduits manu militari à Victoria où ils sont placés en garde à vue pendant une semaine avant leur déportation au Soudan et en Egypte. Tous ceux qui prennent le risque d'aller les voir sont fouillés, s'ils sont porteurs de documents suspects, ils sont également placés en garde à vue. Moumié recommande à ceux qui



Les "exilés du Caire", peu avant l'embarquement à Victoria
Debout: de g à d: Sendè Jean Paul, Njock Aloys, Fosso François, Kamé Sakio, Ouandié Ertnest, le beau frère de Kingué Abel, un égyptien, Ngué Elie Lavater, Kingué Abel
Assis: de g à d: Marthe Ouandié, un journaliste, Marthe Moumié, Félix Roland Moumié, Omog Gertrude, un journaliste égyptien, Ngoyé Marguérite.

viennent les voir de suivre scrupuleusement les instructions données à Ntumazah[12] chargé d'assurer la bonne marche du mouvement durant leur absence[13].

Dès son arrivée à Kumba en provenance de Bamenda, résidence principale de Moumié et ses collaborateurs, Ntumazah convoque une grande rencontre des responsables des mouvements patriotiques et déclare aux camarades rassemblés que l'équipe dirigeante présidée par Moumié l'a chargé de changer l'appellation de l'UPC en O.K. (One Kamerun). Cet ordre verbal de Moumié est mal accueilli par l'auditoire qui proteste du fait que le Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè est encore vivant au Cameroun oriental où il mène courageusement le combat pour la libération du Cameroun du joug colonial et qu'il était inconcevable voire inadmissible que Moumié confie la direction de l'UPC à un quidam, inconnu des militants de l'UPC alors qu'il revient au fondateur de l'UPC de donner les directives aux militants et aux responsables compétents sur la marche du mouvement et non à Monsieur Ntumazah, qui n'était même pas membre de l'UPC à l'époque. Les militants s'étonnent que l'initiative de changer le nom de l'UPC soit prise au moment de l'expulsion du trio qui avait pourtant le loisir de prendre cette décision capitale durant leur long séjour au Cameroun occidental. Les militants décident d'en informer le Secrétaire Général de l'UPC. Par la suite, l'UPC est interdite au Cameroun occidental[14]. Plus tard, la réponse du Secrétaire Général tombe. Son message dit en substance:

"Tout Camerounais a le droit de créer un mouvement ou un parti politique; si ce mouvement ou ce parti politique a les mêmes objectifs que l'UPC, celui-ci peut collaborer avec ce parti ou ce mouvement. Mais aucun parti ne saurait se substituer à l'UPC qui est irremplaçable et immortelle".

Cette circulaire du Secrétaire Général de l'UPC est largement diffusée à travers le territoire jusqu'aux coins les plus reculés.

Mais de leur exil dans le pays d'accueil, le trio ne cesse d'encourager et de soutenir l'action de diversion entretenue par Ntumazah et son groupe. Ce soutien était tel qu'il y eut de graves confrontations et luttes sur le terrain au Cameroun occidental entre les partisans de Ntumazah et les camarades hostiles à son action. Ceux-ci subiront même des représailles de la police sans doute sous l'instigation des partisans de Ntumazah. Cette situation s'est aggravée et a persisté jusqu'à l'annonce de l'assassinat du Secrétaire Général de l'UPC le 13 septembre 1958[15].

Vers la fin d'octobre 1960, la Fédération Démocratique Internationale des Femmes, (FDIF) qui entretenait des relations amicales avec l'UDEFEC convoque une rencontre internationale des femmes à Pékin. Les organisatrices avaient demandé que les déléguées camerounaises soient des camarades résidant à l'intérieur du Cameroun et non plus celles vivant à l'extérieur[16]. La vice- présidente de l'UDEFEC, Cécile Teck et moi-même sommes élues par les militantes réunies à cet effet en assemblée de section à Edéa pour représenter l'UDEFEC à la rencontre de Pékin.

Elles souscriront une somme de trois cent cinquante mille francs cfa pour assurer nos frais de voyage jusqu'à Accra où se préparait la conférence internationale et où les titres de transport des déléguées avaient été envoyés.

Le départ des déléguées à la rencontre de Pékin était prévu en novembre 1960. C'est juste au début de ce mois de novembre que nous apprenons la mort de Moumié survenue à Genève.

Dans le mois qui suit l'annonce de cette fin tragique du président de l'UPC, Kingué et Ouandié convoquent une table ronde qui devait rassembler les représentants des mouvements signataires de la Proclamation Commune du 22 avril 1955. Deux autres femmes venant du Cameroun nous rejoignent. Arrivées à Accra nous ne sommes même pas reçues. Les dirigeants de l'UPC Kingué et Ouandié nous apprendront néanmoins qu'avant

son départ pour son aventure fatale, Moumié avait désigné des déléguées de l'UDEFEC à la conférence de Pékin et que cette délégation y était déjà. Or, aucune responsable de l'UDEFEC ne se trouvait à Accra au moment de la désignation de ces déléguées: Marthe Ouandié se trouvait à Berlin, Kamé Monique[17] au Caire, Teck Cécile au Cameroun. Ladite délégation désignée par Moumié était composée de Mesdames Njiké Jeanne, Ngom Cécile, Béma Marie qui n'avaient jamais milité ni dans l'UDEFEC, ni dans l'UPC, ni dans la JDC, même pas à la CGTC; mais elles étaient incorporées dans les rangs des réfugiées pour des raisons diverses notamment pour la recherche de bourses d'études nombreuses à cette période et destinées aux jeunes réfugiés ou aux enfants des réfugiés en âge scolaire; mais ces bourses étaient utilisées par les trois dirigeants de l'UPC à des fins soit mercantiles, soit pour gagner les faveurs des jeunes femmes non militantes qui tournaient autour d'eux.

Les deux déléguées à la conférence de Pékin régulièrement élues par la section de l'UDEFEC de la Sanaga Maritime ont élevé de vives protestations contre tous ces agissements des dirigeants de l'UPC installés à Accra, et ont condamné par ailleurs la substitution des mouvements révolutionnaires en foyers de marchandage d'intérêts ignobles et préjudiciables au prestige et à l'honneur du front de libération nationale.

A partir de notre réaction logique en notre qualité de responsables de l'UDEFEC, les dirigeants de l'UPC ont pris des mesures de rétorsion draconiennes contre nous: ils nous ont accusé d'être jalouse de la jeunesse de leurs déléguées à la conférence de Pékin et nous ont invité à n'en vouloir qu'à notre vieillesse dont ils ne sont nullement responsables. Dès cet instant, les deux déléguées que nous étions, régulièrement élues et mandatées par la base pour aller à Pékin étions abandonnées à notre triste sort dans un pays où nous ne connaissions personne. Nous étions mises en quarantaine[18] pour avoir condamné des actes antidémocratiques et l'escroquerie notoire des dirigeants de l'UPC.

Dans notre recherche de secours et d'appui matériel, Teck Cécile et moi rencontrons une Camerounaise résidant depuis de longues années à Accra et qui avait émigré par la suite au Nigéria[19]. On nous apprendra que cette compatriote était mariée légalement à un libanais à l'arrivée des réfugiés à Accra. Par la suite, Moumié entre dans le foyer du couple, incite la Camerounaise à divorcer d'avec ce libanais que Moumié traite de piètre colonialiste. La femme finira par divorcer.

Nous avons appris par la suite qu'avant son départ pour son rendez-vous avec la mort, Moumié avait désigné une réfugiée nouvellement arrivée à Accra en provenance du Cameroun, la camarade Marie Tsad Tjad, pour rejoindre et diriger la délégation fantoche à Pékin. Cette délégation s'est opposée à la reconnaissance de la nouvelle venue comme chef, pourtant nommée par le président. Les membres de cette délégation ont préféré se faire conduire par madame Njiké Jeanne, laquelle affichait un comportement et une conduite indigne et scandaleuse. Ceci amena les responsables chinoises à écourter le séjour de ces dames à Pékin[20]. Seule la camarade Marie Tsad restera à Pékin et terminera son séminaire d'information au cours duquel elle apprendra la mort de Félix Moumié, intervenue dans des circonstances regrettables pour un leader de mouvement révolutionnaire.

Saisie du détournement de nos titres de transport pour Pékin par les dirigeants de l'UPC, et après avoir constaté le comportement des déléguées envoyées à Pékin, déléguées qui n'avaient aucune formation de militante, la FDIF dont le siège est à Berlin Est envoie d'autres billets pour les deux déléguées régulièrement désignées. Mais c'est M. Mékou Samuel, père de Moumié[21] responsable des problèmes de financement des voyages et d'organisation des rencontres qui reçoit les nouveaux titres de transport. Il les intercepte pour diverses fins. Les titulaires de ces nouveaux billets ne sauront jamais la destination de ces titres de transport[22]. Informées à leur retour à Accra de notre réaction

suite à leur désignation imméritée, les déléguées de Pékin n'ont pas cessé de nous lancer des propos bien désobligeants.

Plus tard, la table ronde prévue à Accra a lieu en décembre 1960[23]. Les entités suivantes sont présentes ou représentées:

L'UPC représentée par Ouandié Ernest;
L'UDEFEC par Cécile Teck et moi-même;
L'armée révolutionnaire par T. Henri;
Section UPC de France par Hogbè Nlend;
Les éclaireurs par Ossendè Afana;
Le One Kamerun par Ntumazah.

L'ordre du jour prévoit:

La réorganisation des mouvements patriotiques.

La responsabilisation de chacun des deux dirigeants survivants (Kingué et Ouandié).

La nomination d'un dirigeant pour la relève du Secrétaire Général assassiné[24].

L'institution d'un secrétariat administratif.

La suggestion de la création d'une organisation chargée de la libération de l'Afrique.

La création d'un front uni au sein duquel se constituerait un groupe d'éclaireurs dont le responsable serait Ossendè Afana.

La table ronde décide que Ouandié rentre au Cameroun diriger les activités de l'UPC en remplacement du Secrétaire Général assassiné. Kingué assure la permanence à l'étranger compte tenu de son état de santé.

La présence de T. Henri, en qualité de chef d'état major constitue une certaine anomalie car du vivant de Moumié, c'est Singap Martin qui était en poste et dirigeait le maquis du secteur Ouest[25] avec Tankeu Noé comme adjoint opérant à Douala.

Quelques temps après cette rencontre, alors que Teck et moi croyions que T. Henri était rentré au Cameroun, il surgit un soir au domicile de la compatriote Ngo Mayack Julienne dont nous avons parlé plus haut.

Il déclare qu'il y a eu dissension entre les dirigeants, en particulier entre Ouandié et Moumié[26]. Ouandié et Kingué lui ont demandé d'aller liquider physiquement l'ancien chef d'état major Singap Martin avant l'entrée de Ouandié au maquis au Cameroun afin que lui (T. Henri) remplace Singap au poste de chef d'état major.

Il faut préciser que du vivant de Félix Moumié, il y avait eu de chaudes disputes entre les trois dirigeants au sujet du partage des fonds disponibles de l'UPC[27]. Ouandié et Kingué avaient demandé que chaque dirigeant ouvre son propre compte en banque à Genève au lieu que ce soit Moumié seul qui dispose des fonds. Ils ont protesté aussi contre le fait que d'énormes sommes d'argent aient été versées pour la lutte armée dans l'ouest du Cameroun à Singap "qui n'était pas dirigeant comme eux". A ce sujet, Singap avait rétorqué à ses détracteurs, "qu'ils menait une vie de pacha à l'étranger alors que lui se sacrifiait pour libérer le pays". T. Henri pour sa part est resté avec nous chez Ngo Mayack Julienne pendant quelques semaines, puis a disparu sans laisser d'adresse.

C'est à cette époque que les Woungly Massaga, Ndoh Michel, Ekwalla Robert, Tchaptchet Jean Martin et Ndoh Isaac étaient venus à Accra. Entre temps, Marthe Ouandié était rentrée de sa mission en Europe de l'Est et Ntumazah au Cameroun, après la première rencontre d'Accra.

Les dirigeants de l'UPC nous considéraient et nous traitaient Teck Cécile, tous les camarades et moi en provenance du Cameroun oriental, comme des agents de l'impérialisme puisque appartenant à l'UPC légale de Mayi Matip. Nous n'étions pas admises à leurs rencontres du fait aussi de notre opposition à l'envoi à Pékin au nom de l'UDEFEC des femmes qui n'en étaient pas membres. Il est à noter que même la Secrétaire Générale adjointe de l'UDEFEC, Madame Marthe Ouandié nous évitait.

Monsieur Ndoh Isaac[28] avait même poussé le zèle plus loin en organisant une réunion spéciale pour nous dénoncer. Il avait déclaré en substance que tous les membres de l'UPC en provenance de la Sanaga Maritime, donc des partisans de Mayi Matip, ne devaient être reçus par aucun camarade réfugié car ce sont eux qui ont tué Um Nyobè.

Mandaté par les dirigeants de l'UPC, Monsieur Ndoh Isaac était chargé de parcourir les pays amis pour leur dire que c'est Mayi Matip qui avait tué le Secrétaire Général de l'UPC. C'est dans ce climat de suspicion et de malaise qu'un secrétariat administratif de l'UPC a été institué, sans notre participation. Il ne m'est pas possible de donner les critères du choix des membres dudit secrétariat administratif, ni le rôle dévolu à chacun de ses membres.

Dès l'installation du secrétariat administratif de l'UPC et après l'élimination de Singap, Ouandié rejoint le Cameroun en 1961. De son côté, Ntumazah repart définitivement du Cameroun occidental et débarque avec toute sa famille à Accra. Nous n'avons jamais su les raisons de son retour à Accra[29].

Les réfugiés responsables avaient obtenu du gouvernement du Ghana un immeuble de deux étages pour se loger. Mais Ntumazah est allé habiter ailleurs, les jeunes gens aussi. Les femmes des pays amis accordaient des bourses à l'UDEFEC, bourses confisquées par les dirigeants de l'UPC qui en disposaient à leur guise, les répartissant entre leurs copines et les familles de celles-ci. En aucun cas, ils n'avaient eu la simple courtoisie de nous tenir informées de l'existence de ces bourses, encore moins d'en faire bénéficier les membres des familles des militantes de l'UDEFEC, dont les enfants traînaient dans la misère et l'abandon[30].

Les femmes de ces pays amis nous envoyaient également des vêtements, des fournitures scolaires. D'autres familles telle que celle de Kaméni Anatole[31] sont venues s'installer à Accra.

Marthe Ouandié placée au piédestal de l'équipe dirigeante ne faisait rien. C'est moi qui me démenais et qui m'occupais seule de la livraison de tout ce matériel stocké à la direction de l'UPC, n'ayant droit à aucun privilège dévolu aux réfugiés. Nous, responsables de l'UDEFEC avions suggéré que ce matériel soit expédié au Cameroun pour les familles nécessiteuses résidant au pays. Cette suggestion n'a pas été suivie d'effet.

En 1962 siège à Bamako, la Conférence des femmes africaines au cours de laquelle naît l'idée de créer l'Organisation pour la Solidarité Internationale des Femmes, dont l'initiative avait vu le jour un an plus tôt à Conakry[32]. J'y avais représenté l'UDEFEC. J'étais épaulée par le compatriote François Chepda, qui résidait à Bamako. A mon retour à Accra, nous avions demandé à nos amies de l'extérieur de diriger désormais notre courrier par l'intermédiaire de notre protectrice et bienfaitrice Ngo Mayack Julienne qui nous avait prises en charge depuis notre marginalisation par les dirigeants de l'UPC.

Mais nous avions reçu une correspondance des amies russes nous informant de l'envoi récent d'une somme de six millions de livres par l'ancienne adresse (direction de l'UPC) pour permettre à l'UDEFEC de prendre en charge les frais de voyage de deux déléguées à un séminaire à Moscou. Interrogés à ce sujet, Kingué Abel et Ntumazah nous déclaraient : "Effectivement nous avons reçu cet argent; mais comme le parti a beaucoup de problèmes d'argent à résoudre, nous l'avons utilisé".

Les responsables de l'UDEFEC de répliquer: "Et quel air aurons nous auprès de ces amies bienfaitrices à qui nous venons d'étaler notre désunion, notre manque de collaboration et de dialogue; vous auriez dû au moins nous en informer; ceci nous aurait permis de leur adresser une lettre de remerciements, évitant ainsi de dévoiler au grand jour, ce nouveau détournement de fonds commis au détriment de l'UDEFEC".

L'affaire s'arrêta là et le voyage à Moscou n'eut pas lieu, à notre grand regret. Au lieu de nous ménager, les dirigeants de l'UPC poursuivaient la brimade à notre endroit en nous excluant de la gestion du mouvement des femmes dont nous étions des responsables de haut niveau.

Plus tard, un étudiant venant de Moscou s'est présenté à la direction de l'UPC à Accra et a déclaré aux dirigeants de l'UPC (Kingué et Ntumazah) que des femmes russes, qui avaient rencontré la déléguée de l'UDEFEC à la Conférence panafricaine des femmes à Bamako lui avaient recommandé de chercher à rencontrer cette déléguée. Les dirigeants de l'UPC avaient ordonné à tous les réfugiés résidant à Accra de ne pas mettre cet étudiant en contact avec moi, ni avec toute autre responsable de l'UDEFEC résidant à Accra. Il est reparti ainsi du Ghana sans nous avoir vues; ce n'est qu'après son départ que nous serons informées du passage de cet étudiant, par une réfugiée à la solde des dirigeants de l'UPC[33]. Celle-ci connaissait toutes les basses besognes et tous les complots, plans d'assassinats montés par les dirigeants à partir de leur base d'Accra, et dirigés contre leurs propres camarades résidant au Cameroun[34]. Cécile Teck et moi l'avons échappé belle[35].

Quelques temps après cet incident, des amies des pays de l'Est nous ont expédié d'autres colis: produits pharmaceutiques (quatre caisses), vêtements, fournitures scolaires, produits alimentaires (lait) cela avant l'éclatement du grand scandale monté par Ntumazah, qui coûta près de deux ans d'emprisonnement ferme à plusieurs upécistes et patriotes (dont une douzaine de femmes militantes de l'UDEFEC réfugiées) à Accra.

4. Accra: le scandale Ntumazah.

En janvier 1962, le Président Nkrumah est victime d'un attentat au cours d'une tournée dans la province de Koulougoungou. Des manifestations anti-impérialistes sont organisées par les

populations partisanes du Président Nkrumah et les réfugiés des différents pays y résidant. Il faut signaler qu'à cette occasion, les manifestants arborent des pancartes frappées de l'effigie de leurs dirigeants notamment ceux de l'Afrique combattante y compris ceux qui sont tombés au champ de bataille[36].

Ainsi, les effigies de Lumumba, Boganda et celle de Moumié récemment mort étaient arborées. Ce n'est que sous la pression des membres de l'UDEFEC et avec l'appui de Woungly Massaga, que l'effigie du Secrétaire Général Um Nyobè figurera auprès de celles des autres martyrs pour la liberté.

En février 1962 se tient le dernière rencontre de "Freedom Father" à Accra qui décide de l'apport soutenu de cette formation pour la création d'une organisation panafricaine regroupant toutes les tendances du continent: l'Organisation de l'Unité Africaine. Le Front Uni créé quelques temps auparavant par les réfugiés Camerounais résidant à Accra amorce les préparatifs pour la tenue de cette rencontre et les délégués viennent d'un peu partout: de Conakry, d'Europe, de l'Algérie, du Cameroun (délégués par le nouveau chef du Maquis-Ouest, Ouandié Ernest).

Cinq jours avant la tenue de la réunion, une bombe éclate pendant la nuit au domicile de Ntumazah. Le lendemain, nous apprenons la triste nouvelle.

Accourues au lieu de l'incident, nous rencontrons M. Ntumazah qui revenait du poste de police. Il nous déclare, amer:

"Les upécistes sont venus à mon domicile pour me tuer avec ma famille. Ils sont venus la nuit pour une réunion dont je ne connais ni le sens, ni le but".

Interloquées par cette grave accusation, nous posons la question de savoir si c'est l'UPC (entité) qui a attenté à sa vie ou bien ce sont les individus qui voulaient le tuer. Dans sa réponse, il dit qu'il y a beaucoup de preuves que c'est l'UPC qui tue et qu'il venait de déposer une plainte dans ce sens à la police qui a procédé à des arrestations des personnes visées.

Interrogées, les personnes incriminées[37] se défendent et déclarent: "C'est Ntumazah qui nous a convoqués chez lui pour une réunion. Pendant que nous sommes en réunion chez lui, il fait des va et vient, il entre et sort sans rien nous dire. Après un moment encore, il entre et nous ordonne de sortir de chez lui sinon, il va demander l'intervention de la police; et nous sommes sortis. S'il y a eu attentat après nous, c'est que c'est lui-même qui a monté ce stratagème".

Les enquêteurs mettent en doute la participation de Marthe Ouandié à cette opération puisqu'elle réside chez Ntumazah avec un enfant en bas âge. Ntumazah insiste sur la participation de cette dernière et révèle que Marthe Ouandié a suivi une intense formation de guérilla en Chine. Cet argument n'a pas été retenu et Marthe a été remise en liberté. Ntumazah déclare en outre que les upécistes disposent des dépôts d'armes pour l'agresser, ainsi que ses partisans.

Les upécistes qui n'avaient pas été arrêtés ont engagé des démarches afin que leurs camarades arrêtés soient libérés.

Une semaine à peine après cet incident regrettable, pour des raisons inconnues, la police ghanéenne procède à l'arrestation de tous les réfugiés camerounais résidant à Accra[38], y compris les Ntumazah et leurs enfants, dont un nouveau-né[39]. Près de deux cents personnes dont treize femmes sont jetées en prison. La plupart des invités à la rencontre du Front Uni, venant d'un peu partout son arrêtés. Ils sont répartis dans divers postes de police. Marthe Ouandié, Ntumazah et moi-même nous retrouvons dans le même poste de police.

Le lendemain de cette arrestation d'envergure, le chef de la sécurité ghanéenne M. Habib, vient se renseigner auprès du chef de poste de notre lieu de détention, sur la situation des personnes arrêtées la veille. De notre cellule contigüe à celle de Ntumazah, nous suivons la conversation.

S'adressant à Ntumazah M. Habib déclare:

"Je fais le tour pour savoir

1° Combien de personnes sont arrêtées;

2° Là où tu te trouves; je vais de ce pas chercher le lieu de détention de ta femme et de tes enfants pour les récupérer. Je reviens d'ici peu pour te prendre et te ramener chez toi".

Peu de temps après, il revient récupérer Ntumazah qui réclame ses chaussures[40] et rejoint sa femme et ses enfants qui attendaient dans la voiture du policier, stationnée dans la cour; il se fait déposer chez lui.

Une semaine après cette libération révélatrice, "Maman Cameroon"[41] nous apprend que Woungly Massaga, Ndoh Michel et Tchaptchet Jean Martin sont libérés[42].

Un mois après leur séjour au poste de police, tous les détenus sont transférés en prison. Ils y resteront pendant près de deux ans en détention administrative, c'est à dire sans jugement.

Au cours de l'enquête judiciaire, Ntumazah déclare que les armes en dépôt servent aux attentats montés contre lui. Kingué avoue qu'effectivement l'UPC a des armes, mais que ces armes sont destinées aux opérations en vue de la libération du Cameroun néo-colonisé et non pour commettre des attentats dans notre pays d'accueil.

Une commission se rend au dépôt d'armes: celui-ci est vide au grand soulagement de Ntumazah qui en conclut que les armes ont été utilisées pour des opérations de subversion au Ghana. Or, c'est ce même Ntumazah qui avait fait vider le dépôt par la police secrète ghanéenne quelques jours plus tôt.

Nous avons amorcé quelques opérations telle que la grève de la faim afin d'obtenir l'autorisation de poser notre problème sous forme de pétition au Président Nkrumah. Cette action est tuée dans l'oeuf par les autorités pénitentiaires ghanéennes qui ont séparé les détenues femmes plus conscientes de la situation pendant que les hommes s'entre-déchiraient pour des futilités à tout bout de champ dans leurs cellules, incapables de concevoir, ou d'initier une action positive pour sortir de ce pétrin.

En octobre 1963, soit après vingt et un mois de détention, les gardes chiourmes nous ordonnent de sortir de prison. Ils nous prennent et vont nous débarquer à Africa Affairs House[43] où nous trouvons à notre grande surprise les Ntumazah venus nous attendre.

C'est après notre sortie de prison que Ntumazah nous informe que ce sont Woungly, Ndoh Michel, Njawé Nicanor, Tchaptchet Jean Martin et leur groupe dit "groupe d'intellectuels" qui, après avoir liquidé Ouandié au maquis, propagent l'idée selon laquelle ce serait Ouandié qui aurait institué un Comité Révolutionnaire tout en les nommant responsables de celui-ci; c'est pour cette raison que Ntumazah d'une part est en désaccord avec ce groupe et d'autre part, a requis la libération anticipée des treize femmes détenues.

Il décide ensuite d'amener Marthe Ouandié toute seule auprès du chef de la sécurité, au ministère de l'Intérieur et au ministère des Affaires étrangères. Le choix d'amener seule Marthe Ouandié suscite des protestations de toutes les autres femmes qui s'y opposent et déclarent que Marthe seule ne saurait accompagner Ntumazah, mais plutôt que c'est toute la délégation de l'UDEFEC qui devrait le faire.

Après de longues discussions, il fut décidé que Marthe Ouandié et moi-même accompagnerions Ntumazah partout où il le voudrait.

Une fois chez le chef de la sécurité, ce dernier déclare:

"C'est moi qui vous ai mis en prison; je pouvais vous y maintenir sans la moindre réaction du Président Nkrumah. Mais il se pose actuellement un problème entre Ntumazah et le groupe Woungly Massaga. Ceux-ci se réclament de la direction de l'UPC. Ntumazah de son côté déclare qu'il est le responsable légitime de l'UPC. Ntumazah déclare en outre que c'est vous seules les femmes militantes de l'UDEFEC qui êtes en mesure de me donner des éclaircissements sur cette affaire et me dire qui de Ntumazah ou de Woungly est le vrai responsable légitime de l'UPC".

Après cet exposé, nous déclarons au chef de la sécurité suite à une petite concertation entre nous: "Nous avons enregistré votre voeu. Mais nous savons que c'est toutes nos associations et tous leurs représentants qui sont privés de liberté. Mais nous voulons savoir, si en nous emprisonnant vous nous avez demandé de laisser une personne pour représenter nos associations en notre absence, ou bien nous vous avons déclaré avoir laissé quelqu'un pour nous représenter?

Nous savons quant à nous que tous nos camarades sont en prison, ainsi que tous nos dirigeants; aucun de nos dirigeants n'est en liberté. En sortant de prison, nous croyions que tous nos camarades et compatriotes étaient libérés; comme nous constatons qu'ils sont encore en prison, nous vous prions instamment de les libérer. Si vous ne pouvez pas les libérer, il vaut mieux nous faire réintégrer la prison, car notre présence dehors constitue un danger quand on considère le mobile de notre libération anticipée. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre question ni vous donner notre avis sur le problème qui vous préoccupe".

Après cette prise de position nette et sans équivoque, le chef de la sécurité, visiblement embarrassé reste coi, la tête dodelinant au-dessus de la table.

A ce moment, Ntumazah nous appelle dehors et nous traîne dans un couloir. Il nous invite à répondre absolument à la question posée par ce haut fonctionnaire car notre attitude fait croire que les affirmations avancées par lui au sujet de la légitimité de ses responsabilités au sein de la direction de l'UPC est mise en doute et ce haut responsable de la sécurité risque de croire qu'il a menti en prônant sa légitimité comme leader de l'UPC.

Sur cette insistance du leader du One Kamerun, nous répliquons avec indignation: "comment voulez-vous, camarade Ntumazah, qu'au moment où tous les camarades de l'UPC, tous les dirigeants croupissent en prison, nous prenions la responsabilité de vous hisser, nous militantes de l'UDEFEC, au sommet

de la hiérarchie du mouvement de libération nationale et vous proclamer dirigeant suprême. Cela est impensable, camarade Ntumazah. Nous ne pouvons pas le faire".

Après cette réplique cinglante et sans détour, Ntumazah "plie la queue", rejoint le chef de la sécurité. Il ressort après quelques instants et nous invite à disposer. Il a néanmoins eu la courtoisie de nous déposer à Africa Affairs House. Avant de nous séparer, nous lui posons la question de savoir quand est ce qu'il viendra nous chercher pour les deux autres rendez-vous à savoir, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères? Il répond amer et agressif "Qu'avez-vous fait là d'où vous venez pour que je vous amène ailleurs"?

Il nous informe qu'il a décrété notre assignation à résidence. Nous avons rendu compte de notre lugubre aventure à nos camarades et nous avons décidé de sortir quand nous le voulions. Dès que Ntumazah apprit que nous sortions sans tenir compte de l'interdit policier, il vint nous dire. "Si vous continuez à sortir, le chef de la sécurité va décréter votre retour dans la prison, parce que la police est au courant des démarches que vous avez entreprises pour faire libérer les détenus hommes".

Nous répondons calmement: "nous acceptons et préférons retourner en prison pour attendre nos camarades afin de sortir ensemble et de vous demander à vous qui êtes restés dehors, de nous faire le compte-rendu de vos activités durant les deux années pendant lesquelles nous étions en détention.

Vous aurez à nous dire notamment:

1- les raisons de notre longue détention administrative, aucun chef d'inculpation ne nous ayant été signifié, et pourquoi vous-même n'avez pas été incarcéré.

2- Ce qui s'est passé dehors pendant que nous étions en prison. Mais quant à abandonner les démarches pour libérer des camarades restés en taule, nous ne saurions le faire".

Enfin par une nuit de décembre 1963, les camarades hommes sont libérés à notre grande satisfaction. Les gardes les débar-

quent à Africa Affairs House. Nous nous précipitons à leur rencontre mais ils nous chassent (Fosso François en tête) arguant sans vergogne que nous sommes des piètres alliées du groupe Woungly Massaga, qui a supprimé Ouandié pour s'accaparer la direction de l'UPC sous le sigle de leur organisme fantôme, baptisé Comité Révolutionnaire dont on prête l'initiative de sa création à Ouandié. Or, nos démarches pour leur libération étaient dirigées vers les diplomates qui avaient une certaine influence sur le Président Nkrumah, et dont ils étaient les principaux conseillers (nigérians et dahoméens notamment).

Nous n'avions eu aucun contact avec le groupe Woungly qui nous traitait de dirigeantes fatiguées et analphabètes. Dès lors, la deuxième scission au deuxième degré était née,[44] voire consommée[45].

Le premier groupe est conduit par Kingué et Ntumazah, paradoxalement coalisés après la sortie de prison du premier vice-président de l'UPC, accusé de tentative de meurtre par son partenaire occasionnel numéro un du One Kamerun et ancien Secrétaire Général du KNDP de John Ngu Foncha, tandis que le deuxième groupe avait comme leader Woungly Massaga dont un homonyme, le père dit-on, écrivain interprète à Eséka, avait apporté la contradiction au pétitionnaire Ruben Um Nyobè, représentant de l'UPC aux Nations Unies pour réclamer l'indépendance et la réunification du Cameroun. Ce deuxième groupe baptisé par ses composants de "Intelligentsia Révolutionnaire" comprenait outre Woungly Massaga et Ndoh Michel, Njawé Nicanor, Tchaptchet Jean Martin (ancien boursier camerounais de l'Union française en 1952[46]).

Trois jours après la libération des camarades hommes, Ntumazah nous annonce la visite prochaine de M. Habib, chef de la sécurité ghanéenne, aux ex-prisonniers. Au cours de cette visite et d'entrée de jeu, ce haut fonctionnaire de la sécurité nous charge violemment; il déclare (en brandissant une liste de quinze personnalités) que ces personnalités ont été massacrées par

les upécistes (sans révéler le nom des personnes massacrées). Il ajoute que ces assassinats ne sont pas le fait de l'impérialisme, mais de l'UPC et que la preuve est faite puisque les upécistes avaient voulu tuer Ntumazah. Et il poursuit: pendant votre détention, il s'est avéré que Ntumazah proclame être le responsable légitime de l'UPC. Il en est de même du groupe de Woungly qui précise qu'ils en sont les dirigeants suprêmes. Mais l'Assemblée constitutive de l'Organisation de l'Unité Africaine qui vient de siéger à Addis Abeba a décidé que les pays africains indépendants peuvent accueillir sur leur territoire les réfugiés politiques en provenance d'autres Etats indépendants d' Afrique. Mais en aucun cas, les autorités des pays d'accueil ne doivent permettre à ces réfugiés de mener des activités politiques à partir de leur territoire contre les états indépendants membres de l'OUA.

Il demande en conséquence aux réfugiés rassemblés de continuer leur réunion afin de désigner le responsable de leur organisation en toute liberté, mais de tenir en même temps compte de la décision de l'OUA concernant les opposants en exil. Il demande de lui rendre compte des décisions prises à cet effet, et prend congé de nous.

A la sortie de prison, les treize membres de l'UDEFEC avaient pris des photos souvenirs pendant leur séjour de près de deux ans dans la prison du pays d'accueil. Ntumazah a exploité ces photos pour nous accabler de nouveau auprès de la sûreté ghanéenne. Il leur déclara que nous avons pris ces photos dans l'intention de les exploiter à des fins politiques visant à critiquer le gouvernement Nkrumah dont nous voulions demander le condamnation sur le plan international, pour avoir fait emprisonner des réfugiés politiques pendant près de deux ans. S'agissant du choix des leaders, les membres de l'UDEFEC suggèrent que Kingué Abel, seul dirigeant légal survivant convoque une assemblée afin que les camarades restés libres pendant la détention d'un grand nombre de réfugiés, s'expliquent sur la situation qui a dégénéré en scission, afin que l'on trouve un ter-

rain d'entente favorable à une réconciliation générale.

Kingué rejette cette proposition de l'UDEFEC et déclare qu'en aucun cas, il ne peut inviter le groupe de Woungly, assassin de Ouandié. Il dit qu'il convoquera uniquement les anciens détenus et il accuse les membres de l'UDEFEC parce qu'à leur sortie de prison, ces camarades (femmes) ont rallié cette bande d'assassins. Malgré l'avis des autres anciens détenus demandant aussi la convocation à une assemblée de tous les réfugiés sans exclusive, afin que chaque personne puisse s'expliquer pour aboutir à une réconciliation, Kingué et Ntumazah y opposent une fin de non recevoir.

5. Tractations sur la mort de Moumié: les groupes antagonistes se déchirent.

Déjà ils publient des tracts accusant le groupe Woungly d'avoir assassiné Moumié à Genève. Plus tard, la réunion projetée siégera avec la participation de toutes les tendances y compris celle de Woungly, et leur fameux Comité Révolutionnaire, à la satisfaction des membres de l'UDEFEC. Au cours de cette réunion, Ndoh Michel, porte parole du Comité Révolutionnaire déclare que Ouandié n'est pas mort, qu'il est bien vivant. C'est lui (Ouandié), le promoteur de la création du Comité Révolutionnaire dont il est le président; Kingué en est le vice-président. Les sept autres camarades en sont membres:
ce sont Woungly, Ndoh Isaac, Ossendè Afana, Tchaptchet Jean Martin, Njawé Nicanor, Ndongo Diye, Tchokokam Elie. Et Ndoh Michel poursuit:

"S'agissant de la mort de Moumié, la section de l'UPC de France ne s'est mêlée, ni de près, ni de loin à cette affaire. S'il y a eu un complot ou une participation à ce complot, ce serait au niveau des relations des co-dirigeants de l'UPC avec Tchaptchet Jean Martin individuellement[47]. Mais nous, en tant que membres du bureau de la section UPC de France, ignorons tout de cette affaire".

Malgré ces explications, Kingué insiste sur le fait que Ouandié est bien mort[48], c'est la même section UPC de France qui a fait assassiner Moumié.

Là-dessus, Madame Ouandié prend la parole et déclare: "Quand Moumié est mort, nous avons publié dans le monde entier que c'est l'impérialisme occidental qui l'a assassiné. Actuellement, vous dites que ce sont les membres du bureau de l'UPC, section de France qui l'ont tué, brouillant ainsi les cartes sur la mort de Moumié. Bien plus, la mort de Moumié ne date pas d'aujourd'hui. Vous voulez alors que nous sortions d'autres publications sur la mort de Moumié et que les accusations rendant les impérialistes responsables de cet assassinat ne soient pas fondées? Que la vraie version est celle qui rend les membres du bureau de l'UPC de la section de France responsable de l'élimination physique du président de l'UPC assassiné par empoisonnement au thallium à Genève? si donc ces membres sont les véritables assassins de Moumié, pourquoi vous, collaborateurs de Moumié, informés de leur trahison les avez-vous appelé pour les nommer responsables du secrétariat administratif de l'UPC à la direction de ce mouvement en exil? Dès lors il est clair que c'est de connivence avec vous qu'ils ont liquidé le président de l'UPC puisque après cette liquidation, vous leur avez donné une promotion auprès du bureau du Comité Directeur"[49].

En ce qui concerne le problème de Ouandié, l'UDEFEC suggère que Fankam Emmanuel dit "Fermeté" se présente et qu'il dise publiquement que Ouandié vit et qu'il en donne les preuves en sa qualité d'agent de liaison, puisque Ntumazah atteste que c'est lui qui a apporté toute la documentation, photos comprises relatives à ce Comité Révolutionnaire contesté.

L'UDEFEC exige aussi le témoignage des camarades vivant à l'intérieur du Cameroun sur le sort de Ouandié, ce que toute l'assistance approuve. Mais Ntumazah certifie que Ouandié est mort[50].

La création et la consécration des groupes antagonistes au sein de l'UPC est consommée. La chasse pour le recrutement des adeptes et pour la destruction du groupe opposé est ouverte. Des luttes fondées sur le dénigrement et les calomnies réciproques s'accentuent, les ambassades des pays amis sont assaillies par cette horde de malheureux en quête d'appuis pour l'autodestruction des valeurs militantes, au moment où tous devaient conjuguer leurs efforts pour atteindre l'objectif commun, la libération effective du Cameroun pour le bonheur des populations camerounaises qui attendent beaucoup d'eux.

L'UDEFEC se déclare neutre face à cette division et ne peut que déplorer cette situation regrettable et malheureuse tout en souhaitant que les fougues et les passions passées, tous les responsables retrouvent la sérénité pour aplanir ces divergences. Les responsables de l'UDEFEC sollicitent même l'intervention des diplomates des pays amis pour amener les camarades des groupes antagonistes à trouver des solutions de compromis pour sauvegarder l'unité de l'UPC. Las de cette politique de querelles, de destruction mutuelle et de salon menée par les réfugiés hommes, les diplomates des pays amis décident de n'aider que les combattants qui mènent le combat de libération à l'intérieur des frontières du Cameroun et que seul, le groupe qui vaincra au Cameroun, aura droit à l'aide et à la considération des représentations diplomatiques des pays amis.

C'est après cette prise de position sans équivoque des représentants des pays amis que Ossendè Afana fut convoqué du Caire où il résidait pour rejoindre Accra afin de renforcer le groupe Kingué et Ntumazah. Dès son arrivée à Accra, les deux compères lui recommandent de n'adresser la parole à aucune femme membre de l'UDEFEC.

Les publications de l'UDEFEC sur divers problèmes mondiaux (Rhodésie, Afrique du Sud, Sud-Ouest Africain etc) et ses diverses déclarations avaient des facilités de diffusion dans la presse ghanéenne alors que celles des factions rivales de l'UPC

ne bénéficiaient d'aucun égard, d'aucune considération des responsables des média de ce pays d'accueil; ce qui mettait davantage les responsables de l'UPC en rogne contre nous, membres de l'UDEFEC. C'est à cette période que Kingué et Ntumazah éditent la brochure intitulée: *La vérité sur le Comité Révolutionnaire.*

Ils pousseront le ridicule plus loin en nous invitant à en devenir co-auteurs. Nous déclinons l'offre, ce document n'étant que l'émanation des luttes d'influence, de rancoeur, de sabotage et de destruction mutuelle qui régnait à Accra au sein du mouvement de libération nationale et qui ont, dans une certaine mesure, influencé leur combat et la lutte armée du fameux Comité Révolutionnaire sur le terrain à l'intérieur du Cameroun[51].

Nous avons à cet effet publié un communiqué de presse précisant que l'UDEFEC ne peut désormais se fier qu'aux décisions et instructions en provenance du Cameroun. Qu'en aucun cas, l'UDEFEC ne peut plus travailler ni cautionner les groupes de saboteurs de quelque faction que ce soit, installés au Ghana[52].

Cette prise de position intervient peu avant les grands évènement survenus au Ghana: la chute du gouvernement Nkrumah entraînant l'expulsion de tous les réfugiés politiques, le départ de Kingué Abel vers l'Egypte et plus tard sa mort au Caire. Mais avant ce grand bouleversement de la situation politique de notre pays d'accueil, Marthe Ouandié, la Secrétaire Générale adjointe de l'UDEFEC avait disparu sans laisser d'adresse.

A la suite du coup d'état du Ghana, c'est presque la débandade dans les rangs des réfugiés camerounais. Cécile Teck, vice présidente de l'UDEFEC et moi, gagnons le Nigéria. Du Nigéria, Cécile rentre au Cameroun tandis qu'une bienfaitrice grèque rencontrée au Nigéria, Madame Jeny Rigos et son mari m'offrent l'hospitalité dans leur pays d'origine la Grèce, où j'irai vivre pendant plusieurs années; ce qui me permettra de faire venir mon unique enfant en Europe et lui faire poursuivre des études avec les moyens de bord à ma disposition[53].

Mais je n'abandonnerai pas le travail d'organisation dans certains pays d'Europe notamment en Grèce, en Allemagne et surtout en France, tout en maintenant des contacts avec les patriotes menant des activités dans la légalité à l'intérieur du Cameroun[54].

Mes contacts avec les camarades résidant en France pour le maintien de la flamme patriotique de l'UPC et pour la construction du Cameroun de demain ne purent porter des fruits qu'avec l'avènement de la Gauche française au pouvoir en 1981. Car par la suite, nous avons pu avoir une ouverture pour la constitution des structures de base de notre organisation à Paris; le problème de l'unité nous préoccupait au plus haut point parce que, même à l'étranger où vivaient les upécistes, les tendances subsistaient et il nous était très difficile d'organiser l'UDEFEC sous ce climat fait de méfiance, de soupçons et de calomnies. En France, nous étions confrontées à la campagne de dénigrement de l'UDEFEC montée par Woungly Massaga[55] et ses partisans dont Moukoko Priso, qui avaient lancé une campagne de destruction systématique de l'organisation nationaliste des femmes, prétendant créer une UDEFEC "nouvelle formule" afin de remplacer les "dirigeantes de cette organisation, fatiguées et ralliées au régime néo-colonialiste d'Ahidjo".

Je fis sortir un tract pour une mise au point à ce sujet, et pour dénoncer les actes de sabotage de la clique Woungly et proclamais une fois de plus l'autonomie, voire l'indépendance organique de l'UDEFEC.

Je mis quelques structures de base en place à Paris et pris contact avec les femmes socialistes. Celles-ci nous recevaient chaleureusement[56] et nous avouaient être plus à l'aise avec les responsables de l'UDEFEC qu'avec les représentants de l'UPC qui se présentaient toujours en factions rivales et inondaient la direction du parti socialiste de leurs démarches sans intérêt patriotique.

Nous prendrons part désormais à toutes les manifestations des femmes socialistes qui nous ont intégrées petit à petit dans leur action en faveur de la promotion de la femme.

A l'occasion des manifestations marquant la journée mondiale de solidarité pour la lutte des femmes organisée le 8 mars 1982, nous avons eu l'opportunité de présenter dans notre intervention la situation générale du Cameroun.

Plus tard, sur invitation et à la demande expresse des femmes socialistes, nous produisons un rapport sur la situation économique du Cameroun. Elles nous demandent par la même occasion de leur dire d'après nous qui pourrait représenter valablement l'UPC actuellement, compte tenu des diverses tendances en présence au sein de ce mouvement. Notre réponse à cette question embarrassante est que les membres fondateurs survivants de l'UPC résident au Cameroun où ils sont bâillonnés par le régime de terreur institué par Ahidjo dont ils n'approuvent pas la politique. Eux seuls sont habilités à dire lequel parmi ses dirigeants et militants est apte à répondre au nom de l'UPC. Elles nous demandent de prendre contact avec ces responsables résidant au Cameroun et de leur donner la suite avant qu'il ne soit trop tard.

Nous leur faisons savoir que nous les avons contactées en leur qualité de femmes socialistes; elles nous révèlent qu'elles nous parlaient au nom du gouvernement socialiste et non uniquement en leur qualité de femmes socialistes et insistent sur cet aspect.

Nous venions de mettre sur pied le comité de base de l'UPC baptisé "Kingué Abel" formé entre autres des camarades Nguékam Abraham, Nlomngan[57], Mbakam, Nlet Oscar et Marie Tsad. Nous leur recommandons de constituer d'autres comités de base, de prêcher et de promouvoir l'unité du mouvement.

Par ailleurs, d'importantes résolutions sont prises au cours du congrès syndicaliste recommandant aux autorités socialistes françaises nouvellement portées au pouvoir de veiller sur la sécurité des Camerounais vivant en France.

Je vivrai encore quelques temps en Grèce, puis quitterai ce pays pour m'installer définitivement en France où nous élaborons un programme d'activités plus consistant en rapport avec d'autres organisations de femmes émigrées en France[58].

La camarade Prisca Bonyemb raconte son aventure

Notes

1- On est en 1998

2- Je (l'auteur) n'avais pas souscrit à l'idée de convoquer ces assises de Kumba, puisque j'avais été sollicitée spécialement pour l'installation de la section UDEFEC de la Sanaga Maritime, sur invitation des militantes de l'actuel département du Nyong et Kellé adressée aux trois responsables du Mouvement installées à Kumba; je m'étais rendue dans ce secteur en ma qualité de Secrétaire Générale. J'étais donc en mission normale dans le cadre de l'exercice de mes fonctions.

3- En mai 1956, une réunion analogue du Conseil Central s'était tenue à Kumba, transformée en tribunal révolutionnaire dont le but était de me limoger de la tête de l'UDEFEC.

4- Créée avec l'appui du Secrétaire Général de l'UPC et du camarade Yemback Pierre du Maquis - Est. Cette section avait même envoyé des émissaires à Kumba remettre des rapports et des fonds aux dirigeants installés dans cette ville.

5- Je (l'auteur) n'avais pas signé cette convocation; mon nom y a été inséré pour tromper les militantes qui avaient plus confiance en leur Secrétaire Générale qui les avait encadrées dès le début de la période de lutte clandestine bien longtemps avant l'arrivée de toutes les autres responsables.

6- Militante venue de la région du Mungo et réfugiée à Tombel, la camarade Nya était brave et pleine de volonté. Elle avait un seul handicap comme tant d'autres militantes de l'UDEFEC: elle était analphabète et ne pouvait pas jouer pleinement son rôle.

7- "Comité National d'Organisation" créé en décembre 1956 dans le maquis de la Sanaga Maritime pour résister à l'oppresseur colonialiste qui avait imposé des élections de la Loi-cadre rejetée par la majorité des Camerounais.

8- En violation de la décision du Conseil Central de Kumba.

9- Ngo Mahop, épouse Kouam Samuel, sympathisant de l'UPC.

10- Le Premier ministre John Ngu Foncha, qui avait chaleureusement accueilli Moumié et ses collaborateurs est resté indifférent à cet assaut policier; Moumié qui avait détourné son Secrétaire Général Ntumazah devenait de plus en plus gênant par ses attaques à l'adresse de John Ngu Foncha qu'il qualifiait de révisionniste pour le problème de l'unification.

11- Les documents saisis y compris les confidentiels entre les Maquis-Est et Ouest sont communiqués aux autorités coloniales françaises (intérêts coloniaux obligent).

12- Ntumazah a été désigné assesseur au présidium de la réunion élargie du Comité Directeur tenue à Kumba en novembre 1956 malgré les protestations des membres du Comité Directeur, il n'appartient à aucune structure de base de l'UPC.

13- Moumié a ainsi inauguré la scission qui couvait entre les deux factions du bureau du Comité Directeur et étalé un certain désaveu de l'importance de l'avis du Secrétaire Général encore en vie en ce moment là.

14- Cette interdiction de l'UPC a dû soulager les responsables politiques de cette zone du fait du comportement agressif du trio.

15- L'on peut se demander si ce n'est pas avec soulagement que Ntumazah, ses partisans et supporters exilés apprirent la nouvelle de l'assassinat de celui qui faisait obstacle à l'idée de substitution de l'UPC par le One Kamerun de Ntumazah initié par Moumié.

16- Allusion faite aux nombreuses "Dadas" camerounaises qui tournaient autour des dirigeants à Accra pour diverses raisons.

17- Elue première vice-présidente de l'UDEFEC pour des raisons d'équilibre régional, par le congrès de l'UDEFEC, cette camarade analphabète mais courageuse, pleine de bonne volonté, malheureusement naïve et utilisée à fond par le trio Moumié, Kingué et Ouandié pour nuire. Elle a connu la prison coloniale puis l'exil où elle est morte.

18- Il fut recommandé aux réfugiés de ne pas avoir des contacts avec elles sous peine d'être suspendus de l'UPC. Aucun secours ne leur était donné en leur qualité de réfugiées politiques.

19- Il s'agit de la Camerounaise nommée Ngo Mayack Julienne mariée régulièrement a un libanais.

20- Ces déléguées occasionnelles se sont livrées à Pékin au trafic de la chair dans ce pays respectueux de la moralité et des moeurs.

21- Il avait plus de soixante dix ans, avait suivi son fils en exil et était devenu le grand manipulateur des fonds et biens matériels de l'UPC.

22- Dès l'arrivée de la camarade Marie Tsad nouvellement mise en liberté provisoire par le juge d'instruction de Douala, Moumié ordonne avant son voyage fatal, de donner l'un de ces billets à la nouvelle venue pour aller rejoindre les autres déléguées à Pékin et diriger cette délégation.

23- Des décisions lourdes de conséquences y sont prises notamment celle d'intensifier la lutte armée au Cameroun nouvellement promu à l'indépendance, malgré les conditions favorables pour l'avenir du pays.

24- Les participants avaient sous-estimé l'impact de la position géographique du Cameroun sur une lutte armée. D'autre part les forces en présence

n'étaient pas équilibrées. En acceptant ce rôle alors qu'on venait d'abattre le grand Um, Ouandié avait choisi le suicide du patriotisme Camerounais.

25- T. Henri aurait participé à la liquidation physique de Singap Martin dont l'élimination aurait été décidée du vivant de Moumié par les deux vice-présidents qui n'approuvaient pas la façon dont Moumié gérait les fonds de l'UPC; il en donnait une grande partie à Singap Martin qui dirigeait la lutte armée dans l'Ouest du pays. (Ce dernier avait vécu naguère avec Moumié à Maroua).

26- De source digne de foi T. Henri avait été nommé à un poste important dans le gouvernement révolutionnaire formé à Accra par les dirigeants en exil. Cette nomination n'avait pas été appréciée par Singap Martin et son chef d' état major Tankeu Noé basé à Douala car n'ayant pas été consulté. T. Henri soutenu par Ouandié et Singap soutenu par Moumié, initient sur le terrain un combat interne pour s'éliminer mutuellement. F.N. dit Diabateu prend contact avec le commissaire Kwinkeu François en vue de l'élimination de Tankeu Noë qui sera abattu à Douala peu avant l'élimination de Singap Martin, élimination commanditée par Ouandié. Cette précision est de Fotchou André, le beau-frère de Ntumazah.

27- Le problème de la gestion des fonds des organisation patriotiques a toujours posé des problèmes aux dirigeants de l'UPC. Nous aurons à en parler plus loin, par des remarques du Secrétaire Général Ruben Um Nyobè .

28- Ndoh Isaac avait trouvé plus tard la mort dans un accident de circulation au Libéria à Monrovia, où il était allé vivre aux côtés de sa compagne libérienne.

29- Ntumazah n'a jamais été menacé de poursuites, aucun mandat d'arrêt n'a jamais été dressé contre lui. C'est donc en réfugié volontaire qu'il a passé près de 30 ans en exil (comme Omog Gertrude) à l'étranger.

30- Moi-même (Prisca Bonyemb) j'avais dû travailler comme bonne à tout faire pour assurer les frais de scolarité de mon unique enfant que j'ai fait venir en Europe.

31- Installé à Accra, puis à Conakry, poussé à bout et excédé par les brimades de Ouandié après la mort de Moumié, Kaméni Anatole rejoint le Cameroun très déçu de son exil.

32- Cette assemblée avait gratifié l'UDEFEC par la nomination de Prisca au poste de responsable à l'organisation de la solidarité internationale des femmes.

33- Il s'agit d'une certaine Jacqueline Kémajou rentrée d' "exil" en 1992 et qui réside à Douala.

34- Ce plan machiavélique était initié par Moumié. C'était le cas de l'attentat perpétré à Douala en 1959 contre M. Job René Ngapeth, ancien trésorier

général de l'UPC qui lui coûta six mois d'hospitalisation et l'ablation d'un rein transpercé par balle . Il était le numéro un à abattre sur une liste noire dans laquelle figuraient Ngom Jacques, Tagny Mathieu, Soppo Priso et bien d'autres patriotes.

35- Le duo (Kingué et Ntumazah) a voulu nous convaincre Cécile Teck et moi (Prisca Bonyemb) de rentrer au Cameroun ; Jacqueline Kémajou nous le déconseilla et nous révéla qu'une embuscade nous était tendue en chemin pour nous liquider physiquement .

36- L'effigie de Moumié récemment mort était en bonne place, celle du Secrétaire Général Ruben Um Nyobè n'y figurait pas.

37- D'après Fosso François, Secrétaire Général de la JDC qui avait assisté à cette réunion et que j'ai (l'auteur) rencontré à Villiers le Bel en 1984, participaient à cette réunion fatidique: Kingué Abel, Fotso Samuel (Commandant), Ekwalla Robert, Mékou Samuel, Marthe Ouandié qui était domiciliée chez Ntumazah et Fotso François.

38- Woungly était du nombre. Ossendè Afana qui venait de Conakry apprend la nouvelle à l'aéroport et il rebrousse chemin immédiatement.

39- Selon ex Madame Ntumazah, actuelle Madame Fosso François contactée en 1996, la Croix Rouge ghanéenne interviendra pour faire libérer la jeune nourrice et le bébé. Ntumazah sera libéré après un mois de détention sur intervention du combattant zimbabwéen Robert Mugabé de passage à Accra, auprès du Chef de l'Etat ghanéen qui, apparemment, n'était pas au courant de l'incarcération collective des réfugiés camerounais au Ghana. Il faut préciser qu'à cette époque, la sécurité ghanéenne fortement infiltrée posait des problèmes au régime de Nkrumah jugé trop révolutionnaire par l'impérialisme occidental. Woungly Massaga et ses compagnons furent libérés furtivement .

40- Nous suivions tout, à travers la lucarne de notre cellule.

41- Ainsi avait-on a baptisé une Camerounaise qui a longtemps vécu à Accra et qui connaissait beaucoup de choses dans la vie politique ghanéenne.

42- C'est le dernier compagnon de table du fameux repas fatal qui réunit Moumié et son assassin Bechtel à Genève, où cet officier de réserve français administra une forte dose de thallium dans le verre de vin de Moumié.

Alors, où était Tchaptchet pendant l'introduction de cette substance toxique dans le breuvage de son patron?

43- Ainsi appelait-on le grand immeuble affecté au logement des patriotes réfugiés au Ghana.

44- La première entre Mayi Matip et le trio, le groupe Woungly contre le trio est du deuxième degré.

45- Ntumazah avait désigné trois jeunes membres de One Kamerun pour les intégrer dans le Centre de formation de l'armée de l'OUA initié par Nkrumah avant la chute de celui-ci, faite avec la participation du chef de la sécurité ghanéenne M. Habib. Une fois le centre détruit, Ntumazah déclare que c'est Ndoh Michel et Tchaptchet Jean Martin qui avaient introduit ces jeunes dans ce Centre. Les putschistes ont arrêté ces jeunes ainsi que leurs prétendus protecteurs commanditaires Ndoh Michel, Tchaptchet et les ont jetés en prison. Tous les réfugiés résidant à Africa Affairs House furent chassés du Ghana. Sorti de cette prison Ndoh est resté bloqué au Ghana pendant que Woungly Massaga les attendait à l'extérieur. J'ai (Prisca) saisi les dirigeants ghanéens pour leur demander d'autoriser Ndoh à quitter le Ghana.

46- La précision est de l'auteur.

47- C'est Ouandié qui aurait recommandé Tchaptchet à Moumié pour l'accompagner dans sa dernière tournée. Était-ce une recommandation saine? le saura-t-on jamais?

48- Apparemment, depuis l'entrée de Ouandié au maquis en 1961, il n'a donné aucun signe de vie pour rassurer ses co-dirigeants.

49- Ce renvoi mutuel des responsabilités sur la mort de Moumié rappelle les vives disputes qu'il y eut entre le trio au sujet de la répartition des fonds au dernier passage de Singap Martin soutenu par Moumié à Accra. A partir de ces altercations, le courant passe difficilement entre les trois compères. La nomination de Tchaptchet, seul témoin oculaire des circonstances de l'assassinat de Moumié à l'Hôtel Pacifique, comme garde-corps de Moumié est de l'initiative de Ouandié, comme la liquidation de Singap.

50- Or à cette période, Ouandié est bien vivant et sème la terreur dans l'Ouest du Cameroun. Il y est tellement embourbé qu'il ne pense même plus donner des informations à sa base d' Accra.

51- Avec ces rivalités entre les dirigeants installés à Accra, que pouvait être l'issue d'une lutte armée sur le terrain, sinon l'échec dans tous les domaines et sur tous les fronts.

52- Par ailleurs les échos des troubles dans le pays, notamment en pays bamiléké nous parvenaient; plus tard nous apprenions que des combats sanglants étaient enregistrés dans le Sud-Est du Cameroun à Mouloundou.

53- La brave Prisca travaillera en qualité de bonne à tout faire et assurera sans secours aucun, les frais de scolarité de son fils unique qui sortira avec une maîtrise en informatique. Rentré en pleine crise économique au Cameroun, ce jeune homme traîne au village dans la misère du chômage.

Ntumazah ira s'installer à Alger puis à Londres. D'autres réfugiés iront à Conakry, en Algérie, en France tandis que les plus téméraires poursuivront la

lutte armée. Leurs sorties avec des diplomates, notamment avec ceux représentant le gouvernement Grunitsky sont mal vues des responsables des services de sécurité ghanéens qui , à plusieurs reprises, rappellent Madame Ouandié à l'ordre sans effet. Ils la menaceront même d'expulsion, éventualité qui sera évitée grâce à l'intervention de Woungly Massaga. Excédée, Marthe Ouandié abandonnera ses camarades sans laisser d'adresse et ira vivre au Togo, d'où elle apprendra l'arrestation, puis l'exécution de son mari Ouandié Ernest.

54- Parmi eux, il faut citer le camarade Minsamihan Théodore, ancien élève de l'École des Cadres de l'UPC (avril 1953) et grand animateur dans le secteur de la Sanaga Maritime.

55- Après ses mésaventures de Mouloundou, Djoum, Cuba, ce personnage s'installe en France.

56- Je viens de temps en temps à Paris où j'ai rencontré la camarade Marie Tjad Tsad qui s'y est installée quelques années plus tôt sous un pseudonyme, avec qui je travaillerai dès 1981 pour l'expansion de l'UDEFEC en France.

57- Nlomngan est élu président de ce comité de base tandis que Nguékam Abraham assurera les fonctions de secrétaire.

58- Prisca Bonyemb et Marie Tsad se battront en France pour sauvegarder l'unité de l'UPC parmi les militants éparpillés en France où elles ont organisé avec faste le 25è anniversaire de l'assassinat du Secrétaire Général de l'UPC avec l'aide des représentants des pays amis, des étudiants et des patriotes africains sympathisants de la lutte des femmes pour la libération du Cameroun.

Malheureusement leur appel à l'unité du mouvement révolutionnaire camerounais comme celui de leurs camarades femmes restées et luttant à l'intérieur du pays ne sera jamais entendu; les hommes placés à la tête de ce vieux mouvement de libération nationale ayant privilégié la politique d'intérêts personnels à la lutte véritable pour le salut du peuple camerounais, subjugué et surexploité par l'étranger et ses "suppôts" locaux.

Chapitre 2

Récit de l'aventure de Marie Tsad Tjad.

J'ai adhéré à l'UPC en 1954, grâce à André-Claude Nyobè[1] et à Fosso François[2] à l'occasion de leur tournée d'organisation en Sanaga Maritime à Ngog-Loo, mon village natal dans l'arrondissement de Ngambè. Dans la même année Madame Penda Marthe[3] me convaincra et me fera adhérer dans l'UDEFEC (Union Démocratique des Femmes Camerounaises). Je milite en même temps dans l'association tribale SOLIBABI; dans l'UPC, je suis élue Secrétaire du Comité de base de mon village puis, du Comité Central enfin, de la Section de Babimbi. A ce titre, j'assiste à la réunion du Comité Directeur qui siégera à Môm en 1955 où j'ai vu pour la dernière fois le Secrétaire Général de l'UPC, Ruben Um Nyobè.



Marie TSAD TJAD
Réfugiée politique depuis 1960

Après avoir présenté le rapport de ma section, le Secrétaire Général se leva, me salua des deux mains, me félicita chaleureusement; il déclara en bassa " A ni-man, gwélél ha u nwahak ban" c'est à dire "petite maman, tiens bon, il ne faut jamais lâcher".

En mai 1955, Kingué Abel est en tournée dans notre région. Il est reçu par les membres du Bureau de la section parmi lesquels Tchoué Amos, membre du Comité Directeur de l'UPC, Bikidick Zacharie (assassiné plus tard à Loum en 1960) et le camarade Manjek Samuel. De Ngambè, nous apprenons l'assassinat de Hana Ngo Iyock[4] veuve de Kitchaga Nyambal. Plus tard interviennent les évènements du 25 mai 1955 à Douala. Une rumeur circule selon laquelle les combattants sortis du Mont Koupé ont envahi la ville et tuent les colons à Douala.

Kingué ordonne d'arrêter Bassama Jacques[5], traître à la solde des colonialistes, or celui-ci avec ses femmes, se barricade dans sa maison. Armés jusqu'aux dents, ils tirent à travers les trous des murs de leur maison sur la foule amassée devant la concession, et abattent deux manifestants. Sur ces entrefaites, les forces de l'ordre venant d'Edéa et de Ngambè débarquent à Songmbenguè et la chasse à l'homme est ouverte. Nous nous cachons à Ndok-Kok chez le camarade Bassong Bada Isi qui sera tué pour avoir hébergé les upécistes recherchés par les forces de l'ordre; deux jours plus tard, Kingué Abel est conduit clandestinement par le camarade Kana John à Kumba au Cameroun Occidental.

Plus tard Tchoué Amos et moi-même sommes de plus en plus menacés. Nous rejoignons Douala puis le Cameroun Occidental. Nous assistons à la réunion du Comité Directeur élargie tenue en novembre 1956 à Kumba. En septembre 1958, le Secrétaire Général de l'UPC est assassiné. En 1959 intervient l'amnistie restreinte et conditionnelle. Nous rentrons chez nous à Babimbi. Mais mon compagnon Tchoué Amos tombe malade; atteint d'un cancer, il meurt la même année.

1. Au service de la lutte armée.

En février 1960 après la proclamation de l'indépendance et le rétablissement des mouvements dissouts, les dirigeants de l'UPC en exil décrètent la lutte armée jugeant insuffisantes les mesures d'apaisement prises par le gouvernement Ahidjo et les restrictions des libertés publiques. Je me mets en rapport avec les émissaires dépêchés de l'extérieur par Félix Roland Moumié, en l'occurrence le camarade T. Henri qui à son tour, me met en liaison avec les groupes opérant dans le secteur de Babimbi. Le camarade T. Henri est porteur d'une somme de 500 000 f. cfa pour financer la lutte armée dans le secteur de Babimbi. La rencontre a lieu au crépuscule à côté du pont sur le Wouri. L'argent est remis aux émissaires après avoir convenu d'un code au cas où l'un de nous est arrêté : il faut dire que cet argent doit servir pour la dot d'une fille. Effectivement les camarades sont arrêtés avant d'atteindre la destination finale. Ils sont sauvagement torturés. L'un des trois émissaires ne résistera pas à ces tortures, il avouera tout jusqu'aux moindres détails. Je commets l'imprudence de ne pas changer de domicile. La police investit le lieu où j'habitais, me cueille à quatre heures du matin et me fait subir des tortures indicibles (courant électrique, balançoire, etc), ainsi qu'au camarade qui lui, continue à nier les faits.

2. Tortures à Mbopi.

Mes tortionnaires me feront boire mes propres urines et me nourriront de mes propres selles. Mon jeune frère et mes deux neveux qui étaient venus me rendre visite sont arrêtés et torturés.

Ces tortures durent une semaine à la gendarmerie de Mbopi avant mon transfert à la maison d'arrêt de New-Bell, puis au parquet où j'ai eu la chance de rencontrer un patriote, le juge d'instruction T. N. qui me met en liberté provisoire de 3 jours; cette opportunité inespérée me permet de prendre la clé des champs. J'ai ainsi l'occasion d'aller nuitamment embrasser furtivement

ma mère[6] avant de disparaître de la circulation; le camarade T. Henri qui avait suivi notre mésaventure me remet la somme de 25 000 f. cfa pour le voyage qui me conduit à l'extérieur pour un long exil. Nous sommes en 1960. Dès mon arrivée à Kumba, je suis récupérée par Ntumazah qui me conduit en Land-Rover en compagnie de la camarade Ada Bounou[7] à Accra où résident les trois dirigeants; Moumié, Kingué, Ouandié. Moumié est sur le point de se déplacer[8]. Les dirigeants de l'UPC m'apprennent qu'une délégation de femmes de l'UDEFEC, sur invitation des femmes chinoises, vient de partir pour Pékin sous la conduite de Madame Njiké Jeanne. Ces déléguées en fait ne sont pas des militantes de l'UDEFEC et n'ont aucune formation militante. Ces dirigeants m'indiquent également qu'il est indispensable que je me rende d'urgence à Pékin pour diriger cette délégation et ainsi pouvoir me soigner des séquelles des tortures subies pendant ma détention. Le principe du voyage est retenu; or c'est Mékou Samuel, le père de Moumié qui s'occupe des formalités de voyages (achat de billet, réservation de place, mise en route, etc).

Il était décidé à me faire voyager avec Moumié qui doit se rendre successivement au Congo Léopoldville, au Congo Brazzaville, et à Genève. Moumié doit, à notre escale à Rome, me mettre dans l'avion à destination de Prague, Moscou puis Pékin ma destination finale. Mais M. Mékou, peut-être mû par des raisons ou intentions inavouées à mon égard, déclara qu'il n'y a pas de place pour moi ce jour-là dans l'avion, m'obligeant ainsi à rester encore une semaine à Accra pour voyager toute seule, alors que je n'ai jamais fait pareil voyage de ma vie. J' embarque donc seule une semaine après le départ de Moumié.

3. Mésaventure à Rome.

Arrivée à Rome, ne comprenant aucun mot italien, on me demande d'entrer dans une jeep toute seule pour m'amener dans un autre aéroport afin de m'embarquer dans un autre appareil.

Cette manoeuvre me paraît suspecte d'autant plus que je suis seule concernée par ce transbordement. Il va de soi que je refuse l'offre de ce service louche en craignant un kidnapping simulé en transbordement.

Je vocifère et je crie tellement fort que l'on me prend pour une folle. On fait venir une ambulance et plusieurs "sbires" pour me maîtriser. On m'amène au cabanon manu militari et je suis mise dans la salle réservée aux folles modérées. De robustes infirmiers veulent m'administrer des piqûres que je refuse. Je fais la grève de la faim forcée pendant huit jours car je crains que mes geôliers prennent soin de mettre du poison dans la nourriture qui m'est destinée. Acculée par la faim qui me tenaille, je me résigne à manger le huitième jour. Je me rue sur le plat de nourriture destiné à une folle après avoir pris soin de m'assurer que cette nourriture avait été répartie entre plusieurs folles. Mes geôliers sont rassurés de me voir manger. Ce n'est que deux semaines plus tard que, alerté par Moumié au Caire où il se trouve, Ossendè Afana débarque en catastrophe à Rome, me laisse un mot à la réception du cabanon; en voici la teneur :
Camarade Marie ! Me ke yene police, be kate me na okiti nwo ma ye wo so yene" . (Camarade Marie, je suis allé voir les policiers, ils m'ont dit que c'est demain que je viendrai te voir).

Le lendemain il vient me chercher. Nous passons une nuit de détente à l'hôtel. Le lendemain, contrairement à l'itinéraire que les policiers assurant le service de transit m'avaient proposé deux semaines plus tôt et qui était à l'origine de ce qui a failli être une tragédie à Rome, Ossendè Afana me fait embarquer à l'aérogare international de Rome, à destination de la Tchécoslovaquie où m'attendaient les femmes tchèques. Une semaine plus tard j' arrive à Moscou puis plus tard à Pékin. A chaque escale, je reçois des soins médicaux appropriés.

A Pékin je trouve la fameuse délégation de l'UDEFEC qui m'avait précédée; leur comportement et leur conduite sont contraires à la discipline militante. Les femmes chinoises en sont

indignées. Les instructeurs chinois nous ont donné un aperçu général sur l'histoire de la Révolution chinoise à travers les films et des pièces de théâtre, les visites des lieux historiques de la Longue Marche. A travers les réponses aux questions posées par les femmes chinoises sur la Révolution camerounaise, les femmes chinoises s'aperçoivent de l'embarras de ces "déléguées d'occasion" qui m'avaient précédée en Chine; la plupart sinon la totalité n'avait jamais milité dans aucun de nos mouvements patriotiques.

Prévue pour deux mois, notre visite en Chine ne dure que quatre semaines, les premières déléguées ayant vu leur séjour écourté à cause de leur conduite peu recommandable dans ce pays où la moralité est de rigueur. Je dois rester seule. Après leur départ pour Accra, les chinoises organisent à mon intention des visites très importantes jusqu'en Corée du Nord où j'ai l'honneur d'être reçue par Kim Il Soung[9]. De retour à Pékin je suis reçue par Mao Tsé Toung[10]. J'ai l'occasion de visiter les prisons chinoises qui sont en fait des centres d'éducation. C'est en Chine que j'apprends la mort de Moumié.

Je profite de mon séjour en Chine pour me soigner des séquelles des tortures subies au cours de ma détention à Mbopi au Cameroun.

Après deux mois de séjour en Chine, je rentre à Accra, via le Caire où j'avais passé une semaine, pour enfin m'installer à Conakry en fin 1960. A Conakry je partage le logement avec veuve Marthe Moumié et Abolo Marion[11], logement affecté par le gouvernement guinéen aux réfugiés sous la direction de Kingué Abel et Ekwalla Robert. Quelques temps après mon installation dans ce logement, Ekwalla Robert m'ordonne de sortir de cette maison. Je me débrouille à trouver un logement et du travail afin de pouvoir vivre. Abolo Marion subit le même sort peu après, les dirigeants ayant déclaré que seuls les combattants en transit à Conakry ont droit à l'hébergement gratuit.

En 1962 Ossendè Afana venant du Caire s'installe à Conakry. Il regroupe les militants dispersés, loue de nouveau une maison où il fait loger sa famille et moi-même. Plus tard Ossendè envoie un contingent de huit membres dont deux femmes: Madame veuve Moumié et moi-même pour un entraînement militaire d'une durée de six mois en Chine: tir, guérilla, combats de rue, conduite de chars, opérations de guerre. A notre retour de Chine, tous les stagiaires à l'exception de Fotso Samuel,[12]Marthe Moumié et moi-même, désertent, gagnent la Suisse puis l'Europe occidentale notamment la France où ils se sont accrochés, soit pour y étudier, soit pour y travailler. Dès notre retour à Conakry Madame veuve Moumié fait la connaissance d'un ancien réfugié politique guinéen, devenu Ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de Macias Nguéma lors de l'accession de la République Equato-Guinéenne à l'indépendance, M. Ndongo Anastasio[13], tandis que Madame veuve Abolo, ancienne secrétaire particulière de Moumié s'envole pour Alger, en compagnie de son chevalier servant Nguimbous, chercher ainsi fortune sous d'autres cieux.

4. Dérive suicidaire d'Ossendè Afana.

Quant à Ossendè Afana, privé de ses combattants, il sera obligé d'attendre la sortie de prison des réfugiés écroués la veille de la rencontre du front uni[14] à la suite de l'"affaire Ntumazah", avant de reconstituer un nouveau bataillon pour l'attaque prévue à la frontière Congo-Cameroun.

Dès le départ d'Ossendè au front vers la frontière Congo-Cameroun, je reçois d'Ekwalla Robert l'ordre d'évacuer le logement qu'Ossendè m'avait attribué. J'avais même perdu mon petit emploi de secrétaire. Je me consacre à faire du "bayam-selam" pour survivre dans une chambre que je louais.

En 1966, je reçois de Madame Ossendè un S.O.S., m'annonçant la fin tragique de son mari et me suppliant d'aller la rejoindre pour l'assister dans son désarroi.

Peu avant la nouvelle de la mort d'Ossendè, Hogbè Nlend qui s'était fait passer pour révolutionnaire et qui avait participé à l'expédition pour la campagne de Mouloundou, était venu inopinément à Conakry abandonnant Ossendè seul au front à cause de son incapacité physique[15]. Il fit donc volte face et regagna Paris[16].

Pour rejoindre Veuve Ossendè à Brazzaville, je fais appel au représentant du gouvernement provisoire d'Angola en Guinée. C'est lui qui me donne le passeport sous le pseudonyme de Marie Gomez et assure les frais de mon transport pour le Congo. Dès mon arrivée à Brazzaville, la veuve Ossendè me fait le récit poignant de l'assassinat de son mari, dont le corps dépourvu de tête n'a pas eu de sépulture[17], sans doute dévoré par les fauves de la forêt dense de cette région équatoriale pendant que ses compagnons se dispersaient dans la forêt, l'abandonnant ainsi à ses bourreaux[18].

Les nouveaux dirigeants de l'UPC au Congo, Ndoh Michel, Fosso François résilient le contrat de loyer du domicile de veuve Elise Ossendè[19], coupent le courant électrique. Cette dernière, gravement malade est hospitalisée pendant six mois.

Dès sa sortie de l'hôpital, Elise Ossendè s'est trouvée du travail[20] et un logement pour nous deux. C'est à ce moment que Woungly Massaga arrive au Congo, forme son bataillon et ouvre son front, (le deuxième Front) à Djoum sous la bannière du Comité Révolutionnaire dont on attribuait la création à Ouandié.

Me fiant aux publications d'un journaliste cairote relatives aux victoires emportées par le Comité Révolutionnaire sur les forces armées du gouvernement fantoche d'Ahidjo, je me précipite espérant voir enfin le bout du tunnel des combattants pour la libération effective du Cameroun et la victoire du Cameroun combattant sur les assassins des patriotes camerounais tombés au champ de bataille.

Je m'installe à Brazzaville et ouvre un atelier de couture. Tous mes revenus sont consacrés au ravitaillement des combattants se

trouvant au front malgré la désapprobation de Elise Ossendè qui, plus avisée que moi, conteste la légalité de ce prétendu Comité Révolutionnaire qui aurait été créé sous maquis au Cameroun par Ouandié Ernest à qui tous les exilés avaient demandé des explications sur la création d'un tel organe. Jusqu'à sa mort, Ouandié n'a soufflé aucun mot à ce sujet.

En 1968-69, l'administration de Ngouabi arrête Woungly et toute la direction de son équipe installée à Brazzaville : (Ndoh Michel, Enock Thomas Pemha) et procède à leur expulsion. Ils iront s'installer à Cuba.

Plus tard, de Cuba, Woungly et Ndoh Michel envoient Ngon Daniel Bidias à Brazzaville comme représentant du Comité Révolutionnaire dans cette ville, dans le but de lui faire poursuivre la lutte armée. Il me demande de m'occuper des combattants restés sous maquis à Brazzaville. Les camarades combattants se débrouilleront tous seuls pour sortir du guêpier congolais. D'autres combattants se fixent dans le nord du Congo où ils avaient rencontré des femmes congolaises "généreuses". J'étais tenue de nourrir ceux qui avaient rejoint Brazzaville mais ils furent arrêtés par la police et dirigés en prison (un mois). Jusqu'à leur réinsertion dans la vie active, ils étaient tous à ma charge.

En 1971 sous l'instigation d'Ahidjo qui faisait pression sur son voisin congolais Ngouabi, nous avons la surprise de nous voir tous arrêtés[21] au cours d'une nuit de mai 1971; nous sommes enfermés pendant quatre mois avant de nous voir largués en France cependant que d'autres sont parachutés en Algérie, l'administration congolaise ayant refusé de nous diriger vers les pays de l'Est qui nous avaient accordé l'asile politique.

Nous sommes sous un régime rude en prison. Mes biens propres: mon compte bancaire, mes petites économies, mon atelier de couture et tout le matériel sont séquestrés par les autorités congolaises. C'est ainsi que je suis parachutée telle une météore à Paris le 25 août 1971 sous le pseudonyme congolais de Angala Ernestine, afin de nous priver de tout avantage dévo-

lu aux réfugiés politiques. Nous sommes considérés avec nos laissez-passer comme des citoyens congolais en transit (trois mois) en France, à destination de Prague (sans retour).

Dès notre embarquement à Brazzaville, M. Ngon Daniel câble aux camarades de Paris pour leur ordonner de ne pas nous recevoir étant donné notre opposition aux instructions qu'il nous avait données. Nous étions prêtes pour une grève de la faim illimitée pour ne pas quitter le Congo. En revanche, lui Ngon Daniel a de bonnes raisons pour rester au Congo puisqu'il est entretenu totalement par une relation de Woungly, une congolaise enseignante, Henriette de son prénom, devenue son épouse par la suite. Malgré sa volonté farouche de rester au Congo, il en est expulsé avec brutalité et se retrouve finalement à Alger. Seule veuve Elise Ossendè est libérée et autorisée à rester au Congo avec quelques rares réfugiés de second ordre. Il en est de même de ex-Madame Ntumazah qui revenait de la Roumanie où elle avait bénéficié d'une bourse d'études. Elle ne peut rejoindre son mari, ce dernier ne voulant pas la recevoir en Algérie où il vit avec une autre femme. Elle s'arrêtera au Congo avec ses enfants où elle sera aussi arrêtée et jetée en prison. Trois autres combattants sont expulsés du Congo pour la France. Respectant l'ordre reçu de Ngon Daniel au sujet des expulsés du Congo, Moukoko Priso[22] vient me les larguer chez mon cousin Bassia où je vivote.

J'ai réussi à résoudre mon problème grâce au conseil de Zeh Zeh Samuel[23] compagnon d'armes de Woungly expulsé avant nous du Congo et qui me conseilla d'engager des démarches auprès des Nations Unies pour obtenir le statut de réfugiée. Pour survivre j'exploite le peu de talents que j'ai en couture, secrétariat, soins médicaux etc.. J'exerce à domicile chez une couturière juive avec qui je me brouille car elle n'observe pas la législation en vigueur en cette matière. Cette brouille fait l'objet d'un procès pour lequel j'ai eu le soutien des Nations Unies (HCR) devant le conseil de prud'homme. A la suite de cette procédure,

j'ai gain de cause et mon employeur est condamné à équiper mon atelier de couture. Dès lors les Nations Unies me prennent en charge. Zeh Zeh me met en rapport avec Nguékam Abraham ancien boursier de l'UPC à Moscou. Son épouse[24] m'aide à trouver un emploi d'infirmière intérimaire. Grâce à la pratique sur le tas, je suis recrutée comme aide-soignante en 1972 (mais sous-rémunérée parce que n'ayant pas pu présenter le diplôme équivalant au grade d'infirmier), titre que je garde jusqu'à ce jour[25].

5. Résurrection d'un "Comité Révolutionnaire salon" style Woungly Massaga.

Pendant toute cette période je n'ai aucun écho des groupes politiques existant en France soit du côté des étudiants soit du côté des réfugiés résidant en France, cela jusqu'en août 1980.

Mais depuis 1976, je reçois chaque année à la période des grandes vacances des proches parents: Longa et Yana Yana Gilbert. Ce dernier, membre de l'UPC depuis son jeune âge avait obtenu tôt une bourse de l'UPC pour l'Allemagne de l'Est (RDA). Revenu après ses études en France où il n'a pas bénéficié d'asile, il se rend en Algérie. Pendant leurs vacances dont une partie est passée chez moi; ils ne me parlent absolument pas de leurs activités politiques. Je remarque néanmoins qu'ils font des sorties prolongées, se munissant souvent de leurs nids (housses matelas). Mais ils justifient cette anomalie en prétendant qu'ils vont pique-niquer. Un soir alors qu'ils s'étaient successivement absentés plusieurs jours dans la semaine de la même façon, M. Yana entre chez moi en trombe, m'intime l'ordre de m'habiller vite et de le suivre[26]; malgré ma protestation pour cette invitation impromptue, j'ai dû le suivre. Après avoir circulé pendant plus d'une heure dans une direction qui m'était inconnue[27] nous nous arrêtons dans un lieu et entrons dans une grande salle pleine de monde où je reconnais quelques têtes que je n'avais pas revues depuis plusieurs années, entre autres, Woungly

Massaga, Moukoko Priso, Ndoh Michel, Ngon Daniel etc.. mes persécuteurs tant au Congo qu'à Paris où on m'avait larguée quatre ans plus tôt.

A l'arrière plan sur le mur du fond trois portraits gigantesques de Um Nyobè, Moumié, Ouandié. Le portrait de Kingué n'y figure pas. Sur le mur derrière le présidium était déployé l'emblème de l'UPC (rouge vif frappé du crabe noir). Dès mon entrée en salle, les flashes d'appareils photos crépitent. Un contingent de jeunes filles est appelé à constituer l'UDEFEC nouvelle formule; celles-ci doivent remplacer les anciennes membres du bureau de l'UDEFEC taxées de traîtresses fatiguées et vieillissantes.

Encouragée par ce réveil inattendu du militantisme et Woungly Massaga ayant déclaré en privé qu'il avait reproché le comportement de Ngon à l'encontre des camarades pourchassés au Congo, j'ai engagé une action en vue de la réconciliation des diverses tendances de l'UPC; l'on m'admet d'emblée comme membre de la Section du Comité Révolutionnaire de Paris et mandat m'est donné par Minkudu Alexandre pour contacter la tendance Ntumazah afin de réaliser l'unité de l'UPC. C'est cette section qui avait financé mon voyage à Londres en compagnie de Minkudu pour voir Ntumazah.

Je fais une lettre au responsable du Comité Révolutionnaire (Woungly) leur faisant part de mon étonnement de n'avoir pas vu dans la salle les représentants de l'UPC venant d'Alger ou de Conakry: (Fosso François[28] et Ekwalla Robert[29]). Elise Ossendè fait la même réflexion. Interrogé pendant notre voyage à Londres sur la raison de la suppression du portrait de Kingué dans la salle, Minkudu me répond que "Kingué ayant déconné pour avoir dénoncé les dirigeants du Comité Révolutionnaire, il méritait d'être traité comme tel". J'adresse également une lettre à Ekwalla Robert pour l'informer de l'action amorcée en faveur de la réalisation de l'unité du mouvement. En réponse, il me traite de traîtresse, de collaborer avec les assassins des leaders du

mouvement de libération nationale qu'étaient les prétendus responsables du Comité Révolutionnaire dirigé par "l'agent impérialiste" Woungly Massaga.

Répliquant à Ekwalla, je lui fais une autre lettre dans laquelle je lui rappelle le bon vieux temps au cours duquel eux, dirigeants de l'époque, roulaient en mercedès à Conakry expulsant de leur taudis les réfugiés, leurs camarades de combat, se comportant en véritables colons[30] pendant que la masse d'autres réfugiés vivaient misérablement. Je condamnais particulièrement les rescapés d'Accra et de Conakry[31] pour leur silence et leur inaction pendant que les responsables du Comité Révolutionnaire se débattaient.

6. A la recherche d'un pouvoir imaginaire sans leader crédible.

Je fis quatre fois le voyage de Londres[32] car Ntumazah sous le prétexte qu'il n'était pas en règle, attendait le Comité Révolutionnaire sur place à Londres.

En 1981, la Gauche française prend le pouvoir. Je propose aux responsables du Comité Révolutionnaire de conjuguer nos efforts pour nouer des contacts avec les socialistes (l'UDEFEC avec les femmes socialistes, la J.D.C avec les jeunes socialistes) afin d'amorcer des négociations entre l'UPC et les responsables du Parti Socialiste.

Cette suggestion est rejetée d'office. Il nous a été répondu que c'était trop tôt pour engager pareille démarche. Or de source sûre, les responsables du Comité Révolutionnaire avaient déjà écrit au gouvernement socialiste pour solliciter les négociations entre le gouvernement socialiste et le Comité Révolutionnaire[33].

Ce n'est qu'en décembre 1981 que Prisca Bonyemb[34], au nom de l'UDEFEC adresse une lettre aux femmes socialistes, lettre qui m'était parvenue pour transmission à leurs destinataires. Je n'avais aucune idée de la voie par laquelle je devais l'acheminer. Je me rendis donc auprès de M. Nguékam Abraham, secrétaire de notre Comité de base pour avoir des informations sûres en

vue de l'acheminement de ce courrier. Il me demanda de lui confier cette lettre pour la faire parvenir à ses destinataires.

Peu de temps après, la réponse nous parvient, satisfaisante : les femmes socialistes nous invitent à prendre part à la fête du 8 mars et nous donnent à cette occasion l'opportunité d'intervenir. Nous avons profité de cette occasion pour présenter notre organisation, son histoire, ses activités et le rôle qu'elle joue dans la lutte de libération nationale. D'autres contacts ont eu lieu entre les femmes socialistes et nous. Elles fixèrent même une date à laquelle nous devrions nous revoir.

Nous nous sommes rapprochées des responsables du Comité Révolutionnaire pour les tenir informés afin qu'ils nous donnent des instructions relatives à cette nouvelle rencontre. Ils furent, à notre grand étonnement, dans une colère indicible nous traitant d'indisciplinées, arguant même que l'UDEFEC n'existe plus, sa Secrétaire Générale a d'ailleurs trahi la cause nationale[35]. Un tribunal spécial siégea. Il était composé de nombreux réfugiés et des Camerounais résidant dans certains pays européens et africains. Les promoteurs du tribunal nous mirent en demeure de choisir publiquement entre Ntumazah et eux-mêmes. Dès ce jour notre choix fut fait. Nous options sans détour pour l'indépendance totale de l'UDEFEC et nous gardons cette indépendance jusqu'à nos jours. Nous avons après cette prise de position, gardé des contacts avec les femmes socialistes et d'autres organisations féminines (CERFA - CIMAD et toutes les organisations d'immigrées).

Des multiples contacts pris avec les femmes socialistes, il ressort selon leurs déclarations que le gouvernement socialiste ne peut, pour rien au monde collaborer avec le régime Ahidjo, mais elles déplorent le fait que, actuellement, il existe une multitude de tendances upécistes. Elles concrétisent leur argumentation en nous présentant toute une armoire pleine de dossiers, dossiers concernant les différentes tendances de l'UPC.

Elles demandent que l'UDEFEC qui présente une certaine cohésion organique, leur présente un responsable sérieux de l'opposition susceptible de succéder à Ahidjo à la tête de l'État et elles ajoutent :" Ce n'est pas le fait de faire tomber Ahidjo qui est difficile, mais c'est le fait de lui trouver un successeur compétent, populaire et apprécié par la majorité du peuple camerounais".

Une deuxième date est retenue pour un entretien plus approfondi. Cette fois, nous avons pris le risque d'adjoindre Messieurs Nguékam, Mbakam, Nlomngan et Nlet à la délégation de l'UDEFEC. Ceux-ci embarquèrent Mongo Béti. Ces messieurs nous avaient présenté un document prouvant que Ntumazah et Ekwalla Robert, collaborateurs des dirigeants de l'UPC, représentaient l'UPC à l'extérieur. Et Prisca de préciser: " Les principaux membres du Comité Directeur de l'UPC résident en majorité au Cameroun où ils sont bâillonnés par le Régime Ahidjo. Ils sont seuls habilités à parler au nom de l'UPC ou de désigner quelqu'un pour parler en leur nom".

Avant la discussion avec les femmes socialistes je prends la parole la première pour présenter les amis qui nous accompagnent comme ayant la capacité requise pour amorcer d'éventuelles négociations préliminaires.

Chantal Pérez, chargée des problèmes africains au sein du Bureau du Parti Socialiste nous révélera que les responsables du Parti Socialiste avaient demandé à l'UPC MANIDEM par le canal de Nkoundougou Alexandre, de convoquer et de réunir toutes les tendances UPC de l'extérieur afin qu'il y ait une confrontation entre lesdites tendances.

Le jour convenu, seule la tendance de Ntumazah s'était présentée, la tendance du MANIDEM n'avait fait aucun signe de vie. Ensuite, Chantal Pérez nous demande de préparer et de lui présenter un rapport sur l'économie camerounaise avant fin août 1982[36]. Nous sommes en fin juin 1982. Le principe d'une nouvelle entrevue fut retenu.

Cette intervention de Chantal Pérez suscita une vive réaction de la part de Mongo Béti qui dénonça sans ménagement "l'attitude réactionnaire de Chantal Pérez par rapport à la révolution camerounaise" réaction manifestée à plusieurs reprises par notre compatriote dans les colloques où ces deux personnes ont eu l'occasion de se rencontrer.

Par une lettre incendiaire adressée aux responsables du Parti Socialiste, Mongo Béti confirma son point de vue. Il prit en même temps Nguékam Abraham à partie, lui adressa deux méchantes lettres par lesquelles il lui reprochait de l'employer comme monnaie d'échange à des fins personnelles et irresponsables. Le jour de la rencontre (qui eut lieu par la suite sans la participation du pressenti Mongo Béti)[37], Chantal Pérez nous posa des questions curieuses du genre :

"Est-ce que vous travaillez pour les communistes ou pour les socialistes ? "

7. La fin d'un rêve.

Il n'y eut plus de suite à cette action amorcée qui fut tuée dans l'oeuf, emportant avec elle tous nos espoirs, du moins à cette ultime occasion qui s'offrait aux combattants pour la liberté à l'occasion du changement de personne à la tête de l'Etat du Cameroun. Plus tard après l'avènement du Paul Biya à la magistrature suprême, nous avons eu l'idée d'aller expressément à Rouen (son lieu de résidence) voir Mongo Béti après l'avoir prévenu par un courrier de notre visite. Il est venu nous accueillir.

Après avoir exalté ses écrits, nous lui avons fait part de la nécessité de modérer les attaques, compte tenu de la conjoncture actuelle dominée par une politique plus positive que celle menée jusque-là par l'ancien régime, et la nécessité de faire des propositions constructives. Nous lui avons même suggéré en outre de chercher le moyen de rentrer au pays afin de mettre son savoir et ses talents au service de la nation. Nous avons même

demandé et obtenu les nouvelles et les adresses des autres nationalistes tels que Abel Eyinga pour les mêmes fins.

Une semaine à peine après notre retour à Paris, nous avons reçu deux lettres injurieuses et irrévérencieuses nous traitant de vulgaires analphabètes sans emplois vivant de la clochardise en France!!!, contrairement à lui qui peut encore vivre aisément pendant des décennies dans le pays d'accueil.

Nous avons fait les mêmes suggestions à M. Eyinga Abel qui nous a envoyé en retour une réponse amicale et fort encourageante exprimant même l'espoir de nous rencontrer et d'être souvent en contact avec nous.

En 1983, les militantes de l'UDEFEC résidant en France organisent avec un succès éclatant le 25è anniversaire de l'assassinat du Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè pendant que les prétendus dirigeants de l'UPC se dérobaient.

Dès l'avènement de Paul Biya à la magistrature suprême et la proclamation de son programme d'action, l'UDEFEC conçoit l'idée du rassemblement des représentants de tous les partis politiques et organisations résidant en France pour examiner la situation, compte tenu des évènements qui prévalent en cette fin d'année 1982 : la gauche française au pouvoir, la démission inattendue d'Ahmadou Ahidjo, l'avènement de Paul Biya à la tête de l'Etat du Cameroun et la publication de son programme d'action fondé sur " la Démocratisation, la Libéralisation et la Rigueur dans la gestion ".

A cet effet nous avons convoqué tous les responsables des organisations se réclamant de l'opposition à savoir toutes les tendances de l'UPC, la J.D.C, la CGKT, la TPK (de Bakang) l'UPDC (de Oum), et l'OCLD (d' Abel Eyinga) ainsi que les Démocrates Camerounais. A quatre reprises la plupart était venue, non pour construire, mais pour détruire et saboter les idées maîtresses avancées tendant à formuler des suggestions en vue d'établir des contacts fructueux avec le gouvernement du renouveau pour trouver des solutions acceptables par la majori-

té des Camerounais, pour une réconciliation nationale en vue de la construction de la nation dans la concorde.

Les tendances de l'UPC représentées ont contesté à l'UDEFEC la qualité de leadership pour prendre des initiatives de cette nature[38]. Le projet de motion présentée ne fut paraphée que par les représentants des Démocrates Camerounais et les représentants de l'UPC, les autres participants à la rencontre déclinèrent l'offre, arguant que "l'UDEFEC ne peut et ne doit rien entreprendre sans l'aval, sans le parrainage de l'UPC".

Ainsi donc, toutes les suggestions faites par l'UDEFEC aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Cameroun, soit pour sauvegarder l'unité de l'UPC[39] soit pour la construction de la nation sur des bases saines afin de sauvegarder les intérêts des populations camerounaises dont la majorité traînent leurs familles dans la misère et le désespoir; toutes ces suggestions dis-je, connaissent le blocage systématique des piètres bergers qui se sont succédés au sommet de la hiérarchie du plus vieux mouvement de libération nationale, mouvement le plus ciblé, le plus craint, le plus controversé mais le plus implanté dans les coeurs des patriotes camerounais parce que le plus résistant à l'oppression donc, porteur d'espoir pour la libération effective du Cameroun, malgré le mal commun de ses leaders de haut niveau : la lutte par tous les moyens pour la conquête du leadership[40]. Tous n'ont qu'un rêve : devenir le "Um Nyobè" de l'UPC du Cameroun unifié et indépendant.

Notes

1- Membre du Comité Directeur de l'UPC. Il était délégué par l'UPC pour accompagner Emma Ngom fondatrice de l'UDEFEC à la conférence sur l'enfance à Vienne en 1952 et aida les femmes pour créer l'UDEFEC.

2- Premier Secrétaire Général de la JDC.

3- Membre influente de l'UDEFEC et membre du Conseil Central de ce mouvement.

4- Hana Ngo Iyock est la belle tante de Marie Tsad.

5- Bassama Jacques était un "indic" au service de l'administration colonial; il a joué un grand rôle dans la répression qui a suivi les évènements de mai 1955 dans le secteur de Babimbi.

6- Elle ne la reverra plus jamais, celle-ci est morte en 1979.

7- Ada Bounou, fervente militante de l'UPC de Garoua, elle a vécu longtemps en exil et y est morte.

8- Il devait partir au Congo Léopoldville, peu avant le drame de Lumumba qu'il avait rencontré. A son retour il s'arrête à Genève où il a dîné avec son assassin Bechtel.

9- Président de la Corée du Nord.

10- Président de la Chine Communiste et père de la Révolution culturelle.

11- Devenue Secrétaire Particulière de Félix Roland Moumié. Après la mort par accident d'avion de son mari Abolo envoyé en mission en Chine par Moumié. Après la mort de Moumié, elle fait la connaissance de Nguimbous avec qui elle se marie. Elle est morte à Edéa en 1994 .

12- Élevé au grade de commandant, ce combattant rentré d'exil en 1992 vit actuellement à New-Bell Douala.

13- Qui tente de faire un coup d'état mais le rate puis est tué à Malabo.

14- Le Front uni n'existait que de nom; aucune idée constructive pour mener une action solide susceptible de rassembler les combattants.

15- L'un des participants à la campagne de Mouloundou, Charles Djon Djon m'avait (à l'auteur) raconté qu'effectivement, le groupe avait convaincu Hogbè Nlend de rebrousser chemin parce que, invalide des jambes qui avaient été touchées par des balles, il ne pouvait pas supporter la marche à pied pour suivre les combattants au front de Mouloundou.

16- Ibidem

17- J'ai (l'auteur) personnellement saisi le Ministre Charles Onana Awana, pour plaider la cause de ce grand économiste auprès du président Ahidjo. Celui-ci avait donné sa parole d'honneur à son ami Onana Awana que si Ossendè renonçait à son aventure de Mouloundou, il ne serait pas inquiété (sincère ou non? le saura-t-on jamais) mais Ossendè a poursuivi avec opiniâtreté la lutte armée; hélas !

18- Fosso François m'a raconté (à l'auteur) les circonstances de la fin tragique d'Ossendè, décapité par ses bourreaux pendant que ses compagnons fuyaient dans la brousse. Il n'eut pas de sépulture. Fotso revint deux jours après et découvrit son cadavre décapité et en décomposition.

19- Cette veuve de martyr mère de trois enfants en bas-âge reste sans lumière et est jetée dans la rue par les compagnons d'armes de son défunt mari .

20- Heureusement Elise Ossendè est professeur de Lycée. Elle vit jusqu'à ce jour à Brazzaville (1997).

21- L'UPC se présentait en trois factions: le Comité Révolutionnaire de Woungly, le Groupe de Réflexion de Elise Ossendè, et les Non-Alignés.

22- Actuel Secrétaire Général de l'UPC MANIDEM faction Ekani Anicet.

23- Rentré au Cameroun et après la chute de Dika Akwa (qu'il supportait) à Nkongsamba, il a rejoint son Dja et Lobo natal.

24- Une antillaise très accueillante et très sociable.

25- En 1984, Marie Tsad est retraitée mais continue à offrir ses services d'aide soignante à des particuliers pour vivre.

26- Madame veuve Élise Ossendè et Yana se trouvaient aussi en vacances chez moi.

27- Une heure de marche.

28- Fosso François ancien combattant de l'armée française, Secrétaire Général de la JDC

29- Ekwalla Robert, syndicaliste.

30- Et la narratrice de rappeler le jour où Marthe Moumié, du vivant de son mari tout puissant, à Conakry avait versé la sauce en pleine figure de son cuisinier guinéen Camara, sous prétexte que cette sauce qu'il présenta à Moumié était abîmée.

31- Il s'agit de Fosso François et Ekwalla Robert.

32- Les deux premiers voyages étaient faits pour établir des contacts entre le Comité Révolutionnaire et Ntumazah d'une part, et ce dernier en contact avec Nguékam Abraham d'autre part.

33- M. Ndoh Michel serait l'auteur et le signataire de cette lettre.

34- Réfugiée politique (dont nous avons publié le récit de son aventure dans le chapitre précédant) de la Grèce où elle a été amenée par ses bienfaiteurs elle vient de temps en temps en France et s'y installe définitivement par la suite.

35- Woungly Massaga et ses partisans considèrent la trahison de la seule Secrétaire Générale d'un mouvement démocratique comme la fin de ce mouvement; où est alors l'application des principes démocratiques qui doit caractériser tout mouvement révolutionnaire ?

36- Soit quatre mois avant la démission surprise d'Ahidjo.

37- Les deux représentantes de l'UDEFEC croyaient que Mongo Béti était pressenti par ceux qui l'avaient embarqué à cette rencontre secrète.

38- Ils privilégient les personnes et les groupes et non les idées. C'est le plus grand mal commun des leaders upécistes: la lutte de personnes pour la conquête du leadership.

39- Un autre mal: dompter les femmes et les jeunes qui constituent plus de 75% de la population. Ne jamais les libérer, mais les marginaliser et exploiter au maximum leur nombre. Ce n'est pas le mal de la seule UPC qui devait être le symbole de l'application des principes démocratiques pour avoir vu les femmes et les jeunes combattre avec acharnement le colonialisme aux côtés de l'UPC. Tous les mouvements et organisations camerounaises sont allergiques à la promotion de la femme et à la reconnaissance des droits et intérêts des jeunes qui constituent le fondement, la base de tout développement viable. Les jeunes et les femmes devraient coordonner leurs actions pour s'imposer aux réactionnaires de tout acabit.

40- Cette conception de la conduite d'un mouvement révolutionnaire justifie la façon dont ses leaders se sont fait éliminer. Quelle était la participation des co-dirigeants survivants et même des proches collaborateurs à l'élimination de ces victimes devenues des martyrs de la cause nationale? l'histoire le révélera un jour peut-être.

Appendice.

Mon petit frère Ngweha Pierre Ropin était un infirmier breveté sorti d'Ayos, il travaillait à Ndom[1] où il venait d'être affecté, affectation disciplinaire par le régime Ahidjo à cause de ses opinions politiques. Dans cette localité retirée au fin fond de la brousse en Sanaga Maritime, opèrent des maquisards. Mon frère est enlevé pendant la nuit par une bande de maquisards venus piller dans son secteur. La bande était commandée par un certain "Bapia" chef d'un groupe de pillards qui opéraient dans cette région. Mon frère supplia les pilleurs maquisards en leur présentant sa jeune épouse qui attendait un bébé. Peine perdue. Les bandits rétorquèrent qu'ils l'amenaient uniquement pour soigner leurs camarades blessés au maquis au cours d'une opération suicide.

Malgré ses supplications on l'emmena de force ainsi qu'un enseignant boulou[2].

Arrivés dans le repaire de cette bande au coeur de la forêt dense, les deux malheureux tentent de prendre la fuite; les bandits se lancent immédiatement à leur poursuite et rattrapent l'un des malheureux fugitifs, précisément le jeune Ngweha Tjad qui est immédiatement et impitoyablement massacré pendant que son compagnon réussit à s'échapper et à gagner la ville, sauvant ainsi miraculeusement sa tête. La jeune épouse de mon frère accouchera d'un mort-né par la suite. Et la malheureuse jeune veuve, succombera deux ans plus tard sous le poids de la misère, de soucis et sans soutien .

Les camarades de mon jeune frère vivant au maquis en Sanaga maritime, m'ont fait parvenir à Conakry la nouvelle selon laquelle celui-ci avait été exécuté en 1962; cette triste nouvelle m'a terrassée[3].

Notes

1- Secteur très reculé en Sanaga Maritime

2- Il s'agit probablement de l'instituteur Etoua-Akam Pascal, enlevé pendant cette période chaude de son lieu de service dans la région de Bôt-Makak limitrophe du secteur de Ndom. Il nous raconta plus tard son aventure au maquis de la Sanaga Maritime. Elu député de Sangmélima (RDPC) en 1992 il est mort en fin 1994.

3- Triste sort que celui de Marie Tsad réfugiée et exilée à vie qui, sans mari, sans enfant, torturée par les colonialistes, humiliée par les gardes, perd son petit frère, militant convaincu de l'UPC, qui se fait massacrer par ses propres camarades fanatiques et impitoyablement cruels.

CINQUIÈME PARTIE

TITRE I

VERDICT CRUEL: TRIOMPHE DES NOBLES IDÉES SANS LEURS DÉFENSEURS[1]

Présentation.

La bataille pour la conquête de la réunification et de l'indépendance nationales, pour l'élévation du standard de vie et le bien-être des populations camerounaises initiée le 10 avril 1948 par l'UPC a permis aux patriotes camerounais d'atteindre les objectifs poursuivis ; l'indépendance et la réunification partielle du Cameroun malgré les imperfections qui donnent à notre indépendance une forme caricaturale de souveraineté et à la réunification concédée partiellement, une ossature fragile et aléatoire.

Ces deux grands évènements historiques intervenus respectivement le 1er janvier 1960 et le 1er octobre 1961, après plus d'une décennie de lutte âpre sous la bannière de l'UPC à la tête de laquelle des dirigeants courageux et dévoués à la cause nationale ont sacrifié leur vie, laissant ainsi triompher sans eux les nobles idées naguère combattues par ceux-là mêmes et leurs géniteurs spirituels qui conduisent depuis plus de quarante ans notre beau pays le Cameroun, sciemment ou inconsciemment, dans l'enfer de l'Histoire.

L'enlisement actuel du pays dans le néant, la modification de ses valeurs humaines, leur élimination systématique, et la fuite de ses cadres sous d'autres cieux sont au quotidien sous l'empire de la honte où sombre de jour en jour notre beau pays qui regorge de tant de potentialités si convoitées à l'aube du vingt et unième siècle.

Cette contradiction, cette anomalie de l'histoire nous amène à poser les questions suivantes :

Pourquoi les nobles idées défendues par les leaders révolu-

tionnaires camerounais placés au sommet de la hiérarchie du mouvement de libération nationale ont-elles triomphé en l'absence de ceux qui, en si peu de temps, ont donné un sens concret aux aspirations profondes des populations camerounaises et conçu des stratégies, à la mesure du climat contre-révolutionnaire institué par les colonialistes français, pour l'aboutissement en un temps record des revendications nationales du peuple camerounais?

N'était-il pas plus logique que la mission sacrée de conduire le Cameroun à la souveraineté nationale, à l'instar de certains pays de l'Afrique combattante, soit effectuée avec l'apport de ceux qui précisément avaient les premiers, perçu avec lucidité la nécessité d'amorcer le processus pour l'avènement rapide de l'indépendance du Cameroun unifié, et conçu un programme de lutte populaire pour sa gestion afin de donner à notre souveraineté nationale une forme moins caricaturée de notre indépendance et une ossature plus solide à notre unification?

Comment peut-on concevoir qu'avec tant de potentialités aussi bien humaines, économiques qu'intellectuelles notre pays, qui constituait le centre de gravité des pays de l'Afrique centrale en tout point de vue, soit actuellement à la traîne de ces pays naguère considérés comme satellites du Cameroun ?

Comment justifier que les enfants camerounais en majorité doués, intelligents soient actuellement obligés après plus de quarante ans de gestion de notre souveraineté, de vivre clandestinement dans de petits pays voisins pour glaner une formation scolaire et universitaire digne de ce nom, qu'ils ne peuvent recevoir dans leur propre pays dont la médiocrité dans le domaine de l'éducation et de la formation est à la mesure de ceux qui nous gouvernent et qui s'accrochent contre vents et marrées au pouvoir?

Nos leaders nationalistes, parrains de la lutte révolutionnaire qui permit au Cameroun d'être promu dans le concert des nations libres, avaient-ils assuré avec le maximum de doigté, de

moralité exemplaire, de dévouement et de désintéressement, l'encadrement des combattants sous toutes les formes et sous tous les cieux pour atteindre les mêmes objectifs dont la finalité est l'élévation du niveau de vie des populations camerounaises subjuguées, et surexploitées par les puissances coloniales et leurs "suppôts" locaux qui ont pris le relais des autorités coloniales au moment de la proclamation de l'indépendance du Cameroun, dont la gestion devait logiquement revenir aux combattants de la liberté?

N'avons-nous pas été dans une certaine mesure les acteurs de notre propre élimination de la gestion du Cameroun indépendant par nos actes inconsidérés, notamment par la politique d'exclusion qui a affaibli l'ardeur de nos troupes, en créant des divisions internes, des luttes d'influence, l'excès de complexe d'un pouvoir imaginaire par la vision d'un gouvernement révolutionnaire chimérique source de rivalité entre les combattants assoiffés de pouvoir?

N'avons-nous pas été victimes de nos propres maladresses, des incohérences dans nos prises de position plus ou moins immatures, de notre impréparation et dans l'évaluation des rapports de forces en présence, aggravée par l'intolérance, le radicalisme et l'appréciation erronée dans le choix de nos compagnons immédiats de lutte, qui ont joué le rôle le plus cynique dans la phase révolutionnaire de notre combat, et qui ont favorisé l'élimination de nos grands leaders, servant ainsi les intérêts du néocolonialisme?

N'avions-nous pas nous mêmes, au cours de notre aventure révolutionnaire sciemment ou inconsciemment, commis des actes répréhensibles, et irréfléchis condamnables par la morale traditionnelle, actes qui transgressent certaines pratiques sacrées qui caractérisent l'originalité de la morale africaine et dont nous portons aujourd'hui l'anathème qui ne saurait être levé que par des manifestations expiatoires, au nom de tous les combattants afin que notre pays, actuellement livré aux vautours qui le

pillent, bradent sans scrupule notre riche patrimoine, que notre pays dis-je, retrouve à travers les mânes de nos martyrs des valeurs patriotiques révolutionnaires pour assurer la restauration de notre souveraineté et les acquis qui la caractérisent et qui sont dangereusement compromis?

Pour permettre au lecteur de répondre personnellement à ces interrogations qui reposent sur des données complexes, nous prenons le risque de lever un pan de voile sur l'épopée qui a caractérisé la décennie de la lutte révolutionnaire du Cameroun, au cours de laquelle de vaillants combattants, acteurs incontestés de notre histoire révolutionnaire et défenseurs acharnés du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sont tombés, abandonnant l'indépendance chèrement acquise aux pillages et à la braderie par les forces néo-coloniales.

Chapitre 1

Genèse des dissensions internes de l'UPC.

1. L'admission controversée de Mayi Matip au secrétariat administratif de l'UPC .

Tout a commencé en 1953 soit cinq ans après la création du mouvement de libération nationale UPC qui se développait prodigieusement parmi toutes les couches sociales du pays, notamment parmi les populations déshéritées et les masses laborieuses de la paysannerie. En cette période de lutte anticolonialiste, les membres du Comité Directeur de l'UPC résidant à Douala, jusque-là unis, eurent à se prononcer sur l'admission de Mayi Matip au secrétariat administratif de l'UPC jusque-là assuré bénévolement par un jeune camarade, Ferdinand Fozo'o Ekabé, douanier de son état, qui occupait ce poste depuis sa suspension des fonctions au service des douanes et qui apparemment s'en acquittait de façon satisfaisante.

La venue du jeune loup Mayi Matip, sorti directement des entrailles de la police secrète française après un licenciement apparemment abusif et peu convainquant pour la majorité des membres du Comité Directeur rompit la sérénité de ses membres. Ils trouvaient l'accueil par l'UPC de ce jeune fils d'un chef traditionnel très puissant de la région, contraire aux mots d'ordre du mouvement "Fermeté Vigilance, Fraternité,

Honnêteté". Aussi des voix s'élevèrent-elles contre l'offre de services bénévole de M. Théodore Mayi Matip, offre curieusement recommandée par le Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè, qui exaltait les connaissances du nouveau-venu en droit et sa maîtrise des dossiers administratifs. Certains membres du Comité Directeur qualifièrent ce licenciement de fine manoeuvre qui simulait la haute mission secrète dont était chargé ce fin policier qui devait jouer le moment venu, un rôle capital pour la décapitation du mouvement révolutionnaire montant, qui devenait de plus en plus préjudiciable aux intérêts coloniaux français en Afrique centrale.

Après avoir convaincu ses camarades de l'opportunité d'accepter les services de ce jeune cadre de la sûreté française en leur sein, le Secrétaire Général de l'UPC réussit, complaisance obligeant, à faire intégrer Mayi Matip Théodore au secrétariat administratif permanent de l'UPC en remplacement du jeune Ferdinand Fozo'o Ekabé, assurant que le rôle du nouveau-venu se limiterait au service purement administratif[2]. Le bureau du Comité Directeur nomma un deuxième secrétaire administratif chargé de la dactylographie, le camarade Essombè Calvin[3]. Mais certains camarades avertis avaient continué à regarder de travers M. Mayi Matip qui, malgré son ardeur au travail, son désintéressement et sa générosité, n'avait pas convaincu la plupart d'entre eux[4]. Méfiance oblige ! Avaient-ils raison, ces camarades ? On ne le saura sans doute jamais, à moins d'en débattre au sein du "Comité Vérité" à la camerounaise.

Le deuxième accrochage, consécutif à l'admission controversée de Théodore Mayi Matip au coeur[5] du mouvement de libération nationale intervient lorsque la direction de l'UPC avait pris la décision d'assurer la défense du nouveau transfuge contre ses anciens maîtres et d'associer son procès contre la sûreté française aux différents dossiers des dirigeants poursuivis par leurs adversaires politiques soutenus par les autorités de l'administration coloniale française, dossiers défendus par Mes Stibe

Colombey Pierre-François et plus tard Mc Cevaer, tous avocats de la gauche française. La nouvelle recrue, le transfuge Mayi Matip offrit même généreusement de concéder à l'UPC une partie des sommes à lui allouées par ses anciens maîtres au titre des dommages-intérêts pour "licenciement abusif", pour sa contribution au fonctionnement de l'UPC confrontée à d'énormes problèmes financiers.

2. Effets néfastes d'une concentration des forces révolutionnaires.

En décembre 1954, Roland Pré est nommé Haut-commissaire de la République Française au Cameroun en remplacement du gouverneur socialiste Soucadeaux, dont l'action était jugée timide par l'Élysée face à la montée du nationalisme camerounais. Le premier acte du nouveau gouverneur fut la concentration des fonctionnaires responsables de l'UPC à Douala, de tous ceux qui avaient initialement été dispersés à travers le Cameroun par des affectations disciplinaires[6] effectuées par le gouverneur Soucadeaux. Cette politique de Soucadeaux loin de constituer une sanction avait plutôt permis à l'UPC d'implanter ses structures et de former des noyaux révolutionnaires dans les régions jusque-là inaccessibles[7] au mouvement de libération nationale. Si la concentration des dirigeants upécistes avait favorisé la poussée idéologique du mouvement et la conception des méthodes de lutte plus efficaces, elle a conduit à des frottements et à des conflits dûs aux luttes d'influence entre les membres du Comité Directeur de l'UPC concentrés à Douala où apparaissaient souvent des conflits d'origine tribale heureusement vite dissipés grâce au doigté du Secrétaire Général de l'UPC qui, prévenant et charismatique, se plaçait toujours au-dessus de la mêlée pour désamorcer ce genre de conflits préjudiciables à l'unité du mouvement en cette période délicate de la lutte patriotique. Pour dénouer ces crises de plus en plus fréquentes entre les militants traqués par les colonialistes d'une part, fragilisés par des conflits internes d'autre part, le Secrétaire Général de l'UPC

avait initié le système de confrontation pour résoudre des problèmes dont la portée eût été fatale pour l'aboutissement positif des revendications nationales.

Il y eut en mars 1955 un cas qui par son caractère extravagant mérite d'être rapporté.

En effet au retour de sa deuxième et dernière mission effectuée à l'ONU en fin 1954[8] le Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè qui avait eu le mandat de l'UDEFEC de présenter au nom des militantes de cette organisation les revendications nationales, l'indépendance et la réunification immédiates du Cameroun devant la quatrième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies, avait été invité par le Bureau national de l'UDEFEC pour donner le compte rendu de sa mission aux militantes de cette organisation réunies en Assemblée générale le 20 mars 1955 à Douala.

Le Bureau national de l'UDEFEC pour des raisons d'opportunité avait décidé que cette assemblée de compte-rendu se tiendrait au domicile de la camarade Pauline Nyobè, membre fondateur de l'UDEFEC et épouse du camarade André-Claude Nyobè, membre du Comité Directeur de l'UPC[9] domicilié au quartier Mungo à Douala. Une réception était prévue à l'issue de cette importante réunion de compte-rendu du mandat onusien du Secrétaire Général. Informé de la décision des responsables de l'UDEFEC sur le choix du lieu de la réunion, contre toute attente, le président de l'UPC, Félix Roland Moumié se met en colère et déclare entre autre qu'il ne prendrait pas part à cette réunion et qu'il déclinait toute responsabilité de ce qui arriverait au Secrétaire Général au domicile de "l'agent de l'impérialisme français" qu'était Nyobè André Claude. Le camarade Ouandié Ernest appuya la position du Président Moumié. Nous voilà prises de court dans un dilemme[10]. Qu'allons-nous faire pour sortir de l'impasse après avoir tout organisé dans l'enthousiasme au domicile de la camarade Pauline Nyobè.

Il était impossible de soumettre le problème au Secrétaire Général qui n'avait rejoint Douala que tard dans la nuit en pro-

venance du département du Mungo où il s'était rendu en compagnie de M. Abel Kingué, premier vice-président de l'UPC pour des meetings de compte rendu de leur mission onusienne. Il ne nous restait plus que le risque de changer le lieu de la rencontre et affronter la colère naturelle de nos camarades du quartier Mungo[11] blessées dans leur élan patriotique d'autant plus que le deuxième lieu de la réunion retenu se trouvait dans un quartier réputé bamiléké.

Dès lors, le conflit sur fond tribal tant redouté qui couvait depuis la concentration des responsables des organisations anticolonialistes était né dans un contexte, dans un climat surchauffé par des effets de la répression et de diverses manoeuvres des colonialistes et de leurs valets.

Informé de cet incident malencontreux qui opposait des militantes de l'UDEFEC relatif au choix du lieu de la réunion de compte-rendu, le Secrétaire Général se décide de venir à cette réunion mais s'abstiendra de donner le compte rendu. Fortement escorté par les militantes du camp adverse[12], qu'il avait amenées à renoncer au boycott de la réunion, il se présentera à l'heure prévue au lieu de la réunion où l'attendait une grande foule enthousiaste.

Prenant la parole le Secrétaire Général, après avoir rappelé aux uns et aux autres que le moment était mal choisi pour entretenir des conflits internes, il termine son propos en invitant les militantes à aplanir leur différend afin de lui permettre plus tard de donner le compte rendu du mandat reçu dans un climat serein et d'unité de coeur pour l'honneur et le succès du mouvement de libération nationale. Le choc fut dur pour les organisatrices de la rencontre qui s'étaient dépensées tant physiquement, moralement que matériellement; mais c'était la seule façon de désamorcer cette explosion, de colmater la brèche tribale qui s'ouvrait à la veille des grandes prises de position dans la lutte pour l'indépendance du Cameroun, brèche aux conséquences imprévisibles, notamment au sein de l'organisation nationaliste des femmes camerounaises encore fragile. Il fallait donc faire

quelque chose pour réconcilier les deux camps et le plus tôt possible.

Je saisis par lettre dès le lendemain le Secrétaire Général de l'UPC pour solliciter une confrontation dans les meilleurs délais. La réponse vint dans la journée même; la confrontation eut lieu le lendemain au domicile du Président Moumié qui n'assistera malheureusement pas à la rencontre sous prétexte d'être de garde à l'hôpital Laquintinie[13]. La séance ouverte à 19 heures était présidée par le camarade Song Félix[14] président du Comité Central du quartier New-Bell Mungo et le camarade Yemback Pierre[15] en assurait le secrétariat. Une vingtaine de participants dont Ouandié Ernest vice-président de l'UPC, Ngapeth Job René, Trésorier Général de l'UPC, Ferdinand Fozo'o Ekabé et de nombreuses militantes des camps antagonistes et bien sûr le Secrétaire Général de l'UPC en personne.

Après l'exposé des motifs fait brièvement par moi-même, Secrétaire Générale de l'UDEFEC et confirmés par Marthe Ouandié Secrétaire Générale adjointe, toutes deux confirmant les propos tenus par Félix Roland Moumié, président de l'UPC concernant le camarade André Claude Nyobè, le Secrétaire Général de l'UPC prit la parole pour contester les allégations de la Secrétaire Générale de l'UDEFEC, soutenant que le président de l'UPC n'a pas fait une telle déclaration à l'endroit d'un membre du Comité Directeur de l'UPC.

Cette contestation trop hâtive du Secrétaire Général nous indigne et nous met mal à l'aise; on le comprend. Il voulait blanchir le Président Moumié par solidarité au lieu de s'informer objectivement avant toute prise de position. La réaction des responsables de l'UDEFEC est immédiate. Elles exigent que le vice-Président Ouandié Ernest, qui avait assisté à cette scène, intervienne pour une meilleure information du Secrétaire Général, avant que ce dernier puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Mis au pied du mur, le vice-Président Ouandié reconnaît les faits et se perd dans des accusations futiles sans fondement puisque sans preuves, pour dénigrer un camarade foncièrement dévoué à la cause nationale comme le prouvera par la suite son assassinat par les colonialistes[16], ce patriote que le président et le vice-président traitent "d'agent de l'impérialisme français", à la grande indignation de tous les participants à cette confrontation révélatrice des tares couvées par certains responsables du mouvement.

C'est aux premières heures de la matinée autour d'une tasse de café chaud que la confrontation prendra fin après une longue intervention du Secrétaire Général de l'UPC qui s'évertuait à créer un climat de confiance mutuelle indispensable pour l'efficacité de la lutte engagée contre le colonialisme, cause et base de nos dissensions[17]. L'incident fut clos mais ses séquelles ne seront pas pour autant totalement effacées, elles vont au contraire évoluer comme il sera démontré plus loin.

3. Affrontements à armes inégales.

Peu après cet incident malencontreux vite colmaté, les militants des mouvements signataires de la Proclamation Commune du 22 avril 1955 seront confrontés à la recrudescence des manoeuvres d'intimidation orchestrées par les colonialistes pris de panique. Des procès en chaîne intentés contre les principaux dirigeants des organisations patriotiques, des perquisitions[18] sont effectuées aux domiciles de certains responsables, des arrestations arbitraires, la dislocation par les forces de l'ordre des meetings organisés par l'UPC. Ces manoeuvres visent particulièrement le Secrétaire Général de l'UPC qui a convaincu son auditoire aux Nations Unies où les revendications nationales camerounaises telles qu'il les a exposées, ont retenu favorablement l'attention d'un grand nombre de délégations de la Commission de tutelle. La délégation française avait compris la portée des résolutions prises par l'ONU à cet effet.

Les rumeurs de plus en plus persistantes circulent et font état de l'éventuelle arrestation ou kidnapping du Secrétaire Général de l'UPC notamment depuis l'attentat auquel il avait échappé de justesse et qui s'est soldé par la disparition du "Héron"[19] en avril 1954 au-dessus du Mont Koupé. Cette situation avait amené les membres du bureau politique de l'UPC à décider que les apparitions publiques du Secrétaire Général de l'UPC soient plus discrètes, voire rares. La direction des opérations au siège du mouvement sera désormais assurée par le président de l'UPC Félix Roland Moumié et le deuxième vice-Président Ernest Ouandié tandis que le premier vice-Président Kingué Abel s'occupera de l'organisation des militants en Sanaga Maritime. Moumié et Ouandié assumeront avec zèle leur mission qui consistait à accélérer le rythme des opérations pour l'avènement rapide de l'indépendance conformément au calendrier développé dans la Proclamation Commune du 22 avril 1955[20].

Plus tard, il est prévu l'inauguration du pont sur le Wouri le 15 mai 1955 par le Ministre français des colonies Pierre Henri Teitgen. La direction de l'UPC décide de boycotter cet évènement en organisant parallèlement ce même jour et à la même heure un meeting où toutes les populations de Douala étaient invitées.

De leur côté, les autorités administratives locales obligent les mêmes populations d'aller en masses ovationner le Ministre Français à son passage et honorer les cérémonies de l'inauguration de cette oeuvre, symbole des bienfaits de la présence française au cameroun. Il s'en suit une répression sauvage contre les populations réticentes aux appels des colonialistes déchaînés qui descendent dans les quartiers populeux. Au cours de ces affrontements caractérisés par des matraquages policiers, des jets de pierres et de bouteilles vides, une femme est tuée écrasée dans sa cour par un camion plein de militaires armés jusqu'aux dents et qui sillonnent les quartiers et brutalisent les habitants.

Parallèlement plusieurs meeting de l'UPC se tiennent dans diverses localités du cameroun notamment dans le Mungo et au pays bamiléké sur ordre du Président Moumié.

A Loum et à Mbanga les participants au meeting sont surpris par les forces de l'ordre qui dispersent à coups de crosses et de matraques, arrêtent plusieurs d'entre eux. On dénombre plusieurs blessés parmi les camarades de ces localités, quelques organisateurs parmi lesquels des blessés viennent à Douala pour rendre compte au Président Moumié à son domicile à New-Bell. A la fin de leur exposé le président leur pose la question de savoir ce qu'ils ont fait des assaillants[21] et combien de blancs avaient-ils blessés ou tués[22]?

Les camarades ont répondu qu'ils avaient été surpris par les forces de l'ordre et n'avaient aucun moyen pour se défendre ou contre-attaquer. Visiblement déçu par cette réponse qui n'était pas conforme aux attentes du président qui avait recommandé la résistance à l'oppression coloniale que subissaient de plus en plus les militants depuis l'arrivée de Roland Pré au Cameroun, il ordonne l'organisation d'un nouveau meeting la semaine suivante[23] dans le même site à la même heure et de se préparer pour ne plus se laisser malmener par les colonialistes. Aussitôt dit, le président entre dans sa chambre et se couche[24], pendant que les camarades sortaient tête basse. Le week-end suivant les camarades de la région Mungo organisent selon les recommandations du président, un meeting de revanche. Ils avaient conçu une stratégie de légitime défense contre l'oppresseur qui fut pris au filet, aucune fuite n'ayant été faite pour informer les autorités locales[25] de l'embuscade tendue cette fois là.

Ils s'étaient répartis en deux groupes dont le premier devait se trouver au lieu du meeting qui avait commencé à l'heure prévue, tandis que le deuxième groupe armé de machettes de pierre, de bâtons de bouteilles vides s'était tapis sous les caféiers et sous les arbustes environnant la place.

A peine l'hymne camerounais entonné et le premier orateur ovationné par les applaudissements des camarades qu'un camion chargé de militaires armés jusqu'aux dents, sous le commandement de deux commissaires blancs, décharge sa cargaison qui se rue sur les participants qui font semblant de fuir et de se disperser. L'alerte est ainsi donnée. Les camarades embusqués sortent de l'affût. C'est l'échauffourée: les coups de machettes, de bâtons, de pierres, de bouteilles par l'attaque surprise semant le désarroi parmi les assaillants pris dans l'embuscade bien organisée. C'est la panique générale dans les rangs des assaillants surpris par la hargne des insurgés décidés à prendre leur revanche. Plusieurs blessés graves parmi les forces de l'ordre. Un commissaire de police, un expatrié reçoit un violent coup de pilon sur la nuque, assené par une militante, s'écroule pendant que cette vaillante combattante saute sur sa victime assommée, s'empare de sa casquette et disparaît dans la nature emportant son précieux butin[26]. Des blessures légères parmi quelques camarades qui ont réussi à prendre tous la fuite avant la battue pour la chasse à l'homme organisée les jours suivants dans tout ce secteur. Des incidents analogues sont enregistrés dans plusieurs localités du pays. C'est ainsi qu'avaient démarré les incidents sanglants qui s'étaient généralisés dans le pays, endeuillant des milliers des familles camerounaises pendant plus d'une décennie.

Durant les dix jours qui ont précédé la grande offensive colonialiste, contre les organisations patriotiques, des meetings se succédaient à un rythme accéléré. Des déclarations fracassantes incendiaires et hostiles dénoncent sans ménagement la politique coloniale et la répression initiée et entretenue par Roland Pré dans un pays sous tutelle des Nations Unies. Au cours de ces meetings sont lues des lettres[27] confidentielles que les autorités supérieures adressent aux chefs des secteurs et chefs de subdivision avec instructions fermes de sévir et de rendre la vie dure aux meneurs upécistes.

Cette situation tendue n'était pas pour permettre l'assainissement de l'atmosphère chargée d'électricité qui a aboutit au coup de force caractérisant la dernière décade du mois de mai 1955, et dont la plupart des régions du territoire ont été le théâtre. La suite de cette cabale n'était que la logique du raidissement des comportements des antagonistes qui a conduit à la répression à outrance, à la chasse à l'homme, à la dissolution des organisations patriotiques, à la chasse aux patriotes, à la prison, à l'exil, aux assassinats, à l'exclusion des nationalistes de la scène politique nationale, à la destruction de certains acquis, à la haine et à la désolation.

Dans un tel contexte, toutes les reformes envisagées par la France étaient rejetées par la majorité des populations ainsi traquées en permanence parce que largement dépassées et caduques.

4. Recours inopiné aux appuis extérieurs.

Serrés dans cet étau répressif inattendu dans un pays sous-tutelle des Nations Unies, il fallait, tout en comptant sur nous-mêmes, contacter des nations membres de l'ONU pour soutenir notre cause au sein de cette Institution internationale.

C'est dans la recherche des ces appuis extérieurs que malheureusement le président de l'UPC Félix Roland Moumié, sans consulter ses collègues membres du bureau politique[28] prit unilatéralement la responsabilité d'adresser une correspondance au Ministre Soviétique des Affaires Étrangères, son Excellence Molotov, engageant ainsi la responsabilité politique du mouvement de Libération Nationale[29] qui n'avait rien à voir avec le communisme.

5. L'éclatement d'un drame interne longtemps couvé.

Après la panique qui a suivi l'épreuve de force colonialiste de mai 1955 bravée avec une détermination inouïe par les patriotes camerounais, convaincus de l'aboutissement positif et heureux

de la lutte patriotique menée par le peuple camerounais sous la bannière de l'UPC dissout avec les autres organisations populaires, la lutte clandestine s'imposait compte tenu du raidissement de la position du gouvernement français qui, malgré les pressions internationales, n'était pas disposé à lâcher le Cameroun qu'il tenait à intégrer dans l'Union française. Les militantes et les militants des organisations dissoutes se regroupèrent presque instantanément pour poursuivre immédiatement les activités dans la clandestinité partout où ils se trouvaient à l'intérieur sous maquis, comme à l'extérieur des frontières camerounaises[30].

Cet élan spontané[31], cette volonté et cette hargne à l'action libératrice, à la lutte dans l'abnégation totale, sera malheureusement dès 1956, freinée voire bloquée par le comportement irresponsable et antidémocratique des trois dirigeants de l'UPC Moumié, Ouandié et Kingué, terrés dans les premiers mois de la vie clandestine à Bota-Victoria puis à Bamenda et à Kumba au Cameroun Occidental. Confortablement installés et disposant de deux Land-Rover acquises grâce aux sacrifices des militants traqués et trimant durement pour survivre[32], grâce aussi à la générosité d'un grand nombre de sympathisants du mouvement de libération nationale, ils mèneront la vie dure à leurs camarades démunis réfugiés dans différentes localités de cette partie du territoire. Ils se comporteront quelquefois en véritables tortionnaires, insouciants du sort des réfugiés vivant autour d'eux, abandonnant à leur triste sort les camarades emprisonnés et sans défense dont certains auront la désagréable surprise d'apprendre du fond des geôles colonialistes leur suspension ou leur exclusion de l'UPC par les dirigeants de Kumba[33]. Ainsi hissés au sommet de la hiérarchie, loin des tracasseries policières et bénéficiant de la confiance de la masse camerounaise qui les déifiaient à tort ou à raison, ils s'immisceront brutalement, sans scrupule et sans réserve dans la gestion et la direction des autres organisations anticolonialistes cherchant par tous les moyens à

déstabiliser les directions régulièrement installées par les organes démocratiquement élus. Ils useront des méthodes cyniques et inavouées pour liquider politiquement voire physiquement les responsables démocratiquement élus, réfractaires à leur politique dictatoriale afin de les remplacer par des personnes acquises à leur dévotion et à qui ils promettront des postes ministériels dans leur gouvernement révolutionnaire dont la constitution était déclarée imminente[34].

Depuis l'année 1956, la plupart des militants couvent un véritable drame intérieur dont l'aboutissement se traduira en 1957 par un relâchement progressif en don de soi initialement consenti avec enthousiasme, par la démobilisation des énergies des troupes engagées, naguère prêts à sacrifier leur vie pour que vive l'UPC et le Cameroun.

L'acharnement du "trio de Kumba"[35] sur les rares cadres impliqués dans le mouvement révolutionnaire, caractérisé par les purges des prétendus "agents de l'impérialisme" paradoxalement traqués par les colonialistes français, la dislocation du courant d'Union Nationale qui avait constitué en cette période l'espoir des patriotes exténués par une situation interne de plus en plus difficile à vivre par les militants engagés sans conditions pour la libération du Cameroun, désillusionnèrent les militants les plus fervents. Une concertation des responsables de haut niveau du front patriotique signataires de la Proclamation Commune s'imposait afin de réfléchir ensemble, concevoir de nouvelles stratégies de combat et poursuivre la lutte sur de nouvelles bases.

Hélas cette suggestion des responsables de l'UDEFEC, malgré sa pertinence ne fut pas retenue[36]. La réunion du Comité Directeur élargi de l'UPC tenue à la fin de l'année 1956 à Kumba ne prendra pas des mesures qui s'imposaient pour limiter les dégâts[37].

C'est au courant de l'année 1956 que les purges avaient débuté par le cas de deux cadres influents de l'UPC réfugiés au Cameroun sous administration britannique, Maah Timothée et

Penda Pierre[38] qu'on avait baptisée à l'époque "Affaire Maah et Penda" qui furent les premières victimes de cette cabale infernale dirigée contre leurs compagnons de lutte.

En effet ces deux compatriotes, cadres du mouvement de libération nationale poursuivis et traqués par la police française s'étaient réfugiés dans les premiers mois qui suivirent les massacres de mai 1955 à Tiko (Cameroun Occidental). Au début de l'année 1956, ils sont abordés par un émissaire français en provenance du Cameroun oriental pour (précisera l'émissaire) tenter d'entrer en contact avec les dirigeants de l'UPC en vue d'amorcer des pourparlers préliminaires et afin de trouver une solution négociée à la situation qui prévalait à l'époque au Cameroun. Les deux camarades se déclarent incompétents et conduisent l'émissaire[39] français à Victoria où ils croyaient rencontrer les trois dirigeants qui, malheureusement se trouvaient à Bamenda où ils préparaient aux côtés de John Ngu Foncha l'arrivée de la Mission de visite de l'ONU. Ils durent donc dépêcher un camarade à Bamenda pour porter le message aux trois dirigeants de l'UPC. Ceux-ci rentrent dans une grande colère et taxent les deux camarades de traîtres, pour avoir reçu ce colonialiste, lancé à leurs trousses. Ils sortent immédiatement un tract incendiaire contre "les deux traîtres Maah et Penda, agents de l'impérialisme français" qu'ils excluent du mouvement. Ils déclarent suspendu de l'UPC tout militant qui oserait avoir des contacts avec les deux exclus de l'UPC, les saluer ou même leur adresser la parole.

A mon retour de Lagos où je m'étais rendue un mois auparavant pour m'équiper en matériel de travail[40] je trouve cette situation insolite à Victoria[41] qui m'embarrasse énormément. L'atmosphère est tendue. Je juge trop sévère cette sentence prise à l'endroit de ces deux camarades qui, apparemment étaient peut-être de bonne foi et qui plus est, n'avaient pas pris le risque de négocier avec l'inconnu à la place des responsables de l'UPC. Je prends même le risque de les recevoir pour en savoir plus.

J'ai estimé après avoir entendu les camarades que les patriotes engagés dans la lutte de libération doivent jouer sur deux fronts : d'une part la lutte sur le terrain et si cela impose la lutte armée; d'autre part la lutte politique par la négociation entre les parties impliquées au combat.

Mon attitude et ma réflexion sur cette affaire sont rapportées aux dirigeants qui n'attendaient que cela pour m'associer à "la clique Maah et Penda". Mais ils se garderont d'agir brutalement dans l'immédiat, car il ont besoin de moi et de mon concours pour l'organisation de l'accueil de la Mission de Visite des Nations Unies attendue pour l'encadrement des militantes et la présentation des pétitions à remettre aux envoyés onusiens à chaque étape dans cette partie du territoire. Mais ce n'était que partie remise comme nous le verrons plus loin.

Quant aux camarades déclarés exclus de l'UPC[42] leur réaction ne se fait pas attendre. Ils dénoncent sans ménagement le comportement et la faillite des dirigeants, les traitent d'irresponsables et d'incapables. Ils publient par voie de presse officielle leur réaction qui fait le bonheur des colonialistes et leurs valets. Cette confrontation publique à la veille de l'arrivée de la Mission de visite de l'ONU dans les rangs de l'UPC crée un malaise parmi les militants. Les deux exclus comptent naïvement sur une intervention du Secrétaire Général de l'UPC Ruben Um Nyobè en leur faveur. Mais hélas! ce dernier qui n'était pas prêt à sacrifier la solidarité du bureau politique pour défendre ceux qui ont choisi de se plaindre et de se défendre sur la place publique qu'était la Presse colonialiste profitera plutôt de l'occasion qu'offre le droit de réponse dans la même presse colonialiste, pour porter un coup dur aux espérances des malheureux exclus qui n'auront d'autres voies de recours que celle de quitter Tiko où ils végétaient sans espoir, et négocier leur retour dans la légalité pour réintégrer leur famille et leurs activités habituelles au Cameroun sous administration française.

Dans une correspondance privée adressée à un membre influent de l'UPC, également victime de purge et méthodes abjectes entreprises par les trois dirigeants basés à Kumba pour l'élimination systématique des rares cadres du mouvement victimes de la répression colonialiste, le Secrétaire Général de l'UPC, répondant à la lettre de la victime du trio de Kumba donne des précisions sur l'affaire Maah et Penda en ces termes :

"... Maah Timothée, Penda Pierre, Ngom Jacques et Ngapeth Job; cette énumération figure à la page 7 de ta lettre. Il ne m'est pas possible de déterminer dans quelle mesure tous les quatre ont tort ou raison, je voudrais seulement savoir si tu considères que vous êtes tous les quatre dans un cas semblable. Pour ma part, je considère Maah et Penda comme des gens déjà gagnés par les colonialistes et je considère comme une faiblesse d'esprit le fait pour un camarade de rejoindre le camp ennemi à la suite d'un désaccord avec ses compagnons de lutte. Je ne sous-estime pas la gravité du système qui consiste à décourager des camarades par toute une série d'actes mais je condamne ceux qui auraient tendance à rejoindre le camp ennemi en justifiant ce changement de camp par le comportement des camarades avec lesquels ils n'ont pu être d'accord."...

Après ce limogeage bien réussi, malheureusement pour le camp anticolonialiste l'assaut des trois dirigeants est orienté sur Ngapeth Job-René, Trésorier Général de l'UPC. Le trio usera les mêmes méthodes pour parvenir à leurs fins, calomnies de bouche à oreille se multiplient, puis, sans contrôle préalable, des écrits des trois dirigeants faisant état de détournements de fonds, alors que l'incriminé avait sollicité expressément la nomination d'une commission de contrôle à l'occasion de la session du Comité Directeur de l'UPC qui avait siégé à Kumba du 1er au 3 novembre 1956. Le Secrétaire Général de l'UPC également avait vivement recommandé ce contrôle à l'occasion de ces assises. C'est paradoxalement ceux qui avaient répandu les nou-

velles de ces prétendus détournements qui étaient hostiles à la nomination de cette commission au cours de ces assises comme le recommandent les textes organiques de l'UPC, parce qu'ils utilisaient l'argent du mouvement sans écriture et avaient institué une gestion parallèle des fonds du mouvement où il n'y avait ni traces d'entrée, ni trace de sortie.

Malgré l'insistance de la majorité des membres du Comité Directeur élus au congrès d'Eséka présents à la réunion de Kumba sur la nécessité de faire contrôler cette gestion, les trois dirigeants s'opposeront catégoriquement à cette opération statutaire. Cette anomalie est dénoncée dans une motion de protestations de quatorze membres du Comité Directeur qui dénonceront par ailleurs d'énormes irrégularités qui ont caractérisé cette session, en application de l'article 6 des statuts de l'UPC.

Voici du reste, la teneur de la motion de protestation des 14 membres du Comité Directeur à la session de Kumba le 1er novembre 1956, lue publiquement par le camarade Mbilla Marc, du Comité Directeur issu du Congrès d'Eséka en 1952.

MOTION DE PROTESTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Les membres du Comité Directeur de l'UPC dont les noms suivent venus à Kumba pour participer a la session élargie du Comité Directeur invité régulièrement suivant convocation n° 350/MCS/BCD du 28 septembre 1956.

Considérant le climat de menaces et d'intimidation qui a présidé à l'ouverture de la session le ler novembre 1956, notamment la déclaration du vice-président Ouandié Ernest remplissant les fonctions de président de séance, déclaration par laquelle il a menacé de faire intervenir la police colonialiste britannique pour l'arrestation des membres du Comité Directeur et leur emprisonnement;

Considérant que la déclaration du vice-président Kingué Abel selon laquelle les agents de l'administration colonialiste se trouveraient dans la salle ayant pour mission de saboter la session du Comité Directeur;

Considérant le refus systématique du Bureau du Comité Directeur de procéder a la constitution démocratique d'une commission de vérification de mandats, conformément aux usages établis par l'UPC;

Considérant que certains délégués ayant été mandatés par les Comités centraux ont été arbitrairement écartés au profit des membres des comités de base désignés par le Bureau du Comité Directeur;

Considérant que renseignements pris, il se trouvait dans la salle des personnes n'ayant aucune qualité juridique de représentation pour assister aux débats du Comité Directeur;

Considérant que par note intitulée "Permis d'entrée" datée du 29 octobre 1956 à Kumba, Moumié et Ouandié ont manifestement violé les dispositions statutaires notamment l'article 9, en accordant le droit de vote aux délégués des Comités de base et des Comités centraux assistant à la réunion du Comité Directeur en tant qu'invités, chose qui n'a jamais eu lieu aux précédantes sessions du Comité Directeur élargi;

Considérant que malgré les protestations énergiques des membres du Comité Directeur contre cette violation des statuts, le camarade Moumié a refusé de consulter les membres du Comité Directeur présents à cet effet et s'est imposé arbitrairement, créant ainsi des oppositions africaines entre les invités et les membres du Comité Directeur dans la salle;

Considérant qu'à plusieurs reprises, le camarade Moumié a déclaré en pleine salle que les membres du Comité Directeur actuel étaient originaires de deux régions: "la Sanaga Maritime et le Mungo" et que l'on ne pouvait pas admettre que le Kamerun soit commandé par deux tribus: les bamilékés et les bassas;

Considérant qu'une telle déclaration favorise le tribalisme et les oppositions africaines violant ainsi les principes de l'union et de fraternité qui doivent exister au sein de l'UPC;

Considérant que le Bureau du Comité Directeur a utilisé cette violation des statuts pour obtenir une majorité préfabriquée grâce a laquelle il a évité de donner le rapport financier malgré l'insistance de la majorité des membres du Comité Directeur;

Considérant le manque de sérieux de la déclaration de Moumié selon laquelle le Bureau du Comité Directeur était incapable de fournir le rapport financier sous le fallacieux prétexte qu'il y a deux maquis et que quand bien même toutes les relations seraient coupées entre les deux maquis, (ce qui n'est pas le cas), il nous serait encore possible de connaître les finances du Maquis Ouest;

Considérant qu'en retour l'étude approfondie de la gestion financière du Maquis Ouest permettrait au Comité Directeur de décider soit du maintien du Trésorier Général soit de la nomination d'un autre, la Trésorerie du mouvement étant gérée par une personne inconnue du Comité Directeur et que pour nous, la Trésorerie du Maquis Est n'est qu'une agence de celle de l'Ouest;

Considérant qu'il est inconcevable qu'après le gros manquant constaté par la Commission de Contrôle financier dans la gestion du Trésorier Général Kamsu Innocent, qu'après la circulaire du Bureau du Comité Directeur non datée n° 0210/MOS/BCD accusant Ngapeth de détournement de fonds du mouvement, le Bureau se soit opposé à la reddition des comptes par l'intéressé devant le Comité Directeur;

Considérant que les statuts de l'UPC disposent en leur article 22 qu'entre les deux Congrès, le Comité Directeur est l'organisme dirigeant du Mouvement;

PAR CES MOTIFS
LES SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE:
- PROTESTENT contre d'aussi grossières violations des statuts et de la démocratie au sein du Mouvement national kamerunais,
- DEMANDENT INSTAMMENT aux camarades Moumié, Ouandié et Kingué de revenir sur leur attitude anti démocratique et de respecter les statuts de l'UPC afin que le Comité Directeur de l'UPC puisse siéger valablement;

EN CAS DE NON SATISFACTION
- déclinent toutes responsabilités et ne peuvent participer en conséquence aux travaux de la présente session.
Fait à Kumba le 1er novembre 1956

Les signataires

André Claude Nyobè	*Mbilla Marcus*
Emandion Louis	*Ndamé Jacques*
Mangung Luc	*Ngom Jacques*
Ntep Jean D.	*Bikoï Eugène*
Kohn Joseph Emile	*Tchuenté Elie*
Madame Ngatsué Lucia	*Fayep Pierre*
Ntiam François	*Doumbè Jean*

Ainsi les rumeurs des détournements des fonds du mouvement par un trésorier régulièrement élu par le Comité Directeur continueront à circuler; les dirigeants sortiront même une circulaire dans ce sens au nom du bureau du Comité Directeur, mais ils refuseront au Comité Directeur en session élargie à Kumba de contrôler le trésorier qu'il avait démocratiquement élu, et qui était accusé de détournements des fonds du mouvement. C'est ainsi qu'ils réussiront à faire régner le flou sur d'énormes sommes d'argent perçues par eux et gérées sans contrôle ni écritures après avoir limogé le Trésorier Général qu'ils ont chargé pour toujours, avant de disparaître dans leur voyage sans retour.

Leur coup était préparé minutieusement, car au début de cette même année (1956) ils avaient envoyé Fosso François, Secrétaire Général de la JDC leur émule, retirer sans décharge les cartes de l'UPC que détenait le Trésorier Général. Devant le refus de ce dernier dans ces conditions (sans lettre de commande, ni décharge ou reçu justificatif du commissionnaire Fosso François) le président avait écrit une lettre désobligeante au Trésorier Général lui a rappellant les dispositions des résolutions du mouvement relatives à la répartitions des cartes.

Les trois dirigeants mettront tout en œuvre pour m'empêcher d'assister à la réunion du Comité Directeur sous prétexte que je n'avais pas été mandatée par le bureau national de l'UDEFEC pour y assister. C'est en fin de compte au nom de la JDC dont j'assurais les fonctions de Trésorière adjointe que j' y prendrai part, après avoir présenté le mandat signé par le vice-président et le Secrétaire à la presse de la JDC. Mais je présenterai au Comité Directeur des doléances et des suggestions[43] qui, sans faire l'objet d'un débat ou d'une recommandation, n'en ont pas moins retenu l'attention des membres du Comité Directeur parce qu'elles allaient dans le sens du Programme 56 en six points[44], adopté par le Comité Directeur de novembre 1956.

Notes

1- Les concepts d'indépendance et d'unification étaient nés avant la colonisation française. Mais les leaders upécistes en avaient conçu les méthodes pratiques efficaces de lutte malgré les erreurs pour mener à bien le combat en vue d'un aboutissement heureux.

2- Quelle bévue, le service administratif d'un parti révolutionnaire est intimement lié aux problèmes politiques à résoudre.

3- Essombè Calvin est resté jusqu'à sa mort en 1997 un membre et militant convaincu de l'UPC; il a préféré trimer dans la misère que de trafiquer la cause du Mouvement.

4- Les plus réticents étaient Ngom Jacques, Kohn Emile, Mbilla Marcus, Tchuenté Elie, Ndoumbè Jean, tous membres du Comité Directeur de l'UPC.

5- Le long cheminement de la carrière politique de M. Théodore Mayi Matip affublé de quelques internements dont le but nous échappe, nous amène à nous interroger sur le vrai rôle joué par Mayi aux côté du Secrétaire Général dont il était devenu le grand confident après sa sortie de prison en 1957. Pendant la dernière année que le Secrétaire Général passa au maquis en compagnie de Mayi Matip, le Secrétaire du Bureau de liaison sous maquis -Yemback- n'appréciait pas ce rapprochement. Il fut éliminé au même moment que le Secrétaire Général.

6- Moumié était affecté à Maroua, Tagny Mathieu à Yagoua, Ouandié à Yoko, Fozo'o Ekabé à Djoum, Yemback à Ebolowa etc.

7- Régions du nord Cameroun, de l'Est et même du Sud.

8- Cette audition, la dernière du Secrétaire Général de l'UPC lui permettra de développer les "propositions concrètes" pour l'octroi de l'indépendance et de donner des explications claires sur certaines objections avancées (culture, ethnies, multiplicité linguistique).

9- Délégué par le bureau du Comité Directeur de l'UPC, Nyobè André-Claude avait accompagné Emma Mbem Ngom à Vienne où cette dernière avait été invitée pour assister à la conférence mondiale sur l'enfance organisée par la Fédération Internationale des Femmes. Cette organisation internationale avait inspiré la création de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises en février 1952 à Douala.

10- Le climat de tension qui régnait à l'époque, (à la veille des évènements de mai 1955) ne permettait pas de commettre des erreurs susceptibles de semer la discorde entre militants; Moumié y a-t-il pensé en nous plaçant devant cette position inconfortable?

11- Les camarades résidant dans ce quartier étaient en majorité d'ethnie bassa, ce qui donnait au différend un caractère tribal.

12- Désormais, deux camps vont s'affronter: le premier camp des militantes en majorité bassa de Nkongmondo et quartier Mungo, le deuxième camp en majorité bamiléké, douala et éwondo.

13- Moumié comme d'autres responsables upécistes fonctionnaires venait d'être affecté de Maroua à Douala en qualité de chirurgien à l'hôpital Laquintinie. La garde était un prétexte pour justifier l'absence du principal auteur du conflit.

14- Grand responsable syndicaliste USCC membre influent de l'UPC, il vit et milite jusqu'à nos jours (1997, malgré son âge avancé) à Douala.

15- Cadre des P et T qui venait d'être affecté d'Ebolowa à Douala, lieu de concentration des cadres upécistes, chef du Bureau de Liaison du Maquis-Est. Il a été assassiné à Libél li Ngoy le même jour (13 septembre 1958) et dans les mêmes conditions que le Secrétaire Général de l'UPC. Il n'avait jamais approuvé l'intrusion de l'ancien secrétaire de police du régime colonial au maquis-Est, ni sa présence permanente au côté du Secrétaire Général, il l'avait plutôt subi jusqu'au jour fatal. Avait-il raison ? le saura-t-on jamais?

16- C'est sous la rafale des balles tirées à bout portant sur le pont de la Kellé dans le Nyong et Kellé que le vaillant patriote André Claude Nyobè tombera en 1957. Sa dépouille emportée par les eaux troubles de ce fleuve, il n'eut même pas droit à une sépulture.

17- Mais il faut reconnaître que souvent nous étions nous-mêmes à la base de ces dissensions comme c'était le cas ici.

18- Ces perquisitions avaient pour but de découvrir des documents compromettants; au cours de ces perquisitions au domicile de Ouandié où étaient cachés des documents arrachés au traître guinéen Laurent Lawrence, Secrétaire Général de la Jeunesse de l'Union Française de passage à Douala, je suis de passage chez Ouandié, son domicile est encerclé par la police.

Je m'exclame dans la cour : "Que fait la police au domicile du vice-président de l'UPC!" Cette exclamation intrigue et attire le commissaire (expatrié) dehors. Pendant que je fais le tour de la case pour m'esquiver (en moto) Ouandié qui reconnaît ma voix a le temps de sortir le paquet de documents cachés entre le poteau et les carabottes du mur de sa chambre en déclarant aux gardes :" mes frères vous savez que c'est pour nous tous que nous luttons ". Il glisse le paquet sur le dos de sa chemise, se précipite derrière la case où j'étais parquée, dégage sa chemise du pantalon d'où s'échappe le paquet de documents qui tombe par terre à mes côtés. Je m'en saisis promptement, mets ma moto en marche et disparais entre les cases dans le quartier sous les regards protecteur de la police. Arrivée chez moi, je mets ces documents dans

une boîte vide, creuse un trou sous le foyer en bois de ma cuisine où j'enfouis mon précieux butin qui y restera pendant plus de six mois.

19- Cet avion que devait emprunter M. Soppo Priso et le Secrétaire Général de l'UPC, piégé à son départ de Yaoundé, a explosé au-dessus du Mont Koupé en avril 1954. Me Batu y avait péri ainsi qu' une dizaine d'autres passagers. Le Secrétaire Général de l'UPC avait échappé à cet attentat grâce à l'information d'un agent double de la police secrète française qui le croisa sur l'esplanade et lança son "U njop avion u nwo" (Tu entres dans l'avion, tu meurs).

20- Le Secrétaire Général Ruben Um Nyobè n'avait pas assisté à la séance de la signature de la Proclamation Commune. Il était déjà en position du pré-maquis. Les deux responsables (Moumié et Ouandié) inexpérimentés n'avaient-ils pas prêté le flanc en accélérant outre mesure le rythme des manifestations populaires contre les assauts des colonialistes, qui n'attendaient que ces occasions ?

21- Un camion plein de militaires sous la conduite d'un commissaire de police français.

22- Auparavant la consigne était donnée de ne plus se laisser matraquer par les forces de l'ordre puisqu'il était interdit de tirer sur les populations d'un pays sous tutelle des Nations Unies, avait rassuré le président.

23- Le premier incident a lieu le dimanche 15 mai 1955, les meetings de revanche ont lieu le dimanche suivant 22 mai 1955 à Loum et à Mbanga.

24- Marthe Ouandié et moi-même (l'auteur) avions assisté ce soir là aux entretiens des camarades attaqués, avec le président de l'UPC, nous avions été contrariées de constater l'attitude du président vis à vis de camarades blessés (dont l'un portait le bras en écharpe). Il n'avaient reçu aucun mot de sympathie du président-médecin.

25- Au faîte de la révolution camerounaise, le sentiment patriotique était si élevé que les militants de l'UPC savaient garder le secret ; c'est là que réside la force du mouvement qui ne se laissait pas facilement infiltrer par l'ennemi.

26- Cette héroïne, Njakam Sarah est une militante analphabète de Loum Paris, cultivatrice qui a présenté la casquette du colon neutralisé à ses camarades à Tombel où elle s'est réfugiée et où elle a suivi ses premiers cours d'alphabétisation organisé par nous, en 1956.

27- Roland Pré : "La meilleure action que nous puissions avoir, c'est de susciter des oppositions africaines et de rendre la vie impossible aux meneurs upécistes en leur opposant des africains décidés et énergiques. Je reste bien entendu persuadé que lorsqu'un pays n'est pas encore atteint, il est de beaucoup préférable de ne pas y affecter d'éléments upécistes et au contraire de les concentrer dans les régions les plus touchées".

28- La position de l'UPC vis-à-vis des partis politiques, des personnalités, des gouvernements ou d'organes de presse avait été définie au cours d'une conférence de presse donnée à Paris par le Secrétaire Général de l'UPC dont nous reproduisons ici l'essentiel :

"Les peuples coloniaux ont leur propre politique qui est la politique de libération du joug colonial et dans leur lutte, ils observent les gouvernements, les partis, les personnes les organes de presse, non sur leur idéologie ou leur programme, mais seulement sur leur attitude à l'égard des revendications des populations de nos pays. Voilà la position de l'UPC au service du peuple camerounais."

29- J'ai (l'auteur) suivi à distance à Bamenda en 1956 les disputes très vives entre les trois dirigeants au sujet de cette correspondance. Au cours de leurs disputes, les deux vice-présidents Kingué Abel et Ouandié Ernest rejetaient systématiquement l'opportunité d'une telle correspondance au nom de l'UPC qui n'engageait que son auteur, Félix Roland Moumié.

30- La plupart des camarades, notamment ceux des départements du Mungo et du Wouri se sont retirés à Tombel, Tiko, Kumba etc; tandis que d'autres militants traqués gagnaient la grande forêt de la Sanaga Maritime et plus tard la forêt de Djoum dans le département du Dja et Lobo.

31- La spontanéité dans l'organisation et la hargne dans l'action des militants avaient surpris et même dérouté l'occupant français. C'était pour lui du jamais vu dans l'histoire coloniale.

32- Pour survivre, les réfugiés faisaient du "job" dans les plantations des autochtones et versaient une partie de ce qu'il gagnaient à la caisse de l'UPC en souscription pour faire vivre le Mouvement.

33- C'était le cas de Mpaye Hyacinthe président de la JDC, Njock André Demaison, responsable syndical à Edéa, Nyobè André Claude, membre du Comité Directeur de l'UPC entre autres.

34- C'est ainsi que la deuxième vice-présidente de l'UDEFEC, Teck Cécile, une analphabète chargée de servir au renversement de la Secrétaire Générale Madame Ngapeth (la bête noire du trio de Kumba) avait eu la promesse du Président Moumié de devenir le Ministre des Affaires sociales dans le gouvernement révolutionnaire projeté.

35- C'est ainsi qu'avaient été baptisés les trois dirigeants de l'UPC Moumié, Ouandié et Kingué, basés à Kumba.

36- UNION DEMOCRATIQUE DES FEMMES CAMEROUNAISES

Bureau du Conseil Central

Maquis le 17 Septembre 1956

Aux Amis responsables des
Organes directeurs des
Mouvements progressistes du
Kamerun : UPC, JDC, USCC

Chers Amis

La conjoncture politique actuelle de notre pays nous convie à la plus grande vigilance.

Le 22 avril 1955 nous proclamions l'unification et l'indépendance immédiates du Kamerun dans un Manifeste signé à Douala par les responsables de l'UPC, de l'USCC, de la JDC et de l'UDEFEC. Cela marquait la fin de nos revendications primaires ou réformes contenues dans les "Propositions concrètes". Le 25 mai 1955, c'était les évènements: le colonialisme, aux revendications nationales du peuple kamerunais, venait opposer les balles, le feu, la prison et ses séquelles... et cela dure encore. Le 12 avril 1956, le Bureau Directeur de l'UPC lançait son Manifeste.

Le 1er mai 1956, le Secrétariat Général de l'UDEFEC à son tour lançait d'une part un appel à la conscience nationale des élus kamerunais, et s'adressait d'autre part au nouveau Haut-Commissaire français au Kamerun Oriental, Pierre Messmer, une lettre ouverte par laquelle l'UDEFEC mettait le nouveau représentant de la France devant ses responsabilités, face au brûlant problème kamerunais. Le 9 juin 1956 naissait à Yaoundé le courant d'Union Nationale dont le Programme minimum a rencontré notre entier accord.

Mais entre temps le 2 janvier 1956, des élections tests se sont déroulées au Territoire dans une atmosphère très confuse.

Aujourd'hui, il est encore question d'élections mais de quelles élections s'agit-il? il n'est pas prudent en politique d'improviser des décisions. Il est encore néfaste et dangereux de prendre sur une question de si grande portée nationale des décisions unilatérales et antidémocratiques. Seule la confrontation des idées engendre la lumière, et seule la conjugaison des efforts conduit à la victoire.

Ainsi donc, réitérant notre proposition verbale en date du 24 août 1956 à Monsieur le vice-président de l'UPC Ernest Ouandié, nous vous proposons, chers Amis, de nous rencontrer vers la fin du mois de septembre au plus tard à Kumba, pour discuter du problème et dégager des propositions précises à soumettre au jugement de la masse. Ces propositions seront également soumises au courant d'Union Nationale par le canal de nos représentants respectifs au sein de cette Union. Ainsi, nous aurons fait notre devoir.

Des personnes susceptibles de contribuer efficacement par leurs suggestions aux travaux de la rencontre pourront être invitées par chaque organisation.

Dans l'espoir que vous nous tiendrez informées de la suite que vous aurez réservée à notre demande au moins cinq jours francs avant la date de la rencontre, nous vous prions d'agréer, chers Amis, nos salutations fraternelles et patriotiques.

Pour le Bureau de l'UDEFEC
La Secrétaire Générale
Marie Irène Ngapeth

En réponse à cette invite de la Secrétaire Générale de l'UDEFEC, les trois dirigeants écrivent: (voir fac-similé en annexe 4 page 499)

N° 0348/MO-S *Kumba, le 27 Sept. 1956*

objet:

Votre lettre du 17 Sept 1956

A Madame Marie Irène Ngapeth
Secrétaire Générale de l'UDEFEC
Maquis Kumba

Chère Amie,

Nous accusons réception de votre lettre citée ci-dessus en référence. En réponse aux points soulevés par cette lettre nous annexons à celle-ci un exemplaire du numéro spécial de la Voix du Kamerun qui développe largement la position de l'UPC à ce propos. Cette position comme vous le remarquerez tout au long de notre manifeste du 18 août 1956 est parfaitement conforme à:

1- La Proclamation Commune du 22 avril 1955.

2- Notre Manifeste du 12 avril 1956.

3- Enfin au Programme Minimum du 9 juin 1956, base du courant d'Union Nationale.

Nous pouvons vous assurer que notre position n'a rien d'unilatéral, elle n'est que la réaffirmation et la conséquence logique de ce que, communément ensemble et de plein accord, tous les mouvements progressistes du Kamerun ont adopté.

A notre avis, s'écarter de ce principe, c'est renier tous les manifestes antérieurs et de facto embrasser une nouvelle orientation politique.

Croyez Chère Amie à nos salutations démocratiques.

Pour le Bureau du Comité Directeur de l'UPC

Le Président
Félix Roland Moumié

Les vice-Présidents
Kingué Abel
Ernest Ouandié

37- Cette cession du Comité Directeur fut si entachée d'irrégularités que 14 membres du Comité Directeur élus au Congrès d'Eséka firent une motion de protestation contre la violation des textes de l'UPC.

38- Maah Timothée : Médecin africain de la première promotion sortie de Dakar propriétaire d'une clinique à Douala, membre du Conseil National de la JDC. Penda Pierre président de l'association tribale SOLIBABI comptant plus de 60 000 adhérents affiliés à l'UPC.

39- Il s'agit sans doute du commerçant français résidant à Foumban André Bleyar qui offrit même de donner son unique fille en otage pour que l'UPC accepte de lui confier quelqu'un des leurs pour les négociations envisagées.

40- L'UDEFEC avait besoin de cartes de membre, de papier et d'une ronéo pour la publication de notre journal "Femmes kamerunaises" lancé par l'organisation avant les évènements de mai 1955.

41- Ville portuaire du Cameroun occidental; l'actuelle Limbé.

42- Maah et Penda.

43- cf Annexe 5 page 500. La distribution de cette lettre aux participants a entraîné la suspension de la séance pour permettre aux délégués la lecture de ce document.

44- cf annexe 6 page 503.

Chapitre 2

Devant le tribunal révolutionnaire sous la conduite du "Trio de Kumba".

Du 6 au 8 mai 1956 à Kumba, c'est en ma qualité de Secrétaire Générale de l'UDEFEC que je comparais devant un véritable tribunal révolutionnaire, baptisé Assises du Conseil Central, sous les auspices des trois dirigeants de l'UPC : Félix-Roland Moumié, Kingué Abel et Ernest Ouandié.

1. Mise en scène et premières joutes.

Assistaient à ces assises une cinquantaine de participants hommes et femmes venus de plusieurs localités dont trois membres seulement sur quinze du Conseil Central et trois membres sur six du Bureau National[1] de l'organisation nationaliste de femmes élues au premier Congrès tenu du 6 au 8 août 1954 à Douala, et au cours duquel je fus élue Secrétaire Générale de l'organisation. Parmi les participants hommes, nous citerons notamment Sendè Jean Paul, Ngué Elie Lavater, émules du Président Moumié acquis à la dévotion du trio dont ils deviennent les inconditionnels agents d'exécution[2].

La plupart des déléguées venaient de certaines localités du Cameroun occidental où j' avais mis sur pieds, dès mon arrivée le 18 juillet 1955 dans cette partie du territoire, plusieurs comités locaux de l'UDEFEC composés en majorité de réfugiées installées notamment à Tombel, Kumba, Tiko, Victoria, Mundéka,

Muyuka, Missélè, Ikona etc. Pendant que dames Ouandié et Moumié se tournaient les pouces respectivement à Bonépoupa (Nkam) et Amvam (dans son Ntem natal) et leurs époux terrés à Victoria, fuyant même la visite des camarades réfugiés dans cette zone pendant les cinq premiers mois qui ont suivi les évènements de mai 1955.

Malheureusement pour le trio, le limogeage programmé de la Secrétaire Générale de l'UDEFEC au cours de cette rencontre de militants à Kumba ne sera pas aussi aisément effectué que ceux de précédentes victimes, du fait des appuis solides dont je bénéficiais parmi les hommes et les femmes qui m'ont vue me battre avec acharnement, et souvent au risque de ma vie, pour reconstituer le mouvement durement frappé par les colonialistes et leurs hommes de main. En un temps record j'ai réussi à sensibiliser et à mobiliser les femmes pour mener les activités dans la clandestinité aux côtés des patriotes engagés au combat de libération nationale[3].

Tout sera mis en oeuvre par le trio de Kumba qu'assisteront Sendè Jean Paul, Ngué Elie Lavater et Ebodé Engelbert, ce dernier venu expressément de Yaoundé et préparé par Moumié pour jouer le rôle spécial qui lui était confié en vue d' atteindre leur cynique but au cours de cette session maquillée du Conseil Central de l'UDEFEC. J' aurai au moins le privilège d'être jugée pendant 3 jours consécutifs avant la sentence. Il est à noter que conformément aux textes organiques de l'UDEFEC, aucune décision qui engage l'organisation n'est valable si le quorum de l'organe compétent n'est pas atteint[4]. Par conséquent les assises de Kumba n'avaient aucune compétence pour délibérer sur les problèmes de fond tel que le limogeage, voire même quelque sanction contre un membre du Bureau élu par l'organe suprême du mouvement, le Congrès. Mais le trio de Kumba, résolument décidé à poursuivre les purges amorcées dans les rangs de l'UPC et dirigées contre les responsables et cadres de ce mouvement susceptibles de contrecarrer leur action néfaste pour la libération

du Cameroun dans les conditions acceptables par tous, va convaincre les participants à cette rencontre de s'engager dans cette voie anti-statutaire, et fera tout pour orienter les débats pendant trois journées consécutives pour parvenir à leurs fins diaboliques, utilisant même les méthodes antidémocratiques semblables à celles pratiquées par les colonialistes et les néocolonialistes[5] que nous condamnions avec véhémence.

C'est ainsi que le Président Moumié désignera Teck Cécile à la présidence de séance, son agent d'exécution, le sieur Ngué Elie Lavater au secrétariat effectif qui suppléait Makoundjou Elisabeth, une analphabète, tandis que Mesdames Nya Clara, Ikeng Ruth et Nyang Artha sont placées à la tribune pour meubler cette galerie[6].

Après le rituel hymne national du Cameroun et la minute de silence qui caractérisent l'ouverture de la séance, sans adoption d'un ordre du jour comme cela se doit dans de telles assises des organes de l'UDEFEC, et dès la présentation des trois rapports des trois membres du bureau de l'UDEFEC présents à la rencontre, le Président Moumié annonce avec emphase:

"J'informe l'assemblée qu'une invitation est réservée à toutes les déléguées par le bureau politique de l'UPC "[7]. Il demande ensuite que les rapports présentés par le bureau national de l'UDEFEC soient séparément discutés pour le bon acheminement du travail. Kingué Abel, quant à lui félicite Marthe Ouandié et Cécile Teck[8] pour leurs rapports puisqu'elles ont fait des propositions concrètes pour la bonne marche du mouvement[9].

Moumié, quant à lui reprendra la parole pour relever les griefs contre moi:

Premier grief: le fait pour Marie Ngapeth de considérer l'UDEFEC comme une entité et non comme une section de l'UPC constitue un esprit séparatiste puisqu'elle touche aussi la gestion financière, ce qui est préjudiciable à la lutte de libération nationale.

Deuxième grief: les relations entre Marie Ngapeth et le colonialiste Soppo Priso qui s'occupe des enfants de Marie-Ngapeth.

Troisième grief: le fait de sortir un journal au nom de l'UDEFEC journal intitulé "Femmes kamerunaises"[10] et d'acheter le matériel de fonctionnement du Bureau de l'UDEFEC.

Quatrième grief: Le fait d'avoir demandé à la FDIF (Fédération Démocratique Internationale des Femmes)[11] de financer son voyage pour les Nations Unies sans l'autorisation du Bureau Politique de l'UPC. "

Au cours des deux premières journées les trois dirigeants de l'UPC occuperont les 2/3 du temps consacré aux débats sur les griefs relevés contre moi, malgré les insinuations de certaines déléguées téméraires pour essayer d'orienter les débats sur d'importants problèmes de l'heure auxquels elles font face, pour l'organisation du mouvement dans leurs secteurs respectifs. Rien à faire, les dirigeants reviennent toujours sur le problème Marie Ngapeth[12].

Excédée, une déléguée explose au sujet de la collecte et l'orientation des cotisations faites par les militantes de l'UDEFEC, elle déclarera : "Au cours de la première rencontre des femmes qui s'est tenue à Tombel, c'est Marthe Ouandié et non Marie Ngapeth qui avait dit que l'argent cotisé pour le compte de l'UDEFEC ne doit plus être versé aux hommes. Seulement l'affaire d'aujourd'hui est une affaire des bassas et si vous voulez tuer Marie Ngapeth, tuez-la, mais ne la chargez pas de tout ce tas de mensonges." Djé-ben-ji "[13].

La deuxième journée des travaux sera toujours consacrée au rapport de Marie Ngapeth. Après avoir réitéré l'annonce de la réception organisée par le Bureau Politique à la permanence de l'UPC à l'intention de tous les déléguées, Moumié propose la nomination d'une commission chargée d'étudier le rapport de Marie Ngapeth.

Je prends la parole et rapporte l'histoire de Jonas envoyé à Ninive que je rapproche de la mienne. Je précise à cet effet : "si

ma présence parmi vous constitue une pierre d'achoppement comme le fut la présence de Jonas dans la barque en partance pour Tarsi alors que Dieu voulait qu'il aille prêcher la bonne nouvelle à Ninive[14], que les présentes assises fassent de moi ce que l'on fit de Jonas afin que soit sauvée la cargaison du naufrage qui la menace pour atteindre sans problème l'objectif poursuivi: l'indépendance du Cameroun".

Et joignant l'acte à la parole je me lève, monte au bureau de séance et dépose calmement les documents du secrétariat général, y compris les dossiers financiers que j' avais rassemblés pour un éventuel contrôle.

Visiblement embarrassé par cette prise de position nette et inattendue, Moumié déclare qu'il regrette le geste de Marie Ngapeth qui menace l'Assemblée par la remise de tous les documents de travail au bureau de séance, ce qui est incompatible avec la démocratie.

Au nom de l'Assemblée, Moumié demande à la présidente de séance de rendre les documents à Marie Ngapeth.

Après diverses tractations sur la validité des résolutions d'un Conseil Central où seuls trois membres sur quinze élues au Congrès de 1954 tenu à Douala sont présents, il est constitué une commission composée d'hommes et de femmes validée par Moumié qui confie le secrétariat à Ebodé Engelbert, émule du président Moumié venu expressément de Yaoundé pour remplir cette mission dont le but est de tout mettre en œuvre pour parvenir à l'exclusion sinon à la suspension de mes fonctions de Secrétaire Générale. Le contenu du rapport de cette commission[15] sera contesté par certains membres le lendemain à l'assemblée plénière. Ces dernières ne reconnaissant pas certains propos que leur avait prêté le secrétaire de la commission, M. Ebodé Engelbert[16]. Pendant que les membres désignés de la commission se retirent, l'assemblée débattra les problèmes portant sur les taux de cotisation, la publication du journal de l'UDEFEC qui sera édité désormais par les dirigeants de l'UPC

à la permanence ; les articles seront écrits en foulbé, éwondo, bassa, bamiléké, français et anglais, en douala, pidgin et bamoun[17].

Je demande que le Président Moumié fasse venir Marthe Moumié, son épouse pour qu'elle assume effectivement ses fonctions de rédacteur en chef de "Femmes kamerunaises" qui lui avaient été confiées par le Conseil Central tenu à Douala en février 1955. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Marthe Ouandié propose et fait adopter la résolution condamnant toutes relations directes ou indirectes avec les "kolos"ou leurs valets[18].

D'autres résolutions sans valeur politique réelle sont retenues.

Moumié prend la parole pour résumer toutes ces résolutions et demande leur application stricte.

Ce laps de temps accordé aux débats subsidiaires relatifs aux questions diverses passé, le trio revient sur le problème préoccupant des relations Marie Ngapeth-Soppo Priso, valets des colonialistes. Pour mieux impressionner les participants, le trio invente d'autres histoires rocambolesques pour tenter d'enfoncer le clou. Moumié déclare notamment : après les évènements du 25 mai 1955 des gens avaient vu Marie Ngapeth, Soppo Priso et Essombè Calvin dans un véhicule allant de quartier en quartier pour repérer les maisons des militants de l'UPC afin de les livrer à la police colonialiste. Ouandié déclare que Soppo Priso, selon les déclarations de M. Ngapeth Job René, avait affrété une pirogue pour convoyer Ngapeth et dame à Manocka et que c'est lui Ouandié qui avait conseillé le couple d'éviter cette mésaventure[19].

2. Dénonciation sans détour du Béria camerounais.

Excédée par ces mensonges diaboliques et diffamatoires proférés au moment de la présentation du rapport de la fameuse commission Ebodé Engelbert dont certains membres pour leur

sympathie à mon endroit avaient été remplacés par le Président Moumié, j'interromps la lecture du procès verbal par Ebodé et déclare :

"Camarades, excusez-moi d'interrompre la lecture du P.V. de la commission Ebodé et d'avouer solennellement que j'ai peur des dirigeants de l'UPC à qui les combattants pour la liberté et le peuple camerounais ont fait confiance pour diriger l'UPC et la lutte révolutionnaire, à cause des mensonges grossiers qu'ils profèrent contre d'honnêtes patriotes, afin de les limoger voire les liquider politiquement. Je crains notamment Moumié qui est le "Béria Camerounais". Qui est Béria Camarades ?

"Béria était le Ministre de l'Intérieur russe du gouvernement Staline qui avait mis à mort des dizaines des cadres politiques russes qui mettaient en cause sa politique dictatoriale[20] et meurtrière par des astuces policières les plus macabres. Il inventait, comme le fait Moumié actuellement, des motifs d'accusation accablante qu'il confiait pour exécution à ses piètres dévots et agents à sa solde, recrutés dans la Russie profonde pour conduire cette vile besogne et obtenir la condamnation à mort des gens hostiles à sa politique néfaste et rétrograde. Je regrette que cette politique soit appliquée au sein de l'organisation nationaliste des femmes par les dirigeants de l'UPC installés à Kumba qui devaient se comporter plutôt en conseillers sages et bienveillants des rares cadres de l'UDEFEC qui se sont consacrées à la lutte révolutionnaire au côté de l'UPC[21]. Mais je vous ai dit depuis ce matin que si ma présence dans vos rangs constitue une pierre d'achoppement, je suis disposée à m'éclipser pour que la barque UPC-UDEFEC arrive à bon port pour le bonheur du peuple camerounais".

Cette dénonciation faite avec force d'une situation latente qui couvait depuis les évènements de mai 1955 au sein de l'UPC plonge toute la salle dans un silence de mort, d'autant plus que les mensonges proférés par les dirigeants depuis l'ouverture du

prétendu Conseil Central transformé en tribunal révolutionnaire étaient si flagrants, qu' il fallait percer l'abcès devenu trop mûr pour perdurer, afin de clarifier cette situation devenue intenable. Une telle cinglante mise au point était indispensable pour libérer les esprits et couper court cette macabre sarabande dont Moumié, aidé par ses deux comparses était le chef d'orchestre. Peu importaient les conséquences que j' attendais de pied ferme, soulagée de m'être dégagée courageusement et d'avoir rompu le silence qui entourait le système des purges, et qui faisait du chemin imperturbablement. Sans réaction quelconque, le Président Moumié interromp le silence et ordonne la poursuite de la présentation du rapport de la commission[22] qui se fait dans l'indifférence totale de l'assistance visiblement médusée par les propos de la candidate à la potence certainement imméritée, face à ses bourreaux plus décidés que jamais à parvenir à leurs fins.

Le rapport de cette commission conclut qu'il laisse à l'assemblée souveraine le soin de décider et de résumer les griefs accablants portés sur l'action de Marie Ngapeth.

Le rapport de la commission ainsi présenté, M. Ebodé Engelbert lit la résolution de ladite commission signée par ses membres, et dont les 2/3 sont des analphabètes. Dès que Ebodé finit de présenter cette résolution préfabriquée, du fond de la salle où j' étais assise, je me suis écriée de toutes mes forces : "Marie Ngapeth, traître à la patrie, condamnée à mort". Toute l'assistance y compris le trio, est plongée dans l'émoi, pendant que j'applaudissais moi-même tout en défiant du regard le trio décontenancé.

C'est Kingué Abel qui romp le silence pour condamner les déclarations de Marie Ngapeth "dont les manoeuvres de diversion sont vouées à l'échec". Refrain que reprendra la présidente de séance Teck Cécile (analphabète) promue Ministre des Affaires sociales dans le futur gouvernement révolutionnaire de Moumié Félix et qui entonnera l'hymne camerounais pour clôturer cette deuxième journée des travaux houleux et explosifs,

dont l'originalité reste incontestable dans les annales de l'histoire de l'UPC. Moumié a cependant eu le temps de rappeler discrètement aux délégués qu'ils doivent se rendre directement à la permanence de l'UPC où les attendait une réception offerte par le Bureau Politique de l'UPC.

Je me décide de ne pas me rendre à ce repas politiquement empoisonné. Mais contrainte par mes nombreux supporters hommes et femmes je me résouds à m'y rendre malgré moi, mes supporters ayant conclu que ma présence à ce repas embarrasserait davantage mes détracteurs notamment les trois dirigeants qui veulent ma tête.

Ils sont effectivement étonnés de me voir à leur réception et sont davantage surpris de me voir entourée de tant de militantes et militants qui me disent des mots sympathiques, me rassurant de leur soutien et promettant de mettre en échec tout complot visant à me limoger à la veille de la victoire des combattants sur le colonialisme[23].

Je fais semblant de manger avec appétit et même de m'intéresser à la danse ouverte par certaines militantes pour animer ce repas fabuleux aux effluves d'alcool.

3. Un serment lourd de conséquences.

Le 7 mai 1956 à minuit, le Président Moumié et le premier vice-président Kingué Abel qui, probablement impressionnés par ma présence inattendue à cette réception, se lèvent l'air détendu, réclament le silence pour faire une déclaration que j'invite le lecteur à méditer et à rapprocher des faits insolites qui ont caractérisé la fin des travaux de cette session banalement historique du Conseil Central de l'UDEFEC.

Parlant au nom du Bureau politique Moumié et Kingué se mettent au milieu des invités qui, dans un silence profond, écoutent la déclaration solennelle de leurs distingués hôtes qui tiennent chacun un verre à la main. Le Président Moumié de la main

droite lève une bouteille de bière et déclare "Nous, membres du bureau politique de l'UPC, nous nous engageons solennellement à poursuivre sans faille la lutte jusqu'à l'avènement de l'indépendance et de l'unification en collaboration étroite avec l'UDEFEC et la JDC et jurons sur l'honneur, que nous enterrons tout ce qui s'est passé aujourd'hui entre Marie Ngapeth et nous et oublions tout ce qu'elle a déclaré contre nous. Si nous gardons quelques griefs contre elle sur tout ce qui s'est dit aujourd'hui, que cette bière que nous prenons au nom de ce pardon que nous lui accordons devant vous tous, militantes et militants de l'UPC, nous empêche de voir l'indépendance pour laquelle nous combattons afin d'assurer le bonheur du peuple camerounais"[24].

Et joignant la parole à l'acte, le président emplit le verre de Kingué Abel et le sien de bière, tous deux lèvent leur verre qu'ils croisent et qu'ils vident sous une salve d'applaudissements des invités accompagnés de youyous. Ensuite le président annonce à ses invités qu'il part le lendemain à Bamenda, mais que l' encadrement de l'assemblée sera assuré par ses deux collègues Kingué et Ouandié qui les aideront à prendre des résolutions appropriées.

Quelques minutes plus tard, je prends congé de tout ce beau monde, quelques camarades m'accompagnent devant la bicoque qui me servait de logement[25] d'où je percevais des éclats de voix et de rires des camarades restés au lieu de la réception jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Je dormirai à poings fermés, satisfaite d'avoir eu le courage de percer l'abcès gangreneux qui rongeait depuis plusieurs mois l'UPC, et d'avoir amené les dirigeants à clôturer cette mascarade de Conseil Central par un serment de haute portée historique pour le moins inattendu à mon endroit.

Mais, hélas ! le lendemain, un coup de théâtre ramènera tous ces espoirs à la case départ lorsque l'assemblée est appelée à se prononcer définitivement sur "le cas Marie Ngapeth", eu égard au serment solennellement fait par les dirigeants de l'UPC la

veille[26]. Les avis étaient partagés: un grand nombre de délégués étaient farouchement opposés à mon limogeage de mes fonctions de Secrétaire Générale, de celle qui avait pendant plus d'un an, donné un sens à la lutte clandestine que les femmes camerounaises devaient mener pour l'avènement de l'indépendance nationale du Cameroun.

A la question de Kingué Abel de savoir quelle sanction il faut infliger à la Secrétaire Générale Madame Ngapeth Marie-Irène. Il y eut des avis contradictoires.

Je propose de nommer une Commission de contrôle financier. Cette proposition est paradoxalement rejetée par l'assemblée après une explication pleine de contradictions et d'incohérences de Marthe Ouandié appuyée par son acolyte Teck Cécile, deuxième vice-présidente de l'UDEFEC.

C'est ensuite Ernest Ouandié qui revient à la charge pour demander que l'assemblée se prononce sur le rapport de la Commission Ebodé Engelbert conformément aux conclusions de la résolution sur le rapport de Marie Ngapeth.

Kingué Abel demande ce que prévoient les statuts de l'UDEFEC en matière de sanctions disciplinaires.

Marthe Ouandié révèle que les statuts de l'UDEFEC sont muets en matière de sanctions disciplinaires. Kingué le regrette, et regrette davantage que les membres du bureau de l'UDEFEC ne se soient pas concertées pour se prononcer en priorité sur le rapport de la Commission "Affaire Marie Ngapeth" pour proposer des mesures à prendre pour ce cas. Il interpelle de nouveau Marthe Ouandié pour savoir la position du Bureau de l'UDEFEC[27] concernant cette affaire dont la résolution prise par la "Commission Ebodé" est remise à la décision souveraine de l'assemblée. Interpellée nommément, Marthe Ouandié déclare, à la surprise générale des participants interloqués :

"A l'issue de la réception offerte hier par le Bureau Politique, le Président Moumié à réuni 5 femmes à la permanence de

l'UPC. Au cours de cette réunion restreinte, le président nous a recommandé d'exclure pendant six mois Marie Ngapeth de ses fonctions de Secrétaire Générale. Pendant cette période, la Secrétaire Générale Marie Ngapeth exclue, restera sous le contrôle des dirigeants de l'UPC à la permanence de Kumba et sous la surveillance de toutes les femmes. Si elle continue son mauvais travail[28], elle sera exclue définitivement.

4. Réaction de Kingué Abel contre le complot Moumié.

Cette déclaration révélatrice du complot Moumié contre une patriote qui avait tout sacrifié pour se consacrer entièrement au service de la cause nationale conduit à un remue-ménage général dans la salle et à la protestation énergique et indignée de Kingué Abel qui dénonce le fait pour le Président Moumié d'avoir pris part à la réunion du Bureau de l'UDEFEC, et d'avoir recommandé voire décidé de la suspension et même de l'exclusion de la Secrétaire Générale de l'UDEFEC. Il précise que cette immixtion et la décision qui en découle n'engage que la personne de Moumié et ne peut engager le Bureau Politique de l'UPC dont il est le premier vice-président, car le Bureau Politique de l'UPC n'est pas là pour dicter les décisions à prendre à l'UDEFEC. Dès lors la décision qui vient d'être énoncée engage Moumié et Marthe Ouandié, le Bureau Politique de l'UPC n'en est pas concerné[29].

Cette déclaration fracassante de Kingué qui dénonce sans réserve son collègue Moumié crée une grande confusion dans la salle. Les participantes sortent de la salle et rentrent, des commentaires fusent, Marthe Ouandié est prise violemment à partie par ses collègues qui avaient pris part au huis-clos avec le Président Moumié qui, sciemment ou inconsciemment avait violé le serment fait quelques heures auparavant sur l'honneur du verre de bière bu solennellement. La majorité des femmes montées par Moumié reprochèrent à Marthe Ouandié d'avoir divulgué l'entretien secret entre elles et Moumié, tandis que mes

supporters réclamaient le vote pour décider de mon exclusion.

Les opposantes à la sanction arbitraire réclamée par Moumié (une trentaine) restaient calmes dans la salle tandis que les femmes impliquées au "complot Moumié" s'agitaient, entraient et sortaient en désordre, formaient de petits groupes dans la cour, visiblement troublées par la révélation de Marthe Ouandié, le désaveu de Kingué Abel et l'embarras de Ouandié Ernest devant un dilemme.

Tout ce tohu-bohu durera près d'une heure.

Cette récréation improvisée et houleuse cessera, grâce à l'insistance de Kingué Abel qui demande aux déléguées de rentrer dans la salle à moitié vide, pour reprendre les travaux. Il demande à l'assemblée de se prononcer elle-même sur "le cas Marie Ngapeth".

Voici quelques déclarations et avis de quelques déléguées.

Madame Pegba: Ce sont les femmes qui doivent s'exprimer sur l'affaire Marie Ngapeth et non les hommes.

Djoko Thérèse: Je regrette parce que les camarades ont dit que c'est Moumié qui leur a donné les directives pour exclure Marie Ngapeth.

Biyong Salomé: exprime le regret que les femmes ont fait compromettre le président de l'UPC Félix Moumié.

Biyong Antoinette: pense que les femmes ont encore le temps de décider du sort de Marie Ngapeth sans compromettre le président de l'UPC.

Marthe Ouandié: Comme les statuts passent sous silence le problème de sanctions, je propose que Marie Ngapeth soit mise sous surveillance du Bureau Politique de l'UPC pendant six mois, et soit déchargée des fonctions de Secrétaire Générale de l'UDEFEC.

Quant à moi, je demande que soient appliquées intégralement les instructions du président de l'UPC données à Marthe Ouandié et à ses quatre collègues qui l'ont accompagnée dans la rencontre privée avec Félix Moumié, président du Bureau Politique de l'UPC.

Ella Emilie: Marie Ngapeth est la reine, elle doit être exclue pour deux mois seulement.

Minyem Elise: Je regrette le fait que les femmes ne sont pas intelligentes comme les hommes et elles sont toujours derrière ceux-ci. C'est pourquoi je demande pardon à l'UPC d'avoir compromis le Président Moumié.

Essomé Ruth: Je ne sais pas pourquoi on sanctionne Marie Ngapeth. En tout cas, je soutiens six mois d'exclusion.

Djoko Thérèse: Pourquoi on insulte et on outrage Marie Ngapeth. Est-ce que les militants de l'UPC peuvent ainsi outrager le Secrétaire Général Ruben Um Nyobè publiquement?

Cette déclaration de la représentante du Nyong et Sanaga provoque la protestation de Ouandié et Kingué pendant que Ngatsui Lucie, membre du Comité Directeur de l'UPC élue au congrès d'Eséka en 1952 appuie l'observation pertinente de Djoko Thérèse.

Ikéng Ruth: Marie Ngapeth doit être suspendue pendant six mois puisque c'est la première fois qu'elle commet une faute.

5. Marie Ngapeth confirmée dans ses fonctions.

Kingué clôture les débats et déclare : "Madame Ngapeth est de bonne foi mais c'est son mari Ngapeth qui l'induit en erreur". Il exprime le regret que ce dernier ne soit pas présent à cette réunion. "C'est parce que Marie est Secrétaire Générale que nous avons pris au sérieux ses déclarations et insultes. La résolution de Kumba dit que Maah et Penda sont des traîtres et qu'aucun membre de l'UPC ne doit avoir des rapports avec eux. Je ne sais pas si Marie Ngapeth est encore militante de l'UPC comme elle l'était avant et pourquoi elle n'a pas voulu respecter les décisions de l'UPC relatives à la trahison de Maah et Penda.

Nous condamnons les relations avec les "kolos" et leur valets. Soppo Priso peut dire maintenant aux "kolos" qu'il tient l'UPC en main[30].

Le Bureau de l'UPC n'a pas de rancunes à l'endroit de Marie Ngapeth et si Marie change de comportement, nous la verrons aux actes. C'est la doctrine de Hubert que les colonialistes appliquent maintenant dans nos rangs.

A partir d'aujourd'hui Marie Ngapeth doit se comporter et parler en tant que Secrétaire Générale de l'UDEFEC et non comme femme de Ngapeth."

Pour terminer il propose que l'on blâme Marie Ngapeth avec publication dans la presse sans entrer dans les détails et il ajoute: "Hier il y avait des troubles mais aujourd'hui, tout se déroule dans la fraternité"[31].

Mise aux voix, la proposition de Kingué est adoptée évidemment à l'unanimité et saluée par de vifs applaudissements. Le même Kingué demande curieusement que l'on mette aux voix le rapport de Marie Ngapeth. La présidente de séance Cécile Teck, réplique que le rapport de Marie a été adopté. Cette réplique provoque la protestation de Marthe Ouandié qui fait valoir que ce rapport n'a pas été adopté et c'est Kingué qui met fin à la polémique des deux suppôts de Moumié en précisant que Marie Ngapeth ayant eu un blâme avec publication à la presse, cela signifie que son rapport a été rejeté.

Enfin Kingué dit sa satisfaction à l'issue des débats ouverts qu'il a suivis avec une attention particulière et se félicite de constater que le Cameroun est le seul pays en Afrique noire où les femmes s'expriment librement. Il dit sa conviction et sa fierté de savoir que les femmes membres de l'UDEFEC continueront la lutte au côté de l'UPC jusqu'à la victoire finale pour que vive le Cameroun.

C'est sur cette note d'espoir que malgré son caractère sadique, cette session du Conseil Central exceptionnellement rude, longue, pleine de rebondissements aux conséquences inattendues, sera déclarée close par la présidente de séance, Madame Teck Cécile, session qui a marqué d'un sceau particulier inédit l'histoire de la vie interne du mouvement émaillée d'intrigues,

de fourberies, de purges et autres actes machiavéliques dignes du système des régimes totalitaires et fanatiques.

Fort heureusement, les militantes de l'UDEFEC ne se sont pas laissées prendre et n'ont pas cédé aux pressions des dirigeants de l'UPC installés à Kumba. Notamment Moumié qui, dans une lettre datée du 23 avril 1956 et adressée à son complice expatrié de passage à Douala sous le pseudonyme de "Sidiky Bakary"[32], écrit à la page 2 de la lettre, et je le cite : "Quant au ménage Ngapeth dont il est tant question, tu n'as pas à t'inquiéter; Ngapeth et sa femme ne sont ni membres du Bureau Politique de l'UPC, ni membre du Comité Directeur. Ce sont les agents de Soppo Priso et c'est très tôt qu'ils ont été dépistés. Nous attendons le Conseil de l'UDEFEC pour décider du sort de Marie Ngapeth. Nous ne sommes pas membres de l'UDEFEC certes, mais la plupart des militantes de cette organisation sont aussi membre de l'UPC. Quant au fait de croire que Ernest Ouandié serait dans la fameuse "tendance Ngapeth", il s'agit là d'une falsification dont on connaît le but. Ouandié Ernest est suffisamment intelligent pour comprendre qu'il n'est pas de l'utilité de notre lutte pour qu'existe une division. On veut seulement ou du moins on croit seulement jouer de ces subterfuges pour nous diviser. Mais qu'à cela ne tienne. Pour Ruben Um Nyobè, il en est de même. Sa réponse à la presse du Cameroun que Lumière publie dans son troisième numéro actuellement sous presse lèvera l'hypothèque si hypothèque il y a eu".

Il est donc clair que le complot visant à me limoger à tout prix (à l'occasion de la tenue du Conseil Central) de mon poste de Secrétaire Générale de l'UDEFEC était programmé et mûri. Marthe Ouandié et ses quatre amies réunies par Moumié après la réception du 7 mai 1956 à la permanence de l'UPC, à l'insu de Kingué Abel, devaient en assurer l'exécution.

Malheureusement, elle a dévoilé le complot avant le temps et les militantes de l'UDEFEC avisées et mâtures ont éventré le plan machiavélique du numéro un de l'UPC.

Les propos de Moumié dans sa lettre à Sidiky Bakary sont révélateurs du climat qui a conduit à l'affaiblissement des forces engagées dans la lutte pour la libération du Cameroun. Dès lors, tout sera mis en oeuvre par les illuminés de Kumba qui, naïvement, croyaient que l'indépendance recherchée par les patriotes camerounais était à portée de la main et que le moment était venu pour éliminer certains de leurs compagnons de lutte devenus gênants et à qui il fallait rendre la vie impossible, qu'il fallait liquider physiquement comme ils ont tenté de le faire dans les années 1959-1961[33]. Parmi ces compagnons gênants à leur politique malsaine moi-même, dont la popularité et les assises solides parmi les militantes et militants, mon franc-parler et ma lucidité dans les analyses des situations politiques inquiétaient le trio de Kumba et leurs "suppôts"[34].

La session du Conseil Central la plus longue de l'histoire de l'UDEFEC n'était que le prélude aux stratagèmes échafaudés d'où j'étais sortie in extremis tête haute, d'un tribunal révolutionnaire mûrement organisé mais mis en échec par la force divine. Mais l'offensive ne sera pas pour autant désamorcée, car le trio, notamment Moumié et Ouandié et leurs épouses, confortablement installés à la permanence de l'UPC à Kumba avec des voitures à leur disposition[35], détourneront et bloqueront les fonds destinés à la direction de l'UDEFEC; ce qui paralysera toutes les activités engagées par l'organisation des femmes; ils confisqueront le matériel de travail et le courrier destiné à la Secrétaire Générale de l'organisation des femmes dont les activités seront systématiquement bloquées. Les voitures de l'UPC ne serviront que leur petit groupe de privilégiés et leurs familles[36]. Après la session tumultueuse du Comité Directeur élargi du 1er au 3 novembre 1956 à Kumba, la situation devient intenable d'autant plus que des résolutions qui furent prises dans un climat de suspicion généralisée n'ont pas tenu compte de la désagrégation des forces patriotiques dont était menacé le mouvement de libération nationale et aucune mesure ne fut prise pour colmater les brèches

ouvertes de part et d'autre pour prévenir le pire qui se profilait à l'horizon. Notre attitude faisait même réfléchir notre hôte et bienfaiteur John Ngu Foncha qui, de l'enthousiasme pour la réunification qu'il avait prônée au passage de la Mission de visite des Nations Unies, s'était retranché derrière le slogan de fédération: ce que le président de l'UPC avait considéré comme une trahison et l'avait dénoncé comme tel, provoquant une certaine scission du KNDP d'où se sont détachés l'ex Secrétaire Général Ndeh Ntumazah, Libaga et d'autres responsables de ce parti. Ils fondèrent le One Kamerun que dirigera dès lors Ndeh Ntumazah, pendant que les dirigeants du courant d'Union Nationale (Soppo-Assalé et autres) trahissaient le noble programme du 9 juin 1956 en se prononçant les 28 et 29 novembre 1956 à Amvam, pour la participation aux éléctions de l'Assemblée territoriale en application de la Loi-cadre.

Et voilà l'UPC dans un engrenage inextricable et sans issue. Les autorités administratives de notre zone d'accueil, jusque-là clémentes à l'égard des réfugiés upécistes (peut être du fait de l'atmosphère qui régnait entre le Chef du gouvernement du Cameroun occidental John Ngu Foncha président du KNDP et les trois dirigeants upécistes) pour n'avoir pas été ménagées par leurs protégés upécistes, commençaient à réfléchir sur la façon de se débarrasser de la gangrène UPC dans leur territoire. Le déclenchement de la résistance armée décrétée à l'occasion des élections de décembre 1956 sonnait le glas à l'existence quiète de la direction de l'UPC au Cameroun Occidental.

6. Piraterie en plein jour.

Les délégués au Comité Directeur élargi du 1er au 3 novembre 1956 de retour dans leurs secteurs respectifs avaient rapporté à leur base la situation et les problèmes vécus à Kumba. L'un des membres fondateur de l'UDEFEC, Sara Ngo Nkou, avait assisté à l'une de ces scènes antipatriotiques conduite par Ouandié peu après la tenue de ce Comité Directeur de Kumba.

Voici les faits :

Une militante de l'UDEFEC de la Section de Badenkop qui avait placé les cartes de l'UDEFEC vint effectuer le versement du produit du placement des cartes que lui avait confiées la Secrétaire Générale pour son secteur, somme soigneusement dissimulée dans l'ourlet de sa robe pour tromper la vigilance de la police. A Kumba, elle défait l'ourlet de sa robe, en sort la somme de 380 000 F, ce qui met Ouandié en émoi. Il appelle cette militante derrière la permanence, l'enjoint de ne pas verser cet argent à l'UDEFEC "car sa Secrétaire Générale Marie Ngapeth a trahi". La pauvre militante évidemment versera cet argent à Ouandié et repartira le jour même à Badenkop sans plus jamais venir voir sa Secrétaire Générale qui lui avait confié ces cartes. Ce scénario vécu par Sara Ngo Nkou, qui était en rapport suivi avec le grand Maquis-Est sera rapporté au Secrétaire Général de l'UPC dont la réaction fut immédiate.

Quelque temps après cet incident, deux émissaires, membres de la section UDEFEC du Nyong et Kellé arrivent à Kumba[37] et me demandent, en tant que Secrétaire Générale de l'UDEFEC, de rejoindre le Maquis-Est pour y poursuivre les activités sous l'encadrement des responsables du maquis dans cette zone chaude. C'est ainsi que, escortée par les amis et compagnons de combat Tagny Mathieu, Fozo'o Ekabé et quelques camarades femmes de confiance embarquées nuitamment dans une Land Rover mise à leur disposition par un sympathisant pour effectuer ce déplacement délicat à travers des barrages de policiers dont quelques uns acquis à la cause de l'UPC, j' entrerai avec mon matériel de travail et mes cantines de documents dans la zone chaude interdite, malheureusement pour quelques heures. Car mis au parfum de ce déménagement insolite et le projet de mon installation dans le Maquis-Est contrôlé par le Secrétaire Général de l'UPC, Moumié enverra une lettre de mise en garde au Secrétaire Général, le traitant d'opportuniste et de tribaliste partisan pour avoir ouvert les portes à une responsable qui avait trahi la révolution camerounaise à savoir, Marie Ngapeth.

Notes

1- Les 15 membres du Conseil Central avaient élu en leur sein 6 membres du bureau. Seules la vice-Présidente Teck Cécile, la Secrétaire Générale moi-même, la Secrétaire Générale adjointe Ouandié Marthe assistaient à cette session du Conseil Central.

2- Toutes les basses besognes initiées par Moumié leur étaient confiées, avec en échange l'espoir de participer au gouvernement révolutionnaire de Moumié.

3- J'avais mis à profit mon séjour au Cameroun occidental et dès la rencontre avec le Secrétaire Général Adjoint de l'organisation des Nations Unies J. Cohen le 27 août à l'aéroport de Tiko, je mis en application les sages conseils du haut fonctionnaire des Nations Unies qui avait recommandé la lutte avec acharnement pour mériter l'indépendance à l'instar des combattants brésiliens.

4- Mais malgré la discipline qui caractérise les mouvements patriotiques, les dirigeants semblent décidés à appliquer la politique dictatoriale et anti-statutaire pour faire passer leurs ambitions antidémocratiques et contraires aux textes qui régissent l'UDEFEC.

5- Ne vivons nous pas, quarante ans après la proclamation de l'indépendance les mêmes méthodes par le parti au pouvoir et ses alliés qui s'imposent à la majorité des Camerounais pourtant hostiles à leur politique qui viole les droits de l'homme et les libertés publiques, et qui compromet la souveraineté du Cameroun dont le patrimoine est dangereusement bradé au détriment des populations camerounaises?

6- Figurantes dans cette tribune, elles ne joueront qu'un rôle secondaire.

7- A cette époque, le tribut du ventre ne joue pas.

8- Les rapports des deux futurs membres du gouvernement révolutionnaire ont été confectionnés par M. Ouandié et à la permanence de l'UPC.

9- Trois rapports dans ce sens avaient été dressés.

10- La décision d'éditer l'organe d'Information de l'UDEFEC était prise par le Conseil Central de notre mouvement, session de février 1955. Peu avant les évènements de mai 1955 mais il n'y eut pas de temps pour exécuter cette décision.

11- Tous les voyages précédents de nos déléguées à l'extérieur étaient financés par la FDIF avec qui l'UDEFEC entretenait des relations d'amitié fraternelle depuis sa création.

12- Le problème Marie Ngapeth était devenu une obsession pour les dirigeants notamment Moumié qui en fit une affaire personnelle.

13- Expression en éwondo qui traduit l'indignation et veut dire "qu'est-ce que c'est que ça ?" la déléguée en question s'appelait Bandolo Barbara, résidente émigrée à Muyuka, mais originaire de Nomayos, Région du Nyong et Sanaga.

14- L'histoire rapporte que, avec la présence de Jonas dans la barque, il y eut une forte tempête ; des recherches furent menées pour découvrir l'origine de cette calamité; pour cela, on procéda au tir au sort. Le sort tomba sur Jonas qui fut jeté dans les flots et la tempête fut calmée. Au fond de l'eau, Jonas fut avalé par un gros poisson qui le vomit sur la rive de Ninive où il alla prêcher.

15- Rapport intégral des travaux de la commission "Ebodé Engelbert" voir fac-similé de ce rapport en annexe 7 page 506.

16- Mesdames Djoko Thérèse déléguée de la section régionale du Nyong et Sanaga (Yaoundé) et Nyang Artha déléguée de la Sanaga Maritime ont contesté les déclarations que leur avait prêté M. Ebodé Engelbert au cours de l'Assemblée plénière.

17- Quelle utopie.

18- Il est à préciser que c'est la fille d'un "kolo" français qui mit Moumié en rapport avec un autre kolo, Bechtel, faux journaliste avec qui le président prit son repas fatal le 15 octobre 1960 à Genève pendant que sa dulcinée Liliane, fille du "kolo", disparaissait avec sa mallette de documents du mouvement de libération nationale vers la frontière française. Le président de l'âme immortelle du peuple camerounais, s'envolait dans l'autre monde sous l'effet du thallium et du poumon d'acier soigneusement appliqué par un spécialiste français dépêché à son chevet, ô ironie du sort.

19- Invention de toute pièce.

20- La lettre du président de l'UPC, Félix Roland Moumié à son "Camarade Molotov" dont le contenu contraste avec l'orientation idéologique de l'UPC originelle n'était-elle pas une preuve de l'admiration du président aux méthodes rétrogrades de certains dirigeants communistes athées et totalitaires.

21- C'est la différence des pratiques entre l'UPC et d'autres organisations politiques camerounaise; à l'UPC, l'application de l'article 6 des statuts

n'épargne personne quand bien même la personne à dénoncer porterait le chapeau du président.

22- Rapport Commission Ebodé Engelbert cf annexe 7 page 507.

23- Pauvres illuminés et naïfs, ils ne se doutaient pas du chemin et de la distance qui nous séparaient de notre chère indépendance que la plupart des combattants ne verront jamais.

24- Hélas ! effectivement ils ne la verront jamais, cette indépendance pour laquelle ils ont combattu et pour laquelle ils ont sacrifié leur vie. Seul Ouandié qui n'avait pas goutté à cette bière vivra cette indépendance, mais dans quelle circonstances?

25- Un couple de bonne volonté m'avait concédé une petite chambre dans leur modeste vieille case en carabottes où j'avais passé près d'un an durant mon séjour à Kumba; mon époux Ngapeth basé à Tombel était interdit de séjour à Kumba par le trio.

26- Le serment de la veille n'était donc qu'un bluff !

27- Le Bureau de l'UDEFEC est composé de 6 membres dont trois seulement assistent à cette réunion: Teck Cécile, Marthe Ouandié et moi-même.

28- Le mauvais travail pour lequel je suis accusée, c'est d'avoir réorganisé dans la clandestinité et d'avoir équipé à partir du néant l'UDEFEC, d'avoir alerté l'opinion nationale et internationale du problème camerounais, d'avoir lancé l'organe d'information "Femmes kamerunaises", d'avoir formé et informé les militantes pendant que les dirigeants et leur épouses se cachaient et surtout, d'avoir parlé de l'action de Soppo Priso qu'ils avaient pourtant reçu à Kumba et qui risquait de leur ravir la vedette avec le lancement du courant d'Union Nationale lancé le 9 juin 1956, avec la participation des représentants des mouvements dissous.

29- Kingué Abel reconnu virulent dans son franc parler explose et condamne cette immixtion de Moumié dévoilée par la déclaration impudique de Marthe Ouandié.

30- Quelques mois auparavant, Moumié Félix avait sorti un tract où il mettait en garde les militants de l'UPC contre Ngapeth et dame qui sont les agents du "kolo" Soppo Priso, tract qui fut largement distribué à Douala, mais qui n'eut aucun effet, avec le lancement du courant d'Union Nationale qui a regroupé toutes les tendances politiques camerounaises et qui était réputé avoir été l'oeuvre de Soppo Priso, inspiré par le manifeste du 12 avril 1956 et dont le Secrétaire Général de l'UPC Ruben Nyobè était l'auteur.

31- Cette dernière prise de position de Kingué a soulagé en partie Marthe Ouandié qui, sous l'instigation de Moumié et Ouandié, convoitait le poste de Secrétaire Générale de l'UDEFEC avec mon exclusion programmée .

32- Il s'agit probablement de Me Colombey avocat de la gauche française venu assister les camarades emprisonnées ou poursuivis à l'occasion des évènements de mai 1955.

33- Cette liste noire des personnes à abattre comportait : Ngapeth Job René, Tagny Mathieu, Ngom Jacques, Marie Ngapeth, Soppo Priso, Mpaye Hyacinthe. Singap Martin est liquidé avant la venue de Ouandié au maquis.

34- Promus au Gouvernement Révolutionnaire Provisoire.

35- Deux Land Rover.

36- Le 31 Octobre 1956, veille de l'ouverture à Kumba du Comité Directeur de l'UPC élargi aux sections, le Président Moumié envoie une des Land Rover au bord du fleuve Mungo à plus de 15 km de Kumba chercher son père Samuel Mekou qui devait assister à la réunion. Ce dernier n'ayant pas pu atteindre le Mungo, le chauffeur rentra tranquillement avec la voiture vide, laissant des dizaines de camarades dont des vieillards à pieds sur la route. Informé, le président n'a pas réagi.

37- Il s'agit de Mesdames Ngo Nguidjol Esther et Ngo Mpeck Rose toutes deux responsables de la Section régionale UDEFEC du Nyong et Kellé.

Chapitre 3

Echec providentiel de la tentative d'installer Marie Ngapeth dans le Maquis-Est.

Au cours d'une grande rencontre nocturne des militantes de l'UDEFEC venues de diverses régions (Sanaga Maritime, Océan, Mbam, Dja et Lobo, Nyong et Kellé, Nyong et Sanaga etc) sous l'initiative du représentant personnel du Secrétaire Général de l'UPC, une résolution est prise demandant qu'une délégation de douze membres représentant les régions aille à Kumba, confronter les trois dirigeants de l'UPC et la Secrétaire Générale de l'UDEFEC, qui ne pourrait rejoindre le Maquis-Est que si la confrontation donne raison à la mise en cause. Après cette nouvelle tournure des évènements, il ne me restera plus qu'à replier bagages pour rejoindre la situation infernale qui m'attendait à Kumba[1].

La délégation fut constituée aux premières heures de cette nuit des premiers jours de décembre 1956, veille de la réunion constitutive du Comité National d'Organisation dans ce secteur, lequel était chargé de conduire l'abstention active aux élections de l'Assemblée dite de la Loi-cadre prévues en janvier 1957.

Si mes amis et ma famille s'étaient opposés à ce retour suicidaire à Kumba pour me blanchir avant de revenir dans la zone du Maquis-Est, j'étais quant à moi résolue à effectuer de nouveau ce voyage et braver l'épreuve qui m'y attendait sûre d'en sortir de nouveau tête haute.

Malheureusement la providence en décida autrement car ce déplacement à Kumba n'eût pas lieu. Au 15 décembre 1956 seules quatre des douze déléguées désignées pour la confrontation avec le trio de Kumba seront au lieu du rassemblement à Douala. Dans la nuit du 18 au 19 décembre 1956 se déclenchent les incidents graves au cours desquels deux candidats aux élections dites de la Loi-cadre sont abattus dans le Nyong et Kellé[2]. Les voies de communication et les lignes téléphoniques sont coupées. L'offensive à grande échelle est ouverte, la chasse à l'homme aussi, dans les zones troublées où des milliers de patriotes tombent. C'est la désolation et le chaos avec leur cortège de malheurs et de privations. Je serai contrainte de vivre dans la clandestinité à Douala allant de cachette en cachette jusqu'au prononcé de non-lieu pour plus d'une centaine de responsables et militants upécistes[3] poursuivis à la suite des évènements sanglants de mai 1955.

Le courant d'Union Nationale qui avait drainé tous les courants politiques du Cameroun et qui fit trembler les autorités coloniales françaises avait vécu le temps que vivent les roses. Le trio de Kumba qui sous-estimait le danger dont était menacé le front patriotique poursuivait l'offensive contre moi ainsi que les autres cadres de la JDC. Il avait également pris la responsabilité de m'éliminer de mon poste de Trésorière adjointe de la JDC sans qu'aucune assise de l'organisation des jeunes ait siégé. Ce limogeage irrégulier avec la complicité de Fosso François, Secrétaire Général de la JDC (qui était promu au poste de Ministre de la défense dans le gouvernement révolutionnaire provisoire en exil)[4], amena les deux tiers des membres du Conseil National de la JDC à se réunir à Kumba, siège provisoire des trois mouvements et, en application du Règlement Intérieur de la JDC, déclarèrent son Secrétaire Général coupable de fautes très graves pour avoir confié la gestion du mouvement des Jeunes à des personnes étrangères à la direction de ce mouvement, et le suspendirent de ses fonctions de Secrétaire

Général jusqu'à son prochain Congrès. Cette résolution fut diffusée sous forme de tract à travers le pays et des circulaires dans ce sens furent distribuées dans toutes les sections de la JDC; ce qui ébranla la colère du "trio" dans leur amour propre. Le "trio de Kumba" convoquera à son tour un simulacre de congrès de la JDC au cours duquel Kamé Sakio, Mayi Matip, Mayoa Beck et Samuel Mekou, père du Président Moumié, furent placés à la tête du Mouvement des Jeunes: ce fut la décadence totale, la débandade dans les troupes et à l'intérieur du front patriotique formé par les mouvements signataires de la Proclamation Commune du 22 avril 1955.

Désormais, tout ira de dégradation en dégradation du concept unitaire sans lequel les meilleures barques de toute révolution coulent dans les eaux tumultueuses du colonialisme. Bien sûr la suite des évènements ne pouvait pas être autrement que ce qu'elle a été.

Ne sommes-nous pas nous mêmes en partie victimes de notre propre désinvolture, de notre égoïsme, de nos limites dans la conception des frontières réelles du nationalisme dans un pays comme le nôtre ?

Notes

1- J'ai dû traîner mes bagages, à dos d'hommes de Boumnyébel (où nous avions caché la voiture qui nous avait amenés) au Maquis-Est, à l'aller et au retour. Mais à Edéa où nous avions passé la nuit, nous sommes repérés par la police que nous déjouons en nous déguisant, pour sortir de ses filets. Mes bagages, cantines de documents et matériel de travail sont soigneusement cachés dans un trou par Madame Gobé Brigitte, sympathisante de l'UPC à Edéa qui nous avait hébergés. Elle les fera acheminer plus tard par Fozo'o Ekabé dans la forêt de Djoum où il les a enterrés jusqu'en 1960, après une accalmie relative qui a suivi la proclamation de l'indépendance.

2- Il s'agit du Dr. Délangué et M. Mpouma Samuel dont la disparition conduira à l'organisation partielle des élections dans la Sanaga Maritime qui donne la victoire à la liste de Théodore Mayi Matip.

3- Dont Sendè Jean Paul, Fosso François, Marthe Ouandié, Essombè Calvin, Njock Aloys etc.

4- Dans sa vision illuminée de la situation, le Président Moumié avait formé son gouvernement révolutionnaire provisoire en exil où il s'était proclamé Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères.

Chapitre 4

Publication du Manifeste du 1er mai 1957.

Conscients de l'ombre qui planait sur l'avenir de la révolution camerounaise engagée dès 1957 dans la voie de l'incertitude, d'un suicide collectif des forces révolutionnaires menacées par des méthodes dictatoriales d'un petit groupe d'illuminés, écoeurés par le sentiment d'irresponsabilité de certains dirigeants qui semaient la panique, le désarroi et le désespoir parmi les troupes traquées par les colonialistes et leurs hommes de main sur le terrain, un nombre importants de militants et responsables à divers niveaux des mouvements signataires de la Proclamation Commune du 22 avril 1955, après mûre réflexion s'étaient engagés à sauver les forces nationalistes par le lancement d'un Manifeste le 1er mai 1957, soit deux ans après les évènements sanglants intervenus au Cameroun.

Ce Manifeste à juste titre intitulé "Pour le salut des forces nationalistes kamerunaises", et malheureusement incompris à l'époque par certains (dont la plupart, fanatisés vouaient à ces dirigeants un culte de la personnalité aveugle), n'avaient même pas cru devoir lire ce texte, encore moins en analyser objectivement le contenu.

Approuvé par un grand nombre qui l'avait lu et analysé, après un recul objectif, il garde aujourd'hui, tout son sens,

notamment au moment où, plus de quarante ans après la proclamation de notre indépendance, le Cameroun sombre de jour en jour dans le système restrictif de la pensée personnelle, de la créativité, de l'éclosion de nos valeurs de tous ordres, cause de la fuite de la matière grise camerounaise vers d'autres cieux; ce qui plonge notre pays aux potentialités énormes, naguère convoité, dans la médiocrité ahurissante, dans l'impasse socio-économique inextricable, dans l'incertitude et dans l'inconnu.

Voici du reste de texte intégral de ce Manifeste qui, en application de l'article 6 des statuts de l'UPC en vigueur, dénonce l'autre côté d'une dictature, la dictature de gauche plus dangereuse, plus meurtrière et ennemie de tout.

Manifeste du 1er mai 1957

La conjoncture politique actuelle du Kamerun a amené les responsables et les militants de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) soussignés à faire une analyse objective de la situation créée après les évènements de mai 1955 et particulièrement à l'occasion des élections du 23 décembre 1956.

Conscients de nos responsabilités devant le peuple, les militants de l'UPC que nous sommes, avons pris la ferme résolution, et après mûre réflexion, de percer le lourd silence qui règne à l'endroit de certains faits importants dans l'histoire politique de notre pays et notamment au sein de l'UPC

Ni la rancœur, ni 1a haine, ni la présomption, ni une quelconque lutte d'influence ne sont le moteur de notre prise de position, mais seul le souci de mieux servir la cause kamerunaise en dégageant notre responsabilité des conséquences néfastes de la politique menée par les dirigeants actuels de l'UPC notamment Moumié, Kingué et Ouandié respectivement : président et vice-présidents de l'Union des Populations du Cameroun.

QUELQUES FAITS ÉDIFIANTS

Depuis avril 1955, aux assises du dernier Comité Directeur de l'UPC, certains responsables clairvoyants avaient mis en garde les militants contre la dictature que Moumié instaurait au sein du Mouvement qui, jusque là, connaissait une véritable démocratie. Les évènements de mai 1955, voulus et perpétrés par les colonialistes contre le peuple kamerunais avaient, par le fait de la dispersion des responsables, empêché le Comité Directeur de sanctionner à temps ce que nous sommes convenus d'appeler le culte de la personnalité et la lutte d'influence qui commençaient à se manifester à la direction du Mouvement.

Cette circonstance a été exploitée par Messieurs Moumié, Kingué et Ouandié qui se sont brutalement immiscés dans la direction et la gestion d'autres organisations anticolonialistes: la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC), l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC) et l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC), en cherchant par tous les moyens à liquider dans lesdites organisations les dirigeants démocratiquement élus, non acquis à leur politique. Le but de cette manœuvre était simplement de placer à la tête de ces mouvements des personnes à leur dévotion. Pour tenter d'y parvenir, Moumié mit au point un plan de chantage et de calomnies contre les personnes visées.

Cette folle ambition a provoqué la division au sein de la JDC, l'UDEFEC ainsi que de sérieux remous à l'USCC-CGT, et cela au moment même où toutes les forces anticolonialistes du pays avaient besoin de toute leur cohésion pour faire face à la répression. Au sein même de l'UPC, le trio s'emploie à fomenter des calomnies pour discréditer les cadres influents et populaires dans la masse et de les exclure des organes de direction.

A cette honteuse besogne, Moumié a pu trouver une équipe de griots à qui il a fait des promesses fallacieuses allant jusqu'à des postes ministériels dans son gouvernement.

C'est ce climat qui a permis la décision dictatoriale de Messieurs Moumié, Kingué et Ouandié décrétant l'abstention aux élections sans consulter au préalable les organismes qualifiés de l'UPC, ni les autres organisations anticolonialistes, mettant ainsi les militants devant un fait accompli. Malgré les protestations de ces organismes qualifiés de l'UPC, malgré les appels à la raison d'éminentes personnalités de tous les bords, malgré la réalité des faits, la direction de l'UPC a maintenu ses positions négatives. De nombreuses démarches pour persuader la direction que l'abstention aux élections du 23 décembre 1956 conduirait inévitablement le Kamerun à une situation analogue à celle du Togo sont restées sans suite.

Pendant que la direction de Kumba a mené campagne depuis plusieurs mois pour la participation aux élections dans la zone occidentale sous administration anglaise sous prétexte que l'abstention dans ladite zone aboutirait à l'annexion du Kamerun occidental par le Nigéria; elle n'a pas hésité à décréter l'abstention dans la zone orientale sous administration française alors qu'il était prévisible que la non participation des forces nationalistes aux élections du 23 décembre 1956 pourrait également entraîner l'intégration du Kamerun sous administration française dans l'empire colonial français. Quelles sont les véritables raisons qui ont conduit le trio de Kumba à prendre une pareille décision contradictoire en elle-même?

C'est parce que Messieurs Moumié, Kingué et Ouandié n'ont jamais admis qu'il y avait d'autres nationalistes capables de défendre efficacement le problème national fussent-ils des militants de l'UPC.

A l'occasion des élections du 23 décembre 1956 des assassinats, des incendies de village, des sabotages de voies de communications et d'autres faits graves se sont produits. Des accusations par voie de presse, dans la rumeur publique, dans les discours officiels rendent l'Union des Populations du Cameroun responsable de ces faits et crimes. Il est pour le moins paradoxal que la direction de l'UPC n'ait sorti à notre connaissance, aucun communiqué pour infirmer ou confirmer ces accusations qui démoralisent et désorientent la masse des militants, et placent la noble et honorable UPC que nous avons tous édifiée, au ban de la nation kamerunaise.

En vain, des militants et patriotes ont demandé à la direction de désavouer ces actes criminels pour sauvegarder le prestige et l'honneur de l'UPC qui jusque là, symbolisait la lutte nationale de tout le peuple kamerunais. A tous ces avis pertinents, la direction a fait la sourde oreille ; d'après la rumeur publique et les publications de presse, le Bureau du Comité Directeur aurait même ordonné l'assassinat de certains responsables influents hostiles à la folle politique de Moumié.

Depuis la tragédie de mai 1955, la direction de l'UPC se désintéresse du sort des détenus politiques, des réfugiés et militants contraints de vivre en clandestinité (sans assistance judiciaire, sans soutien moral et matériel) et pourtant le peuple kamerunais a largement souscrit pour les victimes de la répression.

CONSÉQUENCES

Ce triste état de choses a entraîné des conséquences terribles. Toute une région peuplée de près de 200 000 habitants, la Sanaga Maritime, est mise à feu et à sang. Des centaines sinon des milliers de personnes seraient tombées, disparues ou emprisonnées. Des massacres odieux sont commis, des villages entiers sont incendiés, le bétail et les biens sont pillés, les plantations sont dévastées. Des milliers de militants et patriotes sont arrêtés et emprisonnés et, pour la plupart déportés. Leur situation donne aujourd'hui de sérieuses inquiétudes. Pourquoi une telle terreur? Le prétexte officiel est que l'on réprime des actes de sabotage et de terrorisme que les colonialistes mettent sur le compte de l'UPC. La population terrorisée s'interroge avec émoi sur le silence de la Direction de l'Union des Populations du Cameroun. L'Union nationale disloquée, les luttes tribales ravivées au plus haut degré, le Nord menaçant de rompre l'unité territoriale sous le vocable de "province", des groupes de mercenaires formés sous le faux nom de groupes d'auto-défense mènent déjà au Kamerun des méthodes fascistes de terrorisme, pendant que les maîtres chanteurs encensent la répression colonialiste et jettent leur bave sur le peuple bassa martyr. Lugubre tableau !

Le but premier de L'UPC lit-on dans les statuts, c'est d'unir les populations du Kamerun. L'on reconnaîtra avec émotion et indignation que de l'union des populations kamerunaises à l'assassinat des militants du mouvement et d'autres nationalistes, on est loin des buts de l'Union des Populations du Cameroun.

CONCLUSIONS

En considération de tout ce qui précède, compte tenu de ce que les militants et responsables de l'UPC, à divers échelons ont essayé depuis mai 1955 de redresser la situation que nous dénonçons aujourd'hui, compte tenu qu'au Comité Directeur tenu à Kumba du ler au 3 novembre1956, une motion écrite et signée par les deux tiers des membres du Comité Directeur présents ou représentés fut écartée arbitrairement par le Bureau de l'UPC, en violation flagrante des statuts et de la démocratie au sein du mouvement;

Considérant que dans l'impossibilité d'obtenir la tenue d'un Congrès statutaire, il est ainsi devenu impossible de faire entendre la vérité et appliquer la justice et la démocratie au sein de l'Union des Populations du Cameroun;

Considérant que devant la tragédie que traverse le pays, il serait criminel de garder plus longtemps le silence vis-à vis de l'opinion populaire et de rester passif, alors que se joue le sort du Kamerun;

Nous, militants de l'UPC soussignés, exprimant la pensée de dizaines de milliers d'autres membres de l'UPC,

-Désavouons officiellement la politique du Bureau de l'UPC dénoncée ci-dessus .

-Invitons tous les militants upécistes et patriotes kamerunais qui en leur âme et conscience, épousent notre point de vue à se joindre à nous, afin de trouver dans les circonstances actuelles, des moyens de poursuivre et de réaliser le programme que nous nous sommes tous donnés: l'indépendance et l'unification du Kamerun.

Un fait est certain; c'est qu'en dépit de la politique destructrice de Moumié et de son équipe, en dépit de la répression colonialiste, le peuple kamerunais reste inébranlable dans sa volonté de voir se réaliser rapidement ses aspirations nationales et à poursuivre le bon combat pour y parvenir.

Le temps n'est plus à l'inaction ni à la résignation. L'ONU vient de prendre une résolution demandant que soit fixée à une date rapprochée l'accession du Kamerun à l'indépendance. Une autre résolution de l'ONU a exprimé l'espoir que la France prendra toutes les mesures nécessaires pour rétablir une situation politique normale et mettre un terme aux tensions qui ont marqué la vie politique ces temps derniers. C'est au peuple kamerunais qu'il appartient de faire en sorte que ces résolutions deviennent réalité.

C'est pourquoi, il faut sortir de l'ornière où les folles ambitions et la politique de malheur de Moumié ont jeté le mouvement national.

Nous ne voulons pas engager de basses polémiques avec qui que ce soit, mais nous sommes également prêts à discuter franchement et publiquement même avec nos adversaires politiques sur les raisons qui ont motivé notre prise de position. De même le fait que nous réprouvons la folle politique de violence qui endeuille le pays, ne signifie pas que nous laisserions impunément tomber un seul cheveu de tous ceux qui partagent notre point de vue.

Un livre blanc sur l'histoire politique de l'UPC et les erreurs de la direction paraîtra prochainement pour éclairer les adhérents et l'opinion publique kamerunaise qui ont été longtemps trompés et désabusés depuis le mois d'avril 1955.

Fait au Kamerun le 1er mai 1957

Les signataires *(par ordre alphabétique)*

Bayigonog Pius, membre de la section départementale de l'UPC du Wouri; Bikoi Esaïe Louis, Président du Comité Central; Essombè Calvin, responsable p.i. presse UPC et membre du Conseil National de la JDC, Fotso Célestin, Trésorier adjoint du Comité Central de Mombo; Kameni Ciprien, responsable de la propagande à Njombé; Kamga Claude, Secrétaire du

Comité de base Nkongsamba; Kamwa Martin, militant de Njombé; Kemayou Lucas, Secrétaire adjoint Comité de base Nkongsamba ; Kamgwou Albert, vice-Président Comité de base Mombo; Kohn J. Emile membre du Comité Directeur; Lépé Jacques, délégué Comité Central New-Bell Central; Linou Isaac, Trésorier du Comité de Base Nkongsamba; Malet Simon, Président Comité central 25 mai 1955 Douala; Mikano Mathieu, Président Comité Central Penja; Mouaha Marcus, Commissaire aux comptes de l'UPC et membre du Conseil National de la JDC; Mpaye Hyacinthe, membre de l'UPC et Président de la JDC; Mboumbou Odette, vice Président du Comité de base Nlohé; Ndjock André, militant de l'UPC Edéa; Ngapeth Job René, Trésorier Général de l'UPC, Ngapeth Marie-Irène, militante de l'UPC, Secrétaire générale de l'UDEFEC et Trésorière adjointe de la JDC; Ngansi Jean, membre de la section départementale de l'UPC du Wouri; Ngimbus Ngwém Innocent, Secrétaire du Comité de base cellule 8 prison New-Bell; Ntep Zachée, Secrétaire du Comité de base 5 mars 1955; Nokmiss David, militant de l'UPC; Nwafo, délégué à la propagande Comité Central Penja; Nyobè André-Claude, membre du Comité Directeur et membre du Conseil National de la JDC: Ogandji Isidore, responsable Comité de base de Loum Chantier; Ousmanou Mouissé, responsable à l'organisation à la section départementale de l'UPC de Yaoundé; Simo Fabien, Président Comité Central Mbaréko (Nkongsamba) Sikapi Jacqueline, Trésorière du Comité de base UPC Mombo; Song Félix, membre de l'UPC et membre du Conseil national de la JDC; Tami Pierre, correspondant et délégué à la propagande UPC Nkongsamba; Tagni Fabien Jules, Trésorier Comité Central Njombé; Tagny Mathieu responsable à la presse de la section départementale de l'UPC de Yaoundé et membre du Conseil National de la JDC; Tchamou Pierre, militant de base à Mbouroukou; Tchoumba Ngouankeu Isaac, Président du Comité de base Madagascar; Tassé Simon, Secrétaire du Comité de base UPC Mbaréko, Tonyé Kana John,Secrétaire du Comité Central UPC de Sakbayémé; Tientcheu Emmanuel, Secrétaire du Comité de base de l'UPC New - Bell Centre et vice - Président de la JDC; Wambowo Joseph, délégué à la propagande UPC Comité Régional Mungo; Yinda Daniel, Président du Comité Central Sakbayéme, Yobot Simon, délégué du Comité Central.

Tardivement saisi pour la signature de ce Manifeste que certains robots et fanatisés politiques avaient condamné complaisamment sans même l'avoir lu et encore moins avoir analysé objectivement les points qui y étaient développés, un patriote profondément convaincu et durement éprouvé pour avoir vécu la plupart des faits dénoncés par les auteurs de ce manifeste et pour avoir été à deux reprises l'hôte des geôles colonialistes, le camarade Fozo'o Ekabè, douanier de son état, ancien secrétaire administratif de l'UPC, membre du Conseil National de la JDC, a rendu un hommage mérité au Manifeste du 1er mai 1957.

Chapitre 5

Hommage au Manifeste “Pour le salut du nationalisme kamerunais”.

par Fozo'o Ekabé, détenu politique pour réorganisation d'associations dissoutes.
Ancien chef de service de la Presse de l'UPC
Ancien leader Régional du Ntem
Ancien Membre du Conseil National de la JDC

Depuis le 1er mai 1957, le peuple kamerunais a lu le "Manifeste pour le salut des forces nationalistes kamerunaises". Il s'est crispé, brusquement secoué par ce courant d'une étrange pénétration qui lui a coupé le souffle. Du fond de notre sombre demeure, nous avons entendu sa respiration saccadée. Nous l'avons vu, immobilisé par l'émotion. Oui, l'icône était brisé. Le mythe politique qui paraissait entourer le trio de Kumba était mis à nu. Le peuple l'a connu, il l'a détesté.

Depuis lors, notre peuple est aujourd'hui dans un état latent qui précède toujours les engagements. Mais il y a deux issues : ou bien il dira oui, ou bien il ne dira rien, car il n'y a pas de non possible.

Les larmes de soulagement:

Tout d'abord, pourquoi les nationalistes kamerunais et à travers eux notre peuple se sont-ils arrêtés, comme frappés par la foudre à la lecture de ce document historique? Quelle émotion s'était emparée d'eux ? était-ce de la colère indignée qui monte comme un accès de fièvre de basses accusations arrangées de toutes pièces pour essayer de discréditer trois honnêtes gens élevées à la tête du mouvement politique le plus grand de tous les temps dans l'histoire du Kamerun? était-ce la conviction que des

hommes qui ne s'étaient jamais déplacés d'un pouce de la lutte du peuple depuis plusieurs années, venaient de passer chez l'ennemi, c'est-à-dire de prendre position contre ce même peuple ? Ni le mensonge et les fausses accusations, ni la trahison de la cause nationale kamerunaise ne ressortent du manifeste du 1er mai 1957. C'est la relation des faits qui ont touché l'honnêteté morale de plusieurs de ses militants et qui ont soufflé sur l'UPC d'après mai 1955, l'UPC clandestine, ainsi chargée de tant de difficultés qu'il faut dire aujourd'hui que trois ans de clandestinité nous ont valu trois ans de drame intérieur.

Le manifeste du 1er mai est venu au moment où cette tension intérieure atteignait son paroxysme. Et si depuis sa publication, notre peuple a son souffle coupé, cela n'est pas parce qu'il se voit traversé par un coup d'épée, c'est qu'il a eu comme un éblouissement devant cette flamme allumée par de courageux kamerunais dans la nuit de ses malheurs.

LE CONTENU DU MANIFESTE:

Dans un communiqué comme celui-ci, qui n'est qu'une transmission d'impressions de généralités sur un évènement donné, il ne nous est pas permis d'apporter toutes les précisions que comporte une discussion générale. Nous nous limiterons à une énonciation de principe. Nous prévenons tout de suite le lecteur que nous sommes en mesure d'apporter des preuves à l'appui de tout ce que nous avançons dans le présent article.

On peut tirer du manifeste le tableau synoptique suivant:

1°/ Manifestation préparatoire à la dictature de quelques individus;

a-Le culte de la personnalité;

b-La lutte d'influence;

c-L'excès de pouvoir, immixtion dans d'autres organisations.

2°/ Conséquences:

a-Dislocation de la JDC et de l'UDEFEC;

b-Fausses accusations et calomnies;

c-Le faux pas politique d'abstention aux élections de décembre 1956 et l'égoïsme politique dont se déshonorerait l'UPC.

d-L'ordre d'assassinat de militants de l'UPC.

3°/ Le long silence de la direction de l'UPC n'accrédite-t-il pas les graves accusations portées contre le grand mouvement ?

4°/ La malheureuse situation des militants éprouvés.

a-Les détenus politiques.

b-Le "maquisard".

5°/ Les tentatives de certains camarades de redresser la situation.

Voilà en quelques mots le fond du manifeste du 1er mai 1957. S'il y a des points comme le point (d) du deuxième paragraphe sur lequel nous ne possédons aucune information précise malgré certaines publications de presse, s'il y en a d'autres comme le point (a) du quatrième paragraphe sur lequel nous possédons une documentation incomplète, s'il y a un point qui prête à discussion, le troisième chapitre, il est cependant hors de doute que le manifeste ne peut souffrir d'aucun sérieux démenti, tant sont véridiques les faits qui y sont rapportés.

Comment dans ces conditions ne pouvons-nous pas apporter notre adhésion au manifeste? Des cinq grands points, un seul à notre avis prête à discussion et des neuf sous-points, deux seulement nous font formuler des réserves. La politique, comme tous les autres domaines où s'exerce l'esprit de l'homme, est sous l'empire de la loi des grands nombres. Ne pas y appliquer cette loi, ce n'est pas seulement commettre une erreur, c'est aussi et surtout faire un crime.

Nous ne voulons pas insinuer que tous les anciens militants de l'UPC doivent être jugés à notre toise. Mais nous pensons que

beaucoup de militants connaissent ce qui est relaté dans le manifeste. Nous voulons même nous considérer comme l'un des moins informés de nos milieux, si tant est que les points sur lesquels nous avons des lacunes concernent des faits qui se sont déroulés lorsque nous n'étions pas là.

De même nous n'avons nullement l'intention d'ouvrir ici la route à un jugement simpliste des faits, prenant en considération la quantité, tout en négligeant l'importance de la qualité.

Il y a simplement que le manifeste nous offre un tableau dont tous les points sont sensiblement égaux du point de vue importance politique. Certes on peut les hiérarchiser, et dans ce cas, le paragraphe 5 ne vient pas en dernière position mais leurs différences d'intérêts sont si faibles que l'élimination du plus important ou des deux plus importants d'entre eux ne peut entraîner le rejet du tableau entier dans son essence.

DIRE OUI OU NE RIEN DIRE:

Si le manifeste arrive comme au secours du militant upéciste en détresse, si au lieu de nous révolter par le mensonge, il nous expose ce que nous connaissons et qui est à l'origine de notre désagrégation interne, pourquoi hésiter à dire OUI ?

1) Le statu quo et le scrupule mal défini:

Avant la publication du manifeste, les patriotes kamerunais organisés au sein de l'UPC étaient en deux groupes, le groupe de ceux qui admettaient qu'il existe de graves erreurs, et que nous appelons le groupe de "scrupuleux", et celui de ceux qui ne voulaient pas absolument l'admettre, taxant naturellement les autres d'instruments de la "mission Messmer" (entendez politique de division du nationalisme kamerunais). S'il est vrai que ce caractère de la politique de Messmer, celui de la division du nationalisme kamerunais est un fait acquis comme il ressort d'un document connu de tous, le fameux GD à PM, il faut tout de même admettre qu'il y a une grande marge entre le désir sincère de plusieurs nationalistes de ne pas entériner le sabotage du nationalisme kamerunais, perpétré par les propres chefs du

nationalisme, et celui de se constituer en instrument de la politique colonialiste de division.

Il n'y a pas de doute que le manifeste a occasionné la naissance d'un troisième groupe en divisant les "scrupuleux". Ceux qui interprètent mal leurs scrupules, ayant la nostalgie du statu quo disent déjà que "ce n'est pas le moment de faire tout cela". Ceux qui le disent maintenant oublient qu'il y a près de deux ans en 1956, cette phrase était encore empreinte de sagesse, mais qu'à l'heure actuelle elle risque de présenter ses auteurs comme interprétant mal leurs craintes ou plutôt attaché à un nom qu'à un but, lorsqu'ils n'ont pas d'idéal. En effet, les approbateurs du manifeste acceptent par cela même qu'il faut reconstituer notre nationalisme bafoué sur ses données initiales. Et ceux qui continuent à affirmer qu'il n'est pas temps, acceptent par cela même qu'il faut continuer dans la situation actuelle, c'est-à-dire sous le double étau du colonialisme déchaîné et du monstre forcené de l'anti-démocratie de la direction actuelle de l'UPC.

Le choix est donc donné aux "scrupuleux". Dire oui, c'est avoir du vrai scrupule. Ne rien dire c'est mal interpréter ses scrupules.

2) Les aveugles volontaires et la réaction:

Reste l'autre groupe, celui de ceux qui ont toujours voulu fermer les yeux à la racine. S'ils s'étaient seulement contentés de cela, on les aurait encore comparés aux "scrupuleux". Mais le mal, le plus grand mal est qu'ils se sont attachés à déformer les faits pour essayer de gagner du sursis. Ils ont certainement compris que les principes caduques sont appelés irrémédiablement à disparaître. C'est pourquoi à l'exemple des vieux régimes, ils ont cherché à se maintenir par la force, réagissant brutalement contre ceux qui s'opposaient à eux. Comme la caractéristique de nos "durs" est de tout voir en gris dans leur réaction si nous prêtons au colonialisme la couleur grise. Ils dirons donc: les approbateurs du Manifeste sont des "valets du colonialisme" de la couleur d'Houphouët Boigny.

Mais tout homme sincère, tout homme n'admettant pas d'être en divorce avec sa conscience, verra que jusqu'à preuve du contraire les signataires du manifeste n'ont en rien accepté de cautionner la politique du colonialisme. D'ailleurs les preuves sont là qui parlent; plusieurs d'entre eux sont encore en prison depuis avant la signature dudit manifeste, certains d'entre eux (Ndjock André Demaison, Nyobè André Claude pour ne citer que ceux-là) sont portés manquants depuis leur arrestation en décembre dernier.

Les "réactionnaires" diront non. Et en disant cela, ils proclament tout haut que la vérité devient mensonge et que le mensonge devient vérité.

Tout homme de bonne volonté voit qu'on peut répondre oui au manifeste ce qui est une marque de conscience. On peut à la rigueur se taire, ce qui est une marque de faiblesse. Mais on ne peut pas dire NON sans faire pour cela un mensonge criminel.

Les signataires du manifeste soulignent dans leur conclusion un certain nombre de faits qu'ils laissent sans réponse, peut-être à dessein. Nous nous faisons un plaisir de les reprendre.

1-L'impossibilité de la tenue d'un Congrès statutaire de l'UPC entraîne l'impossibilité de travailler dans la justice et la démocratie au sein de l'UPC clandestine.

2-L'impossibilité de résister à la tragédie traversée par le pays (nous croyons qu'il faut s'y attendre, après les évènements sanglants qui démoralisent les populations, le terrible spectre de la loi scélérate du 13 juillet 1955 interdisant les mouvements démocratiques) implique une action ouverte.

3-Ils appellent les upécistes et les autres nationalistes kamerunais à se joindre à eux pour trouver dans les circonstances actuelles des moyens de poursuivre la lutte pour l'unification et l'indépendance du Kamerun.

Nous croyons qu'il n'est pas exagéré de dire que l'idée de la création d'un mouvement politique ou d'un parti sur la base de l'unification et l'indépendance du Kamerun, n'est pas en contra-

diction avec l'esprit des signataires du Manifeste. Une pareille idée ne peut être que salutaire lorsqu'on a noté avec quelle acuité se posent les trois problèmes que nous venons de reprendre ci-dessus.

PLUTÔT UN PARTI QU'UN MOUVEMENT:

Nous avons eu l'occasion dans un essai que nous n'avons pas encore rendu public, de constater que dans les facteurs qui ont contribué à la naissance de l'impasse dans laquelle se trouvent l'UPC en particulier et le nationalisme kamerunais en général, notamment au cours de ces derniers temps, on devait entendre les lacunes doctrinales dont souffrait l'UPC. Faut-il aujourd'hui réclamer le nationalisme sans bases doctrinales clairement exprimées? Nous pensons que ce serait là résoudre le problème à moitié. L'Union des Populations du Cameroun, mouvement politique à caractère radical, a fait plus qu'on ne pouvait lui demander. Estropié, elle s'est fabriquée un second pied pour pouvoir atteindre son but grâce à l'application intermittente à des moments bien choisis, des principes doctrinaux disparates, mais dont la facilité d'adaptation à la couleur locale a assuré la cohésion.

Oui, l'UPC est arrivée. Mais elle n'a pas pu prendre l'objet qu'elle devait prendre. Appuyée sur de solides bases doctrinales, elle n'aurait pas fait le faux pas.

Le nationalisme kamerunais n'est pas mort. Il reste là où l'UPC s'est fait coincer avant de ramasser ce qu'elle est allé chercher: un Kamerun unifié et indépendant, un Kamerun que nous voulons libre et démocratique.

Il existe peut-être beaucoup de moyens de rendre les mains libres au nationalisme kamerunais pour lui permettre de ramasser ce fruit d'or.

Mais il n'y en a qu'un seul rapide et sûr à la fois, celui d'un parti assis sur une solide charpente doctrinale.

VIS À VIS DES AUTRES:

On a souvent eu l'habitude dans nos milieux upécistes de déformer ce que disent et font les gens, et ceci s'adresse à ceux que nous avons appelés les "réactionnaires". Les patriotes qui adhèrent à ce manifeste ne trouvent pas là une occasion d'accuser faussement Messieurs Moumié, Ouandié et Kingué, ou tous ceux qui voudront prendre leur parti par ignorance, par faiblesse d'esprit ou poussés par des instincts inavoués lorsqu'ils ne se seront pas montrés sordides. Nous avons encore l'avantage de déclarer ici que nous connaissons parfaitement M. Moumié. D'une sérieuse formation politique de base, doué d'une intelligence incontestable, d'une capacité d'action sans égal, Moumié a tenté une malheureuse expérience. Nous lui reprochons de n'avoir pas eu le courage de reconnaître ses fautes alors qu'il était encore à côté de nous à Kumba, et de s'être cramponné dans une réticence stupide.

Nous pensons fermement que Moumié qui connaît avec nous certaines données historiques nous fera la grâce de ne pas croire que nous le traitons de Staline kamerunais à l'exemple de plusieurs de nos camarades. Pour nous, Staline a beau être, selon la définition de Pierre Hervé dans son ouvrage "les Fétichistes du Parti Communiste Français", un dictateur, un Béria; il a beau être un tueur officiel, comme il ressort du rapport secret de M. Kroutchev au dernier congrès du parti communiste bolchevique de l'URSS, il reste un des hommes dont le nom ne sera pas lié à beaucoup d'échecs dans la politique de l'Union Soviétique de son temps. Quoiqu'on dise, la dictature de Staline peut et doit être jugée avec assez d'indulgence dans la mesure où les ambitions de Joseph Staline ont souvent servi les intérêts et rehaussé le prestige de la Russie Soviétique. Staline a souvent dicté pour qu'avec lui rayonne le peuple soviétique. Mais le fanfaron et illusionniste Moumié a dicté, sinon contre le peuple Kamerunais, du moins ce que nous pouvons appeler aujourd'hui avec euphémisme, des absurdités.

Chapitre 6

Position du Secrétaire Général de l'UPC face à la situation regrettable du Front Patriotique malade.

A ce niveau du rappel de quelques faits et situations qui ont envenimé le climat et l'ambiance révolutionnaire aggravée par des actes immoraux et malsains relevés çà et là parmi les défenseurs d'une même cause, l'on peut se demander ce que pensait le Secrétaire Général de l'UPC, Ruben Um Nyobè, de toute cette conduite et comportement irresponsables des uns et des autres, au moment où des efforts devaient être concentrés et conjugués contre l'occupant, afin de hâter l'avènement de l'indépendance du Cameroun.

En effet, séparé de ses trois collègues Moumié, Kingué et Ouandié, en raison des rumeurs persistantes faisant état de son arrestation imminente par les forces de sécurité coloniale en prévision de l'arrivée d'une mission spéciale des Nations Unies au Cameroun, le Secrétaire Général de l'UPC s'était éclipsé de la circulation publique au début du mois d'avril 1955 peu avant la signature et la publication de la Proclamation Commune dont il avait conçu le contenu et établi les grandes lignes, laquelle fit trembler les autorités coloniales installées au Cameroun.

Dès son retrait de la vie publique, des conférences publiques et des meetings sont organisés à un rythme si accéléré que des

esprits surchauffés de part et d'autre des groupes antagonistes, ne peuvent contenir leur exaspération du fait des déclarations incendiaires et dénonciatrices des vices qui caractérisent chaque groupe.

L'affrontement des groupes antagonistes devient dès lors inévitable donnant ainsi aux forces répressives coloniales l'occasion tant recherchée de se déployer sur les populations sans armes, mais résolument décidées de libérer le pays à n'importe quel prix.

C'est ainsi que la plupart des situations regrettables créées suite à des positions prises par ses trois collègues, majoritaires, sensés avoir plus que lui la latitude d'appréciation des faits, étaient acceptées voire subies par solidarité par le Secrétaire Général pour sauvegarder l'unité du Bureau Politique de l'UPC[1]; ce dernier ne percevant la situation réelle que de façon indirecte. Son sens de modération compte tenu de son rôle de catalyseur des fougues et tempéraments explosifs des uns et des autres reconnus à ses trois collègues, notamment à son jeune et bouillant président Moumié et à son premier vice-président Kingué Abel, a permis d'éviter de faire voler en éclat l'action révolutionnaire du mouvement de libération nationale.

Ces aptitudes malheureusement n'étaient pas partagées par les principaux leaders, séparés tant par l'espace que dans la perception des stratégies appropriées, et dans la manière de mener les hommes dans un contexte extrêmement délicat que celui de la lutte clandestine. En effet, celle-ci exigeait des aptitudes spéciales de pédagogie, de déontologie socio-politique, pour permettre l'évolution des opérations révolutionnaires dans le bon sens.

Aussi, cette différence de comportement, de perception et de jugement du Secrétaire Général ressort-elle subtilement dans certains de ses écrits et correspondances dont nous vous livrons quelques extraits dans les pages qui vont suivre. On peut y rele-

ver que, au cours des dernières années de lutte clandestine qui lui coûta la vie, certaines de ses attitudes et réactions étaient souvent incomprises de la plupart de ses proches collaborateurs qui, selon le cas, le traitaient de naïf ou de faible de caractère, d'opportuniste ou de fin partisan du tribalisme lorsqu'on n'avait pas réussi à le ranger totalement de son propre côté pour la défense d'une cause contraire aux intérêts de l'UPC.

Suivons quelques unes des réactions du Secrétaire Général de l'UPC, Ruben Um Nyobè, de son maquis profond.

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section Kamerunaise du "Rassemblement Démocratique Africain"
Bureau Directeur - Sous Maquis

N°139.BCD.M.I
Objet : Relations avec l'UDEFEC
2 Avril 1956

Madame Marie-Irène Ngapeth
Secrétaire Générale de l'Union Démocratique des Femmes Kamerunaises,
Maquis

Chère Amie,

J'ai le plaisir de vous accuser réception :

1° du numéro 2 de "Femmes Kamerunaises."

2° de la copie de votre lettre n°00/BCC du 5 mars dernier, adressée au Bureau du Comité Directeur de l'UPC.

3° de la résolution sur l'organisation adoptée par le Conseil Central (3è session) de votre Mouvement.

Tout d'abord, je vous prie d'accepter mes sincères félicitations pour l'heureuse initiative que votre organisation a eue pour créer un organe de presse. C'est là une chose très importante, car la presse constitue une grande arme pour la lutte politique. Je souhaite donc longue vie et bon succès à "Femmes Kamerunaises" avec l'espoir qu'il trouvera un accueil favorable aussi bien dans les milieux de l'UDEFEC que dans tous les milieux anticolonialistes du pays[2].

Lettre au Bureau Directeur de l'UPC

N'étant pas en possession de toute la documentation relative à l'aide que la caisse de l'UPC aurait accordée à l'UDEFEC pour l'acheminement du courrier de cette dernière et autres besoins, c'est sur le principe que je vais m'attaquer.

A priori, je serais porté à regretter le fait que le camarade

Kingué ait évoqué en réunion publique, l'aide accordée à l'UDEFEC ; je regrette davantage que cela ait soulevé une protestation de votre part.

En effet, les adversaires du peuple Kamerunais prétendent que l'UDEFEC comme la JDC ne seraient que des filiales de l'UPC. C'est là une fausse assertion, car l'unité des vues autour du problème national kamerunais ne crée pas l'unité organique; j'ai souvent eu à faire cette précision chaque fois que la question des comités de solidarité s'est posée. La formation du large front anti-impérialiste qui est devenue plus que nécessaire dans la phase actuelle de notre lutte ne saurait être confondue avec le système de parti unique dont il n'est nullement question en la circonstance.

Or, si nous admettons le principe de financement des autres organisations anticolonialistes et si au surplus les responsables desdites organisations considèrent comme un droit, l'aide que l'UPC peut leur accorder, nous serions d'accord avec les colonialistes et tous leurs valets qui prétendent que l'UDEFEC et la JDC seraient des filiales de l'UPC.

Il est entendu que la solidarité anticolonialiste peut nécessiter une certaine assistance aux autres mouvements qui n'ont pas encore acquis la même vitalité que l'UPC. Mais une telle assistance doit porter sur des problèmes précis et faire l'objet d'une entente entre les organisations intéressées. Par exemple, en 1954, nous n'avions pas demandé à la JDC d'ouvrir une souscription pour le voyage de son représentant à l'ONU. Nous avions aidé cette dernière à préparer une brochure relative à son intervention. La sortie et la diffusion de cette brochure étaient de nature à renforcer la JDC, politiquement et financièrement. Tout cela était fait par solidarité anticolonialiste, mais l'UPC n'aurait, à aucun moment, admis de la part du mouvement des jeunes, un ton de revendication au regard de cette aide.

D'autre part, du point de vue psychologique, un mouvement n'est jamais à l'aise quand il bénéficie de l'aide extérieur. C'est là qu'apparaît la futilité de l'argument selon lequel l'UPC recevrait

l'argent de l'étranger. Nous n'aurions pas plus de deux millions de dettes à payer aujourd'hui en France. Mais aussi, si l'UPC recevait l'argent de l'étranger, notre mouvement n'aurait pas acquis l'audience dont il jouit au Kamerun et à l' étranger. Même lorsque nous étions en collaboration avec Houphouët dans le cadre du RDA, les autres sections recevaient de l'aide financière de la part de la section de la Côte d'Ivoire qui était la section la plus riche. Mais Houphouët s'est toujours opposé au principe d'une aide en faveur de la section du Kamerun qu'il jugeait à juste titre non acquise à sa politique personnelle. Or, il est arrivé qu'après le "repli stratégique" toutes les sections et tous les dirigeants qui dépendaient matériellement de la Côte d'Ivoire ont été obligés de suivre Houphouët, et l'UPC qui n'était pas riche mais qui était moralement et matériellement indépendante a su se refuser fièrement à la politique de trahison. C'est pourquoi il est nécessaire pour chaque organisation de faire son propre effort pour s'affirmer.

Pour terminer sur ce chapitre je pourrais évoquer aussi le cas de la presse. Quand l'UPC n'avait pas de ronéo, nos travaux de polycopie étaient effectués à la ronéo de l'USCC. Cette ronéo était tenue par un secrétaire de l'UPC, Bitchoka Tong. En dépit de ce privilège, nous prenions toujours contact avec les dirigeants de l'USCC pour les travaux à faire polycopier par la ronéo de cet organisme. Ainsi donc, pour éviter tout malentendu, je pourrais vous suggérer de prendre contact avec les dirigeants de l'UPC chaque fois que vous avez besoin d'une assistance matérielle ou financière et considérer que les possibilités ne sont pas illimitées.

Je profite de cette occasion pour dissiper un malentendu qui a pu se glisser autour d'un message que j'avais adressé à une section en décembre 1955. Dans ce message, donnant le détail sur la souscription nationale, j'avais dû faire figurer dans le détail, des sommes recueillies par l'UDEFEC au titre de la souscription nationale, ouverte par l'UPC. Comme il s'agissait du moment du relèvement des mouvements progressistes, un tel détail était seulement destiné à encourager l'activité de l'UDEFEC mais il serait un tort de considérer que l'UPC aurait encaissé les fonds versés par

l'UDEFEC. Mais un fait demeure et il est connu même de nos adversaires, c'est que les frais du voyage à l'O.N.U de la déléguée de l'UDEFEC n'auraient jamais été couverts par votre organisation en tant que telle.

Il faut donc qu'à la veille de l'épanouissement de la vie nationale de notre pays, les organisations qui luttent pour cet épanouissement sachent se pénétrer du sens de responsabilité, de la courtoisie et du respect mutuel, cela aussi doit être versé au trésor de la grande bataille que mène notre peuple pour l'unité et l'indépendance immédiates de son pays.

Résolution sur l'organisation:

Il n'appartient pas à la direction de l'UPC d'intervenir dans l'organisation intérieure des autres mouvements anticolonialistes. Mon propos se limitera donc au point 6 de la résolution qui est ainsi libellé.

"Toute militante de l'UDEFEC membre de plusieurs organisations a le devoir express de faire passer les intérêts de l'UDEFEC avant ceux des autres organisations."

Pour ma part, je considère cette clause comme dangereuse, par le fait que les membres de l'UDEFEC appartenant à plusieurs organisations sont obligées de etc.. Tout d'abord, il serait préférable que nous ne parlions pas des intérêts de quelque autre organisation que ce soit. Peut-être aurions-nous intérêt à continuer comme nous l'avons toujours fait, c'est-à-dire à parler des intérêts du Kamerun qui sont indifféremment défendus par toutes les organisations qui luttent contre le colonialisme. En effet, j'ai le sentiment, voire la conviction que Marthe Bahida et Mme Kamé n'ont pas été persécutées pour avoir défendu les intérêts de l'UDEFEC, mais bien ceux d'un Kamerun qu'elles veulent voir indépendant et unifié. Vous-même, vous n'auriez pas été l'objet d'un mandat d'arrêt, si les colonialistes pensaient que vous vous limitiez à défendre les intérêts de l'UDEFEC ;

Je crois comprendre peut-être que votre résolution a voulu parler de la discipline de l'UDEFEC à faire passer avant celle exigée par d'autres organisations des mêmes militantes. Même en posant le problème de cette façon là, nous porterions atteinte à la

liberté d'association. Tout dernièrement, l'on m'a parlé de l'un de nos camarades qui était un bon membre de l'UPC, mais qui était plus discipliné dans son association des travailleurs, cela, parce que sa conscience de paysan était plus développée que celle de militant de l'UPC et nous aurions perdu ce camarade à coup sûr si nous lui avions imposé au moyen d'une résolution, l'obligation de faire passer la discipline de l'UPC avant celle de l'association qui lui tient à coeur.

Mon but n'est pas ici, je dois le répéter, de faire modifier une résolution que votre organe a adoptée en toute souveraineté. Il a seulement été de mon devoir d'attirer votre attention sur les difficultés qui ne peuvent manquer de résulter de son interprétation. Je veux espérer qu'il n'en sera pas ainsi.

J'espère que vous accueillerez les termes de cette lettre comme une expression franche et amicale beaucoup plus que comme des reproches ou des critiques qu'il ne m'appartient pas de vous adresser. J'ai pensé notamment qu'il était grand temps de préciser ma pensée en ce qui concerne la question de l'aide financière, ceci en réponse à votre lettre du 5 mars. L'allusion à la résolution résulte même de la contradiction qui semble exister entre ladite résolution et les termes de la lettre du 5 mars.

En me tenant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, je vous prie de croire, chère amie, en mes sentiments les plus cordialement kamerunais.

Le Secrétaire Général de l'UPC
Ruben Um Nyobè

Comme vous le constatez dans cette correspondance, le Secrétaire Général, maître de conférence de déontologie politique, souligne la nécessité pour chaque responsable d'affirmer l'indépendance organique de chaque mouvement par la capacité de s'autogérer financièrement, mais il n'exclut pas la possibilité d'une assistance par solidarité anticolonialiste aux autres mouvements dont la vitalité reste embryonnaire pour la solution des problèmes précis, sans cependant que cette assistance soit considérée comme un droit.

Il est à remarquer que l'application des décisions prises à tort ou à raison par ses collègues de Kumba et qui violaient le droit et la logique dans les attributions statutaires dévolues aux responsables des organisations soeurs en lutte au côté de l'UPC, l'amenait à prendre des positions contradictoires à l'étique de la solidarité du Bureau Politique. Cela s'est révélé lorsque, après la tenue à Kumba de la session du Conseil Central de l'UDEFEC transformée en tribunal révolutionnaire dont nous avons parlé dans un précédent chapitre, le trio de Kumba s'était emparé de la gestion et du contrôle de la direction de l'UDEFEC y compris la rédaction et la publication de l'organe d'expression de l'organisation des femmes "FEMMES KAMERUNAISES" sur laquelle la Secrétaire Générale de l'UDEFEC n'eut plus aucun droit de regard. Il s'en suivit évidemment certains vices d'ordre politique relevés dans la correspondance du Secrétaire Général de l'UPC adressée à son homologue Secrétaire Générale de l'UDEFEC.

Suivons les observations pertinentes du Secrétaire Général de l'UPC à celle qui, pour le trio, n'est plus qu'une figurante à la Direction de l'UDEFEC[3].

Cette ingérence, cette immixtion se lit dans la lettre de Moumié à son complice "Sidiky" dont nous avons donné quelques extraits plus haut.

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

UNION OF THE POPULATIONS OF CAMEROONS

SECTION KAMERUNAISE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE AFRICAIN

BUREAU OF LEADING COMMITTEE

BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR

B. P. 435 - DOUALA

P. O. BOX - 435 DOUALA (KAMERUN)

TÉLÉGRAMMES "UNICAMEROUN" CABLES ADDRESS

B/3

541 / AE

SUBJECT

OBJET

Femmes Kamerunaises -

DOUALA

21 OCT. 1956

Mme Marie-Irène Ngapeth
Secrétaire Générale de l'UDEFEC
Maquis -

Chère Amie,

Je m'excuse d'accuser tardivement réception du n°6 de "Femmes Kamerunaises" dont j'ai admiré la présentation et le contenu.

Toutefois, il me paraît nécessaire d'attirer votre attention sur le fait que tous les textes publiés revêtent un caractère anonyme. Or, il est bien connu que les dirigeants et militants en vue de trois mouvements populaires (U.P.C., UDEFEC et JDC) travaillant dans la clandestinité sont automatiquement l'objet des poursuites judiciaires colonialistes pour "reconstitution de mouvement dissous" poursuites absolument contestables en droit comme sur le plan politique.

Le refus de signer les articles publiés dans votre journal me paraît donc une précaution inutile sinon regrettable, car une telle attitude laisserait penser que nous nous sentons régis par une autorité que nous avons répudiée le 22 avril 1955 en signant la "Proclamation Commune".

J'espère que vous m'enverrez tous les numéros ultérieurs de "Femmes Kamerunaises" et que vous travaillez activement en ce moment pour le boycott définitif de la loi-cadre que le Sénégal et le Dahomey, colonies françaises, considèrent déjà comme une réforme insuffisante.

Croyez, Chère Amie, en mes sentiments les plus cordialement patriotiques./.



Ruben UM NYOBE
Secrétaire Général
de l'U.P.C.

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

UNION OF THE POPULATIONS OF CAMEROONS

B/S SECTION KAMERUNAISE DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN
BUREAU OF LEADING COMMITTEE
BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
B.P. 435 - DOUALA
P.O. BOX - 435 DUALA (KAMERUN)

TELEGRAPHIC ADDRESS "UNICAMEROUN" ADRESSE TELEGRAPHIQUE

N° 541/ /ME BCD

DOUALA
21 OCT 1956

SUBJECT
OBJET
Femmes Kamerunaises

Mme Marie-Irène Ngapeth
Secrétaire Générale de l'UDEFEC
Maquis

Chère amie

Je m'excuse d'accuser tardivement réception du n°6 de "Femmes kamerunaises" dont j'ai admiré la présentation.

Toutefois, il me paraît nécessaire d'attirer votre attention sur le fait que tous les textes publiés revêtent un caractère anonyme. Or il est bien connu que les dirigeants et militants en vue des trois mouvements populaires (UPC, UDEFEC et JDC) travaillant dans la clandestinité sont automatiquement l'objet de poursuites judiciaires colonialistes pour reconstitution de mouvements dissouts, poursuites absolument contestables en droit comme sur le plan politique.

Le refus de signer les articles publiés me paraît donc une précaution inutile sinon regrettable car une telle attitude laisserait penser que nous nous sentons régis par une autorité que nous avons répudiée le 22 avril 1955 en signant la "Proclamation Commune".

J'espère que vous m'enverrez tous les numéros ultérieurs de "Femmes kamerunaises" et que vous travaillez activement en ce moment sur le boycott définitif de la loi cadre que le Sénégal et le Dahomey, colonies françaises considèrent déjà comme une réforme insuffisante.

Croyez, chère Amie, en mes sentiments les plus cordialement patriotiques./.

Ruben Um Nyobè.
Secrétaire Général
de l'U.P.C.

Ces menées nuisibles aux intérêts du front patriotique avaient évidemment contribué à la démobilisation des militantes et militants, à la dislocation des troupes, au découragement des bonnes volontés, au relâchement total des forces engagées puis à l'abandon total de la lutte. Il s'en est suivi ce que nous avons vécu.

A cet égard, nous vous livrons dans le prochain chapitre les réflexions du Secrétaire Général de l'UPC faites à ses camarades Félix Roland Moumié, président de l'UPC, Kingué Abel et Ernest Ouandié, vice-présidents, réflexions qui traduisent la réaction d'un patriote au paroxysme de la déception à cause de leur participation active à la dislocation des mouvements patriotiques qu'il cite. Suivez-le attentivement, vous comprendrez mieux pourquoi nous avons été absents au grand rendez-vous du 1er janvier 1960 et pourquoi nous continuons à jouer aujourd'hui le rôle de "laissés-pour-compte" dans le pays pour la libération duquel nos vaillants combattants sont tombés mais qui, malgré ses richesses inépuisables, ses potentialités humaines et autres, sombre dans une misère indescriptible.

Dans sa correspondance en date du 4 novembre1956 adressée à ses trois collègues installés à Kumba, le Secrétaire Général de l'UPC, Ruben Um Nyobè, meneur d'hommes et pédagogue par excellence, a pris magnanimement le risque de rompre le silence qui entourait le mythe d'une solidarité à hauts risques du Bureau Politique qui devenait malfaisant, préjudiciable à la survie du mouvement rentré dans une phase critique et délicate, consécutive à la désagrégation des troupes engagées sans condition, au combat de plus en plus rude. Le devoir à ce stade de la situation commandant de faire la part des choses et de répartir les responsabilités qui incombaient dans une large mesure à ses collègues, l'avait emporté sur le souci de prôner une solidarité qui allait à la longue placer le mouvement dans une voie sans issue.

Il va donc traiter les problèmes de déontologie ciblés cas par cas, et chaque élément devenant ainsi une source d'inspiration pour les générations futures.

Notes

1- Composé selon les statuts de 1952 de 11 membres (Félix Roland Moumié, Abel Kingué, Ernest Ouandié, Ruben Um Nyobè, Fayeb Pierre, Ngatsui Lucie, Ngom Jacques, Emandion Louis, Mbilla Marcus, André Claude Nyobè, Kohn Joseph Emile) dont seuls les quatre premiers étaient connus du grand public: .

2- Alors que le trio de Kumba faisait comparaître la Secrétaire Générale de l'UDEFEC devant le tribunal révolutionnaire dont nous avons parlé plus haut, la condamnant pour avoir pris l'initiative de publier le journal "Femmes kamerunaises"

3- Le Secrétaire Général de l'UPC ne le saura que plus tard, comme vous allez le constater plus loin.

TITRE II

LEÇONS D'UNE EPOPÉE FANTASTIQUE

Chapitre 1

Confidences du Secrétaire Général Ruben Um Nyobè au président et vices-présidents de l'UPC.

N° 0585/AI/ME/BCD *Maquis, ce 4 Novembre 1956*[1]

Objet : confidentiel

Réf : Vos N°SNIL ; 0380/380/MO.S et 0383/MO-S

Aux Camarades Félix Roland Moumié : Président de l'UPC

Kingué Abel et Ernest Ouandié : vice-Présidents de l'UPC

Maquis Ouest.



Ruben UM NYOBÈ
Secrétaire Général de l'UPC.

Chers camarades,

Vos lettres citées en référence me sont parvenues de la manière suivante: celle du 4/10, le 19 octobre et les deux dernières ensemble le 1er novembre. J'aurais pu attendre les résultats des travaux du Comité Directeur pour vous répondre mais je me vois obligé de le faire maintenant, étant donné qu'il est possible que je sois amené à répondre à un réquisitoire plus accablant.

Tout d'abord, je suis sincèrement soulagé par la nouvelle du rétablissement du camarade Kingué. Je le prie de s'imposer un repos. Je sais que cela demande un grand effort pour quelqu'un comme lui qui est voué à une grande activité, mais vous tous comprendrez que la préservation de votre santé n'est pas une affaire personnelle, mais un devoir national, en raison du capital politique que représente la santé d'un dirigeant.

En deuxième lieu, je considère notre admission à la Conférence de Londres comme une grande victoire politique. Je suis convaincu que la présence de l'UPC au sein de cette conférence tranchera tout le problème kamerunais. Il faudrait seulement me tenir informé des préparatifs.

Demande d'audition: Elle vous parviendra incessamment pour signature. L'Assemblée s'ouvre le 12 novembre et les demandes d'audience ne seraient pas examinées avant le 20, si l'on tient compte de l'expérience déjà vécue.

Carnets à souches: Je vous en envoie 40, mais soyez sûrs que je compléterai le reliquat très prochainement pour combler votre demande de 200 carnets.

Élections municipales: Je vous remercie de m'avoir fait connaître votre point de vue le 1er novembre pour les élections devant avoir lieu le 18, alors que je vous ai saisis de la question en août. Je connais trop le problème des tournées pour ne pas comprendre vos occupations. Mais il m'a été donné de constater par des documents qui m'ont été communiqués que certains dossiers urgents vous suivaient dans vos itinéraires. Enfin, j'ai pris la responsabilité de faire un communiqué, laconique certes, mais cela valait la peine que rien. Je l'ai joint au dossier du Comité Directeur.

Ristourne sur les cartes : Je ne sais pas si la question a été traitée au Comité Directeur. De toutes façons, je verserai 20 francs aux sections et 20 francs aux Comités Centraux, car je n'ai aucun argument valable pour amputer de moitié la ristourne de 20 francs que nous versons aux Comités Centraux depuis 1954. Il n'est pas exact que la résolution de Môm soit restée inappliquée

à ce sujet, bien au contraire, certains dirigeants des Comités Centraux avaient même revendiqué le versement avec effet rétroactif après la session de Môm.

<u>Tensions politiques du spectacle d'oppositions africaines ou d'opportunisme:</u>

Après avoir relu ma lettre n°380 du 16 août faite à l'adresse du vice-Président Ouandié, j'ai constaté que dans sa lettre du 4 octobre, Félix ne répond pas à ce que j'ai écrit. Il a seulement tenu à me dire ce qu'il avait dans sa pensée et je l'en remercie. En effet, dans ma lettre, il n'est pas question de tout laisser choir pour attendre l'indépendance. Il était question de ne pas nous immiscer dans les affaires intérieures des organisations amies. Je regrette de ne pouvoir modifier mon point de vue là-dessus. En tout cas, j'ignore la clause de nos statuts qui nous autorise à être les gardiens des fonds d'autres organisations progressistes. Vous ne me ferez pas croire que les membres de l'UDEFEC sont incapables de contrôler les actes de leurs dirigeantes. Si cela était vrai, nous pourrions conclure que cette organisation est dans l'impossibilité d'exister en tant qu'organisation. Des questions de gestion financière sont des questions concrètes qui ne relèvent pas toujours de l'enseignement de Mao-Tsé-Toung qui, à ce que je sache, n'a pas exercé les fonctions d'agent de comptes. Il me semble que même dans le camp des réactionnaires où je risque de tomber si ce n'est chose déjà faite, puisque le camarade Kingué estime dans sa note écrite que je suis déjà "absorbé", on rencontre parfois des gérants honnêtes et corrects dans leurs écritures.

Avant de continuer, permettez-moi de vous accuser d'égoïsme idéologique car vous avez conservé pour vous les oeuvres de Mao-Tsé-Toung, tout en sachant qu'elles pouvaient être utiles même pour des "opportunistes" et des "pratiquants" du "libéralisme". Vous vous plaisez seulement à m'en appliquer les références (franche camaraderie n'est-ce pas?)

Pour ce qui est de mes "protégés", je traiterai leurs cas un à un.

Madame Ngapeth:

C'est la Secrétaire Générale de l'UDEFEC.

Je suis tout disposé à la dénoncer mais je voudrais partir sur des bases solides. Elle est membre de l'UPC. A ce titre, les organismes dont elle dépend ont tout le pouvoir de prendre des sanctions contre elle, et le fait que ce ne soit pas encore chose faite ne dépend pas de moi qui la "défends" mais de vous qui n'êtes pas encore arrivés à mettre les preuves suffisantes à la disposition de ces organismes. Elle s'est déplacée en octobre sur l'invitation d'une section de l'UDEFEC. Il n'y a que l'administration française et peut-être vous qui avez une certaine police pour intercepter les correspondances me concernant, qui pouvez porter entrave à sa liberté de circulation, et je manque surtout de raisons, en tant qu'opportuniste, pour enjoindre une section de l'UDEFEC à ne pas entretenir des relations avec la dirigeante en exercice de son organisation. Je vous prie seulement de considérer qu'en dehors de la lutte politique qui nous astreint à une certaine discipline, Tagny est trop grand pour jouer le rôle d'huissier pour introduire des gens chez moi.

Seulement, je vous signale que suivant des informations officieuses qui me sont parvenues, Marie Ngapeth aurait l'intention de s'installer dans le Kamerun oriental. Pour ma part, je suis déjà "absorbé", mais vous pouvez d'ores et déjà envisager des mesures pour y parer. Vous pouvez seulement, si vous le voulez, admettre que les organes de l'UDEFEC dont je favorise la constitution dans le cadre de la résolution du 17 mai 1953 ne deviendront jamais des sections féminines du Kuomintang, car les femmes kamerunaises sont farouchement décidées à lutter pour l'unification et l'indépendance de leur pays et je crois que Marie Ngapeth, même couverte de ma"protection" est incapable d'entraîner les 3 000 adhérentes de l'UDEFEC d'Eséka par exemple dans le camp des "opportunistes"

Ngapeth: En ce qui concerne celui-ci, j'ai au moins l'avantage de ne pas l'avoir nommé Trésorier Général de l'UPC. Il a été

élu ou désigné à ce poste par le Comité Directeur sous une condition qu'il n'a pas remplie avant les évènements, et au moment où le Bureau du Comité Directeur était au complet à Douala[2].

Au début de cette année, je vous ai fait une longue lettre dont vous n'avez même pas daigné m'accuser réception et que vous avez sciemment refusé de communiquer à tous les destinataires. Il ne vous coûtait donc rien de la porter à la connaissance de ceux-là mêmes que nous considérons comme des suspects, puisque la lettre avait trait aux différents problèmes qui commençaient à se poser à l'époque et qui se posent avec acuité aujourd'hui .

Je vous demande seulement de faire attention, car vous risquez de laisser entendre que les sanctions contre les militants de l'UPC ne peuvent être prises qu'après accord préalable d'un individu, en l'occurrence moi.

Ngom: L'affaire Ngom vient d'être soumise à son comité de base. Peut-être dirait-on que j'ai fait une démarche auprès de cet organisme pour demander qu'aucune sanction ne soit prise contre Ngom. Dans l'affaire "Liberté", grâce à mon intervention personnelle, ce journal a été boycotté à Sa'a, à Yaoundé, sans parler de la section d'Eséka, sauf peut-être à Makak, et même là, ce serait chose facile. Dans les régions où j'ai pu faire édifier des sections, les camarades ont compris la position de Ngom et s'écartent de lui en la dénonçant. Si Ngom a trouvé un terrain favorable dans certains comités centraux de Douala, c'est qu'à la suite de votre propre abstraction, une section de l'UPC n'a pu être édifiée plus tôt dans la région du Wouri. Mais un fait subsiste, c'est que dans les secteurs avec lesquels je suis en rapport, Ngom est désavoué. Vous l'avez dénoncé à la CGT à Paris, ce qui ne l'empêche pas de siéger aux instances de la FSM, peut-être mandaté par moi. Une autre vérité est que la dénonciation globale contenue dans la résolution de condamnation de "Liberté" a créé un terrain favorable aux hommes de l'équipe de Ngom et isolé notre camarade Matip.

André-Claude Nyobè : Il se peut qu'il fasse également partie de l'équipe de mes "protégés". Il faut seulement savoir que Nyobè aurait réussi à semer le désordre à Edéa, si je n'y avais pas envoyé une délégation pour procéder à la constitution de la nouvelle section de là-bas. Il se trouve donc que le seul Comité Central qui ferait encore crédit à Nyobè est le Comité Central de Sakbayémé. Mais il s'agit là des choses qui n'iront pas loin, puisque la section sera constituée bientôt. Convient-il de signaler que durant leur mission, les délégués chargés de l'organisation dans le secteur d'Edéa ne se seront trouvés en difficulté qu'avec le Comité Central de Kopongo qui est comme par hasard celui qui entretient des relations constantes avec le mouvement ouvrier.

Alors, camarades, vous pensez que je continuerai à me dépenser pour l'organisation en me heurtant à votre propre obstruction pour que à chaque moment, je vienne faire la preuve de mon opportunisme ou de mon libéralisme alors que si certains déviationnistes peuvent trouver un terrain d'action, c'est bien dans les régions où vous vous opposez à l'application du Programme 1956 en 6 points qui semble peut-être à vos yeux comme un instrument de la contre-révolution ?

Tagny : Je pense que l'opportunisme et le libéralisme ne se confondent pas à ce que je sache, avec la lâcheté. Je ne peux donc pas renier Tagny, parce qu'on risque de m'accuser d'être "absorbé" dans la diversion. Il est moins vrai de me laisser influencer par les services qu'il peut me rendre en tant que homme de sciences. Je sais que Tagny a ses défauts comme j'ai les miens, nous n'avons pas le privilège d'appartenir à la catégorie d'hommes parfaits. Seulement prendre Tagny dans son caractère en tant qu'individu pour dire qu'il est un agent de Messmer pour opérer la division au sein de la direction de l'UPC, me paraît assez scandaleux au moment où ce camarade fait face à la répression. Je ne sais pas si vous savez qu'il vient d'être condamné comme nous à deux ans de prison, au moment où André Claude bénéficiait d'un non-lieu. Nos amis communistes ont l'habitude de traiter de trostskistes tous ceux qui, au sein du parti, peuvent ne

pas partager le point de vue des dirigeants à propos de certains problèmes. Je suis naturellement mal placé pour évoquer le problème puisque n'ayant pas lu Mao-Tsé-Toung. Si nous devons classer toute critique ou tout désaccord intérieur sur des questions données comme étant le résultat d'une opération de police, je serais porté à croire que l'UPC ne peut pas être ce qu'elle prétend être. C'est-à-dire un grand mouvement de masse. Il y a un fait, c'est que les camarades comme Tagny sont en contact avec la masse, ils peuvent nous transmettre des critiques ou les formuler eux-mêmes à notre endroit, cela peut être acceptable par des opportunistes de mon calibre, mais...

En fait des lettres et de propos, cela ne manque pas, mais je m'abstiendrai de me plonger dans de tels faits qui relèvent d'un climat de méfiance institué autour de certains camarades dont moi-même et qui est la véritable cause des difficultés actuelles.

A qui la faute ? Le Conseil National de la JDC a tenu ses assises dans votre secteur. Si l'on est arrivé au résultat que vous semblez m'imputer, c'est que la direction de l'UPC n'a pas été en mesure de créer un courant d'enthousiasme réel et fraternel pour faire aboutir les choses. Ce qui est arrivé là-bas est courant dans les réunions populaires. Le cas de Ngapeth et l'affaire de la JDC ont pour cause le fait que vous avez fait peu de cas du problème d'organisation. Comme pour me nourrir d'une fausse consolation vous m'avez dit que le Programme 1956 en 6 points avait été approuvé par vous et qu'il allait être traduit en anglais et polycopié à l'intention de nos organes. Or la réalité est que les camarades de là-bas ne cessent de me demander des explications sur ce qu'on appellerait le Programme 1956 en 6 points (cela dit beaucoup). A quoi pensiez-vous quand vous avez agi de la sorte?

Puisqu'il est permis de parler de Mao-Tsé-Toung, je pourrais à mon tour signaler à l'intention de ses disciples que vous êtes que Mao-Tsé-Toung est aussi sévère envers le libéralisme qu'envers le gauchisme. Voici ce que dit à cet effet la revue soviétique "Temps Nouveaux" n°40, de septembre 1956 page 30 :

"Mao-Tsé-Toung combat activement les capitulards de droite

et les gauchistes" et plus loin sur la même page et à propos de Mao-Tsé-Toung il est écrit :" A cause de l'orientation défectueuse adoptée par les gauchistes qui se trouvaient à la direction du parti, l'armée rouge ne put refouler en 1934, l'offensive des armées de Tchang Kaï-Chek. Elle fut obligée d'entreprendre un immense mouvement stratégique connu sous le nom de Grande Marche vers le Nord-Ouest".

Vous voyez donc que l'échec de la lutte révolutionnaire n'est pas toujours le fait de l'opportunisme ou du libéralisme mais aussi du gauchisme et en cette matière je vous demande d'examiner à l'échelle des faits et non à l'échelle des individus. Je veux dire à l'échelle des problèmes politiques, et non à l'échelle des questions d'individus; d'examiner dis-je, si vos actes depuis les évènements de mai n'ont pas en majeure partie fait du tort à notre mouvement? Je donne la parole au camarade Kingué pour répondre à la question que je viens de poser. En effet dans une lettre qu'il m'avait adressée en décembre 1955, le camarade Kingué disait en parlant du président de l'UPC : "s'il était toujours parmi nous , il y a longtemps qu'il y aurait eu la scission."

Ce que Kingué a constaté en décembre 1955, les autres militants sont capables de le constater en octobre 1956 et l'on n'a pas besoin du jugement que peut porter sur nous, tel ou tel adversaire pour régler les problèmes intérieurs de notre mouvement. De même qu'on ne peut substituer une campagne de calomnies aux problèmes concrets.

Un mot pour le camarade Kingué Abel :

Le camarade Kingué dans sa grande sympathie pour moi a ajouté une note manuscrite au bas de la lettre du 25 octobre, où il me rappelle le précédent Bagal, Djoumessi. Ici j'avoue sincèrement être incapable dans l'art de la détermination préventive de la trahison d'un militant. Je crois que beaucoup d'autres humains sont comme moi dans cet état d'incapacité. Seulement je me permets de faire les remarques suivantes au camarade Kingué.

1° Ce n'est ni en 1940 ni en 1949 qu'il fut question de ces mises en garde, mais à partir du premier Congrès de l'UPC en 1950.

2° Le Comité Directeur issu du premier Congrès se composait de près de 40 membres. Il n'en subsiste aujourd'hui que 7 à peine. Tous les autres ayant trahi. Parmi ceux qui restent, deux sont au carrefour. Ainsi tous les Kudmekong Léonard, les Zetembé Stéphane, les Kembou Edouard, les Toulé Thomas, les Zoko Hamed, que sais-je encore, qui ne souffraient d'aucun soupçon à l'époque ou qui en tout cas n'avaient pas été nommés par moi, ont suivi la voie de la trahison. Au moment ou Bagal avait traversé toute la ville de Douala escortant le cadavre d'une fille assassinée par la police pour aller remettre la dépouille au commissariat en signe de protestation nous n'étions pas encore à l'heure de six mois de prison devant lesquels il a capitulé après les élections du 17 juin, fait auquel est venu s'ajouter sa compromission dans un détournement des fonds de la prison de New-Bell. J'ajouterais que lors d'une tournée effectuée à Manoka en janvier 1951, j'avais comme garde de corps, Mbouémboué Zacharie, notre compagnon de prison à Dschang qui allait devenir mon assassin deux ans plus tard à Foumban. Le camarade Kingué se souviendra également que l'actuel mercenaire Bitjoka Jacques fut le chef du Service de sécurité de notre périlleux Congrès d'Eséka.

Kroutchev est l'ancien collaborateur de Staline. Cela montre que même les cerveaux les plus avancés du marxisme-léninisme peuvent collaborer avec les traîtres de demain.

Vous estimez que pour moi, c'est déjà fini. Moi au contraire j'estime que vous pouvez modifier votre façon de concevoir les choses si vous le voulez bien. Des gens qui me saisissent en ce sens se nourrissent d' illusions naïves que je peux avoir des conseils à vous donner; pauvres crédules!

Par une dernière lettre, j'ai soumis l'affaire de Paris à tous les membres de l'UPC de la capitale française. Le camarade Gabriel Abolo pour qui j'ai beaucoup de sympathie aurait adhéré à l'UPC fin juillet 1956 ce qui n'a pas empêché le camarade

Kingué de le nommer représentant de la JDC à Paris et notre Bureau Directeur de le charger de s'occuper du Comité de Paris. Il pouvait étudier cela avec la rédaction du "Kasso" composé de nos frères kamerunais non membres de l'UPC mais cependant plus qualifiés à représenter notre Mouvement que maître Assamé par exemple.

Salutations patriotiques.
Signé : Ruben Um Nyobè
Secrétaire Général de l'UPC

P.S. Je m'excuse de ne pas vous avoir remercié pour le souci de ma sécurité. Sachez seulement que je n'ai pas vu Madame Ngapeth; elle n'a même pas osé entamer une telle démarche.

Des démarches en ce sens faites par d'autres "protégés" Nyobè et Ngom n'ont fait l'objet que d'une fin de non recevoir.

Cordialement
Ruben Um Nyobè

Notes

1- Juste un jour après la session élargie du Comité Directeur de l'UPC de Kumba, précédant ainsi le Manifeste du 1er mai 1957 qui relève plus ou moins les mêmes griefs contenus dans cette lettre.

2- Il lui avait été demandé de démissionner de la fonction publique pour se consacrer entièrement à son rôle de Trésorier Général de l'UPC.

Chapitre 2

Fin tragique de nos leaders.

Quelles leçons tirer de cette phase tabou inédite de notre Histoire que des fanatiques attardés ne manqueront pas de ranger complaisamment dans le domaine de sacrilège, à l'instar des courtisans illuminés de la vieille époque qui avaient condamné sans même l'avoir lu ou analysé objectivement son contenu, le Manifeste du 1er mai 1957 qui n'était que l'application de l'article 6 des statuts de l'Union des Populations du Cameroun dans sa forme originelle[1].

En effet le souci de certains militants de garder dans l'ombre et d'éviter de dénoncer à temps les failles, les excès de certains dirigeants nuisibles à la bonne marche et à la cohésion des forces engagées au combat patriotique, était contraire aux intérêts des populations camerounaises. Ce laxisme a causé d'énormes préjudices à l'action révolutionnaire conduite par l'UPC pour la libération du Cameroun, dans les conditions profitables aux populations camerounaises en lutte, et à l'action des forces révolutionnaires qui se sont désagrégées au fil des jours au cours desquels l'engouement a fait place au relâchement progressif des troupes, à l'abandon total de la lutte, dont l'aboutissement a été le triomphe raté du nationalisme camerounais méconnaissable.

Cette triste réalité s'est concrétisée de façon irréfutable par les circonstances de la fin tragique de nos principaux leaders tombés

successivement sur le champ de bataille. Ceux-ci, lâchés plus ou moins par les leurs dont certains jouaient cyniquement à leurs côtés la carte de l'ennemi, ont été facilement éliminés sans résistance et sans défense au grand désarroi du peuple camerounais, dont l'espoir s'était ainsi brutalement brisé.

Suivons objectivement et sans passion les péripéties de la fin dramatique de chacun de ces grands martyrs de la libération nationale du Cameroun :

Première Victime : Le Secrétaire Général de l'UPC.

Ruben Um Nyobè, assassiné dit-on le 13 septembre 1958 par les troupes françaises à Libél li Ngoy dans la forêt du Nyong et Kellé et dont les circonstances de l'assassinat ne sont pas claires jusqu'à ce jour, malgré la présence à ses côtés de sa compagne occasionnelle, Marie Ngo Njock (qui venait de lui donner un fils) et de son fidèle collaborateur, Théodore Mayi Matip, Secrétaire Administratif de l'UPC .

Rappelons que Mayi Matip avait rejoint le maquis à sa sortie de prison un an plus tôt; et selon ses propres déclarations à la presse étrangère, il se trouvait derrière un gros arbre où il s'était retiré quelques minutes auparavant pour se soulager, au moment et à la minute même où son grand compagnon recevait ce matin là, la rafale de mitraillette du peloton d'exécution colonialiste, guidé par des "maquisards ralliés" à l'ennemi quelques jours auparavant et qui, probablement, avaient pensé que la lutte révolutionnaire contre l'impérialisme n'avait plus sa raison d'être, compte tenu du délabrement des troupes engagées au combat, tristement démoralisées et affaiblies par des purges et des querelles internes.

Deuxième Victime : Le Président de l'UPC.

Le très bouillant Félix Roland Moumié libre comme le vent, confortablement installé au Cameroun sous administration britannique puis à l'extérieur du pays d'où il bénéficiait non seu-


Félix-Roland ***MOUMIÉ***

lement du produit des souscriptions nationales des militants et sympathisants de l'UPC, mais également des largesses des pays amis dévoués à la cause de la révolution camerounaise; il mena de main de maître la lutte armée qu'il téléguidait de Conakry ou d'Accra d'où il ordonnait impitoyablement l'élimination de ses compatriotes, voire des patriotes et certains nationalistes qui désapprouvaient ses prises de position souvent trop extrémistes et dictatoriales et qu'il rangeait allègrement parmi les "traîtres à la patrie".

Après l'assassinat du Secrétaire Général de l'UPC le 13 septembre 1958, Félix Roland Moumié a pris les prérogatives de chef de la révolution camerounaise, malheureusement pour lui en baisse après l'assassinat du chef incontesté de l'UPC Ruben Um Nyobè.

A ce titre, il conclut une alliance (controversée pour l'opinion nationale camerounaise et contestée par ses plus proches collaborateurs) avec l'autre dictateur déchu, André-Marie Mbida, ex-Premier ministre camerounais de la Loi-cadre, exilé volontaire au Ghana, puis à Conakry. Cette alliance comme toute alliance contre nature a eu une durée éphémère.

Dans la tourmente des patriotes camerounais, suite au rejet par les nations Unies de la résolution afro-asiatique préconisant des préalables favorables à l'UPC et au peuple camerounais en lutte, avant la proclamation de l'indépendance du Cameroun fixée au 1er janvier 1960, Moumié tentera une offre de négociation à la France du Général de Gaulle que le vote onusien de la coalition du camp impérialiste majoritaire à l'ONU avait placé en position de force en 1959 pour le règlement définitif du problème camerounais. Dès lors, les dés sont jetés, le sort du très bouillant et intraitable jeune leader camerounais est scellé.

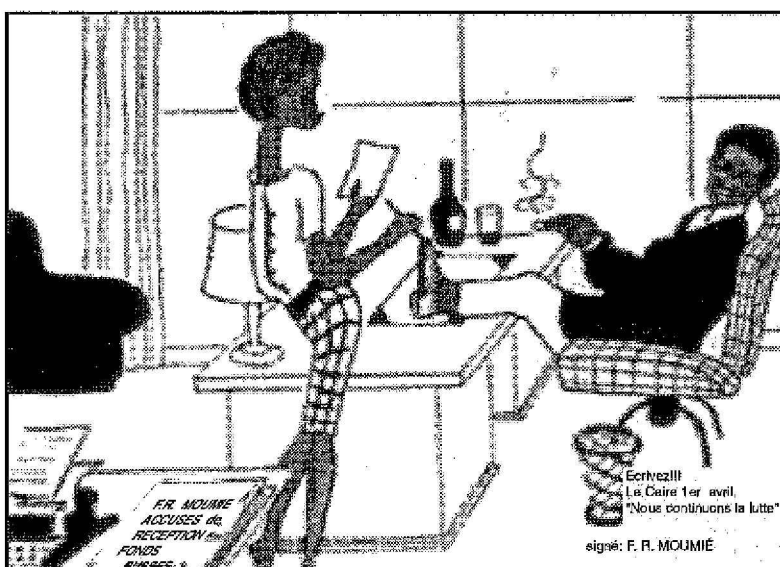


Entre le retour au Cameroun pour concevoir d'autres formes de stratégies de lutte adaptées à la situation ainsi créée et la poursuite de la lutte armée dirigée de l'extérieur, il choisit la deuxième voie avec comme cibles principales, ses anciens camarades qu'il faut éliminer à tout prix. Il se crée une situation de conflit armé, à armes inégales avec l'occupant. Le pays est à feu et à sang. Les forces colonialistes de "pacification" ne ménagent aucun effort pour jouer les forces de destruction et d'extermination de ce qui reste à détruire en Sanaga Maritime et en pays bamiléké notamment.

C'est le désastre malgré la proclamation de l'indépendance et malgré la relégalisation des mouvements dissouts: l'UPC, l'UDEFEC et la JDC que le gouvernement français décide de décapiter par tous les moyens. L'élimination physique du chef de la rébellion Félix Roland Moumié est programmée. Toutes les batteries des services secrets français sont branchées. Les moindres faiblesses du jeune leader camerounais sont inventoriées pour les besoins de cet ultime objectif. L'officier de réserve William Bechtel fera le reste en octobre 1960 à Genève, soit dix mois seulement après l'indépendance du Cameroun proclamée dans un bain de sang le 1er janvier 1960.

La complicité des Camerounais à la solde de l'impérialisme

français est remarquable dans la fin tragique du président de l'UPC, notamment celle des membres du groupe dit "Intelligentsia" débarqués peu avant la dislocation du groupe d'Accra. "Intelligentsia", composé entre autres de réfugiés basés dans la capitale du Ghana: Woungly Massaga, Ndoh Michel, Tchaptchet Jean Martin , Njawé Nicanor auprès des trois leaders upécistes (Moumié, Ouandié et Kingué installés à Accra d'où ils



téléguidaient les opérations de combat qu'ils finançaient de l'extérieur) avait la mission de liquider à tout prix les trois leaders pour prendre la direction de l'UPC. A Genève où le Président Moumié débarque vers mi-octobre 1960 en provenance de Léopoldville où il venait de rencontrer Patrice Lumumba (alors pris dans les maillons de la CIA) et à qui il avait fait une offre secrète d'assistance technique[2], il ne put résister aux charmes de celle qui le mit en contact avec son meurtrier Bechtel, faux journaliste qui, mis sur les traces de Moumié par Woungly Massaga qu'il avait rencontré à Accra, file le président pendant ses dernières tournées européennes.

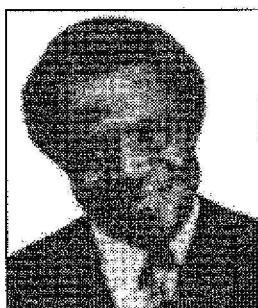
Hélas, le brave et téméraire docteur président, traqué par les forces colonialistes françaises, ciblé par un entourage miné et illuminé par une force et une popularité imaginaires videra, en ce 15 octobre 1960 à Genève son breuvage empoisonné au thallium par son invité de marque, le faux journaliste Bechtel, sous le regard indifférent voire complice de son secrétaire Tchaptchet Jean Martin, que lui avait recommandé son collègue Ouandié Ernest.

En effet, l'élimination physique du trop puissant et encombrant docteur président, dont Ouandié n'appréciait pas le monopole de la gestion des fonds du mouvement et le pouvoir absolu de nomination des chefs de guerre au Cameroun, ne déplaisait pas outre mesure à celui-ci. Moumié disparu, la succession à la tête de la révolution camerounaise ne devait-elle pas revenir de plein droit au deuxième vice-Président Ouandié qui ne souffrait d'aucun handicap physique ou intellectuel pour conduire les opérations de guerre à la tête du Mouvement, le premier vice-Président Kingué ayant le handicap de santé?

Par ailleurs, le Président Moumié, qui avait fait tant de torts par l'éviction, l'exclusion de l'UPC des patriotes et responsables, réfugiés ou emprisonnés sous de fausses accusations, des calomnies, qu'il taxait de traîtres à la patrie et dont il ordonnait l'assassinat à partir de l'extérieur, n'avait pas que des amis tant dans son entourage immédiat que parmi les cadres du mouvement qui lui vouaient dans le passé un culte aveugle. Il n'était donc plus en mesure d'être informé du danger que constituait son entourage acquis aux intérêts et aux assauts de la "Main Rouge française", déterminée à en finir une fois pour toutes. Dès mission accomplie, le collègue de Woungly Massaga et de Ndoh Michel, M. Tchaptchet Jean Martin avait disparu de la circulation, laissant son patron trop gênant périr sous le poumon d'acier à Genève entre les mains des disciples d'Hypocrate qui n'avaient aucun intérêt à sauver leur trop bouillant condisciple.

Troisième Victime : Kingué Abel.

Le premier vice-président de l'UPC a eu une vie relativement effacée et politiquement courte, malgré sa force de combat contre le colonialisme. Il a été emprisonné par les autorités du Ghana, son pays d'accueil, avec près de 200 réfugiés politiques camerounais dont 13 femmes, membres de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC). Parmi elles, la deuxième vice-présidente et la Secrétaire Générale adjoint[3] pour des raisons que seul Woungly Massaga, bras droit du chef de la Sécurité publique ghanéenne et son équipe sont en mesure de nous révéler[4] un jour.

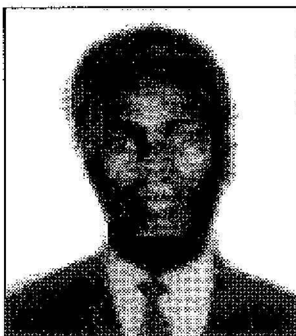


KINGUÉ Abel

De santé fragile, Kingué Abel n'a pas pu survivre longtemps après sa sortie de prison. Il est coauteur de la publication "La vérité sur le Comité Révolutionnaire" dont nous recommandons la lecture. Il est mort en Egypte alors qu'il s'apprêtait à se rendre à Pékin pour se faire soigner.

Quatrième victime: Ouandié Ernest.

Deuxième vice-président de l'UPC qui a battu le record de longévité politique de cette série. Rusé, plus ou moins maniaque, Ouandié Ernest a fait parler de lui dans sa longue lutte sous le Maquis-Ouest qu'il avait rejoint après avoir fait liquider le chef d'état major, l'homme de main de Moumié dans la région de l'Ouest, Singap Martin qui avait les largesses du Président Moumié pour le financement des opérations de la zone de combat dans l'ouest du pays. Cet intendant de Moumié, peu discret, avait tenu à l'endroit des deux collègues (Ouandié et Kingué) de son mandant



OUANDIE Ernest

Moumié, des propos peu rassurants voire effrontés. "Vous ne voulez pas que le président me donne de l'argent pour libérer le Cameroun pendant que vous, vous dormez paisiblement ici à l'extérieur. Je ne vous laisserai pas entrer au Cameroun après la libération du pays".

C'était un sérieux défi que Ouandié releva dans les mois qui suivirent la mort de Moumié: Singap Martin est liquidé, abattu dans le maquis de l'Ouest et Ouandié prend en main la direction des opérations dans cette partie du territoire pendant plusieurs années. Mais Ouandié rencontre dans son aventure macabre un plus malin que lui; Monseigneur Ndogmo qui offrait ses services au président du Cameroun néo-colonisé, M. Ahmadou Ahidjo qui ne savait plus à quel saint se vouer pour en finir avec la rébellion enracinée dans l'Ouest du pays et entretenue par un fils du terroir: Ouandié Ernest.

Très intelligent et aimé de ses paroissiens en majorité bamilékés, l'évêque Ndogmo fait semblant de jouer la carte révolutionnaire auprès de ses adeptes qui le qualifiaient de "fin patriote" sous le manteau de l'Eglise du Saint-père. Il entre en contact avec Ouandié qu'il héberge même dans son archevêché à Nkongsamba. Ouandié lui aurait même confié la garde des fortes sommes d'argent qu'il avait obtenues des "pays révolutionnaires amis" pour le financement des opérations des troupes engagées au combat pour la " libération effective" du Cameroun. "L'ange-gardien" du chef de la rébellion s'en servit copieusement pour constituer des fonds de commerce à ses charmantes catéchumènes de la capitale tant politique qu'économique. Il attirera son pseudo-protégé Ouandié dans un traquenard, soi-disant rendez-vous dans la région de Mbanga d'où il devait le conduire auprès des autorités camerounaises pour négocier son éventuel retour à la liberté. Quelle utopie! après tant de crimes commis pour déstabiliser le premier "suppôt" local du néocolonialisme, le Président Ahmadou Ahidjo, commis par la France du Général de Gaulle au Cameroun. Pendant que le malheureux et naïf Ouandié

dans son refuge précaire de Mbanga attend vainement l'apparition de Monseigneur, ce dernier vogue paisiblement dans les rues de Rome où l'avait convoqué le saint-père, après avoir livré aux néocolonialistes le précieux paquet, tant recherché, Ouandié Ernest qui fut facilement cueilli ce jour là par les habitants de Mbanga, rôdant autour des cases d'un petit quartier le long de la voie ferrée assoiffé et affamé, sans guide, lâché de tous, se livrant magnanimement à des inconnus qui n'avaient aucun intérêt à protéger ce malheureux captif.

C'est ainsi que, après avoir contribué à la marginalisation, à la persécution, à l'exclusion et même à la liquidation physique de ses compatriotes, à la liquidation politique, à l'éviction de ses camarades de combat, Ouandié s'est fait marginaliser, lâcher et même livrer par ceux qu'il avait cru être les siens, ses dévots du temps d'un songe. Jugé sommairement et condamné à mort par un tribunal d'exception, Ouandié Ernest est exécuté le 15 janvier 1970 sur la place publique à Bafoussam. Il a affronté stoïquement le peloton d'exécution et a refusé de se faire bander les yeux.

Cinquième Victime : Ossendè Afana.

On n'a jamais su dans quelles circonstances avait été décapité Ossendè Afana qui avait perdu ses lunettes dans la Jungle de Mouloundou où les armées de Woungly et autres se rivalisaient sur le terrain et se côtoyaient sournoisement, armées dont les chefs étaient en quête de leadership dans cette jungle de l'Afrique centrale pour contrôler l'UPC.



OSSENDÈ AFANA.

En conclusion, à la lumière de la tournure des évènements tragiques qui ont caractérisé cette période, rien ne nous garantit que, une fois libérés par les fanatiques armés par ces chefs dits "révolutionnaires" du Cameroun post indépendant, nos villes et nos villages profonds ne se seraient pas transformés en boucheries humaines dont les premières victimes seraient des milliers de patriotes survivants, sincères et convaincus, qui avaient sacrifié une grande partie de leur existence à la lutte de libération nationale, mais qui avaient dit NON! à la guerre fratricide post indépendance, qui avait bouleversé et endeuillé tant de familles camerounaises et qui mit en péril la paix et la sécurité du Cameroun pendant plusieurs années.

Ainsi donc, dans toute lutte révolutionnaire où se regroupent les hommes, la pratique de la marginalisation, de l'exclusion, de l'élimination tant physique que politique ou sociale sans discernement, constitue l'arme redoutable qu'utilise facilement la plupart des dirigeants placés au sommet de la hiérarchie des groupes politiques humains, arme qui, tôt ou tard se retourne contre tous ceux qui en font abusivement usage.

Enfin, quelle que soit la nature et la gravité des erreurs qui ont émaillé leur épopée fantastique dont la finalité repose sur l'ambition légitime des combattants de la liberté, de gérer le Cameroun libéré de l'emprise coloniale, malheureusement encore néo-colonialisé, les grands martyrs de l'Union des Populations du Cameroun, Ruben Um Nyobè et ses vaillants compagnons tombés héroïquement sur les champs de bataille, Félix Roland Moumié, Kingué Abel, Ouandié Ernest, Ossendè Afana et autres, ont eu le mérite d'avoir, par leur volonté de fer, par leur patriotisme farouche et exemplaire, imprégné profondément à l'UPC, l'immortalité qui confère à ce mouvement nationaliste, l'emblème mystique révolutionnaire des forces patriotiques de l'histoire du Cameroun.

Notes

1- L'organisation du mouvement de base est le Comité. Il a pour but de populariser les mots d'ordre de l'UPC, de dénoncer tout ce qui est contraire aux intérêts des populations camerounaises.

2- De source digne de foi, cette mission d'assistance technique fut dévolue au jeune Frédéric Augustin Kodock, alors en fin d'études. Ce dernier déclina cette offre de Moumié, préférant rentrer plus tard au Cameroun où l'attendait le poste de Secrétaire d'Etat aux finances.

3- Cécile Teck, deuxième vice-présidente de l'UDEFEC et Marthe Ouandié Secrétaire Générale adjointe.

4- M. Ndeh Ntumazah serait à l'origine de cette incarcération massive des réfugiés camerounais .

Chapitre 3

Appendice.

Après plus de quarante ans de perturbation, de convulsion et de tourmente internes aggravées par les assauts des forces impérialistes et néocolonialistes sur les patriotes regroupés autour de l'âme immortelle du peuple camerounais qui, contre toute attente, a fait surgir de ses cendres mystiques sur l'esplanade du Palais de Congrès de Yaoundé le 13 septembre 1996 à l'occasion de la célébration du 38è anniversaire de l'assassinat du père de la révolution camerounaise Ruben Um Nyobè, une UPC revitalisée, régénérée. Elle a rassemblé selon les estimations des observateurs neutres, près de 15 000 délégués de tous les âges, de toutes les couches sociales, venus du Cameroun profond et qui, pendant trois jours et trois nuits consécutifs ont défié la faim, la soif, la pluie et le soleil, insensibles à toutes les intempéries de la saison mais mus par la foi et l'espoir, déterminés à vivre le plus beau rêve de leur existence, la résurrection miraculeuse de l'UPC, âme immortelle du peuple camerounais.

De cette foule compacte et fantomatique, panachée de rouge, émergent des personnalités dont les noms figurent lisiblement sur le tableau de bord du bateau UPC en détresse, qui voguait au gré des vents sur les eaux tumultueuses de la décolonisation du

Cameroun aux heures les plus sombres et les plus dramatiques qui ont caractérisé la période la plus déterminante mais aussi la plus énigmatique de la révolution camerounaise. Le Patriarche Ndeh Ntumazah qui a survécu à son long exil, l'énigmatique Ndoh Michel, l'imprévisible commandant Kissamba (né Woungly Massaga) et ses cadets Moukoko Priso, Maak-It, Elouga Beng et les autres qui, sous les applaudissements frénétiques des dizaines de milliers de délégués profondément émus, l'air visiblement interrogateur semblent sceller par des cris de joie la sainte alliance des destins naguère aussi éloignés que le ciel de la terre, devant le peuple camerounais émerveillé, prêt à reprendre courageusement et pacifiquement le combat pour la démocratisation des institutions camerounaises prises en otage par les forces néocolonialistes. A leurs côtés, comme par enchantement et par le hasard de l'histoire, apparaît l'ombre d'une femme en plein troisième âge symbole de l'unité et témoin de l'histoire exaltante de l'UPC. De sa main droite elle tient fébrilement et désespérément une bougie allumée dont la flamme vacillante projette une lumière blafarde qui semble rassurer cette masse combien désabusée par les empereurs successifs du temps, à la tête de l'UPC désormais engagée dans la voie de l'unité des coeurs animés par la foi et l'espoir qu'inspire la flamme, symbole du désir ardent de tous les patriotes camerounais, de voir l'UPC unie pour l'éternité.

Yaoundé le 22 mars 1997
Madame Ngapeth Biyong Marie-Irène.

Je dédie ce livre à mes enfants et à mes petits-enfants et plus particulièrement à toutes les Biyong, sang du sang de ma mère qui prendront peut-être un jour ma relève historique dans le combat pour la justice et la paix dans le monde.

Yaoundé, le 22 mars 1997

ANNEXES

Lettre ouverte à Messieurs les membres de la "SOUTHERN KAMERUN HOUSE OF ASSEMBLY" à Buéa.

Tombel, le 16 août 1956. *

Objet:
Droit de vote pour les femmes.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule en son Préambule :

" Considérant que dans la Charte, les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande..." Et elle débute :

Article premier

" Tous les êtres naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité".

Article deuxième

"Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique, de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation..."

Les femmes constituent plus de le moitié de la population du globe et dans beaucoup de pays, plus de la moitié des habitants, tel serait le cas au Kamerun. La liberté et l'égalité, deux idéaux auxquels souscrivent les Nations Unies et un grand nombre de gouvernements exigent que les femmes aient au foyer et dans la vie publique, les mêmes droits et les mêmes obligations que les hommes. Ce sont ces deux idéaux qui ont conduit à notre époque à demander que les femmes aient les mêmes droit familiaux, patrimoniaux, civiques et autres que les hommes. Ceci nous amènent à estimer que les droits et les responsabilités des femmes doivent se concrétiser tout naturellement par leur participation pleine et effective à la vie publique de leur pays.

La première chose à laquelle on pense à cet égard, c'est le droit de voter et le droit d'être élue. C'est le droit que nous revendiquons ici et demandons à votre Assemblée de le reconnaître et de l'octroyer aux femmes comme cela a été aux hommes.

Toutes les personnes sont appelées dans tous les pays à régime démocratique à participer au Gouvernement de leur pays, soit en élisant des représentants qui auront à régler au Parlement les affaires politiques, civiques et sociales, soit en prenant part à des décisions en tant que membre du Parlement. La justice exige que les femmes qui constituent la majorité de la population du Kamerun et qui, plus encore donnent la vie aux hommes, aient les moyens d'exprimer clairement leur opinion sur la façon de conduire les affaires du pays par le vote. Aussi longtemps que les femmes seront privées de ce droit, le gouvernement du pays ne sera autre chose que l'instrument de la minorité.

Par ailleurs il est inadmissible qu'au Nigéria auquel le Kamerun occidental, en dépit de l'opposition de la grande majorité des populations kamerunaises, est rattaché administrativement et économiquement, les femmes votent et peuvent être élues alors que ce même droit est refusé aux femmes kamerunaises. Même au Kamerun oriental, les femmes, bien qu'avec une certaine restriction, votent depuis dix ans. Alors qu'ici, la volonté des femmes est considérée par l'Autorité administrante et les membres de votre Assemblée comme quantité négligeable.

Nous élevons une protestation véhémente contre cet état de chose et exprimons notre ferme espoir de voir votre Assemblée mettre fin au plus tôt à cette injustice, à cette discrimination qui n'ont que trop duré et sont susceptibles de porter atteinte à l'honneur du pays tout en discréditant devant l'opinion internationale les coupables que vous êtes, conscients de leur faute .

Veuillez agréer Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Bureau du Conseil de l'UDEFEC
la Secrétaire Générale :
Madame Marie-Irène Ngapeth

Copie
Haut-Commissaire à Buéa
Ministre des Colonies à Londres
Secrétaire Général des Nations Unies

* Cette lettre avait été traduite par M. Nzoh Ekha Nghaky (alors étudiant à l'Université d'Ibadan au Nigéria) défenseur invétéré de l'unification du Cameroun . La première traduction en anglais fut confisquée par le président de l'UPC.

LETTRE OUVERTE
à Monsieur Soppo Priso,
Secrétaire général du courant d'Union Nationale
DOUALA

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section kamerunaise du Rassemblement Démocratique Africain
Bureau du Comité Directeur sous-maquis

Monsieur et cher compatriote,

Au cours d'un "congrès" tenu à Amvam (Ebolowa) du 28 au 29 novembre 1956, l'Union Nationale, en dépit de l'opposition des délégués des mouvements nationalistes (UPC et JDC notamment), s'est prononcée pour la participation aux prochaines élections à l'Assemblée Territoriale, organisées, rappelons-le, en application de la Loi-cadre.

En prenant une telle décision, l'Union Nationale a scandaleusement trahi le programme minimum du 9 juin 1956, auquel les couches les plus larges de notre pays avaient adhéré avec enthousiasme. Je me fais donc un devoir, en ma qualité de représentant du plus important supporter de l'Union Nationale, de vous faire publiquement cette mise au point, afin de lever toute équivoque.

UN CONGRÈS FANTÔME

Puisqu'on aime parler de démocratie au sein de l'Union Nationale quand il s'agit de provoquer l'UPC, je ne comprends pas très bien du tout la forme de démocratie qui vous permet de réunir le congrès d'une organisation sans prévenir valablement la majorité des membres, cette majorité étant constituée, n'en déplaise aux professeurs en "démocratie" de provocation, par les mouvements progressistes: l'UPC, l'UDEFEC, la JDC et la GGT. Il convient de rappeler ici qu'un congrès régulier de l'Union Nationale s'était tenu à Dibombari les 3 et 4 novembre et qu'aucun évènement nouveau n'était intervenu ultérieurement dans la vie politique du pays pour motiver la réunion d'un autre congrès trois semaines plus tard. Il est donc clair ainsi que le congrès d'Amvam s'était tenu dans les conditions les plus insolites par les partisans des élections qui, battus par les forces populaires à Dibombari, avaient tenu à se venger en couvrant cette vengeance d'un semblant d'approbation des "masses". Les assises d'Amvam avaient donc été provoquées à la sauvette, et c'est au nom d'une réunion fantôme que nous sommes conviés aux élections pour offrir le Kamerun en cadeau de Noël à l'empire colonial français. On comprend facilement qu'une telle prétention ne puisse être tolérée par le peuple kamerunais.

UNE REPRÉSENTATION NÉCESSAIRE

Pour mieux situer les responsabilités, il semble nécessaire de faire l'historique du courant d'Union Nationale que d'aucuns, vous-même compris, viennent de défigurer par un renoncement qui s'explique mal.

LA VRAIE SIGNIFICATION DE L'UNION NATIONALE

Dans le message qu'il adressa au peuple kamerunais et au monde extérieur le 28 décembre 1955, le Bureau du Comité Directeur de l'UPC, fidèle aux statuts et à la politique constante de notre Mouvement, avait préconisé la réalisation d'une Union nationale pour la formation d'un Etat kamerunais indépendant et souverain: une telle réunion devait contribuer à imposer une solution heureuse et rapide à l'angoissant problème kamerunais. Nous avons tenu à affirmer que toute action en faveur du dénouement de la crise kamerunaise était conditionnée aux préalables suivants:

1°- libérations des prisonniers et déportés politiques.

2°- levée de toutes les poursuites judiciaires résultant des faits de mai 1955.

3°- abrogation avec tous ses effets, du décret du 13 juillet 1955, prononçant la dissolution des mouvements populaires kamerunais.

4°- déclaration solennelle par laquelle le gouvernement français reconnaîtrait au peuple kamerunais, le droit de former immédiatement un gouvernement provisoire ayant pour tâche de procéder à la mise en place des organes de l'Etat kamerunais.

Nous avions précisé qu'un appel au calme non précédé de ces préalables ne pouvait être d'aucune valeur aux yeux du peuple kamerunais.

Le 12 avril 1956, passant dans le domaine pratique de son appel du 28 décembre, le Bureau du Comité Directeur de l'UPC élaborait un manifeste à l'intention de toutes les couches du pays.

Dans ce document, le Bureau de l'UPC avait tenu:

a)- à faire valoir avec preuve à l'appui, que le nationalisme kamerunais était le fait dominant de l'heure et qu'en tant que tel, il constituait la plateforme de l'union pour laquelle nous tendions la main à toutes les forces vives du pays.

b)- à démontrer, sur la base des propres témoignages de nos adversaires, que l'UPC était l'incarnation la plus authentique et la plus vivante du nationalisme kamerunais. Enfin le document expliquait les raisons historiques et politiques pour lesquelles nous avions convié nos compatriotes à l'Union et les derniers passages étaient consacrés aux ouvertures faites au gouvernement Guy Mollet, pour parvenir à une solution négociée du problème kamerunais.

Il vous est impossible de nier que l'action que vous avez entreprise par la suite a été impulsée par ce manifeste dont un exemplaire avait été communi-

qué à diverses personnalités kamerunaises et à vous-même en particulier. Est venue enfin la réunion du 9 juin au foyer culturel de Yaoundé.

Sur ce point, je me permets de vous poser deux questions, ceci pour les raisons que j'expliquerai plus loin.

1- Reconnaissez-vous avoir pris contact avec des représentants locaux de l'UPC de Yaoundé, dont la coopération à l'organisation de la réunion avait été reconnue par M. Okala et vous-même comme condition du succès de ladite réunion?

2- Reconnaissez-vous que la contribution de l'UPC fut déterminante dans l'élaboration du programme minimum du 9 juin qui est la raison d'être de l'Union nationale?

VOICI LE DISPOSITIF DU PROGRAMME DU 9 JUIN

"LANÇONS

Un appel à toutes les forces vives du Pays pour un courant d'Union Nationale, sans distinction d'idéologie politique, tribale, confessionnelle ou sociale afin que le Pays tout entier s'élève

CONTRE :

1- Toute tentative de division et de diversion des Camerounais;

2- Toute disposition de la Loi-cadre au Cameroun;

3- Toute intention tendant à consulter seuls les élus ou l'Assemblée Territoriale actuelle, pour le statut du Cameroun".

DEMANDONS :

1- Que l'Unité du Cameroun soit sauvegardée et garantie;

2- Que le problème camerounais sorte de l'impasse actuelle, soit:

par un référendum populaire contrôlé ou

par la constitution d'une Assemblée camerounaise élue au suffrage universel, expressément à cet effet.

3- Enfin qu'au préalable de toute résolution, soit restaurée par une amnistie entière et totale, la libre expression démocratique de tous.

RECONNAISSONS cette résolution comme programme minimum, devant rencontrer l'adhésion de toutes les tendances, engageons tous les Camerounais à lutter résolument pour son aboutissement".

C'est en adhérant à ce programme que les masses de notre pays vous avaient acclamé partout; là aussi et là surtout, vous ne pouvez pas méconnaître l'apport déterminant de l'UPC, car, ce soutien des masses, si spontané qu'il pouvait apparaître, avait nécessité de longues explications de notre part; cela aussi, pour les raisons que j'expliquerai plus loin.

Près de deux mois après le lancement du programme du 9 juin, vous aviez accordé une interview à "La Presse du Cameroun", interview dans laquelle vous défendiez des points de vue qui correspondaient au désir de tous les

patriotes kamerunais. A la question "que doivent être selon vous, les conditions préalables à l'élaboration du statut du Kamerun ?" Vous répondiez:

"Ce sont les points préconisés dans le programme d'union nationale que je rappelle brièvement.

1°- Amnistie pleine et totale de tous les faits des évènements de mai1955; elle doit être préalable à toutes les élections;

2°- Après la dissolution de l'Assemblée actuelle, l'élection contrôlée d'une nouvelle assemblée avec toutes les garanties de libre expression populaire;

3°- La nouvelle assemblée doit être spécialement chargée de la discussion et définition du futur statut du Cameroun."("La Presse du Cameroun", n° 1898 du 31.8.56).

Or, il se trouve qu'à ce jour, le gouvernement français n'a tenu compte d'aucun des voeux que vous formuliez ainsi de la façon la plus pertinente.

En soutenant la participation aux prochaines élections, vous avez donc annulé sans aucune raison valable, les revendications les plus légitimes sur lesquelles a reposé notre action commune fondée sur le programme minimum du 9 juin. Il vous est difficile, sinon impossible de justifier la capitulation d'Amvam.

Vous avez l'air de prétendre que la participation de l'Union Nationale aux prochaines élections signifierait une lutte contre la Loi-cadre. Vous avez l'air de prétendre que les "élus" de l'Union nationale se présenteraient devant l'Assemblée éventuelle avec un programme qui serait en quelque sorte une contre proposition au projet du gouvernement français.

L'admission d'une telle hypothèse signifierait que nous acceptons le principe de la Loi-cadre et que nous discutons seulement avec le gouvernement français pour les modalités d'application. Or, la vraie signification de l'Union nationale repose sur le refus du principe de la Loi-cadre. Nous avons dit que la Loi-cadre pouvait constituer un progrès pour les pays intégrés dans la République française par l'article 60 de la Constitution française de 1946, mais qu'elle ne constituait un progrès que dans la mesure où ses modalités pouvaient être appliquées immédiatement et radicalement. Nos affirmations en ce sens se vérifient dans le fait que les leaders sénégalais posent déjà le problème de l'autonomie politique comportant non pas une assemblée législative, mais un parlement local, non pas un conseil de gouvernement, mais un conseil de ministres. Le Dahomey, lui, fait valoir son voisinage avec le Nigéria et le Togo, "autonome" pour réclamer une mesure spéciale, c'est-à-dire quelque chose de plus dynamique que ce qu'apporte l'application de la Loi-cadre.

On ne peut donc, en aucune manière et sous aucun prétexte, soutenir l'application de la Loi-cadre au Kamerun. Voici ce que vous en pensiez en septembre:

"Pour la Loi-cadre les Camerounais n'ont pas admis qu'on en soit encore au stade d'envisager pour le Cameroun, seulement des réformes institution-

nelles, comme stipulé à l'article 9, alors que les Camerounais aspirent à un statut nouveau et l'attendent impatiemment.

Bien que cet article 9 se réfère aux Accords de tutelle, le Cameroun se voyait traité dans la Loi-cadre de la même façon que les territoires faisant partie de la République française en dépit de sa situation spéciale. L'application de telles dispositions ne pouvait qu'aggraver l'impasse dans laquelle le pays se trouve depuis mai 1955" (France Observateur n° 332 du 20.9.56)

Et, rendant compte d'une conférence tenue par vous à Douala le 18 octobre 1956, l'Agence France-Presse rapporte ceci dans son bulletin n° 243 des 20 et 21 octobre, page 19 :

Les milieux politiques français les plus sensibles à l'évolution des peuples Outre-mer, poursuit M. Paul Soppo Priso, en sont venus à envisager pour les Territoires une certaine autonomie politique et administrative et cette manière d'aménager l'avenir a donné naissance à la "Loi-cadre". Celle-ci, dont l'application peut très bien se concevoir pour des anciennes colonies françaises, ne saurait convenir au Cameroun, territoire sous tutelle de l'ONU, et dont le cas spécial n'est d'ailleurs pas explicitement prévu par les textes concernant la "Loi-cadre".

Il est donc nécessaire que vous vous expliquiez publiquement sur les raisons qui vous ont poussé à renier les positions si solennellement prises par vous.

SUCCÈS THÉORIQUE DE M. DEFFERRE

Dans un document daté du 13 août 1956 et intitulé "GD à PM" (cf page 216 les initiales sont faciles à décrypter), il est dit, à propos de l'Union Nationale:

"L'Union Nationale de Soppo Priso n'est autre que l'UPC sous un autre jour. Il faut alors dès maintenant chercher par tous les moyens à semer le désarroi en son sein pour créer une scission entre les Mouvements et personnalités qui y ont adhéré. C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons opérer une division entre les personnalités ou Mouvements qui y font bloc."

Tout d'abord, il convient de dénoncer la contradiction qui existe entre ce document et les affirmations de M. Pierre Messmer (donc "PM") Haut -commissaire du ministre des colonies Gaston Defferre (donc "GD") et reproduites par "La Presse du Cameroun" du 3 septembre 1956, citation :

"Une question insidieuse peut-être, sur l'opinion du Haut-commissaire au sujet du courant d'Union Nationale reçut la réponse que l'on pouvait attendre, c'est-à-dire que l'administration n'a qu'un rôle de spectateur entre les positions politiques. Le mouvement d'Union Nationale n'est d'ailleurs pas un mouvement politique puisque non déclaré comme tel. Le Haut-commissaire "veillera" à ce que l'administration reste fidèle à ce rôle de spectateur et d'arbitre dont le métier est de faire respecter par chacun les règles du jeu, c'est-

à-dire les lois de la démocratie et le maintien de l'ordre."

Ce n'est donc pas par hasard que l'on avait rencontré à Dibombari, un grand nombre de personnages qui avaient, auparavant, pris position en faveur de la Loi-cadre. A Dibombari donc, la lutte contre l'UPC semblait être le principal point de l'ordre du jour. L'adoption d'un "drapeau" type Grunitzski et la décision de participer aux élections municipales devait être le produit de la machination contre l'UPC.

On a, au cours de ce congrès comme à Ebolowa, accusé l'UPC de vouloir imposer sa volonté... Mais à qui? Aux autres mouvements? Si oui, comment se fait-il qu'un mouvement banni par la loi de l'occupant et contraint à la clandestinité ait pu "imposer" sa volonté aux mouvements et partis qui, non seulement ne sont pas inquiétés, mais bénéficient de l'appui de l'administration colonialiste. Mais le comble, c'est que des individus au passé politique ténébreux et auxquels le congrès de Dibombari a attribué le superbe titre "d'inorganisés" se plaindraient eux aussi, de la "dictature" de l'UPC.

C'est ici que je vous invite à reconnaître publiquement, en réponse aux deux questions que je vous ai posées ci-dessus que votre action en faveur de l'Union Nationale a été de la manifestation de l'adhésion au programme de l'UPC, cette dernière ayant été le premier et le seul mouvement à poser le problème de l'unification et de l'indépendance du Kamerun. M. Okala a reconnu que la plus grave erreur politique qu'il ait commise fut le fait pour lui d'aller contredire l'UPC devant les Nations unies en 1952. Vous deviez déclarer par la même occasion que ce fut une grave erreur de votre part de signer la motion Aujoulat du 24 octobre 1952, s'opposant à l'audition de l'UPC par l'Assemblée Générale de l'ONU.

L'UPC n'a jamais entendu imposer sa volonté à qui ce soit. Ce qui est réel, ce que tout le monde connaît dans son fort intérieur et qu'on est parfois obligé d'avouer, c'est que l'UPC représente et traduit les aspirations de la masse, elle est l'expression vivante du peuple kamerunais. C'est ce qu'a constaté un représentant de la presse britannique, le correspondant du journal "The Times" qui a visité le Kamerun ces derniers temps et qui disait que vous vouliez montrer à la population que vous étiez d'accord avec l'UPC en collaborant avec des membres de celui-ci dans l'organisation des conférences du courant d'Union Nationale.

PARLER ET FAIRE COMME L'UPC

Il y a une habitude bien connue.

Quand on veut réussir aux élections, l'on défend le programme de l'UPC en parole, quand on veut se faire applaudir par la masse, on emploie le langage de l'UPC. Mais quand l'UPC entend rester fidèle à son programme qui est le programme approuvé par le peuple tout entier, on l'accuse de vouloir

imposer sa volonté et ceux qui disent cela sont justement ceux-là même qui auraient intérêt à se taire car à maintes reprises ils avaient eu l'occasion de mériter la confiance du peuple et à chaque occasion, ils trahissaient cette confiance. Notre seul tort est donc d'avoir compris les premiers et d'être restés fidèles à notre engagement de lutter pour l'unification et l'indépendance du pays.

NOUS NE VOULONS PAS ÊTRE COMPLICES

Quand nous disons que l'UPC ne veut pas avoir le monopole de la lutte pour l'unification et l'indépendance du Kamerun, cela veut dire que nous sommes prêts à collaborer avec tout kamerunais et toute kamerunaise sincèrement décidé à lutter pour les mêmes causes. Mais cette attitude dictée par notre souci de réaliser l'union des forces vives du pays ne doit pas être interprétée comme un désir de sacrifier notre programme à la démagogie de quelques-uns.

La vérité est que dans beaucoup de cas et à l'occasion de chaque évènement, l'administration colonialiste, des mouvements fantoches et des personnalités qui se disent être au-dessus des partis ont cherché à supplanter l'UPC dans la masse, mais toutes les tentatives en ce sens se sont soldées par un échec. Il n'est un secret pour personne que dans les premiers moments du courant d'Union Nationale, d'aucuns espéraient prendre le relais de l'UPC dans le pays, d'autres partenaires, croyaient qu'il était question de faire table rase du passé et qu'ainsi les trahisons du passé seraient oubliées et la seule adhésion au courant d'Union suffisait pour être baptisé "nationaliste".

Nous étions conscients de tout cela, nous étions au courant de toutes ces intentions, mais nous avons laissé le peuple faire son libre jugement. Ce jugement a été fait dès les premières manifestations du courant d'Union quand la masse avait exigé la caution de l'UPC car la masse n'avait pas oublié vos doubles jeux du passé. C'est pourquoi je disais que le peuple nous avait soumis à de longues explications à propos du courant d'Union Nationale animé par vous. Nous avons dit aux militants de notre mouvement que nous étions à l'origine de ce courant mais que nous devions rester très vigilants et nous constatons aujourd'hui que la masse avait eu raison et qu'une fois de plus l'UPC avait eu raison.

Il se trouve donc que le seul résultat d'Ebolowa est d'avoir assuré un succès théorique aux manoeuvres de division de M. Defferre. Selon M. Defferre, l'administration française ne peut parvenir à l'intégration du Kamerun dans l'Union française que si elle réussit à provoquer une scission parmi les mouvements et personnalités qui font bloc au sein de l'Union Nationale. La scission est provoquée avec votre complicité, c'est un fait, mais il reste à savoir si cela permettra pour autant l'intégration du Kamerun dans l'Union françai-

se. L'expérience du 18 novembre a dû vous faire réfléchir. Le travail qui s'est terminé à Ebolowa a commencé avec l'acceptation d'aller aux élections municipales.

L'UPC ne pouvait pas aller aux élections municipales car vous et nous avons dit qu'il fallait une amnistie pleine et entière et la restauration de la libre expression de tous avant toute participation aux élections. En invitant la population à aller voter et en allant voter vous-même, vous vous êtes mis en infraction contre le programme du 9 juin. L'UPC ne s'est pas associée et ne pouvait pas s'associer au vote de Dibombari tant sur le "drapeau" que sur les élections municipales. Normalement ceux qui ont voté pour la participation aux élections devaient être exclus du courant d'Union, la preuve en est que le 18 Novembre plus de 90% d'électeurs à Douala et plus de 65% à Yaoundé ont condamné ceux qui osent parler de "discipline" et de démocratie. D'après ceux-là, "discipline" signifie que l'UPC et les autres mouvements populaires devraient se soumettre à la loi des démagogues et des corrompus.

LA CAUSE ET LES HOMMES

A l'heure actuelle, les choses sont tirées au clair. Il y avait d'un côté ceux qui ont trahi leurs engagements et à la tête desquels vous vous trouvez. Ceux-là doivent faire bloc maintenant avec le député Mbida qui n'est à nos yeux qu'un pire provocateur, un protagoniste du tribalisme et des oppositions africaines. C'est tout le fruit que M. Defferre aurait tiré de la "scission" souhaitée par lui.

De l'autre côté, il y a les mouvements progressistes, un grand nombre de mouvements locaux et des centaines de milliers de patriotes kamerunais décidés à lutter pour l'unification et l'indépendance immédiates du Kamerun. Ceux-là représentent l'idéal de cette Union Nationale que vous venez de trahir en rase campagne.

Notre rôle consistera donc à défendre le programme du 9 juin qui représente une cause et à dénoncer ceux qui l'ont trahi à Dibombari et à Ebolowa. Ainsi nous éviterons au peuple kamerunais de confondre une cause qu'il doit défendre avec les hommes qui ont trahi cette cause.

LE PEUPLE KAMERUNAIS NE VOTERA PAS

Dans le fameux document "GD" à "PM", il est question d'entraîner les troupes à la guérilla et aux combats de rue. Ainsi au lieu des libres inspirations de la population pour décider de l'avenir du Kamerun, c'est sous la menace des opérations de guerre qu'on veut forcer l'opinion de notre pays pour l'intégrer dans l'empire colonial français.

Quand M. Assalé déclare d'une façon absolument provocatrice que les agents de l'UPC sont allés en Algérie et au Maroc pour chercher des armes, il sait qu'il se livre à un mensonge odieux.

Il veut tout simplement nous dire ceci:

"Puisque la France veut résoudre le problème kamerunais par la force, puisque vous n'avez pas d'armes pour résister à l'armée française, acceptez la Loi-cadre contre votre gré et allez voter le 23 décembre."

Je me souviens que M. Assalé nous a déjà tenu un pareil langage en avril 1951 quand en exécution de la mission que lui avait confiée Houphouët et compagnie, il voulait opérer la scission au Kamerun. Il disait alors que les Etats-Unis ayant donné l'ordre de bombarder la Chine Populaire, l'on se trouvait à la veille de la troisième guerre mondiale et que la seule voie de salut pour les travailleurs kamerunais consistait à rester dans le camp de l'occident en se séparant de la GGT française "inféodée à Moscou".

Je laisse à M. Assalé le soin de commenter ce qu'est devenue sa "prophétie". Je pourrais seulement lui dire, et par cela à Messieurs "GD" et "PM" que la tentative d'intégrer le Kamerun par la force à l'Union française ne date pas d'aujourd'hui. L'expérience Roland Pré a échoué, celle de Gaston Defferre échouera plus lamentablement car, non seulement le peuple kamerunais n'ira pas aux urnes le 23 décembre, mais également nous nous opposerons de toutes nos forces à toute tentative de la France à mettre des marionnettes en place pour faire du Kamerun un second Togo.

UNE DERNIÈRE CHANCE

Il vous reste une dernière chance pour sauver les engagements pris par vous depuis le 9 juin. C'est de prendre publiquement position pour dénoncer le congrès d'Ebolowa avec toutes ses décisions et de rejoindre les rangs des patriotes pour mener la campagne d'abstention et pour obliger le gouvernement français à négocier avec les vrais représentant du peuple. Si vous entreprenez sincèrement une action en ce sens, vous pourrez compter sur notre appui, en dépit des torts antérieurement causés par vous et vos amis à la noble cause pour laquelle le peuple kamerunais lutte et souffre.

Je vous prie de croire, Monsieur et cher compatriote, en mes sentiments les plus sincèrement kamerunais.

Maquis, le 6 décembre 1956

Ruben Um Nyobè
Secrétaire Général de l'UPC

N.B. : Le lieu du congrès selon "La Presse du Cameroun" du 27 novembre, est Afanengong, km 12 route Ebolowa-Lolodorf. Les premiers renseignements reçus indiquent que le congrès s'était tenu à Amvam, toujours dans la Subdivision d'Ebolowa.

Déclaration faite par Madame Marie Ngapeth (Union Démocratique des Femmes Camerounaises) lors de la 1144è séance de la quatrième Commission (distribuée conformément à la décision prise par la Commission lors de sa 1142è séance).

Monsieur le Président,

Excellences,

L'Union Démocratique des Femmes Camerounaises dont j'ai l'honneur d'être le porte-parole devant votre auguste Commission vous adresse, au nom de toutes les femmes camerounaises, son salut respectueux et vous remercie de lui avoir permis, par votre réponse favorable à sa demande d'audition, d'user de la faculté de se faire entendre. Elle espère que cette quinzième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui s'est ouverte au moment de la libération en masse d'un grand nombre des peuples d'Afrique longtemps assujettis, s'efforcera, dans le cadre de la Charte, de faire progresser et d'affermir cette libération qui est la raison d'être des Nations Unies.

Après le projet de conférence au sommet entre l'Est et l'Ouest, et avec l'initiative d'une rencontre des Chefs d'Etats africains de toutes les expressions pour rechercher l'Unité africaine, les peuples nouvellement indépendants de notre continent ont les yeux tournés vers l'Organisation des Nations Unies pour les aider à trouver cette unité.

Monsieur le Président, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises est une organisation essentiellement féminine qui à lutté, en plus de son programme social et culturel, pour le principe des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Créée en août 1952, elle s'est assignée pour tâches principales:

1) La défense des droits de la femme dans les domaines social, civique et culturel.

2) La défense de la famille et de l'enfance camerounaises.

Elle a pour devise "Sauver nos enfants, le Cameroun et la paix".

Notre organisation, malgré les multiples difficultés de toutes sortes a pu pénétrer la masse des femmes camerounaises et a gagné très tôt la sympathie de nos compatriotes.

L'Union Démocratique des Femmes Camerounaises a aidé nos femmes à prendre conscience de leurs droits, à déceler la cause de l'état d'infériorité dans lequel les ont tenues certaines traditions ancestrales et le colonialisme. Elle a aussi fait savoir aux femmes camerounaises que l'Organisation des Nations Unies, par ses études, ses institutions spécialisées et ses publications, mettrait à leur disposition de précieux instruments de travail et de lutte pour leur propre émancipation et pour le bien de l'enfance. C'est pour cela que l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises, en 1954, comptait déjà plus de

5 000 adhérantes. Vers le début de 1955, des comités furent créés au Sud, dans le Nord, dans l'Est et l'Ouest du pays. Dès sa création, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises s'est employée à initier les femmes dans leurs devoirs d'épouses, de mères et de citoyennes, dans la façon de présenter leurs revendications. Mais, malheureusement notre action fut interrompue par les vagues répressives du colonialisme qui mit notre mouvement dans l'illégalité. Cette mesure injuste n'a été levée que le 25 février 1960 par le président Ahidjo après l'institution de la première constitution du Cameroun à l'accession du pays à l'indépendance.

En 1958, l'une de nos collègues, Mme Ouandié Marthe, déportée par les serviteurs du régime colonial anglais a défendu du haut de cette tribune et au nom de l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises, la cause de l'indépendance et de l'unité nationales. La première revendication qui est l'indépendance a été acquise le 1er janvier 1960. Si j'interviens aujourd'hui devant votre auguste Assemblée, c'est pour apporter ici, Monsieur le Président, la voix indignée des femmes camerounaises contre l'escroquerie morale commise par l'Autorité administrante à l'occasion du plébiscite qui aurait dû conduire notre peuple à recouvrer son unité nationale. Il s'agit du plébiscite des 11 et 12 février 1961 au Cameroun sous tutelle britannique.

Quelques faits historiques:

Le 4 mars 1916,pendant la première guerre mondiale, qui opposait les Français et les Anglais à l'impérialisme allemand, notre pays, le Cameroun, fut divisé en deux parties dont la plus grande fut confiée à la France et l'autre partie à la Grande Bretagne. Le régime de Mandat fut ainsi institué par la France et la Grande-Bretagne, le 22 juillet 1922 à Londres. Après la deuxième guerre mondiale, ce régime de Mandat fut remplacé par les Accords de tutelle approuvés par l'Assemblée Générale et par les autorités administrantes respectives, le 13 décembre 1946.

La partie Ouest du Cameroun constituait un ensemble devant être soumis à une seule administration identique. Or que s'est-il passé? L'Autorité administrante, en l'occurrence, le Gouvernement de sa Majesté britannique, pour des raisons qui semblaient être dues aux seules facilités d'administration, a scindé la portion du territoire qui lui était confiée en deux parties : la partie méridionale qu'il rattache au Nigéria oriental et la partie du nord qu'il rattache au Nigéria septentrional.

Or, le principe de la Charte de l'Organisation des Nations Unies garantissait formellement le respect de la personnalité des territoires sous tutelle. Si la Grande-Bretagne comme la France s'était engagée à administrer ces parties du pays comme partie intégrante de son territoire, il n'était nullement de son droit d'essayer par ce biais de briser l'intégrité de cette partie du Cameroun au point

d'en faire deux territoires distincts rattachées à son ancienne colonie du Nigéria. Cette situation était restée ignorée jusqu'au moment où la Mission de visite du Conseil de tutelle de 1958-1959 l'avait notée dans son rapport. Mais la réalité est que la Grande-Bretagne avait là des intentions arrêtées pour annexer complètement, illégalement et frauduleusement la partie Ouest du Cameroun au Nigéria qui avait été divisé lui-même en trois gouvernements autonomes. Avec la promotion du Cameroun méridional au self-government, la partie septentrionale du Cameroun occidental fut soumise à une administration plus directe encore du Nigéria qui appliqua au grand jour cette politique annexionniste. Mais nos compatriotes ne l'ont pas approuvée. La première preuve éclatante de réprobation contre cette visée d'intégration a été administrée au monde surpris par le résultat de la première consultation populaire de novembre 1959. Malgré ce désaveu populaire incontestable, l'Autorité administrante ne cessera de mettre tout en oeuvre pour mener à bonne fin sa politique de désagrégation du Cameroun occidental. Les fonctionnaires nigérians furent nommés ou maintenus aux plus grands postes de responsabilité et s'employèrent activement à réaliser l'intégration du Cameroun septentrional au nouvel Etat indépendant du Nigéria, piétinant ainsi la Charte des Nations Unies dont le principe est la promotion des populations intéressées à la gestion de leurs propres affaires. Cette situation s'est accentuée malgré le "NON" populaire et catégorique à l'intégration, et malgré les recommandations de l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la résolution n°1473 du 12 décembre 1959, point 7. Je cite :

"L'Assemblée Générale recommande que l'Autorité administrante prenne, sans retard, des mesures pour effectuer la séparation administrative du Cameroun septentrional et du Nigéria, et que cette séparation soit achevée au 1er octobre 1960". (fin de citation)

Or, après l'indépendance du Nigéria, que nous avons saluée avec joie en tant que pays voisin et frère, l'Autorité administrante britannique, loin de procéder à une camerounisation de la fonction publique, loin de la démocratiser, a consolidé son dispositif de clubs féodaux à la tête d'unités administratives, allant jusqu'à mettre des conseillers nigérians qu'elle aurait dû remplacer par les britanniques.

Malgré la nomination d'un administrateur supérieur britannique à Mubi en 1960, les plus hauts fonctionnaires fictivement placés sous ses ordres, exécutaient les ordres de l'Emir de leur pays d'origine, le Sardauna de Sokoto, limogèrent de nombreux chefs autochtones, partisans de la réunification et les remplacèrent par les chefs serviles, gagnés à la politique nigérianne et britannique de l'intégration. Un pétitionnaire du Cameroun occidental, M. Ibrahim Abba qui a parlé avant moi, avait d'ailleurs dénoncé cette situation devant la quatrième Commission peu avant l'organisation du second plébiscite. Les craintes qu'il exprimait alors se sont révélées fondées. Quel témoignage accablant,

Monsieur le Président! que ce qui a été dit par ce compatriote. Cette Commission a été prévenue, le résultat de ces mises en garde est là, tirez-en les conséquences...

Ainsi donc, la Grande-Bretagne a foulé aux pieds les résolutions des Nations Unies auxquelles elle avait pourtant souscrit, et elle n'a pas voulu respecter, dans cette partie du territoire camerounais, le principe fondamental de régime de tutelle, à savoir : "conduire les populations intéressées vers la capacité de s'administrer elles-mêmes".

En dépit du "NON" sans équivoque et catégorique des populations du Cameroun septentrional, "NON" qui était un démenti manifeste aux conclusions de la Mission de visite de 1959 (page 91 du rapport), une nouvelle consultation fut imposée à nos compatriote par l'Assemblée Générale du 12 décembre 1959 avec cette mention importante que la résolution prise à cet effet prescrivait des préalables qui n'ont été ni respectés, ni réalisés par l'Autorité administrante britannique. Ces préalables devaient être, notamment, la décentralisation des pouvoirs publics, la démocratisation effective du système d'administration, séparation administrative du Cameroun septentrional d'avec le Nigéria le 1er octobre 1960. Ces préalables constituaient une garantie pour une consultation honnête, saine, libre, surtout pour être valable. La non-application de ces mesures préalables faussait par là même le résultat du plébiscite, exécuté par une administration juge et partie.

Les décisions et recommandations de l'ONU ont été sciemment violées et ignorées. L'on peut donc se poser la question de savoir quelles sont les raisons de la non-application du principe des Accords de tutelle par la Grande-Bretagne dans cette partie du territoire, à savoir : "conduire progressivement les populations vers la capacité à s'administrer elles-mêmes". Ou bien l'attitude de l'autorité administrante est un défi délibéré aux décisions et recommandations de l'ONU, dont elle est membre, ou bien la Grande-Bretagne s'est trouvée embarrassée avec des populations analphabètes. Si on retient cette dernière hypothèse, l'on est en droit de se demander : quelle a été réellement le rôle de la nation tutrice si, après plus de quarante ans de tutelle effective, elle n'a pas pu former les cadres autochtones. Dès lors, l'autorité administrante a failli complètement à sa mission. Elle a délibérément asservi un territoire à son ancienne colonie. Pourquoi la formation de fonctionnaires nigérians, qui a été possible, s'est révélée impossible avec des éléments du Cameroun du Nord? Que la Grande-Bretagne réponde à cette question.

Compte tenu des observations pertinentes citées ci-dessus, concernant les préalables à la consultation en cause, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises que j'ai l'honneur de représenter ici, l'Union Nationale des Mères Camerounaises, la Fédération des Travailleuses et Paysannes, ainsi que toutes les femmes camerounaises sont convaincues que le résultat a été arraché

par la force, grâce aux méthodes coloniales de fabrications de scrutin à la mode, et qui ont été souvent dénoncées ici.

Préparation du plébiscite.

Qui a organisé effectivement la consultation? Je vous ai signalé tout à l'heure qu'à l'accession à l'indépendance, les représentants des pouvoirs publics nigérians ont été confirmés en place par les agents de l'autorité britannique, certains ont été nommés aux plus hautes fonctions de l'administration du Cameroun septentrional. Ce sont donc ces agents du système intégrationniste qui ont organisé la consultation, avec toute leur influence et tous les moyens de pression dont les colonialistes sont capables.

Quels étaient leurs moyens d'action?

Ce sont ces hauts fonctionnaires qui ont établi les listes électorales. Ils ont inscrit en masse les nigérians et ont écarté autant que possible les Camerounais originaires soit du Cameroun méridional, soit d e la République du Cameroun, résidant depuis de longues dates au Cameroun septentrional. Cette inscription en masse des nigérians avait pour but de grossir l'effectif des partisans de l'intégration. C'est ainsi que le chiffre des inscrits de Mubi passe de 22.685 en octobre 1959 à 42.221 en février 1961 et les deux centres de Dikwa qui ont battu le record de l'effectif électoral forgé : de 39.155 électeurs en 1959, il passe à 104.026 en février 1961. L'on ne peut pas nous dire ou nous faire croire que dans l'intervalle de quinze mois, la seule inclusion des femmes dans le corps électoral, en admettant que ces dernières constituent la moitié de la population élective, l'on ne peut pas nous faire croire, dis-je, que cette seule inclusion ait provoqué une telle augmentation de 40 000 électeurs.

Ce chiffre à lui seul constitue la maigre avance de la deuxième solution! A vous de comprendre, Monsieur le Président.

Distribution des cartes électorales

Cette charge importante a été exécutée toujours par les fonctionnaires nigérians et les agents acquis à la cause intégrationniste. D'après une délégation privée des femmes parties du Cameroun méridional, une semaine avant la consultation, plusieurs cartes électorales appartenant aux personnes favorables à la réunification n'ont pas été distribuées. Il était souvent très difficile aux partisans de la réunification de toucher les représentants des Nations Unies, ces derniers résidant à proximité du siège administratif qui était gardé par les policiers nigérians chargés de faire le vide autour des fonctionnaires de l'ONU. Ces policiers devaient écarter systématiquement, voire arrêter ceux qui voulaient signaler les irrégularités. De là à ce que M. Abdoh et ses assistants aient cru qu'il ne se passait rien et à ce qu'il rédige son rapport en conséquence, il n'y a rien d'étonnant. M. Abdoh ne pouvait pas voir. La police faisait le vide autour de lui! ne reconnaît-il pas qu'il a fait libérer beaucoup de personnes?

D'autres mesures antidémocratiques furent instaurées dans le pays : la tenue des conférences pour la campagne du plébiscite ne pouvait avoir lieu que sur autorisation préalable des autorités locales nigériannes ou des agents acquis à leur dévotion. Ils ne pouvaient donc favoriser que leurs partisans. La circulation des personnes étaient sérieusement entravée, surtout celle des originaires de la République du Cameroun. C'est ainsi qu'une délégation des femmes parties de Garoua pour assister leurs soeurs au Cameroun septentrional pendant la campagne du référendum furent brutalisées à la frontière par les policiers nigérians armés, installés là. Ces policiers parcouraient le territoire et procédaient à des actes d'intimidation contre les électeurs et surtout contre les électrices appelées pour la première fois aux urnes.

Déroulement du scrutin.

Sur 372 bureaux de vote, plus de 200 étaient présidés par les fonctionnaires nigérians. A l'entrée des isoloirs des policiers montaient la garde influençant et intimidant les électeurs et surtout les électrices qui avaient voté séparément des hommes alors que c'était la première fois qu'elles accomplissaient cet acte noble. Les bulletins de vote étaient uniformes. Pour un électorat dont la majorité est composée d'illettrés, avouez que c'est difficile. Les urnes destinées à recueillir les voix pour l'intégration étaient noires, tandis que celles devant recueillir les voix en faveur de l'unification étaient rouges. A l'entrée de chaque bureau de vote, les nigérians partisans de l'intégration donnaient à ces couleurs les interprétations des plus ignobles pour influencer les électeurs. Ils répétaient sans cesse aux votants "voter pour la réunification dans l'urne rouge, c'est voter pour le communisme sanguinaire qu'incarne l'UPC qui ravage la République du Cameroun, c'est vendre votre pays au communisme athée et à la France qui jette des bombes". Mon compatriote en a parlé longuement en exhibant ici même une affiche! De telles allégations, de telles manoeuvres sont contraires à la loyauté du scrutin et par conséquent inadmissibles dans une affaire qui engage l'avenir du pays et d'un peuple.

Un autre fait est à souligner : le vote a été effectué en deux jours malgré la multiplicité des bureaux de vote pour un électorat d'environ 250 000 membres. L'on comprend mal que les urnes soient confiées toute une nuit aux présidents des bureaux de vote et que le dépouillement fait par les femmes des fonctionnaires anglais ait duré trois jours.

Sur ce chapitre particulier, permettez à une Camerounaise, Monsieur le Président, d'élever ici la plus vigoureuse des protestations! Pourquoi un jour pour les femmes et un autre jour pour les hommes? Pourquoi cette discrimination intolérable, basée sur le sexe et condamnée explicitement par la Charte? Pourquoi cette fausse pudeur? Pourquoi les épouses et les mères n'iraient-elles pas aux urnes en compagnie de leurs maris et de leurs enfants?

La religion? Le nord de le République du Cameroun aussi est musulman.

N'y a-t-il donc qu'au Cameroun sous tutelle britannique que des musulmans votent en deux jours ? Oui, pourquoi cette discrimination, Monsieur le Président? Elle est d'autant plus curieuse qu'elle a été instituée par la Grande-Bretagne qui a à sa tête une Reine! Au nom des femmes camerounaises, j'accuse la Grande-Bretagne de discrimination basée sur le sexe. J'en appelle à la Reine Elisabeth!

Mais je ne suis pas dupe, Monsieur le président, ce n'est pas par pudeur ni par discrimination. On voulait avoir le plus de temps possible pour opérer les manipulations frauduleuses. C'est cela et c'est cela seulement qu'on n'ose pas avouer.

Compte tenu ce qui précède et conformément à l'esprit de la Charte et la déclaration universelle des droits de l'homme, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises, l'Union Nationale des Mères Camerounaises, la Fédération des Travailleuses et Paysannes, ainsi que toutes les femmes camerounaises contestent la validité d'un scrutin effectué dans de telles conditions et demandent en conséquence l'annulation immédiate de ce plébiscite et l'organisation d'une nouvelle consultation populaire au Cameroun septentrional.

Cette consultation devra à l'avenir réunir toutes les garanties de la régularité du scrutin et la liberté totale d'expression pour les populations authentiques du Cameroun septentrional.

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la question de la réunification du Cameroun arbitrairement divisé n'est pas une question d'un parti ni du Gouvernement actuel du Cameroun, ni à plus forte raison la question d'une catégorie de personnes, c'est la revendication légitime du peuple camerounais tout entier dont vous avez défendu les intérêts depuis les accords de San Francisco et que les impérialistes anglais tentent de diviser afin de nous opposer à nos frères nigérians. C'est du haut de cette tribune même que divers représentants populaires ont défendu, avec l'appui des amis du peuple camerounais, la cause de ce problème crucial. C'est le sort de ce peuple, Monsieur le président, Messieurs les délégués, qui est en jeu. Les Camerounais et surtout les femmes camerounaises ont toujours eu confiance en l'ONU. Nous espérons que l'ONU qui est l'arbitre suprême et impartial élucidera cette question pour l'intérêt des populations en cause et qu'elle évitera de faire naître un nouveau sujet de conflit au coeur de l'Afrique.

Quant à nos frères et voisins nigérians, il est inconcevable et regrettable qu'au moment où les représentants des peuples d'Afrique se penchent sur le problème de l'Unité africaine, au moment où tous veulent concrétiser et réaliser cette unité salutaire, certains responsables des pays d'Afrique se laissent gagner

par les manoeuvres qui portent atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui visent à créer un nouveau foyer de troubles en Afrique!

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, une fois de plus, les femmes camerounaises ont les yeux tournés vers vous. Allez- vous les décevoir en favorisant l'injustice et l'arbitraire en ratifiant les conclusions d'un plébiscite qui ne reflète nullement la réalité de l'opinion des populations d'un pays sous tutelle? Nous sommes loin de le croire car notre cause est juste et vous, dont la raison d'être est la défense des justes causes, vous devez permettre au peuple du Cameroun septentrional sous tutelle britannique de disposer de lui-même. Pour ce faire, une seule et unique solution :

- l'annulation pure et simple des résultats du plébiscite des 11 et 12 février 1961 et l'organisation d'un référendum sous contrôle de l'ONU, mais hors de l'emprise des fonctionnaires nigérians.

Un tel référendum devra se dérouler dans le cadre d'une assemblée et d'un gouvernement camerounais démocratiquement installés.

Je vous remercie Monsieur le Président.

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROU

UNION OF THE POPULATIONS OF CAMEROONS

SECTION KAMERUNAISE DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN
BUREAU OF LEADING COMMITTEE
BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
B. P. 435 - DOUALA (KAMERUN)
P. O. BOX - 435 DOUALA
"UNICAMEROUN"

DOUALA

No .... SCD

SUBJECT

OBJECT

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Fac-similé de la réponse du "trio de Kumba"
***à la Secrétaire Générale d l'UDEFEC** (cf contenu page 385)*

UNION DÉMOCRATIQUE DES FEMMES CAMEROUNAISES (UDEFEC)

A tous les membres du Comité Directeur de l'UPC,

A tous les Délégués à la session élargie du Comité Directeur de l'UPC réunis le 1er novembre 1956 à Kumba *(Kamerun Occidental)*

Chers Amis,

Vous voilà aujourd'hui réunis pour la première fois depuis l'épreuve Roland Pré. De cette rencontre sortiront les solutions aux graves problèmes qui se posent au peuple kamerunais à un tournant décisif de son histoire, de cette rencontre sortiront les décisions qui engageront l'avenir de tout un pays de plus de cinq millions d'âmes, un avenir que nous souhaitons tous vraiment heureux.

L'intérêt que suscite cette session du Comité Directeur de l'UPC parmi tous les patriotes kamerunais en général et dans les rangs de l'UDEFEC en particulier est grand, très grand car qui veut aller loin ménage son cheval et qui veut guérir l'abcès doit le vider courageusement et complètement. Tous les patriotes qui ont consenti et consentent encore tant de sacrifices pour la cause nationale ne peuvent pas et ne doivent pas tolérer un seul instant qu'un second front de lutte s'ouvre à l'intérieur de leurs rangs. Ils ne peuvent pas et ne doivent pas tolérer un seul instant à un ou à des kamerunais, quels qu'ils soient, ce que nous réprouvons avec indignation chez les colonialistes: arbitraires, calomnies, mensonges, vols, oppositions, impostures, despotisme; ce sont là des pilules trop amères pour être avalées par un peuple qui a pris conscience de leur nocivité.

Le 3 août 1952 naissait dans notre pays le premier mouvement combatif de femmes kamerunaises, c'est l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises. Trois mois après sa naissance, l'UDEFEC engageait la lutte anticolonialiste tant sur le plan social que politique. C'est ainsi qu'elle demanda et obtint une audience à la deuxième Mission de Visite de l'ONU (le 11 Novembre 1952) dès ses débuts tout en stigmatisant l'attitude de l'autorité administrante sur la promotion de la femme et la protection de l'enfance kamerunaise. L'UDEFEC posait le problème national devant les représentants des Nations Unies et mandatait en même temps le porte-parole du Mouvement de libération nationale devant la quatrième Commission de la septième session de l'Assemblée Générale de l'ONU. Un mouvement essentiellement féminin venait ainsi épauler, d'une façon combien efficace, l'UPC dans sa lutte pour la fin du régime colonial et pour l'avènement d'un Kamerun nouveau.

Depuis 1952 jusqu'à aujourd'hui, l'UDEFEC reste fidèle à cette ligne de conduite et elle a toujours répondu présent pour la défense de la cause nationale, aux côtés de l'UPC, de la jeunesse et des travailleurs kamerunais. Elle continuera de le faire à l'avenir dans l'intérêt et pour le bien-être du peuple kamerunais tout entier. Vous pouvez et devez compter avec la persévérance des femmes kamerunaises dans la lutte que nous menons; cette persévérance trempe ses racines dans le coeur de mère dont la nature nous a doté. Comme la mère ne recule devant rien quand la vie de ses enfants est en danger, les femmes kamerunaises ne reculeront devant rien pour libérer le Kamerun, garantir le bonheur de leurs enfants, défendre leurs droits, la justice, la liberté et la démocratie.

Le concours que les hommes ont apporté à l'organisation de l'UDEFEC à travers le pays, depuis sa création, est grand, très grand. Ils ont rempli là encore un devoir national, et je rends ici, au nom de notre Mouvement, à tous ces hommes qui ont compris qu'un pays n'est pas évolué tant que la femme reste arriérée, un solennel hommage.

L'année 1955 a ouvert une nouvelle page de l'histoire de lutte, page écrite de sang et de larmes mais aussi d'espoir. La répression a atteint son paroxysme et les femmes n'ont pas été épargnées; c'est même elles qui ont été les premières frappées le 13 mai, 37 femmes sont arrêtées, enfermées et arrosées à l'eau contenant de la naphtaline; le 15 mai, Ngo Iyock Sarah est écrasée par une voiture militaire paradant dans les quartiers à l'arrivée de Pierre Henri Teitgen, l'empereur français des colonies. Plusieurs autres, dès le 25 mai devaient être arrêtées torturées et enfermées des mois durant et bientôt des années. Aujourd'hui encore notre vice-Présidente Kamé Monique, nos militantes Ngatchou Suzanne et la tenace Anna Tchignou restent encore entre les quatre murs des prisons. Tout cela, assorti du décret du 13 juillet 1955, a produit sur les femmes de notre pays l'effet d'un puissant et heureux stimulant. L'UDEFEC a repris de plus belle encore dans la clandestinité, dans l'illégalité colonialiste.

Mais les trois dirigeants de l'UPC de Kumba ne voient pas d'un oeil favorable l'essor prodigieux du mouvement des femmes kamerunaises, et mettent tout en oeuvre pour le briser. A la lumière des débats vous verrez si c'est là une manière de renforcer le front anticolonialiste. Pour atteindre leurs fins, ils ont répandu toutes sortes de calomnies sur la Secrétaire Générale de l'UDEFEC. Ils ont suscité des oppositions au sein de la direction de l'UDEFEC et mandaté des femmes à leur solde pour aller perpétrer ces oppositions parmi les militantes de l'UDEFEC et semer la haine.

Voici des faits :

Le président de l'UPC Monsieur Moumié Félix a violé et volé les correspondances privées de la Secrétaire Générale de l'UDEFEC, cela pour, entre autres mobiles, trouver dans ma vie privée quelque fait compromettant et, dans le cas où il ne réussit pas, inventer quelque faux bruit.

Les président et vice-présidents de l'UPC, MM Moumié, Ouandié et Kingué se permettent de sanctionner et d'éliminer par pression morale et matérielle les responsables de l'UDEFEC qui se refusent à se laisser mener par eux, par le bout du nez. Le président de l'UPC M. Moumié ment aux militantes de l'UDEFEC pour les dresser contre la Secrétaire Générale de l'UDEFEC qu'il tient à limoger de la direction de l'UDEFEC. Ces trois dirigeants de l'UPC s'accaparent du courrier adressé au Secrétariat de l'UDEFEC et prennent la liberté d'en accuser réception en ses lieu et place. Ces trois dirigeants de l'UPC perçoivent et bloquent d'importants fonds de l'UDEFEC, sans même en tenir informées ses responsables, alors que notre mouvement souffre d'une grande pénurie d'argent. Le 27 août 1956 à Tombel, le vice-président de l'UPC, M. Ouandié réunit les militantes de l'UDEFEC de la localité et leur déclare entre autres sophismes:

1°- l'UDEFEC est un grand mouvement, mais il n'a pas de tête;

2°- vous devez avoir peur de Marie Ngapeth car l'UDEFEC lui doit de l'argent;

3- °vous pouvez être arrêtées ici par les autorités anglaises si vous tenez des réunions de l'UDEFEC car votre mouvement est illégal, les statuts déposés par Marie Ngapeth ayant été rejetés parce que mal traduits.

Ici je dois sans attendre opposer un démenti formel à cette allégation qui est un des plus grossiers mensonges que ce dirigeant ait avancés. Cet honorable vice-président de l'UPC, par ces déclarations cherche à dresser les femmes que j'ai organisées à Tombel, pendant qu'eux se trouvaient au Caire d'où ils ne sont revenus" que huit mois après les évènements de mai 1955.

Enfin il y a à peine deux semaines, la commission de presse de l'UDEFEC a adopté la publication à "Femmes kamerunaises" d'une résolution prise par la section départementale de l'UPC de Yaoundé, résolution relative à la position des militants de l'UPC de ce département vis-à-vis de l'UDEFEC. Sous la pression des dirigeants de l'UPC exercée sur la rédactrice en chef de "Femmes kamerunaises" Mme Moumié, cette résolution n'a pas été publiée, parce que, auraient dit les dirigeants, c'est une escroquerie, la section de Yaoundé n'a jamais adopté une telle résolution.

Je suis prête à prouver les faits ci-dessus cités s'ils étaient niés et répondre à toutes les questions que vous me poserez sur tous les griefs contre ceux entre les mains de qui vous avez placé les destinées de tout un peuple.

Il est grand temps que nous prouvions ce que nous ferons demain dans un Kamerun indépendant. Il est grand temps que la barque, si nous voulons la mener à bon port, soit nettoyée et ses failles calfatées. Cette barque est trop précieuse pour se payer le luxe de la laisser d'abord chavirer afin de recourir ensuite au sauvetage. C'est un cas de conscience qui pèse aujourd'hui en chacun de nous. "L'ennemi du dedans est plus dangereux que celui de dehors"; c'est là un adage de chez nous.

A l'heure actuelle, ce sont les grands responsables du mouvement de libération nationale, avec ceux qu'ils ont pu tromper, qui travaillent à la désagrégation de nos rangs, cela au moment précis où l'union est une nécessité capitale pour tenir tête aux manoeuvres colonialistes.

Sûre que vous ne vous séparerez pas sans avoir éclairci cette triste situation, parce qu'il y va de l'issue de notre lutte de libération nationale, je vous prie de croire, chers amis, à l'assurance de mes sentiments patriotiques.

Mme Marie-Irène Ngapeth
Secrétaire Générale de l'UDEFEC

PROGRAMME 1956 EN 6 POINTS

Le Comité Directeur réuni en Session élargie à Kumba du 1er au 4 novembre 1956, après avoir entendu et approuvé les interventions du Bureau du Comité Directeur et en particulier celle du Secrétaire Général de l'Union des Populations du Cameroun relative au programme 1956 en 6 points, dont les traits essentiels sont les suivants :

1- Renforcement de l'organisation de tous les mouvements qui luttent "pour l'unification et l'indépendance de notre pays, notamment par l'élimination de tous les éléments dont la conduite et le comportement sont de nature à compromettre la noble cause pour laquelle le peuple kamerunais a tant lutté et souffert."

2- Coopération étroite entre toutes les forces anticolonialistes existant dans le pays.

3- Large souscription en argent et en dons matériels pour le soutien de la lutte pour l'unité et l'indépendance.

4- Isolement et dénonciation pertinente des valets et mercenaires des colonialistes qui favorisent la politique des oppositions africaines.

5- Renforcement et développement des liens fraternels entre les kamerunais des deux zones.

6- Intervention sous diverses formes auprès des Nations Unies et auprès de tous les autres secteurs de l'opinion internationale et en premier lieu auprès de l'opinion française et britannique, pour une heureuse et rapide solution du problème kamerunais.

Points 1 et 2

RÉAFFIRME la résolution du Comité Directeur en date du 17 mai 1953, et l'article 13 des statuts qui définissent de façon claire la position de l'UPC vis-à-vis des organisations progressistes, lorsque ces organisations gardent leur position démocratique et anticolonialiste.

CONDAMNE toutes tentatives destinées à mettre la scission au sein de l'UPC et toutes autres se manifestant par les calomnies, les luttes d'influence, le culte de la personnalité, les oppositions africaines, le mépris des camarades, le culte de diplômes et des classes, la division des membres de l'UPC en classes de militants de base et membres du Comité Directeur.

RÉAFFIRME les dispositions de l'article 6 des statuts qui édictent la dénonciation de tout ce qui est contraire aux intérêts des populations kamerunaises et engage par ce fait tous les organismes de l'UPC à rester vigilants en procédant sur la base de l'objectivité et l'impartialité, à l'élimination de tous les éléments dont la conduite et le comportement sont de nature à compromettre la noble cause pour laquelle le peuple kamerunais a tant lutté et souffert.

INVITE tous les militants à se confronter toutefois qu'il y aura un différend.

Point 3

DEMANDE à tous les militants et responsables de rester dans le cadre des dispositions des Statuts et Règlement Intérieur sur le recouvrement, l'ordonnancement et la gestion des fonds du Mouvement.

AFFIRME que pour la réussite de la lutte de libération nationale une large souscription en argent et en dons matériels est nécessaire d'autant plus que l'UPC doit être représentée à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

PAR CE FAIT demande à tous les militants de procéder au versement rapide des fonds destinés à financer le départ et le séjour de la délégation de l'Union des Populations du Cameroun aux Nations Unies.

RÉAFFIRME les dispositions de l'article 25 des statuts organiques et celles de la résolution des conférences nationales éducatives des 21, 22 et 23 février 1956 relatives au même sujet.

RÉAFFIRME également les termes de la Recommandation n°4 relative aux modalités de la perception et de la gestion des fonds.

Point 4

SOULIGNE que le fait pour l'UPC d'adhérer au courant d'Union Nationale n'implique pas pour elle l'aliénation ou l'abrogation de ses Statuts et en conséquence les dispositions de l'article 6 desdits statuts qui stipule qu'il faut dénoncer tout ce qui est contraire aux intérêts des populations kamerunaises.

ATTIRE l'attention des militants et responsables de l'UPC sur les dispositions de l'article 4 des Statuts organiques qui stipule que

L'admission :

a)- d'une organisation de parti,

b)- d'un groupe entier d'une organisation,

c)- de dirigeants d'autres partis,

est soumise à la ratification du Comité Directeur.

Point 5

AFFIRME que pour la réalisation effective de l'unification des deux zones du pays, il faut le renforcement et le développement des liens fraternels entre les kamerunais des deux zones.

QUE, pour y arriver, il serait souhaitable

1- Qu'il y ait des rencontres sportives de toute nature sans considération d'étiquette politique aussi bien sur le plan scolaire que para et post scolaire, de tribu et de classe.

2- Qu'il y ait des contacts humains fréquents jusque et y compris les mariages entre les éléments des zones.

3- Pour matérialiser l'inexistence de la barrière arbitraire au sein de notre pays, les Comités et Sections de l'UPC ne doivent pas être créées sur la base des divisions coloniales.

4- Que l'Hymne national soit traduit et enseigné en anglais.

5- Que lors de constitution des comités et sections de l'UPC il y ait des commissions mixtes.

Point 6

TOUT en reconnaissant que l'indépendance et l'unification du Kamerun ne viendront pas de l'extérieur mais du fruit propre du travail des kamerunais eux-mêmes, accepte cependant qu'une campagne de presse menée à l'échelon international et en particulier

auprès de l'opinion française et anglaise est de nature à influencer les gouvernements français et anglais.

EN CONSÉQUENCE salue l'héroïsme et le courage de tous ceux qui, en des heures difficiles et dans des conditions dures ont pu faire parvenir aux Nations Unies et remis à la Mission de visite des pétitions en faveur de l'unification et de l'indépendance du Kamerun.

ENGAGE les militants, responsables et dirigeants de l'UPC à intensifier la campagne de pétitions destinées aux Nations Unies surtout en ce moment où l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies va s'ouvrir, pour lui dire que la France veut intégrer de force et par le bâillon le Kamerun dans l'Union française.

FLÉTRIT de façon haute la division entretenue au sein de certains groupes d'étudiants kamerunais en France qui se permettent de susciter et d'entretenir des oppositions africaines.

RÉAFFIRME sa confiance à ceux des étudiants kamerunais qui, en dépit de toutes les représailles colonialistes ont continué à soutenir la lutte de libération nationale, partisans intègres de la lutte contre l'analphabétisme. Le Comité Directeur attire l'attention de ces compatriotes sur le fait que leur situation d'intellectuels n'est pas incompatible avec la bataille pour l'aboutissement des objectifs nationaux immédiats, leur demande de ne pas rester indifférents devant l'exemple de patriotisme des étudiants des autres pays colonisés ; conclut qu'ils sont les meilleurs guides du Kamerun de demain.

EN CONSÉQUENCE leur lance un dernier appel à l'unité en les invitant à s'organiser au sein de l'UPC d'autant plus qu'ils jouissent du privilège de la non application du décret du 13 juillet 1955 en France.

DÉCIDE que les documents annexes au rapport du Secrétaire Général de l'UPC qui devront connaître une large diffusion seront désormais considérés comme Résolutions du Comité Directeur.

Fait à Kumba, le 4 Novembre 1956
Pour la session du Comité Directeur en Session élargie

Le Présidium

Le Président d'honneur,
Ruben Um Nyobè

Le Président de séance
Ernest Ouandié

Le Secrétaire
Sendè Jean Paul

Assesseurs: Kweku Jonathan , Mbilla Marcus, Mpen François,
W.N Ntumazah, Tchoué Amos, Fouda Clément

Résolution [illegible]

I En [illegible] que le camarade Marie a [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au [illegible] des [illegible] mouvements progressistes [illegible] pour attaquer les dirigeants de l'U.D.C. [illegible] pour accomplir son [illegible] de sabotage [illegible] faire plaisir les colonialistes français

II Que cette dernière est allée [illegible] l'encontre des statuts de l'U.D.E.FEK.

III Que le camarade Marie a [illegible] [illegible] [illegible] des troubles parmi les camarades a fin de les décourager III Que le camarade est coupable de propagation de fausses nouvelles

En [illegible] le camarade Marie a [illegible] le mouvement démocratique [illegible] pour une [illegible] personnelle en utilisant le [illegible] du mouvement [illegible] [illegible] [illegible] sans consentement du bureau ni de l'avis des autres camarades.

Que la camarade Marie a [illegible] le matériel de presse pour faire ses [illegible] et faire du commerce.

En [illegible] que le camarade Marie a [illegible] confiance aux colonialistes français qu'aux démocrates Camerounais, Que Marie est un [illegible] pour satisfaire les colonialistes français. Que l'amie Marie fait [illegible] [illegible] [illegible] qu'elle veut construire avec les colonialistes français ~~Nous déclinons toutes responsabilités à l'assemblée~~ Nous [illegible] la compétence à l'assemblée.

La Présidente de la commission — Le Secrétaire

EBODÉ Engelbert

Marie [illegible] — [illegible] — [illegible]

[illegible] Yang — Thérèse Djoko [illegible]

[illegible] Yang — [illegible] — [illegible]

Fac similé des résolutions de la Commission Ebodé Engelbert.

*Résolutions de la Commission Ebodé Engelbert:**

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE

I- En tendu que la camarade Marie a voulu nous/vous mener une division auprès des trois mouvements progressistes soit pour attaquer les dirigeants de l'UPC, soit pour accomplir son devoir de sabotage ou bien pour faire plaire les colonialistes français.

Que cette dernière est allée en l'encontre des statuts de l'UDEFEK;

II- Que la camarade Marie a voulu exprès jettée des troubles parmis les camarades afin de les décourager . III- Que le camarade est coupable de propagation de fausses nouvelles;

En tendu que la camarade Marie a pris le mouvement démocratique féminine pour une chose personnelle en utilisant le bien du mouvement à se payer de luxe sans consentement du bureau ni de l'avis des autres camarades;

Que la camarade Marie a payér le matériel de presse pour faire des journaux et faire du commerce.

En tendu que la camarade Marie a trop confiance aux colonialistes français qu'aux démocrates camerounais, que Marie est au maquis pour satisfaire les colonialistes français, que l'amie Marie fait le désordre parce qu'elle veut construire avec les colonialistes français. ~~Nous déclinons toutes responsabilités à l'assemblée~~ Nous tournons la compétence à l'assemblée-

La Présidente de la Commission — **Le Secrétaire**

Ebodé Engelbert

Marie Nyetam — *Didia Biyon Salomé*

Artha Yang — *Thérèse Djoko*

Adaboumou Nombisé

**** Ce texte reprend fidèlement l'orthographe du document original, rédigé par Ebodé Engelbert. (fac-similé ci-contre)***

Table des matières

PREMIERE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

CINQUIEME PARTIE

ANNEXES



Biographie de l'auteur.

Née le 22 Juillet 1926 à Makan'e-Déhane en Sanaga Maritime de BIYONG Thomas, catéchiste protestant et de NGO MBOM Louise, ménagère.

Madame Ngapeth Biyong Marie-Irène, après le cycle primaire dans les écoles protestantes de Môm, Mandoumba sanctionné par le CEPE en 1940, elle sort diplômée de l'Ecole Normale de Foulassi (Sangmélima) département du Dja et Lobo en décembre 1945.

Elle se marie en février 1946 à son camarade de promotion Ngapeth Job René. De cette union naissent cinq enfants (trois filles et deux garçons).

Madame Ngapeth enseigne dans les classes primaires à Douala de 1946 à 1959 puis à Yaoundé de 1959 à 1962.

Détachée au Ministère du Travail et des Lois Sociales, elle suit une formation de Cadre de l'Administration du Travail au Centre du BIT (actuel CRADAT) à Yaoundé en 1965, en sort avec le diplôme de Contrôleur de Travail avec mention Très Bien. Elle exerce à ce titre pendant 5 ans dans ce département ministériel, puis elle réintègre son administration d'origine l'Education Nationale, où elle assume tour à tour les fonctions de Chef de Service adjoint de la Pédagogie et de la Formation, de Conseillère pédagogique nationale de l'Enseignement maternel et enfin, d'Inspecteur Départemental adjoint de l'Enseignement primaire, poste qu'elle occupera jusqu'à sa mise à la retraite en Décembre 1983.

Sur le plan politique, Madame Ngapeth a joué un rôle important pour la décolonisation du Cameroun.

Jeune enseignante, elle adhère et milite à la CGT dès 1944, puis dans l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Membre fondateur du mouvement nationaliste des femmes, l'Union Démocratique des Femmes Camerounaises (UDEFEC) créée en février 1952, elle en est élue Secrétaire Générale par le premier Congrès de cette organisation en août 1954. Elle milite également dans le mouvement des jeunes, la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC) dont elle est élue Trésorière adjointe.

Signataire de la Proclamation Commune du 22 avril 1955 par laquelle l'UPC, la CGT, l'UDEFEC et la JDC réclament la levée de la tutelle française sur le Cameroun et la mise en place par l'autorité administrante et sous la supervision des Nations Unies des institutions du nouvel Etat du Cameroun dès 1956, elle est poursuivie à la suite des évènements sanglants intervenus au Cameroun en mai 1955, à la suite desquels les trois mouvements patriotiques l'UPC, l'UDEFEC et la JDC sont dissouts par les décrets du gouvernement français du 13 juillet 1955. Elle se réfugie au Cameroun sous administration britannique et au Nigéria.

Elle poursuit ses activités dans la clandestinité à la tête de l'UDEFEC, pour l'unification et l'indépendance du Cameroun. Elle lance et publie l'organe d'information de l'UDEFEC "Femmes Kamerunaises" paru sous maquis en février 1956.

Bénéficiaire d'un non lieu pour les délits à elle imputés à la suite des évènements de mai 1955, elle reprend son service après rétrogradation de 2 échelons par le Conseil de discipline.

Membre fondateur du Conseil National des Femmes Camerounaises composé de 22 associations féminines autonomes et affilié au Conseil International des Femmes (CIF),

Madame Ngapeth en est élue Secrétaire Générale à sa création en avril 1961 .

Pétitionnaire aux Nations Unies en 1961 au nom de l'UDEFEC, Madame Ngapeth défend le dossier de la réunification du Cameroun devant la Commission de tutelle des Nations Unies.

En 1963, elle est la première femme à représenter le Cameroun en qualité de déléguée officielle à l'Assemblée Générale des Nations Unies, à la Commission des Affaires Sociales.

Madame Ngapeth a pris part en 1988 à la célébration du premier centenaire de la Conférence Internationale des Femmes aux U.S.A.

Dès la promulgation des lois sur les libertés en décembre 1990, elle relance le mouvement des femmes l'UDEFEC dont les activités ont été en hibernation sous les lois d'exceptions de 1962. Elle a été élue Présidente Nationale au cours de la première Assemblée Générale de l'organisation nationaliste des femmes le 8 mars 1991.

Révolutionnaire née, et pionnière de la lutte pour l'égalité, le respect des droits de l'homme et des libertés pour tous, Madame Ngapeth encourage et appuie toutes les actions en faveur de la promotion de la femme, de la prise de conscience des jeunes camerounaises dont dépend le succès de ce noble combat.

A cet effet, un diplôme d'honneur dans le domaine politique lui a été décerné au cours de la grande nuit des femmes camerounaises le 8 juillet 1999.

A 74 ans, Madame Ngapeth est 16 fois grand'mère et deux fois arrière grand'mère.

Saisie: Irène Betia
Maquette et mise en page: Félix - René NGAPETH
B.P. 11 254 Yaoundé Tél. : (237) 22 23 00 90/ 99.98.44.13
CAMEROUN

L'HARMATTAN, ITALIA
Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

L'HARMATTAN HONGRIE
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'HARMATTAN BURKINA FASO
Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie
12 BP 226
Ouagadougou 12
(00226) 76 59 79 86

ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA
Faculté des Sciences Sociales,
Politiques et Administratives
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

L'HARMATTAN GUINÉE
Almamya Rue KA 028
En face du restaurant le cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 60 20 85 08
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE
M. Etien N'dah Ahmon
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31

L'HARMATTAN MAURITANIE
Espace El Kettab du livre francophone
N° 472 avenue Palais des Congrès
BP 316 Nouakchott
(00222) 63 25 980

L'HARMATTAN CAMEROUN
BP 11486
(00237) 458 67 00
(00237) 976 61 66
harmattancam@yahoo.fr

Cameroun

Combats pour l'indépendance



Cette étude est le fruit de l'expérience politique de l'auteur aux heures sombres des luttes d'indépendance en Afrique en général, et au Cameroun en particulier. C'est l'analyse du contexte politique et stratégique qui a entouré l'avènement du Cameroun à la souveraineté nationale et internationale. L'auteur est une femme, épouse, mère et patriote imprégnée, dès sa jeunesse, de la vie associative et syndicale qui l'a propulsée vers le combat politique. En plus de cette expérience pratique de l'engagement politique, Madame **Marie-Irène Ngapeth Biyong** fait preuve d'une prise de distance critique pour présenter l'état des relations internationales et stratégiques au moment où les patriotes camerounais(es) luttaient pour l'effectivité, en Afrique, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle restitue l'esprit des postures tactiques des réunions, des concertations et des actions engagées dans la clandestinité au moment où l'occupation coloniale sévissait en Afrique centrale, au Cameroun. Cette œuvre est instructive à plus d'un titre. Elle est une leçon d'histoire vécue, vue et présentée par une femme combative habitée par une soif de liberté et d'autonomie pour son peuple. En cela, elle est un exemple de courage, de lucidité et de liberté pour les femmes en général, et les femmes africaines en particulier.



ISBN : 978-2-296-07532-0
42 €